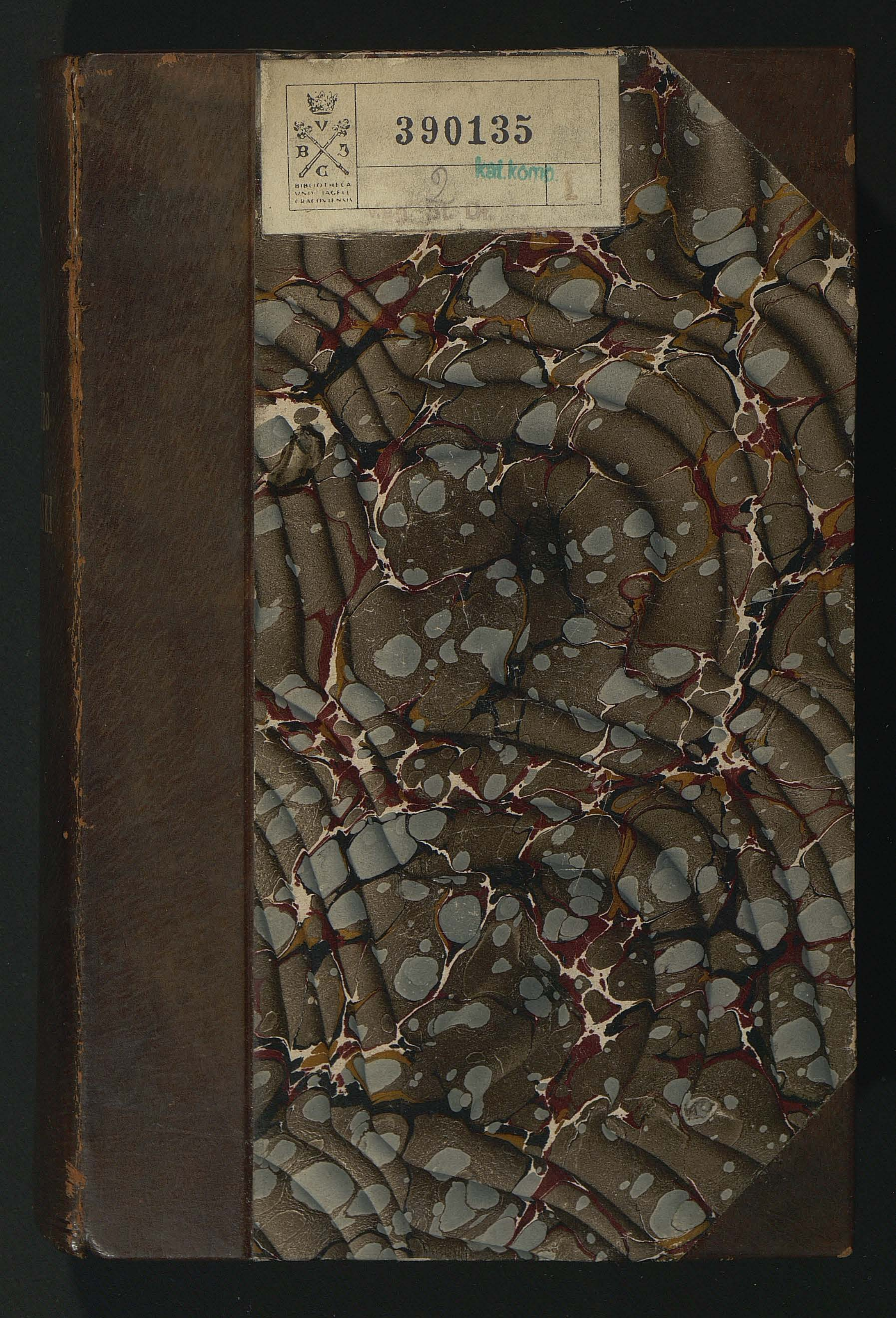
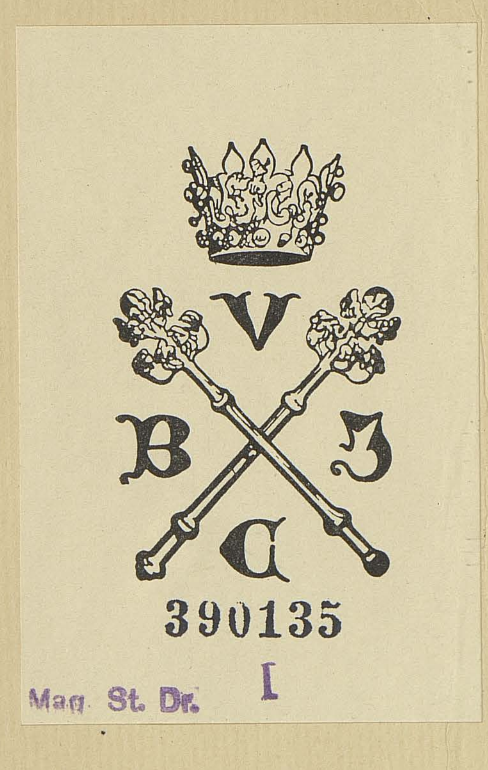
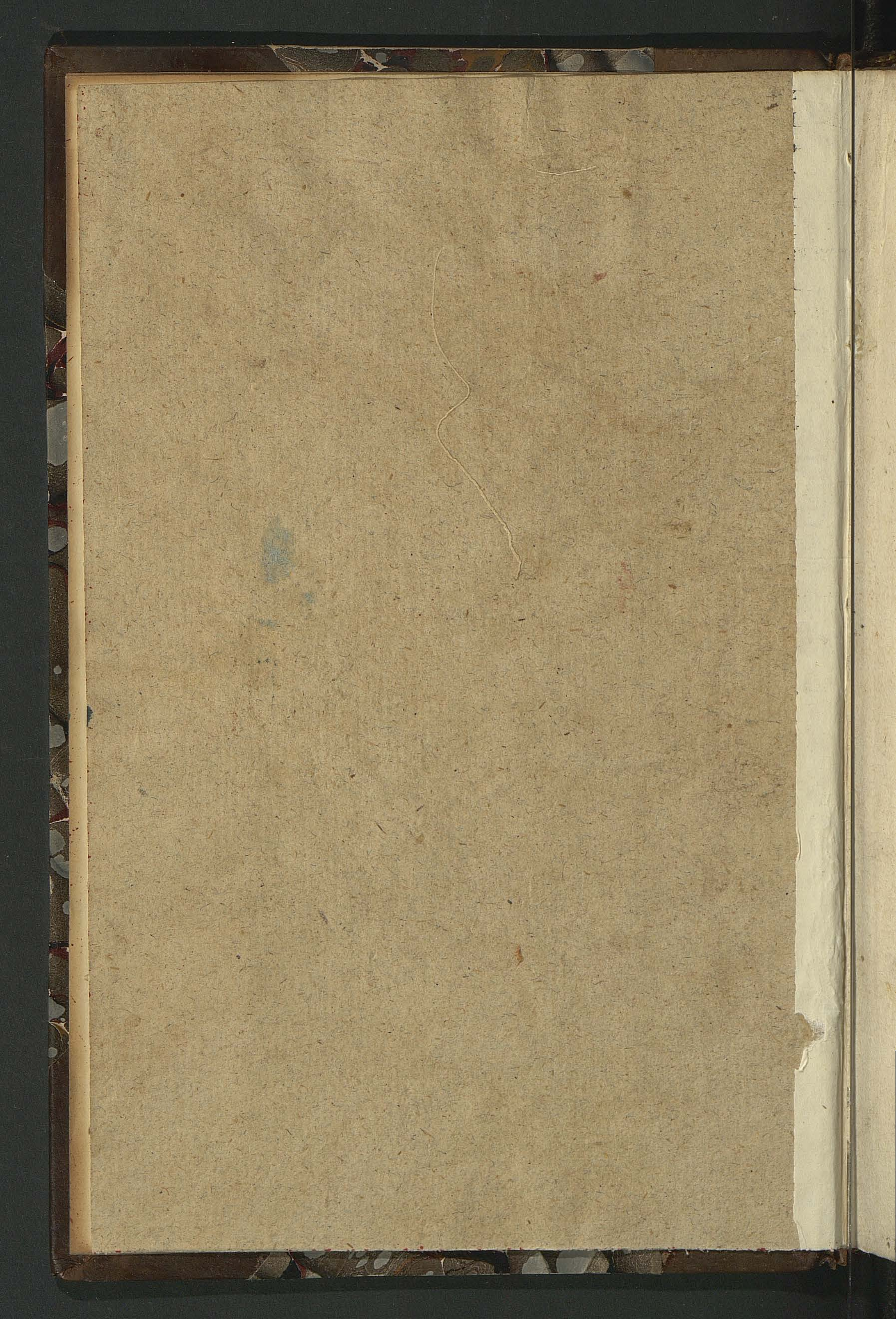
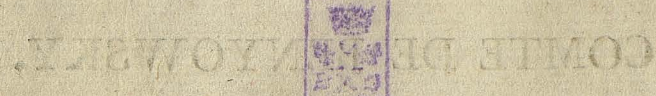
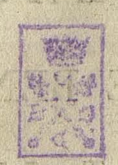

BIBLIOTHECA UNIV. JAGELL. CRACOVIENSIS
390135
kat.komp.


V
B J
C
390135
Mag. St. Dr.
I



VOYAGES ET MÉMOIRES DE MAURICE-AUGUSTE, COMTE DE BENYOWSKY.

T. II.

VOYAGES
ET MÉMOIRES
DE
MAURICE-AUGUSTE,
COMTE DE BENYOWSKY,

Magnat des Royaumes D'HONGRIE *et* DE POLOGNE, etc. etc.

CONTENANT ses Opérations militaires en Pologne, son exil au Kamchatka, son Evasion et son Voyage à travers l'Océan pacifique, au Japon, à Formose, à Canton en Chine, et les détails de l'Etablissement qu'il fut chargé par le Ministère François de former à Madagascar.

TOME SECOND.

~~Ladislas Hadnaki~~

A PARIS,

Chez F. BUISSON, Imprimeur-Libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

(1791.)



VOYAGES ET MÉMOIRES DU COMTE DE BENYOWSKY.

LE mercredi 6 juillet, le vent s'étant abattu, ce qui nous permit de mettre toutes nos voiles et de diriger notre course à l'ouest, nous vîmes beaucoup de plantes marines sur la surface de l'eau, et plusieurs oiseaux qui voloient au nord-ouest. Nos pêcheurs ne prirent que deux poissons de moyenne grosseur, pesant ensemble environ trois livres. Au coucher du soleil, nous entendîmes le tonnerre pour la première fois. Alors, plusieurs personnes de la société me demandèrent la permission de se faire saigner, craignant, disoient-ils, quelque funeste effet de la chaleur s'ils ne prenoient cette précaution.

J'y consentis. La nuit fut obscure, sans aucune apparence de lune; mais le vaisseau faisoit route, ce qui contribua à nous encourager. Au point du jour, le quartier-maître cria *terre*. J'allai sur le pont, et vis comme lui quelques nuages bas; mais le soleil dissipa l'illusion. Le matin, M. Meder saigna quinze des associés.

Le jeudi 7, la chaleur du soleil fut si grande qu'elle fondit le goudron des bords du navire. A 9 heures du matin, nous vîmes flotter quelque chose sur l'eau. J'y envoyai quelques hommes dans la chaloupe. Ils revinrent avec une autre chaloupe fort endommagée et renversée. Lorsque nous l'eûmes tirée à bord, je vis que quelques morceaux de ligne, faite de soie cordée, y étoient encore attachés, d'où je conjecturai que c'étoit un petit bateau de pêche. La compagnie, après l'avoir examiné, entreprit de le réparer pour s'en servir au besoin. Ce jour-là, quinze autres associés se firent saigner.

Le vendredi 8, beau tems et soleil; nous voulûmes essayer de manger du pain de poisson, que nous trouvâmes aigre et fort salé; nous en mangeâmes cependant. Au coucher du soleil, nous vîmes beaucoup de

marsouins, mais nous n'en pûmes prendre aucun. La nuit fut fort belle : au point du jour, quatre des associés se présentèrent à moi pour me demander, au nom de la société, la grace de M. Stephanow; et comme j'étois sûr de leur fidélité, je leur répondis que mon plus ardent desir étoit de convaincre la compagnie de mon entier dévouement à ses volontés. Après leur départ, j'assemblai un comité des principaux associés, et leur déclarai que mon intention étoit de réadmettre M. Stephanow dans notre société; tous y consentirent, excepté M. Panow, qui croyoit, disoit-il, que par la suite j'aurois encore plus d'une fois à me plaindre de cet homme infâme, dont il rougissoit d'être le parent. Ce jour-là, M. Meder saigna vingt autres associés.

Le samedi 9 juillet, je fis appeller M. Stephanow, l'instruisis de son pardon et le reçus dans notre société, l'exhortant en même-tems à cesser à la fin d'être mon ennemi, et lui représentant qu'il ne devoit pas douter de la sincérité avec laquelle je lui offrois mon amitié, puisqu'il avoit été totalement en mon pouvoir de me débarrasser de lui. Il parut fort satisfait et promit, sur son hon-

neur, de se conduire à l'avenir avec plus de délicatesse envers moi ; il n'épargna pas les sermens pour m'assurer de son repentir. Il voulut même reconnoître publiquement sa faute, et m'en demander pardon en présence de la société. Malgré toutes ces belles démonstrations, M. Panow fut toujours d'avis que je ne devois placer aucune confiance en cet homme que rien n'étoit capable de corriger.

A 5 heures du soir, on vint m'annoncer que les cercles d'un des barrils d'eau s'étoient relâchés, et qu'il n'y en restoit plus une seule goutte, et qu'un autre barril étoit aux deux tiers vide, en sorte que nous n'en avions plus que trois barrils et quelques pots, avec environ neuf cents livres de poisson salé, ou en forme de pain. Dans une si effrayante nécessité, déjà accablé de fatigue, je passai une cruelle nuit, et les efforts que j'étois obligé de faire pour cacher mon inquiétude et ma souffrance m'épuisèrent au point que je fus plusieurs fois prêt à défaillir. Dans cette saison, il n'y avoit guère lieu d'attendre des grains de pluie, et je ne connoissois pas assez la position des terres les plus prochaines pour fonder sur cela quelques espé-

rances. Cependant, je crus devoir, au point du jour, assembler la compagnie pour lui rendre compte de notre détresse, et je leur proposai de fixer la ration journalière à une demi-livre de poisson et à une demi-bouteille d'eau. Pour les convaincre de la vérité, je fis apporter sur le pont toutes les provisions, et, à l'examen, nous trouvâmes qu'au lieu de neuf cents livres de poisson, il n'en restoit que quatre cent soixante, et que les trois barrils d'eau n'étoient pas tout-à-fait pleins. Cette conviction désespéra plusieurs de nos compagnons. Il étoit, disoient-ils, impossible, avec si peu d'eau, de vivre de poisson, dont l'unique effet étoit d'altérer excessivement. Leurs alarmes n'étoient que trop fondées; je le savois par expérience. Pour prévenir toute dispute sur la distribution, je partageai notre provision entre tous les associés et chacun reçut sa part, consistant en quatre livres et trois-quarts de poisson. Je réservai le biscuit, quoiqu'endommagé, pour l'usage des femmes. Plusieurs des associés reçurent leur part en pleurant amèrement, et les autres en maudissant les auteurs de l'insurrection du Kamchatka.

Dimanche 10, beau tems et excessivement

chaud. Au coucher du soleil, le vent s'éleva et les nuages couroient avec une grande rapidité. A onze heures du soir, nous eûmes du tonnerre; mais il tomba à bord fort peu de pluie.

Lundi 11, grand vent, le tems nébuleux et continuellement du tonnerre et des éclairs. Il étoit nécessaire de s'évertuer; mais tous nos compagnons étoient si découragés que je désespérai de pouvoir tenir contre la force du vent. Une nuit affreuse succéda à cette journée. Les voiles de perroquet et de beaupré furent arrachées. Le vent qui souffloit par bouffées menaçoit de nous démâter entièrement, et comme aucun des associés ne vouloit monter, il étoit impossible d'abaisser les voiles. A trois heures du matin le mât de misaine fut rompu par la foudre; mais il ne prit pas feu. Le pont étoit continuellement couvert d'eau, et si le vent eût rapidement changé, comme je l'avois plusieurs fois éprouvé dans ma navigation, nous étions perdus sans ressource. Heureusement il ne changea point.

Suivant le rapport, le nombre des malades qui, jusques-là, avoit toujours été entre trois et six, monta à vingt-trois; latitude,

36 degrés 26 minutes ; longitude, 3 degrés 0 minute ; le vent, ouest-nord-ouest; course, sud-ouest quart de sud.

Mardi 12 juillet, MM. Crustiew et Panow me représentèrent que plusieurs des associés ayant consumé leurs provisions étoient en danger de mourir de faim, si je ne trouvois pas quelque expédient. Il me vint à l'esprit de faire bouillir quelques peaux de castor et de les assaisonner avec de l'huile de baleine. Pour en faire l'essai, je fis échauder, nettoyer et bouillir quelques-unes de ces peaux. A six heures après-midi, elles furent tout-à-fait préparées, et je vis avec joie que ce ragoût étoit capable de nous empêcher de mourir de faim ; je le fis distribuer à tous les associés. L'empressement qu'ils avoient mis à l'apprêter leur avoit fait oublier l'impétuosité du vent ; en sorte que tout le soin du vaisseau retomba sur les officiers et sur moi. Toute la nuit le vent continua de souffler avec la même force ; mais à quatre heures du matin il tomba tout-à-coup, et dans peu d'instans la mer devint unie. Cette particularité nous indiquoit le voisinage de la terre ; mais dans quelle direction la chercher ? C'est ce qu'il m'étoit impossible de

déterminer. Au point du jour, j'appris que, satisfaits de la nourriture que je leur avois procurée, plusieurs associés avoient lavé leurs souliers et leurs bottines, et qu'à l'instant même il y en avoit plus de vingt paires qui bouilloient dans la chaudière.

Suivant le rapport, vingt-neuf malades; la pompe claire; latitude, 35 degrés 4 minutes; longitude, 1 degré 0 minute; vent, ouest-nord-ouest; course, sud-ouest quart de sud.

Mercredi, 13 juillet, le tems s'éclaircit par degrés. Je fis ouvrir les écoutilles pour donner de l'air au vaisseau. Ensuite, nous débarrassâmes le pont des débris du mât de misaine. Un grand mât de rechange que j'avois pris au Kamchatka servit à le remplacer; et malgré notre foiblesse nous parvînmes à le mettre debout avant la nuit. Cependant les femmes étoient occupées à dépaqueter les peaux, qui se trouvèrent monter au nombre de sept cent quatre-vingt-huit castors, deux cent soixante-huit renards et mille neuf cents zibelines. Au point du jour, nous vîmes des plantes marines et des oiseaux qui ressembloient à des aigles.

Suivant le rapport, vingt malades.

Jeudi 14, une forte brise. M. Meder m'informa qu'il n'y avoit plus que quinze pintes d'eau, et qu'il croyoit à propos d'en garder au moins la moitié pour les malades. Je donnai des ordres en conséquence, et le reste fut distribué au point du jour entre les associés. Quant à moi, n'ayant aucun espoir de remédier à la disette d'eau, je me résignai à mon sort et passai la nuit à respirer le frais. Le lendemain je présentai ma carte à la compagnie, et leur fis voir que nous étions encore à deux cent quarante ou peut-être trois cents lieues des côtes du Japon, ne leur dissimulant pas que je ne connoissois auprès de nous aucune île; que, même avec un vent favorable, nous ne pourrions atteindre les côtes avant six ou sept jours; qu'infailliblement la disette d'eau auroit fait périr plusieurs d'entre nous avant ce terme, et que je croyois devoir indiquer, à ceux qui pourroient survivre, la course qu'ils devoient suivre. L'air de franchise et de confiance avec lequel je leur découvris mes sentimens parut faire sur eux une vive impression. Tous furent empressés à partager avec moi ce qui pouvoit leur rester de provisions. Sudiakow, sur-tout, déclarant

qu'il avoit encore dans son coffre trois poissons salés et une cruche d'eau, fruit de ses épargnes, offrit de me les donner. Cet acte de générosité fut universellement applaudi; je consentis à partager avec lui.

Suivant le rapport, dix-huit malades; latitude, 32 degrés 36 minutes; longitude, 357 degrés 15 minutes; vent, du nord-ouest au nord-nord-ouest; course, sud-sud-ouest.

Vendredi 15, beau tems. Nous vîmes un grand nombre d'oiseaux que nous présumâmes être des oiseaux de terre. Plusieurs des associés burent de l'eau de mer, ce qui excita en eux de violens vomissemens. Inutilement M. Meder essaya d'en corriger l'âcreté en y infusant du thé.

Au coucher du soleil, deux des associés, qui étoient montés au haut du mât, crièrent TERRE. Aussi-tôt chacun y monte; mais le soleil venant à se coucher, on ne put rien voir. Les hommes qui croyoient avoir vu terre me dirent qu'elle devoit être à peu près au sud-ouest. Je fis alors mettre toutes les voiles et doublai le nombre des hommes pour le quart de cette nuit; mais, après avoir fait voile jusqu'au matin dans la direction qu'ils avoient indiquée, nous fûmes

convaincus qu'ils avoient pris des nüages pour la terre.

A cinq heures du matin, nous remarquâmes que mon chien Nestor, assis sur le gaillard d'avant, aboyoit et reniffloit continuellement, ce qui confirma M. Meder dans la persuasion que la terre ne pouvoit être éloignée. M. Kuzneczow monta lui-même au haut du mât, jurant qu'il n'en descendroit qu'après l'avoir vue. A neuf heures, Zacharie, mon américain, qui étoit sur le gaillard d'avant avec les autres, cria *alaksina*, *alaksina*, m'invitant à venir voir moi-même, me montrant du doigt ce qu'il voyoit, et répétant continuellement *alaksina*, quoique nous ne vissions encore rien ni les uns ni les autres. Je criai à M. Kuzneczow que l'américain voyoit terre, et le lui envoyai avec mon télescope pour lui montrer la place. A neuf heures et demie passées, Kuzneczow nous cria *terre*. Je montai moi-même au haut du mât pour m'en convaincre, et j'eus, en effet, le plaisir de voir que bientôt nos souffrances alloient être adoucies. A onze heures, nous vîmes distinctement la terre. Je sondai et trouvai le fond à vingt-huit brasses. Après avoir fait voile jusqu'à un

quart de lieue de côte, nous mîmes à l'ancre à quatorze brasses de profondeur.

Suivant le rapport, vingt-six malades ; la pompe claire ; latitude, 32 degrés 47 minutes ; longitude, 355 degrés 8 minutes ; le vent, nord-quart-d'ouest ; course, ouest 5 degrés nord.

Le samedi 16 juillet, à l'ancre, dans dix-huit brasses d'eau, près d'une île, à un quart de lieue de distance, le vent soufflant du nord au nord-nord-ouest. A deux heures après-midi, j'envoyai MM. Panow et Kuzneczow, dans le canot, avec douze autres associés, examiner la côte et chercher quelque havre où nous pussions mouiller en sûreté. Je fis mettre aussi dans le canot plusieurs barrils pour les remplir d'eau, s'ils en trouvoient dans l'île. A neuf heures du soir, nous vîmes sur le rivage trois feux, signal convenu de la découverte d'un havre ; mais ces feux nous parurent être à la distance de deux lieues au nord-ouest. A onze heures, le canot revint avec quatre hommes et un barril d'eau qui fut bientôt consommé. Sibaew m'apprit que l'île paroissoit déserte ; que Kuzneczow avoit découvert sur le côté nord une baie fort

commode, dans laquelle tomboit un petit ruisseau d'eau douce; et pour comble de bonheur, qu'on trouvoit dans cette île un grand nombre de cochons et de chèvres. A ce recit chacun voulut aussi-tôt descendre à terre, et j'eus beaucoup de peine à retenir à bord assez de monde pour la manœuvre. Ne faisant attention qu'au besoin qui les pressoit, quarante-neuf des associés sautèrent dans la chaloupe et quittèrent le vaisseau. J'envoyai aussi le petit canot armé de six hommes, auxquels je donnai ordre de se rendre près de M. de Kuzneczow.

A cinq heures et un quart du matin, nous levâmes l'ancre et fîmes route au nord-ouest quart de nord, sous nos perroquets, le long d'une côte d'un aspect fort agréable; mais le calme nous obligea de mettre encore à l'ancre, dans douze brasses d'eau. A neuf heures et demie j'entrai dans la baie, où nous mouillâmes dans six brasses d'eau, à la distance d'environ soixante brasses du rivage.

Dimanche 17 juillet, j'envoyai à terre les malades, qui étoient au nombre de dix-huit, et les femmes, ne laissant à bord que

quatre hommes et deux officiers pour garder le navire.

Toute cette journée fut employée à couper du bois et à élever des tentes et un magasin dans lequel nous pussions déposer toute notre cargaison ; M. Wynbladth entreprit d'élever une batterie, dans laquelle il plaça trois canons de dix livres. Ceux des associés qui étoient descendus la veille rapportèrent plusieurs pièces de gibier pour les malades et un cochon ; d'autres apportèrent différens fruits et plantes d'un goût délicieux. Cependant je crus devoir leur défendre de les manger cruds ; mais quand ils furent bouillis ou rôtis, ils se trouvèrent fort bons et fort salutaires. L'abondance d'eau et de provisions fit bientôt oublier à toute la société ses souffrances passées, et la douceur de leur situation actuelle fut l'unique sujet de leurs conversations. Ce fut en mon particulier une grande satisfaction pour moi de me voir si heureusement délivré des horreurs d'une mort cruelle et des reproches de mes compagnons.

La nuit fut belle ; cependant je la passai toute entière à dormir, car j'étois épuisé de fatigue. Au point du jour j'assemblai

toute la société et distribuai entr'eux le service. Quelques-uns eurent ordre de garder le vaisseau, les autres furent employés à la pêche, à la chasse, à réparer les futailles, les voiles, etc.; après cette distribution du travail, je leur déclarai que mon intention étoit, aussi-tôt que nous aurions une quantité suffisante de provisions, de faire voile pour Manille, aux îles Philippines, d'où nous pourrions fort aisément revenir en Europe. Cette déclaration fut reçue fort froidement; quelques-uns me répondirent que la compagnie avoit besoin de repos, qu'il falloit premièrement se reposer, et qu'on verroit ensuite ce qu'on auroit de mieux à faire.

Lundi, 18 juillet, à terre dans l'île (1) *des Eaux*, nom que mes compagnons lui donnèrent, à cause de l'excellente eau que nous y trouvâmes. A deux heures après-midi, Loginow, qui avoit été envoyé pour découvrir la partie intérieure de l'île avec quatre associés, revint, et nous apporta en grande quantité des pommes de pin et des bananes, avec plusieurs faisceaux de bois

(1) Ou l'île de la liqueur.

qu'on trouvoit, dit-il, en abondance dans l'île; mais ce qui causa à la société plus d'étonnement encore, ce fut quelques morceaux de cristal de roche et quelques pierres fort pesantes, contenant des particules métalliques, et qui brilloient comme de l'or. La vue du cristal enflamma l'imagination de mes associés. Ils commencèrent à raisonner, et conclurent que si la surface de la terre produisoit du cristal, elle devoit infailliblement, à une plus grande profondeur, contenir du diamant. Le minéral qu'ils avoient trouvé ne pouvoit être dans leur opinion autre chose que de l'or. En vain je leur représentai que les apparences étoient souvent trompeuses; que le cristal de roche ne pouvoit se changer en diamans, et que leur or prétendu n'étoit peut-être que de la marcassite; on fit peu de cas de mes représentations; l'illusion étoit trop forte pour être si promptement dissipée, et la vivacité avec laquelle ils avoient formé leurs résolutions me fit appréhender de sérieuses conséquences. Cinq d'entre eux se présentèrent à moi, et me déclarèrent que la compagnie, étant épuisée par la fatigue et les souffrances du voyage, étoit résolue à fixer

pour

pour quelques mois sa résidence dans l'île ; qu'ils y trouvoient une quantité suffisante de provisions, et que leur dessein étoit d'employer tout ce tems à creuser la terre, à recueillir une quantité de mine, et à miner les rochers pour parvenir à la couche du cristal; enfin, à ramasser de l'or et des diamans dont ils sauroient tirer bon parti à leur retour en Europe. Après cette déclaration formelle, ils me prièrent de leur promettre que je me conformerois à leurs intentions ; mais ne jugeant pas à propos de leur donner si précipitamment ma parole, je les renvoyai avec promesse de prendre leurs propositions en considération, et de leur donner le lendemain matin ma réponse définitive.

Aussi-tôt après qu'ils m'eûrent quitté, j'assemblai mes amis pour délibérer sur le parti qu'il convenoit de prendre ; ils furent d'avis qu'il falloit céder à la loi du plus fort, attendu que les associés étant à terre n'entendroient pas raison, et que, ayant déjà vu plusieurs exemples de leur obstination, j'avois tout lieu de présumer que, si on les contrarioit, ils se porteroient aux dernières extrémités. Cet avis n'étoit pas le mien. Je voyois clairement qu'en cédant ainsi à leur

volonté, je ne devois attendre, pour fruit de ma condescendance, que des intrigues et des cabales dont les conséquences pouvoient devenir fatales. Je passai donc la nuit à inventer quelque moyen de les ramener à l'obéissance et à la raison.

Au point du jour, j'apperçus que ma tente étoit entourée d'un grand nombre de nos associés qui demandoient ma décision. Alors, je leur déclarai que ma résolution étoit de faire examiner la mine, pour me convaincre si elle contenoit de l'or ou non; car il seroit trop absurde, leur dis-je, de nous donner la peine de recueillir ici une cargaison de cailloux dont nous ne pourrions retirer aucun profit. Je priai donc mes compagnons de nommer parmi eux deux hommes qui connussent la métallurgie, et de les charger d'en faire l'essai. Je leur déclarai en même-tems que si la mine se trouvoit être bonne, je me déterminerois aussitôt à demeurer dans l'île aussi long-tems qu'ils le jugeroient à propos; mais que la découverte du cristal ne devoit pas nous y retenir, étant bien assuré qu'il ne se trouvoit jamais de cristal dans les mines de diamans. Ils étoient tous si persuadés que la

mine ne pouvoit être que de l'or, qu'ils furent fort satisfaits de ma réponse, et nommèrent à l'instant Andreanow et Ribnikow, deux orféyres, pour en faire l'essai.

Le mardi, 19 juillet, beau tems; mais excessivement chaud. Ce jour-là on prit une grande quantité de poisson. J'en fis distribuer une moitié à la compagnie, et fis sécher l'autre pour notre provision. Sur les deux heures, je fis une excursion dans le pays, accompagné de MM. Panow et Wynbladth : il nous parut fort agréable. Nous y trouvâmes une grande quantité de cocotiers, d'orangers et de bananiers, avec un certain fruit qui ressembloit à des poires, mais d'un goût excessivement acide. Sur une petite montagne nous trouvâmes plusieurs morceaux de cristal et de cinabre; mais la plus agréable découverte que nous fîmes fut celle d'environ cinquante cochons. Nous les poursuivions dans l'intention d'en tuer quelques-uns, lorsque Polossiow, notre jeune pilote, vint nous joindre, et m'apprendre que Stephanow avoit assemblé une partie des associés, auxquels il avoit parlé avec beaucoup d'emphâse, et que tous s'étoient retirés dans le bois pour se lier ensemble par un serment. Sur cet avis, nous

revînmes à notre camp, où nous arrivâmes au commencement de la nuit, qui fut une des plus belles que j'aie vues de ma vie. Je me rendis d'abord à la tente de M. Crustiew, qui fut fort étonné de ma découverte, m'assurant qu'il n'avoit pas quitté Stephanow de tout le jour, à l'exception d'une demi-heure pendant laquelle il lui eût été impossible de former une confédération. Mais M. Panow déclara qu'il croyoit Stephanow capable de tout, et qu'il étoit persuadé que le rapport qu'on m'avoit fait étoit conforme à la vérité. La conduite antérieure de cet homme me fit adopter l'opinion de M. Panow, et je jugeai qu'il étoit à propos de prévenir un complot. Dans cette intention, j'assemblai ceux de mes amis auxquels je pouvois parler avec confiance ; leur nombre montoit à trente-six. J'en envoyai sur-le-champ six relever ceux qui étoient à bord, douze autres garder nos petites pièces de canon ; les autres eurent ordre de rester sous les armes, et de monter une garde régulière, sans occasionner aucun soupçon. Les choses étant ainsi disposées, j'attendis le point du jour. A sept heures du matin, les chasseurs furent les premiers qui se présentèrent. Ils me dirent qu'ils avoient

été malheureux dans leur chasse; qu'ils n'avoient rien vu. J'étois bien assuré qu'au lieu de chasser ils venoient de complotter avec Stephanow : cependant, je cachai mon mécontentement; mais je n'y tins plus, lorsque j'appris que tous ceux que j'avois chargés de réparer nos barrils et nos voiles avoient refusé de continuer leur travail. J'ordonnai, en conséquence, une assemblée générale pour midi.

Mercredi 20, je leur exposai notre situation en termes assez énergiques, et les peines que j'avois toujours prises pour remplir tous les vœux de la compagnie. Je me plaignis de leur ingratitude envers moi. Je parlai surtout de la coupable obstination de ceux qui refusoient de travailler, obstination qui devoit nous conduire à des conséquences funestes, et leur demandai les raisons qui avoient pu les porter à une résolution si indigne d'hommes d'honneur et courageux. Alors plusieurs des associés regardèrent M. Stephanow; d'autres lui crièrent : *Parlez, parlez, et nous vous soutiendrons*. A ce signal, ce méchant homme parla en effet, et, pour son début, m'accabla d'invectives, nous menaçant, M. Panow et moi, d'une

mort prochaine. J'interrompis ses imprécations en remerciant la compagnie de m'avoir maintenu jusqu'à présent dans un poste où j'avois eu peut-être moins de peines que chacun d'eux. Je leur déclarai que n'ayant gardé le commandement que pour leur sauver la vie à tous dans un voyage aussi dangereux que difficile, je croyois devoir m'en démettre à présent que les plus grands dangers étoient passés, et qu'ils pouvoient se choisir un autre chef. Quant à moi, ajoutai-je, je n'ai plus rien à espérer d'hommes si dénués d'honneur et de probité ; je suis résolu à les quitter et à vivre plutôt avec les bêtes féroces que parmi une race d'hommes si ingrate, et dont la conduite ne promet pour l'avenir que crimes et méchancetés. Après cette vive apostrophe, je me retirai en disant : que ceux qui ont de l'affection pour moi me suivent. Je fus suivi par ceux dont je connoissois l'attachement et par vingt-deux autres que, jusqu'alors, j'avois régardés comme douteux. A mon retour dans ma tente, je me trouvai avec cinquante-deux compagnons, outre six qui étoient encore à bord. Je n'avois plus rien à craindre de la part des conspirateurs. Je passai la nuit

à délibérer sur le parti que j'avois à prendre. Au point du jour, je reçus une députation du parti de Stephanow, qui m'informa que, s'étant rendu maîtres du vaisseau ils auroient pu m'abandonner, mais que leurs desseins étoient plus nobles ; qu'ils vouloient même me reconnoître encore pour leur chef si je voulois leur promettre de fixer avec eux ma résidence dans l'île ; que, pour me convaincre de la sincérité de leurs intentions, trois hommes de leur parti resteroient avec moi, et qu'eux-mêmes, dès que je leur aurois annoncé ma résolution, remettroient M. Stephanow entre mes mains, afin que je n'eusse plus rien à craindre de sa part. La surprise du navire me remplit de consternation ; mais je la cachai du mieux qu'il me fut possible. Ma disgrace paroissoit inévitable. Que pouvois-je faire sans vaisseau dans une île déserte? Après réflexion, je les invitai à se rassembler en plus grand nombre, promettant de leur dévoiler alors tous mes sentimens. Ils retournèrent à bord, et bientôt après revinrent tous, à l'exception de M. Stephanow et dix de ses associés. Je leur représentai que personne ne desiroit plus que moi de fixer ici notre résidence, mais que diverses ré-

flexions m'empêchoient encore de prendre cette résolution. Il en étoit une entre autres qui me retenoit plus particulièrement : notre compagnie étoit composée d'un grand nombre d'hommes et de huit femmes seulement, disproportion qui seroit continuellement parmi nous une source de discorde. C'est, leur dis-je, cette disette de femmes qui m'a empêché de vous proposer moi-même ce que vous paroissez desirer ; je suis donc prêt à souscrire à vos vœux, mais à une condition. Tous s'écrièrent : *Parlez*, *parlez*. Alors je leur déclarai que mon intention étoit de faire voile pour le Japon, d'y descendre près d'une ville, de nous emparer d'autant de femmes, de grain et de bétail que nous croirions en avoir besoin, et de revenir ensuite nous établir dans cette île, que nous retrouverions aisément. Je leur promis solemnellement ce dernier article, à condition qu'ils me seconderoient dans l'exécution de ce projet, qui demandoit tout au plus un mois. Apeine avois-je fini de parler que tous s'écrièrent : Vive notre chef, vive notre général ; et vinrent l'un après l'autre me baiser les mains.

Les voyant ainsi ramenés à la soumission,

je les invitai à retourner à bord à l'instant même, et à mettre Stephanow à terre ; car je crains, leur dis-je, que ce misérable fou ne couronne tous ses explois en mettant le feu à notre navire. La même crainte saisit aussi-tôt tous les esprits, et ils coururent au rivage. Stephanow, les voyant revenir si précipitamment, ne douta point qu'ils ne fussent poursuivis par ceux de mon parti. Il se hâta de venir lui-même les joindre dans la chaloupe. Mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il se vit arrêté lui-même par sa troupe. Ils me l'amenèrent, et je l'envoyai en prison sous la garde de M. Sibaew.

Jeudi 21. J'assemblai la compagnie pour lui faire renouveller son serment de fidélité et d'obéissance envers moi ; et de mon côté, je m'obligeai par serment à revenir former un établissement dans l'île *des Eaux* dès que nous aurions exécuté notre entreprise au Japon. Après cette cérémonie, je donnai des ordres pour la continuation des travaux, de la chasse, de la pêche, et pour recueillir des fruits et des végétaux. Quant à M. Stephanow, je le fis remettre bientôt en liberté, à condition qu'il demanderoit publiquement pardon à toute la société ; mais comme il

ne m'étoit plus permis de lui confier aucune part du service, j'exigeai que la compagnie le déclarât incapable d'occuper aucun emploi. Ce malheureux me supplia de le laisser dans l'île, je refusai de céder aux suggestions de son désespoir, et lui déclarai qu'il y reviendroit avec nous. Au surplus les associés, animés par l'espoir de former bientôt une colonie nouvelle qui pourroit avec le tems devenir un empire, travaillèrent jour et nuit, et négligèrent totalement l'essai de la mine, se réservant de le faire à leur retour. Le poisson que nous prîmes se trouva bon et salutaire, et notre table fut ce jour-là fournie d'excellens fruits et de gibier. Au point du jour, nos associés étoient encore au travail et la besogne alloit grand train.

A neuf heures, je fis porter à bord toutes nos provisions, et dix-huit barrils pleins d'eau. D'après le compte de M. Baturin, nous avions des provisions au moins pour un mois. Ce jour-là, je fis élever sur le rivage une croix avec l'inscription suivante.

« En l'année 1771, le 16 de juillet, la
» corvette Saint-Pierre et Saint-Paul jetta
» l'ancre dans le havre de cette île, com-

» mandée par Maurice - Auguste de Be-
» nyowsky, magnat de Hongrie et de Polo-
» gne, général de la république de Pologne,
» fait prisonnier de guerre par les Russes et
» exilé par ordre de la Czarine au Kam-
» chatka, d'où il s'est échappé par la force
» de son courage. Cette île est inhabitée;
» elle abonde en diverses sortes d'oiseaux
» sauvages. La mer fournit d'excellent pois-
» son, et ses fruits et ses eaux sont salu-
» taires. Elle est située à 32 degrés 47 mi-
» nutes latitude, et 355 degrés 8 minutes
» longitude, — venant de Bolsha au Kam-
» chatka. ».

Vendredi 22 juillet, M. Panow, qui étoit allé à la chasse, nous rapporta deux cochons et plusieurs pintades; nous les salâmes et les fîmes porter à bord. A quatre heures, tous nos effets étant embarqués, et voyant que le vent s'étoit élevé du côté de l'est, je me déterminai à partir. Nous ne pûmes mettre à la voile qu'à minuit. Nous eûmes de la peine à sortir du havre, mais ayant une fois doublé le cap, nous trouvâmes une mer unie. Dégagé alors de toute inquiétude, je dormis quelques heures d'un

sommeil profond. Au point du jour, nous perdîmes de vue la terre, et la gaîté régna parmi toute la société.

Suivant le rapport, un seul malade; latitude, 32 degrés 56 minutes nord; longitude, 353 degrés 57 minutes; le vent à l'est; point de courant; course, ouest 5 degrés nord.

Samedi 23, beau tems, mais fort chaud, avec une brise venant du nord-est; la mer jaunâtre et entièrement changée de couleur; ce qui m'engagea à sonder, mais nous ne trouvâmes point de fond. A cinq heures, nous vîmes un double arc-en-ciel. Les associés se plaignant d'une soif excessive, je leur fis mettre du nitre dans leur boisson, qu'ils avoient composée de fruits bouillis dans de l'eau.

Dimanche 24, grande chaleur. A six heures, nous vîmes terre que nous crûmes être une île. Nous la côtoyâmes au nord.

Lundi 25, nous vîmes passer le long du bord un grand nombre de serpens noirs; et à quatre heures après-midi, des brossailles; sur un de ces arbustes étoit encore attachée de la soie, ce qui me fit conjecturer que le Japon ne devoit pas être éloigné. Ne trouvant point de fond, je jugeai que nous

étions dans l'archipel, qui environne le Japon, et je fis faire bonne garde pendant la nuit. Au point du jour, les Gabiers crièrent terre ; mais nous ne pûmes l'appercevoir de dessus le pont qu'entre neuf et dix heures. Nous la vîmes distinctement à midi.

Mardi 26, nous fîmes voile pour le cap nord de l'île, que bientôt nous eûmes dépassé. Les associés me demandèrent la permission de mettre pied à terre à la prochaine occasion pour examiner ces îles, qui paroissoient inhabitées. Je promis de me rendre à leur desir, et cela d'autant plus volontiers qu'il étoit essentiel pour moi d'examiner les côtes, dont je n'avois aucune carte positive. A trois heures et demie après midi, M. Cuzneczow nous cria du haut du mât une voile, et bientôt après qu'il en voyoit un grand nombre. Je montai avec une lunette d'approche, et vis que c'étoit en effet une flotte, dans laquelle je distinguai trois gros vaisseaux, le tout tendant au nord-ouest. L'approche de la nuit nous empêcha de l'atteindre. Nous mîmes les basses voiles et j'avançai, toujours avec la sonde ; mais à trois heures du matin, nous mîmes toutes nos voiles ; à six, nous vîmes

les basses-terres ; et à neuf, n'en étant éloignés que de deux lieues au plus, j'envoyai le petit canot avec M. Kuzneczow, et six des associés faire des découvertes sur l'île.

Suivant le rapport, tout le monde en santé ; le vaisseau près d'une île ; latitude, 33 degrés 41 minutes ; longitude, 345 degrés o minute ; vent, nord-est ; courant venant du sud ; course, ouest, quart de nord.

Mercredi 27. En approchant de l'île, le courant nous jetta près de sept lieues à l'ouest, dans l'espace de cinq heures ; je tirai plusieurs coups de canon pour avertir le canot de revenir ; mais ne le voyant point, je pris le parti de jetter l'ancre à trois heures après-midi dans 48 brasses d'eau. Le canot ne revint qu'à huit heures. Ils n'avoient, me dirent-ils, trouvé dans l'île que quelques cabanes bâties de planches, autour desquelles ils avoient vu des amas d'os de poissons, d'où ils présumoient que les Japonnois ne fréquentoient cette île que pour y pêcher. La nuit étant claire et les étoiles brillantes, nous levâmes l'ancre précisément à minuit. A quatre heures du matin, nous vîmes une autre île à bas-bord ;

et à six heures nous vîmes à stribord une terre qui portoit du nord au nord-ouest.

Suivant le rapport, tout le monde en santé. Latitude, 33 degrés 44 minutes nord; longitude, 343 degrés 12 minutes; vent, nord-est quart d'est; courant venant du sud; course, ouest, par nord; profondeur de l'eau, 38 brasses.

Jeudi 28 juillet, beau tems, mais excessivement chaud; une mer irrégulière, avec un fort courant du sud-est au nord-ouest. Nous vîmes une autre terre au sud ouest, et je résolus de continuer ma course le long du canal avec le canot en tête et la sonde. A cinq heures, nous vîmes devant nous, à la distance de quatre lieues, trois vaisseaux qui croisoient le détroit du sud au nord, et dans la nuit des feux sur toutes les côtes. Au point du jour, nous entrâmes dans une baie, et la sonde nous indiquant que le fond étoit régulier, j'avançai avec d'autant plus de sûreté que le courant étoit contre nous. A huit heures, nos sondes furent de 16 brasses, corail, caillou et sable. Alors notre navire parut être au milieu d'une forêt; car nous étions entourés d'un millier de bateaux, tous si occupés à la

pêche, qu'ils ne firent pas même semblant de nous voir. Plusieurs cependant nous crièrent en passant près de nous, *fiassi to Holland*, *fiassi to Sindzy*, et d'autres *Namandabuz*. A onze heures, un navire fort bien construit s'approcha de nous et nous haîla. Ses mâts étoient ornés de banderoles et de plusieurs pavillons, sur lesquels j'apperçus quelques inscriptions ; mais ne pouvant répondre au capitaine en langue japonnoise, il nous envoya à la fin sa chaloupe ; et ses matelots, en nous montrant des cordes et par divers gestes, nous firent entendre qu'ils venoient pour nous remorquer. Alors, je fis jetter le bout de deux cordes dans la chaloupe qui les porta à bord du vaisseau. Aussi-tôt ils abaissèrent toutes leurs voiles, et quatre-vingt rameurs au moins nous remorquèrent avec une incroyable vîtesse. Lorsque nous fûmes près du bord, je mis à l'ancre dans douze brasses d'eau, et fis retirer les cordes qui nous furent rapportées par la chaloupe japonnoise ; mais aucun des rameurs n'osa monter à bord ; et quand je voulus les récompenser de leurs peines, ils refusèrent mes présens, en me montrant leur cou ; ce qui me fit comprendre

comprendre qu'il leur étoit défendu sous peine de mort de rien accepter.

Suivant le rapport, tout le monde en santé ; à l'ancre dans une baie du Japon ; latitude, par estimation, 33 degrés 56 minutes nord ; longitude, 342 degrés 20 minutes.

Vendredi 29 juillet. Je donnai ordre de préparer nos armes et de charger nos canons à mitraille en cas d'attaque. A deux heures après-midi, j'envoyai à terre MM. Wynbladh et Kuzneczow avec douze hommes armés. Je chargeai le premier d'une lettre écrite en hollandois, contenant une déclaration du sujet de notre voyage, et la demande de quelques secours ; je joignis à la lettre trois peaux de castor et six de martre, que j'offrois en présent au gouverneur de la place. Mais ne voulant pas exposer ces hommes à la merci des habitans, je levai l'ancre et remorquai le vaisseau, par le moyen de la chaloupe, à la distance de deux cents brasses du rivage. Bientôt après, je vis trois petits bateaux s'avancer à la rame vers notre canot ; mais l'interposition d'un rocher me les fit perdre de vue, et je ne pus voir nos hommes mettre pied à terre,

ce qui me causa de vives inquiétudes. Aucun d'eux n'étoit encore de retour à neuf heures du soir. Mais alors, la sentinelle ayant averti qu'il voyoit trois feux approcher du vaisseau, j'armai la chaloupe de seize hommes et les envoyai au-devant. Bientôt ils revinrent, et M. Panow qui les commandoit nous cria que c'étoit tout notre monde qui revenoit avec un air fort content, et accompagné par deux canots du pays. Un instant après, MM. Wynbladth et Kuzneczow arrivèrent avec un japonnois fort bien vêtu et armé d'un sabre. Il monta à bord avec confiance et nous fit un grand discours, dont nous n'entendîmes pas un seul mot. Cependant pour en pouvoir comprendre quelque partie, j'envoyai chercher Bocsarew, qui avoit appris cette langue en Sibérie, d'un japonnois naufragé au Kamchatka; malheureusement Bocsarew l'avoit oubliée : il ne se rappella que quelques complimens, dont il régala le japonnois. Mais comme j'étois impatient d'entendre le rapport de MM. Wynbladth et Kuzneczow, je laissai le japonnois avec MM. Panow et Bocsarew, qui le firent en-

trer dans ma chambre. Voici le rapport de M. Wynbladth.

« Aussi-tôt que les canots japonnois nous
» eurent joints, les hommes qui les mon-
» toient nous firent un signe, qui fut de
» placer tous la main gauche sur leur poi-
» trine. Nous répétâmes le même signe; ils
» nous firent encore beaucoup d'autres si-
» gnes, auxquels nous ne pûmes rien com-
» prendre, si ce n'est qu'ils nous invitoient
» à mettre pied à terre. Je descendis avec
» M. Kuzneczow et huit des associés, lais-
» sant quatre hommes dans le canot pour
» le garder et le tenir à flot. Nous trou-
» vâmes près du rivage deux cents hommes
» à cheval et autant à pied, armés de lances
» et de flèches, et qui nous saluèrent poli-
» ment; mais bientôt, s'appercevant que
» nous voulions aller à la ville ou village
» le plus prochain, ils vinrent nous offrir
» leurs chevaux, que nous montâmes sans
» nous faire prier. Ainsi, nous fûmes con-
» duits en cérémonie à la citadelle, située
» à l'extrémité d'un village éloigné du ri-
» vage d'environ un quart de lieue. Là
» nous descendîmes de cheval et entrâmes
» dans la cour, où nous fûmes reçus poli-

» ment par une personne de distinction,
» qui nous conduisit à une grande salle
» bâtie en colonnades ; à l'un des bouts de
» cette salle étoit assis sur un sopha un autre
» homme qui nous parut être le chef où
» gouverneur, et qui nous dit : *fiassi Guza-*
» *rimas ;* nous le saluâmes, en lui faisant
» signe que nous n'entendions point. Les au-
» tres paroles qu'il nous adressa furent : *to*
» *Holland* ; je compris qu'il nous deman-
» doit si nous étions Hollandois ; je lui fis
» signe que non. Il me dit ensuite successi-
» vement ; *to Sindzi*, *to Philippine*, *to*
» *Braki*, *to Masui*, *to Tungusi ;* et comme
» je lui répondois toujours négativement,
» il battit un tambour qui étoit près de lui.
» A ce signal plusieurs serviteurs entrèrent ;
» ayant reçu ses ordres, ils revinrent
» bientôt après avec des rouleaux de papier
» qu'il déplia l'un après l'autre, et ayant à
» la fin trouvé ce qu'il cherchoit, il me fit
» signe de m'approcher et me montra une
» carte dans laquelle je distinguai le Japon,
» la Chine, les îles Philippines, les indes,
» et une étendue de terre inconnue figu-
» rant à-peu-près l'espace et la position de
» l'Europe. Il prit mon doigt et m'invita à

» lui montrer sur cette carte le pays d'où
» nous venions ; je lui mont ai l'Europe, ce
» qui l'étonna beaucoup. Il exprima sa sur-
» prise en s'écriant plusieurs fois *Naman-*
» *dabuz*. Ensuite comme il paroissoit ré-
» voquer en doute la vérité de ce que je
» venois de lui dire, je pris cette occasion
» de lui faire entendre que la durée de
» notre voyage avoit épuisé toutes nos pro-
» visions, et que nous avions besoin de
» secours. Il parut me comprendre ; car
» après m'avoir montré sa bouche et son
» ventre, il appella ses serviteurs et parla
» avec eux assez long-tems. Desirant de
» hâter mon retour au navire, je lui pré-
» sentai les peaux de castor et de martre,
» lui faisant signe qu'elles venoient de vous,
» et que je n'en étois que le porteur ; je lui
» présentai en même-tems la lettre, qu'il ac-
» cepta, mais il refusa les présens. Me rap-
» pellant que les japonnois des canots nous
» avoient fait signe en montrant leurs cols,
» je les imitai. Alors le gouverneur me
» conduisit dans une chambre voisine, où
» je trouvai une femme à laquelle je remis
» le présent ; elle me donna en retour une

» corbeille remplie de fleurs, que j'ai ap» portée avec moi.

» En sortant de cette chambre nous avons » trouvé dans la salle un autre Japonnois » auquel le gouverneur a parlé aussi pen» dant long-tems; ensuite il nous a ren» voyés. Ce Japonnois est devenu notre » conducteur et nous a ramenés avec la » même escorte qui nous avoit conduits. » Nous avons trouvé au rivage deux canots » remplis de provisions. Le Japonnois est » monté dans notre canot, et c'est celui-là » même qui est à bord en ce moment ».

Après avoir entendu ce récit, j'entrai dans ma chambre et fis politesse à l'officier Japonnois. Pour gagner sa bienveillance, je lui fis présent de deux paires de peaux de zibeline. Le cadeau lui parut considérable, car il nous fit entendre qu'il seroit fort content d'une seule paire; mais à la fin se voyant pressé d'accepter le tout, il nous donna à comprendre qu'il étoit pour lui de la plus grande conséquence que le présent demeurât secret, et il le cacha soigneusement.

Etant remonté sur le pont, il fit décharger les canots, ce qui fut fait en un moment;

ensuite il prit congé de nous, et ne voulut pas nous permettre de faire le plus léger cadeau à ses rameurs.

Les provisions que nous reçûmes à bord furent vingt-cinq sacs de riz, quatre pots de cassonnade, quatre jarres de thé, une jarre de tabac coupé très-fin, huit cochons, seize jarres de fruits conservés, et un grand nombre d'oignons, d'oranges, de limons, de pommes de pin et d'autres fruits, deux barrils de poisson salé, six barrils d'une sorte de vin fort agréable, et environ cinquante oiseaux. Mais ce qui causa le plus de joie à nos camarades, ce fut la vue de trois barrils de forte eau-de-vie.

Le point du jour nous surprit encore à emmagasiner ces provisions. Toute la nuit le vent souffla du sud, et le matin nous eûmes une légère brise venant de la partie nord, qui cependant ne dura guère plus d'une heure et demie. A six heures, je vis arriver un canot de ceux qu'on nomme dans le pays *periaqua* ou pirogue, contenant trois hommes. Ils nous accostèrent et mirent à bord un jeune homme fort bien vêtu, et qui par ses gestes paroissoit desirer de converser avec moi. Il me fut impossible de le

comprendre ; mais je fis éveiller Bocsarew qui rapporta que le Japonnois venoit m'informer qu'un grand nombre de personnes desiroient de voir le vaisseau, mais qu'elles avoient peur du canon, appellé en japonnois *tippo*. Je lui dis du mieux que je pus, par l'organe de Bocsarew, que toutes ces personnes seroient les bien-venues ; et pour lui faire mieux entendre mes intentions, je fis mettre en sa présence les tampons aux canons ; sur quoi il me salua à plusieurs reprises et se retira. Après son départ, je donnai ordre de nétoyer le vaisseau pour recevoir la compagnie. Apeine avions-nous fini cet ouvrage, que nous vîmes venir sur les neuf heures trois canots, chacun desquels portoit un homme de distinction, couvert d'un parasol. M. Winbladht se rappella d'avoir vu un de ces trois hommes à la citadelle. Ils montèrent à bord, et nous les saluâmes en leur répétant sans cesse *fiassi guzarimas*. Bocsarew, que j'avois destiné à nous servir d'interprête, étoitfortproprement habillé, et il suivit avec une exactitude merveilleuse mes instructions, qui étoient de faire, à chaque mot qu'il disoit, de profondes salutations. Il est vrai que c'étoit là son plus grand

talent, car il m'étoit impossible de rien entendre à tout ce qu'il m'expliquoit, mais comme je comprenois clairement que les Japonnois ne prétendoient que nous témoigner de l'amitié, je m'inquiétois fort peu de tout le reste. En conséquence, pour donner encore plus de force à leurs bonnes intentions, je les pris en particulier, et leur fis présent à chacun de deux peaux de martre, qu'ils reçurent avec une joie infinie et avec de grandes démonstrations de reconnoissance. Me témoignant alors qu'ils desiroient voir le vaisseau, je les conduisis par-tout moi-même. L'un d'eux tira de sa poche un crayon et du papier sur lequel il forma différens caractères, et quand il revint sur le pont, il examina les canons, et écrivit encore sur son papier, leur nombre sans doute. Il voulut ensuite connoître combien nous étions d'hommes à bord, ce qu'il lui fut aisé de savoir, car j'avois fait monter tout mon monde sur le tillac. Il les compta, et écrivit leur nombre. Mais quand les Japonnois s'apperçurent qu'il y avoit des femmes parmi nous, leur curiosité fut vivement excitée. Ils se conduisirent fort poliment avec elles, et nous firent entendre par signes que nos com-

pagnes devoient avoir beaucoup souffert; après quoi, ils nous quittèrent. A onze heures, nous reçûmes deux canots de provisions accompagnées d'un portrait, de vingt-six barriques d'eau et deux d'eau-de-vie. Les hommes refusèrent également de rien recevoir.

Samedi, 30 juillet, je sentois un extrême desir de descendre ; mais mes compagnons s'y opposèrent, prétendant qu'il ne falloit pas trop se fier aux bonnes dispositions des naturels du pays. A trois heures après-midi, nous vîmes venir à nous au moins trente canots ornés de banderolles flottantes ; et quand ils furent assez près, nous entendîmes des chants et le son de divers instrumens de musique. Tous s'arrêtèrent à la distance d'un demi-cable, excepté trois qui nous accostèrent. De l'un des canots sortit un homme âgé qui monta à bord avec deux jeunes gens fort richement vêtus. Le vieillard me présenta un papier écrit, mais fort inutilement, car personne à bord ne pouvoit lire le japonnois. Cependant, je fis appeller Bocsarew, qui, après avoir fait répéter au vieillard ses mots pour le moins vingt fois, m'apprit que l'Ulikamhi, ou roi de la contrée, m'envoyoit ces deux jeunes gens en ôtage, afin que je

pusse venir vers lui avec confiance. Je répondis par signes que j'étois prêt à descendre, mais qu'ayant la plus grande confiance en leur Ulikamhi, je ne permettrois point que les ôtages restassent à bord. Aussi-tôt, je fis préparer le petit canot et descendis à terre avec quatre de nos associés, Bocsarew, le vieillard et les deux jeunes gens, laissant, en mon absence, le commandement à M. Crustiew. Lorsque nous fûmes près de la petite flotte de canots, tous les Japonnois nous crièrent *uli ulan* ; une partie de ces canots nous précéda, et les autres nous suivirent trois à trois, à égale distance.

Aussi-tôt que nous fûmes arrivés au rivage, on nous étendit à moi et à mes compagnons des tapis pour nous asseoir, et l'on nous présenta du thé et des fruits secs. Ensuite, on fit approcher des litières qui nous voiturèrent l'espace d'un quart de lieue, suivies de gens armés, et conduites par treize officiers. Nous descendîmes devant un jardin spacieux, à la porte duquel étoient deux sentinelles japonnoises qui nous crièrent *uli ulan*. En entrant dans le jardin, nous fûmes reçus par deux officiers fort richement vêtus, qui parlèrent d'abord à notre vieillard

et me saluèrent ensuite par trois profondes révérences ; après quoi, ils me prirent sous le bras et me conduisirent à une petite maison construite au milieu du jardin. Quand nous vînmes près de la maison, ils me firent entendre qu'Ulikamhy étoit là. Nous l'y trouvâmes, en effet, dans un sallon, assis sur un sopha jaune ; il avoit un habillement de soie grise et bleue, avec une ceinture jaune. Lorsque je l'eus salué, on me présenta un sopha rouge sur lequel je m'assis. Ulikamhy me fit trois questions ; il me demanda qui j'étois, d'où je venois, et pour quelle raison j'étois venu au Japon. Je lui répondis, à l'aide de Bocsarew, que j'étois un guerrier d'Europe, et que j'avois abordé au Japon par accident et par la force du vent. Mais comme Ulikamhy ne pouvoit pas bien comprendre mon interprête, il eut recours à ses peintres, qui, prenant aussi-tôt du papier et des crayons, me dessinèrent quelques figures à l'aide desquelles je pus passablement l'entendre. La première figure qu'il me présenta étoit mon portrait, fort peu ressemblant à la vérité, mais reconnoissable par les vêtemens, et celui d'Ulikamhy, qui me présentoit un cœur. Pour montrer

que j'entendois l'allégorie, je pressai la figure d'Ulikamhy contre mon sein, ce dont il parut fort content. Il me fit approcher, et nous nous serrâmes les mains. Après avoir parlé quelque tems à son monde, il ordonna qu'on fît entrer mes quatre associés. Comme j'avois choisi les plus beaux hommes, il parut surpris de leur grandeur; il les fit mesurer et dessiner ensuite par ses peintres, ce qui fut fait en un instant. Je vis à ses gestes et à ses signes qu'il desiroit de savoir pour quelle raison j'étois plus petit qu'eux. Alors, m'étant fait apporter un petit tabouret sur lequel je posai mon pied droit, ce fut pour lui une autre surprise de voir combien je paroissois plus grand qu'auparavant. J'eus beaucoup de peine à lui faire entendre que le raccourcissement de ma jambe droite étoit la suite d'une blessure reçue dans une bataille, et que cette jambe, étant de quatre pouces moins longue que l'autre, diminuoit d'autant ma grandeur naturelle. La nuit nous surprit à converser ensemble. L'Ulikamhy me proposa de rester avec lui, non-seulement aujourd'hui, mais quatre ou cinq jours suivans, attendant, dit-il, incessamment un homme qui pourroit converser avec moi;

ce que je desirois ardemment moi-même, pour pouvoir prendre quelques informations sur le pays.

Vers les neuf heures du soir Ulikamhy me quitta, et nous fûmes conduits à une maison attenante à la première, où l'on nous servit du thé, du riz, du poisson sec, de la viande rôtie, des fruits conservés, et, vers la fin du souper, une sorte de vin d'un goût fort agréable.

Après souper, on étendit pour nous des coussins sur les tapis, et nous passâmes une fort bonne nuit. A huit heures du matin, j'appris, par le rapport qu'on vint me faire du navire, que le japonnois nous avoit envoyé cent sacs de riz et vingt cochons, avec une grande quantité de fruits, de poissons secs et de volaille.

Vers les dix heures du matin, on vint nous annoncer qu'Ulikamhy alloit venir. J'allai au-devant de lui Il étoit alors accompagné de trois bonzes qui portoient à leurs ceintures de grands chapelets. L'un d'eux me salua en fort bon hollandois. Le roi vint à moi, me présenta la main, et m'invita par signes à causer avec le bonze. Je le félicitai de savoir parler si correctement une langue

étrangère ; il me remercia poliment en me faisant des offres de services. Ce bonze m'apprit qu'il étoit né à Touza, mais que ses parens ayant été obligés d'aller vivre à Ximo, il avoit eu occasion d'apprendre le hollandois à Nanghasaki, et qu'il s'étoit fait bonze pour se soustraire au joug du pouvoir séculier. Il m'apprit encore qu'Ulikamhy étoit roi de cette province, et avoit épousé une des filles de l'empereur ; qu'il étoit un des plus lettrés du pays ; qu'il connoissoit au plus haut degré l'astronomie ; que son ame étoit douée de toutes les qualités célestes; que jamais il n'avoit fait de mal à personne ; et qu'il étoit adoré dans sa province et desiré dans toutes les autres. Alors il me pria de lui dire qui j'étois, et comment j'étois venu au Japon. Je lui fis premièrement la description de mon pays et de l'Europe en général, dont il avoit déjà, dit-il, ouï parler ; je l'informai qu'ayant été fait, par les Russes, prisonnier de guerre, ceux-ci avoient violé, à mon égard, le droit des nations en m'envoyant en exil au Kamchatka, d'où j'avois su me délivrer par mon courage ; que mon intention étoit de retourner dans mon pays, mais que les vents contraires m'avoient obligé

de relâcher au Japon, où je n'avois abordé qu'avec crainte, d'après les relations des Hollandois, qui publient que les Japonnois mettent les chrétiens à mort. Il me répondit qu'il existoit, à la vérité, un décret de l'empereur, par lequel il étoit défendu d'admettre dans la contrée aucun Espagnol ou Portugais; mais que ce décret ne regardoit nullement les chrétiens des autres nations qui n'avoient point fait de mal à l'empire. Comme nous continuions de converser ensemble, Ulikamhy nous envoya chercher. Nous allâmes le joindre dans son palais du jardin, où l'on nous servit des fruits et du thé. Le bonze rapporta à Ulikamhy ce qu'il avoit appris de moi, ce qui le porta à me faire plusieurs questions sur la manière de combattre en Europe. Il parut sensible au récit de mes infortunes, et me proposa de rester au Japon, où il étoit sûr, dit-il, de me faire obtenir de l'empereur un commandement important dans ses armées. Je le remerciai de sa bonté, mais je m'excusai de ne point accepter ses offres sur mon attachement à ma famille. Le roi approuva ces sentimens; ensuite, il me questionna sur la nation Hollandoise; je lui dis naïvement ce que j'en

savois:

savois, ce qui parut lui faire beaucoup de plaisir. Oui, me dit-il, je savois déjà que les Hollandois ne sont qu'un petit peuple marchand, assujetti à un prince qui reçoit d'eux de l'argent pour les gouverner et les défendre avec ses troupes. Alors, je pris la liberté de demander au roi s'il pensoit que les Hollandois fussent chrétiens; il me répondit que les marchands n'avoient point de croyance, et que toute leur religion consistoit à gagner de l'argent. J'allois lui faire encore quelques autres questions lorsque l'on vint annoncer que le dîner étoit prêt. Je fus servi sur une petite table, haute de deux pieds, en face de celle d'Ulikamhy. Le repas fut composé de riz, de viandes rôties et d'une grande quantité de confitures, avec une liqueur assez semblable à l'hydromel. Durant le dîner, le roi parla continuellement avec le bonze, et au dessert, il me demanda si j'étois chrétien, et chrétien assez zélé pour mourir en défendant le dieu que j'adorois. Le dieu que j'adore, lui répondis-je, est celui qu'adorent aussi les Japonnois. Je ne connois qu'un seul dieu qui a créé tout l'univers; ainsi, s'il falloit mourir pour le mien, ce seroit également mourir pour le leur. Cette réponse parut le

satisfaire ; car il s'écria *namandabuz*, et me fit dire que si telle étoit véritablement mon opinion, j'étois un vrai japonnois en fait de religion. J'ajoutai à cela qu'un des principaux articles de la mienne étoit de faire à tous les hommes autant de bien qu'il étoit en mon pouvoir, et de ne nuire à aucun. Le roi m'embrassa en s'écriant : *Sindaulla*, *Sindaulla*, ce qui signifie fort bien, et alors il se retira pour faire sa méridienne.

Après son départ, je me promenai dans le jardin avec le bonze, qui me donna d'amples informations sur cette grande et riche contrée, son gouvernement et sa politique ; je pris alors un grand nombre de notes que je donnerai en tems et lieu.

Dimanche 31 juillet 1771, au palais du roi Ulikamhy dans le Japon, au fond du golfe d'Usilpatchar, à trois heures d'après-midi, le bonze me demanda de lui donner quelqu'un pour l'accompagner à bord de notre vaisseau qu'il étoit curieux de voir. J'envoyai avec lui M. Bocsarew avec ordre de le recevoir avec distinction, et de lui faire cadeau de quelques peaux de zibeline. Je le chargeai aussi de me faire apporter six paires de peaux de castor fin, vingt-

quatre peaux de renard et vingt-quatre zibelines, avec quarante mousquets bien nettoyés et deux pièces de canon sur leurs affuts. Ces canons étoient des modèles que j'avois trouvés au Kamchatka; et comme le bonze avoit obtenu pour moi l'ordre et la permission de faire descendre mon monde à terre, la moitié de l'équipage y venoit tout les jours successivement. Après le départ du bonze, souffrant beaucoup d'un violent mal de tête, j'allai me reposer quelques heures. Lorsque je m'éveillai, sur les huit heures du soir, le bonze étoit de retour. Il me remercia de l'accueil qu'on lui avoit fait et des présens qu'on l'avoit forcé d'accepter de ma part. Nous soupâmes seuls, le roi étant allé avec toute sa suite à une ville voisine. Je causai toute cette soirée avec le bonze, dont la conversation me confirma dans la persuasion qu'il avoit beaucoup de bon sens et d'esprit. Il étoit fort tard lorsque nous nous séparâmes; et comme le repos que j'avois pris après le dîner m'empêchoit de dormir, j'allai me promener dans le jardin, où m'étant approché de la maison du roi, j'entendis une voix de femme accompagnée de quelque instrument à cordes.

Le chant et l'accompagnement me parurent assez agréables.

Au point du jour, on vint m'avertir que les présens que j'avois commandés étoient en chemin, et que MM. Panow, Baturin et Kuzneczow les accompagnoient; que tout étoit tranquille à bord, et que les associés qui descendoient à terre s'y conduisoient de manière à se faire aimer des naturels du pays.

A dix heures, M. Panow arriva avec ses compagnons, et les présens furent portés à mon appartement. Sur les onze heures, le retour d'Ulikamhy nous fut annoncé par un bruit extraordinaire, et par le son d'une centaine de différens instrumens. Le bonze m'engagea à aller au-devant de lui et à lui présenter mes compagnons, ce que je fis aussi-tôt. La première conversation ne fut que des civilités ordinaires; mais le bonze ayant trouvé l'occasion de l'informer des présens que nous lui destinions, il fut si curieux de les voir, qu'il fit retarder l'heure du dîner pour se rendre à mon appartement. En les lui présentant, je prononçai, à l'aide du bonze, un petit discours qu'il écouta fort attentivement et qui parut le flatter.

Ensuite, je l'accompagnai à la salle du festin, où je vis ce jour-là trente-cinq tables de trois couverts chacune. Le dîner fut servi avec beaucoup d'ordre et d'élégance ; et nous eûmes plusieurs morceaux de musique qui, quoique un peu confuse, avoit pourtant quelque agrément. Après le dîner, nous allâmes dans le jardin où l'on essaya les armes à une certaine distance. Le but étoit un morceau de bois taillé en rond ; mes compagnons se distinguèrent dans cet exercice. A la fin, le roi voulut en faire l'essai lui-même ; après voir chargé un des mousquets, il se fit amener un cheval qu'il visa si juste à la tête que l'animal tomba sans vie. Sa satisfaction fut extrême, et dans l'excès de sa joie, il m'annonça que je pouvois lui faire telle demande que je jugerois à propos avec la certitude de l'obtenir. Je profitai de cet instant favorable pour lui demander la permission de revenir dans ses états, et d'y ouvrir un canal de commerce sous sa protection. Sa réponse me surprit ; il m'accorda cette grace sans hésiter. Mon caractère, dit-il, avoit détruit les préjugés qu'il tenoit de tradition ; non-seulement il m'accordoit sa protection pour revenir dans

ses états, mais il vouloit aussi employer son crédit auprès de l'empereur, pour obtenir de lui la permission d'entrer avec mes vaisseaux dans tous les autres ports. Il m'assura que je pouvois compter sur sa promesse aussi long-tems que mes vues ne s'étendroient qu'au commerce seulement, et que je ne chercherois point à établir dans le pays aucun changement de religion, ou à y acquérir de la puissance en bâtissant des forteresses. Il finit par me promettre de contracter avec moi un engagement sous la confirmation d'un serment mutuel.

Lundi premier août, vers le soir, je vis des préparatifs pour illuminer une salle, et comme mon interprète le bonze étoit absent, j'étois fort en peine d'en savoir l'objet. Il arriva plus tard que de coutume, et m'apprit que le roi avoit convoqué plusieurs des principaux de la contrée, auxquels il desiroit me présenter, et qu'il avoit en effet chargé le bonze de me conduire dans la salle, où je fus introduit par deux officiers magnifiquement vêtus, et placé en face du roi. Il étoit assis sur des coussins fort riches, ayant à ses côtés un grand nombre de gentilshommes armés et le sabre nud. En

ligne directe entre la place où j'étois et celle du roi, étoient dix-huit principaux japonnois assis sur des coussins, ayant derrière eux un grand nombre d'hommes armés.

Tel étoit l'ordre dans lequel je trouvai l'assemblée. Le bonze resta de bout à côté de moi; et près du roi étoient aussi debout les secrétaires tenant du papier, de l'encre et des pinceaux en leurs mains. L'un deux me demanda à haute voix qui j'étois, pourquoi j'étois venu au Japon, d'où je venois, et quelle étoit ma destination? je fis à toutes ces questions les mêmes réponses que j'avois faites au roi. Il me demanda ensuite si je desirois établir avec le Japon un commerce pour ma nation, et en quoi il consisteroit. Je répondis affirmativement à la première partie; mais quant à la seconde, je m'excusai sur ce que n'étant pas marchand de ma profession, je ne pouvois y répondre d'une manière positive; mais je promis d'amener à mon premier voyage avec moi des marchands, et d'être alors en état d'entrer dans un engagement formel. Le roi se contenta de répondre que pour la première fois les vaisseaux seroient chargés de fourrures, ce que je promis; mais une condition

qui me fut expressément imposée, fut que je m'engagerois à ne jamais apporter au Japon aucun livre de religion, et encore moins aucun bonze de mon pays : ce que je promis également; après quoi le bonze me dit que je pouvois me retirer. Bientôt après il vint m'apprendre que Ulikamhy étoit sur le point d'aller à la ville de Kilinigue; mais qu'avant son départ il vouloit me faire des présens, et me donner un pavillon par lequel je serois reconnu à mon retour au Japon; et de plus, que le roi desiroit de me confier un jeune japonnois de distinction pour faire avec moi le voyage, à condition que je le ramenerois à mon prochain retour.

Sur les neuf heures du soir, je reçus avis du navire que tout étoit prêt pour mettre à la voile, et que le vaisseau étoit rempli de provisions. J'appris aussi avec plaisir que les femmes que nous avions à bord avoient reçu des visites et des cadeaux des dames japonnoises. Vers les dix heures, nous soupâmes dans mon appartement, le bonze et mes officiers. A six heures du matin, on m'annonça l'arrivée des présens du roi, portés par deux gentilshommes que le bonze

précédoit. Il me déclara qu'il avoit ordre de m'accompagner à bord ou de demeurer avec moi tout le tems que je voudrois rester jusqu'à mon départ. Les présens consistoient en un sabre orné d'or, et suspendu à un ceinturon garni de perles fines; un service complet de porcelaine dorée, du thé et du tabac ; un pavillon que je devois déployer à mon retour, avec une inscription en japonnois ; une petite boîte remplie de différente joaillerie, et une autre boîte contenant cinquante pièces d'or, pesant chacune deux onces et un quart. Ce dernier article étoit destiné à défrayer le jeune homme qui devoit faire le voyage avec nous, et que le bonze me présenta.

Le roi étant déjà parti, je me déterminai à retourner à bord. Alors un gentilhomme, qui étoit présent, nous fit apporter des palanquins sur lesquels nous fûmes portés au bord de la mer, où nous trouvâmes une foule de monde qui nous crièrent: *Uli,ulan*. Arrivés au port, près de trente canots nous conduisirent à bord avec le bonze et deux officiers du prince. Ceux-ci, s'appercevant que mon petit canot étoit vieux, envoyèrent à terre en chercher un autre tout neuf,

supérieurement construit et verni, dont ils nous firent présent au nom du roi. De mon côté, je fis de nouveaux présens au bonze et aux deux officiers. Ceux-ci remirent entre mes mains deux rouleaux de papiers que le bonze me dit être la permission de revenir au Japon. Tous les trois recommandèrent à mes soins le jeune japonnois qui ne paroissoit nullement embarrassé de se trouver parmi des étrangers. Nous nous fîmes nos adieux, et ils retournèrent à terre.

A mon arrivée à bord, M. Crustiew m'apprit que les associés avoient fait un commerce fort avantageux avec les Japonnois, auxquels ils avoient vendu un grand nombre de fourrures, et dont ils avoient reçu en échange de l'or, de la porcelaine, des perles et autres articles.

Suivant le rapport, tout le monde en santé.

Mardi 2 août, à bord de la corvette Saint-Pierre et Saint-Paul, à l'ancre dans le golfe d'Usilpatchar, une légère brise venant de l'est, et beau tems. Ce jour, j'assemblai toute la compagnie pour déterminer si nous devions mettre notre projet à exécution, et faire une incursion sur les côtes du Japon

comme nous en étions convenus dans l'île *des Eaux* ; mais je m'apperçus qu'ils étoient beaucoup refroidis. Je profitai de ces dispositions et leur avouai que je croyois, quant à moi, qu'il seroit bien plus avantageux de continuer notre route vers Canton en Chine, d'y vendre le reste de nos fourrures, et de revenir en Europe ; alors nous pourrions, moyennant la protection de quelque puissance étrangère, mettre à exécution avec plus de certitude, si tel étoit toujours notre desir, le projet de former une colonie permanente, lorsqu'une fois nous aurions fait un traité formel de commerce avec le Japon. A peine avois-je fini de parler, que tous s'écrièrent que je pouvois faire comme je l'entendrois, qu'ils s'en rapportoient à moi, et qu'ils m'obéiroient de point en point. Sur cette assurance, je fis serrer nos pavillons japonnois, et mettre à la voile. A trois heures après-midi, après avoir salué de vingt-un coups de canon le pays que nous quittions, nous mîmes à la voile. Sur notre route un grand nombre de pêcheurs nous crièrent tous *uli*, *ulan*. La nuit fut belle, avec une légère brise.

Suivant le rapport, latitude, 34 degrés 0 mi-

nutes; longitude, 341 degrés 30 minutes; le vent de l'est; le courant du sud; course, sud-ouest.

Mercredi, 3 août, sous voile. Plusieurs des associés me sollicitèrent de mettre le vaisseau à l'ancre sur la côte du Japon, pour leur fournir encore quelques occasions d'échanger leurs fourrures. Etant bien aise moi-même de connoître la côte, je consentis à leur demande, à condition qu'ils se conduiroient avec la plus exacte subordination. Au point du jour, nous découvrîmes un vaisseau Européen, auquel ma première idée fut de donner la chasse; mais je reconnus bientôt le pavillon Hollandois, et comme le vaisseau étoit au sud-sud-est, je poursuivis ma route, et le laissai passer. Je côtoyai une terre que je crus être une peninsule.

Jeudi 4, sur la côte du Japon à la vue de terre. La nuit fut fort sombre. A dix heures du soir une tempête s'éleva, accompagnée de tonnerre et d'éclairs. Sur les trois heures du matin, il tomba un fort grain de pluie qui abbattit le vent. Au point du jour, nous vîmes que nous avions été chassés sur la côte par un fort courant du sud au nord,

et nous trouvant à l'ouverture d'un détroit qui promettoit de nous conduire dans quelque havre, je laissai dériver le vaisseau, et nous vînmes à la hauteur de seize brasses d'eau. Aussi-tôt, je fis mettre le petit canot à la mer, et MM. Kuzneczow et Panow, avec huit associés, descendirent sur le rivage. Bientôt après, pour soutenir le canot en cas de besoin, j'envoyai la chaloupe sous le commandement de M. Crustiew avec seize hommes armés et le jeune japonnois. Je fis ensuite nettoyer et charger nos armes et nos grosses pièces de canon.

Vendredi 5, à l'ancre sur la côte du Japon, à l'ouest du royaume d'Idzo. A deux heures après-midi, nos canots revinrent avec une grande chaloupe japonnoise qui nous remorqua dans le havre. M. Kuzneczow me rapporta qu'étant heureusement arrivés à terre, les japonnois en les appercevant avoient pris la fuite ; mais qu'entendant parler le passager japonnois ils étoient revenus, et leur avoient montré beaucoup de politesse ; qu'ensuite les associés s'étoient avancés jusqu'à un village où ils avoient été reçus avec des acclamations de joie ; les habitans leur avoient présenté du riz, du

thé, du fruit et une sorte de liqueur fort agréable; que durant leur repas, un japonnois, armé d'un sabre et d'une lance, étoit venu, et après avoir conversé avec le passager, avoit offert à M. Kuzneczow de nous remorquer avec son bateau.

Le havre où nous étions se nommoit *Misaqui-Iphima-Kallas*; mais à la fin ayant en cet endroit éprouvé de la part des habitans quelques difficultés qui m'obligèrent même d'écrire une lettre détaillée, et signée de mon nom, à MM. les officiers de la factorerie hollandoise à Nanghasaki, pour leur demander la permission d'entrer dans leur port, et mes compagnons désespérant de pouvoir sans querelle établir quelque commerce en cet endroit, je fis bientôt lever l'ancre et remettre à la voile.

Samedi, 6 août, nous rencontrâmes plusieurs bateaux pêcheurs, dont malheureusement nous rompîmes les filets, ne pouvant les éviter.

Suivant le rapport; latitude, 32 degrés 56 minutes; longitude, 338 degrés.

Dimanche 7 août, sur le soir nous vîmes au nord-est vingt-deux bateaux. Mes compagnons, furieux des difficultés qu'on leur avoit

faites à Misaqui vouloient tomber sur eux; mais je m'y opposai, ne voulant pas donner à Ulikamhi le plus léger sujet de mécontentement.

Lundi et mardi, nous continuâmes notre route le long de la côte. Mercredi, 10 août, nouvelle tentative pour descendre sur le rivage; mais nouvelle résistance et plus violente encore de la part des habitans qui, nous ayant demandé si nous avions une permission du Daisy, sans laquelle les hollandois même ne peuvent aborder en cette contrée, et voyant que nous n'en avions point, accoururent armés de sabres et de lances, et s'opposèrent à notre descente.

Suivant le rapport, tout le monde en santé; à l'ancre sur la côte de l'île Xicoco, dans le havre de Touza.

Jeudi, 11 août, l'air extrêmement chaud avec quelques grains de pluie. Sur les deux heures après-midi, nous entendîmes un grand bruit semblable à celui de plusieurs tambours, et nous vîmes un grand nombre d'hommes à cheval et d'autres à pieds, armés de lances et de dards, se presser sur le rivage, et bientôt après s'embarquer dans un grand nombre de canots; à cette appa-

rition j'envoyai aussitôt M. Panow, avec Bocsarew et dix-huit associés, annoncer aux japonnois que je desirois savoir quelles étoient leurs intentions, et si je devois les recevoir comme amis ou comme ennemis; mais à peine étoient-ils dans la chaloupe, que je vis venir à nous trois petits canots à la rame, l'un desquels portoit cinq pavillons et près de quinze banderolles. Jugeant par ces ornemens que ces canots portoient quelques personnes de distinction, je me préparai à leur faire honneur; notre chaloupe les acosta, et après avoir rempli sa commission revint avec eux. Alors, je saluai les Japonnois d'une décharge de nos six gros canons, accompagnée d'un feu roulant de mousqueterie. Cette marque de politesse eût suffi pour les faire retourner promptement au rivage; car ils tombèrent tous sur le visage dans leurs canots, et il fallut toute la réthorique de Bocsarew pour les engager à se relever et à venir jusqu'au vaisseau. Ne sachant encore rien de tout cela, j'ordonnai une nouvelle décharge de six autres pièces, à l'instant où les seigneurs japonnois mettroient le pied sur le navire. L'un d'entr'eux, qui paroissoit être le per-

sonnage

sonnage principal en fut sur-tout si épouvanté qu'il fut prêt à tomber en défaillance, et resta près d'un quart-d'heure sans pouvoir parler ; pour le ranimer, je lui fis boire un peu de vin japonnois mêlé avec du sucre, ce qui lui rendit du courage. Alors je lui demandai, par le moyen de Bocsarew, ce qu'il avoit à me dire. Il m'apprit qu'il étoit Uchaymi-Mimas, commandant de la garde des côtes, et qu'ayant été informé que nous étions des étrangers qui arrivoient sur la côte sans ordre de l'empereur, il venoit nous arrêter. Pour nous prouver que nous devions lui obéir, il tira de dessous son habit un large rouleau de papier qu'il me présenta. Sur cela, feignant de ne pas entendre ce qu'il vouloit dire, je reçus le rouleau et le donnai à M. Crustiew, avec ordre de le mettre en place ; à cette vue, le pauvre diable redemanda son papier d'un air fort alarmé, en me montrant son col, et me faisant entendre qu'il seroit puni de mort s'il perdoit son acte de députation. Pour le mettre à l'aise, je lui fis rendre son papier, en lui déclarant par mon interprête que j'avois beaucoup d'estime pour son maître, et que je serois son ami tant que je

pourrois le croire juste et judicieux; mais que s'il me donnoit lieu de le croire mal-intentionné, je n'aurois pour lui que du mépris. A ces mots, le japonnois secoua les oreilles d'un air peu satisfait; et j'eus beaucoup de peine à lui faire entendre qu'il devoit s'estimer fort heureux que je ne le fisse pas arrêter lui-même. Le ton d'assurance avec lequel il me vit parler à l'interprête l'adoucit, et je saisis cette occasion pour lui faire présent d'une peau de castor et de six zibelines. Il se retira en me témoignant beaucoup de satisfaction et d'amitié.

Après son départ, bien convaincu qu'il n'y avoit aucun avantage de commerce à espérer en cet endroit, je levai l'ancre, et fis voile au sud. Au point du jour, nous vîmes un bateau auquel je tirai quelques coups, et qui ne voulut amener que lorsqu'un boulet fut tombé à bord. J'y envoyai ma chaloupe; voyant que ce n'étoit qu'un pêcheur, je le laissai passer.

Vendredi 12 août. En doublant un cap, nous apperçûmes quatre barques auxquelles je donnai quelque tems la chasse; mais voyant qu'elles dirigeoient leur course au nord-ouest, je continuai la mienne au sud. A six heures après-midi, nous vîmes terre

à stribord à la distance de cinq lieues ; nous n'allâmes que sous nos perroquets. Vers les trois heures du matin, nous étions si près du bord, que nous entendions les brisans, et au point du jour, nous vîmes le danger auquel nous étions heureusement échappés. A 7 heures, nous découvrîmes une autre terre devant nous, et comme nous l'approchions fort rapidement, nous la vîmes distinctement à dix heures portant plein sud, et une petite île au sud-ouest. Mes compagnons me proposèrent de faire une descente dans une baie alors en vue, et je ne pus résister à leurs pressantes sollicitations. Je mis donc à l'ancre dans vingt-deux brasses d'eau, entre la petite et la grande île, mais à peu de distance de la dernière. Aussi-tôt j'envoyai M. Kuzneczow dans le canot avec huit associés, et la chaloupe après lui. Lorsque nous fûmes entrés dans le détroit, que nous présumâmes devoir être une baie, le petit canot passa près d'une grande barque qui étoit à l'ancre, et dont l'équipage tira sur eux à coups de flèches, en même-temps qu'une soixantaine de bateaux venoient sur eux du rivage. Voyant le danger que couroient mes compagnons, je levai l'ancre à la hâte, et

m'avançai dans le détroit pour les soutenir. Lorsque je fus devant la grande barque, je lui envoyai deux coups de canon qui firent à l'instant disparoître de dessus le pont tous ceux qui s'y trouvoient. Alors la chaloupe alla s'emparer de la barque, tandis que, m'approchant du rivage à la distance d'une demi-portée de canon, je mis à l'ancre dans quatre brasses et demie d'eau, et me fis amener la barque avec tout le monde qu'elle contenoit. Nous y trouvâmes cinquante-six hommes, dont quatre étoient des Mimas ou gentilshommes, officiers civils de l'empereur. La barque étoit chargée de tabac, de sucre, de soie, de vernis, de porcelaine, de cent pièces de cuir, de quelques balles de coton et de soie, de plusieurs caisses remplies de sabres, de ceinturons et de plusieurs autres articles usuels.

Suivant le rapport, latitude, 30 degrés 38 minutes; longitude, 329 degrés 51 minutes; vent du nord; courant, nord-est; course, sud quart d'ouest.

Samedi, 13 août, à l'ancre près de l'île Tacasima. J'assemblai la compagnie pour délibérer sur le parti qu'il y avoit à prendre, et il fut décidé que nous prendrions à bord la cargaison de la barque, et que nous quit-

terions l'île. Mon passager japonnois, qui avoit accompagné M. Kuzneczow, fut blessé par une flèche dans l'attaque. Alors, nous l'excitâmes à dire lui-même ce qu'il pensoit, et comment il croyoit que nous devions traiter ses compatriotes. Son avis, qu'il déclara à Bocsarew, fut que nous ferions bien de mettre à mort tous ces prisonniers, qui appartenoient, nous dit-il, à l'île de Ximo, dont les habitans étoient tous cruels et méchans. Je me servis de ces deux interprêtes pour examiner nos principaux prisonniers. Ceux-ci répondirent qu'ils étoient des officiers civils chargés de recueillir les revenus de l'île de Tacasima et de l'île de Nanghasaki, qu'ils n'étoient entrés dans le havre qu'un instant avant nous, ayant vu à quelque distance la chasse que j'avois donnée à plusieurs barques qui portoient aussi des officiers civils dans les provinces méridionales; qu'ils avoient abordé à Tacasima dans la seule vue de mettre les habitans sur leurs gardes contre nous, et enfin qu'ils n'avoient fait que leur devoir en nous attaquant; je leur fis répondre que j'approuvois leur zèle, et que s'ils n'avoient pas réussi, ce n'étoit nullement leur faute; mais comme ils étoient

maintenant en ma puissance, que je croyois devoir les mettre hors d'état, jusqu'à mon départ, de nous nuire, et qu'alors seulement je les remettrois en liberté. Ils me supplièrent de ne pas les retenir ; car ils avoient ordre, dirent-ils, de se rendre sous huit jours au port de Vranda pour y joindre le convoi qui devoit partir vers la fin du mois, au nombre de cinq cents vaisseaux, pour le port d'Osachta ; mais lorsque nous leur eûmes signifié que le vaisseau ne leur seroit pas rendu, ils firent voir le plus grand désespoir ; mais leurs prières furent vaines. Mes compagnons n'étoient pas disposés à les écouter, et tout ce que je pus obtenir d'eux fut qu'on laissât la vie à ces malheureux.

A cinq heures du soir, j'en envoyai quatre à terre chercher des canots pour y transporter les autres ; mais ce ne fut qu'à six heures qu'ils en ramenèrent six, dans lesquels je les renvoyai sous la conduite de seize de mes associés. Vers les neuf heures, je levai l'ancre et mis à la voile. Lorsque nous fûmes sortis du détroit, nous continuâmes toute la nuit notre course au sud-ouest, et comme mes compagnons ne connoissoient point la manière de manœuvrer la barque, je fus obligé de la traîner, ce qui ralentissoit

ma course. Je me déterminai donc à prendre à bord la cargaison, ce qui fut fait dans l'espace d'une journée, et à couler à fond la barque. Cette cargaison auroit valu trois ou quatre cents mille livres, monnoie de France, si nous eussions été en Europe.

Suivant le rapport, un malade; une voie d'eau; latitude, 30 degrés; longitude, 328 degrés; le vent au nord; point de courant; course, sud-ouest par sud.

Dimanche, 14 août, chaleur excessive. La voie d'eau, allant toujours en augmentant, nous donna beaucoup de peine. J'ordonnai des recherches, et l'on découvrit à la fin que l'eau entroit gros comme le bras par une crevasse faite à l'avant du navire. Cet accident fut sans doute occasionné par le peu de soin de mes compagnons, qui, en déchargeant la barque japonnoise, et rangeant le navire, avoient décalfâté sous l'eau quelque jointure. Ce malheur nous alarma d'autant plus qu'il n'étoit aucun moyen d'y apporter remède. Au coucher du soleil, le vent baissa, mais l'eau devint agitée avec un bruit semblable à celui d'une rivière qui tomberoit dans la mer. Depuis six heures après-midi jusqu'à minuit, les pompes jouè-

rent continuellement sans que nous pussions parvenir à vider la calle qui étoit toujours remplie de quatre ou cinq pieds d'eau.

A huit heures, une brise s'éleva de la partie du nord-est; et le gabier nous cria terre. Malheureusement la cargaison du navire avoit été dérangée par la quantité d'eau, et elle penchoit tellement à stribord que les pompes ne pouvoient plus jouer, et l'eau montoit sur le pont. Dans cette déplorable situation, me trouvant à l'embouchure d'un détroit entre deux îles dont je ne voyois la direction que fort confusément dans la nuit, je me déterminai à avancer avec la sonde. Le vaisseau s'étant un peu redressé, j'employai tout mon monde à pomper et à vuider l'eau; car elle montoit à près de cinq pieds; durant ce travail pénible, j'envoyai M. Kuzneczow à terre pour y chercher un bon ancrage. Vers les deux heures du matin, il revint avec la nouvelle qu'il avoit trouvé un havre sûr et commode. Je me déterminai à y conduire le navire, et comme je n'osois le fatiguer du poids de l'ancre, je filai le cable et j'avançai sous les perroquets. A trois heures et demie, nous arrivâmes à la place que M. Kuzneczow nous indiquoit; je trouvai

l'entrée dangereuse, et m'appercevant que le vent croissoit et que le tems étoit disposé à la tempête, je fus extraordinairement allarmé. Je fis mettre à la mer le canot Japonnois avec quatre associés, pour aller moi-même en tête du navire, après avoir donné ordre de faire suivre le vaisseau avec autant de voiles qu'il en pourroit porter. A quatre heures, nous eûmes un terrible orage; la mer devint fort agitée, et malgré tous nos efforts pour tenir l'avant, le vaisseau nous gagna. Pour comble d'infortune, notre canot toucha sur un rocher qui formoit la pointe méridionale d'une baie et fit capot, à la distance d'environ deux cents brasses du rivage. La mer étoit si agitée, que je ne parvins qu'avec beaucoup de difficultés à atteindre le bord à la nage; et lorsque je l'eus atteint, j'étois tellement épuisé que je ne me pouvois rien rappeller de ce qui étoit arrivé. Aussi-tôt que mes compagnons s'étoient apperçus de notre naufrage, ils avoient envoyé le petit canot nous chercher. Loginow, un de ceux qui étoient avec moi, les appella, et à la fin ils me trouvèrent au pied d'un arbre dans un état de stupéfaction. Ils m'apprirent que le navire étoit à l'ancre dans un bon havre, et que l'île pa-

roissoit inhabitée. Cette nouvelle me fit oublier mon infortune, et je les pressai de retourner au navire ; mais m'appercevant qu'il nous manquoit encore trois de ceux qui étoient avec moi, je les engageai à les chercher. Un seul, nommé Andreanow, fut trouvé vivant, et les deux autres morts sur le sable. Nous nous embarquâmes presque sans vie dans la chaloupe, et gagnâmes le navire qui étoit à l'ancre dans quatre brasses d'eau, et tellement enfoncé que je me déterminai à le faire échouer sur un banc de sable. A onze heures, je fus, par mes ordres, reporté à terre ; car j'étois si fatigué que je ne pouvois plus mouvoir aucun de mes membres. Mes associés dressèrent une tente, tandis que les autres étoient occupés à décharger le navire. M. Baturin se chargea de faire inhumer les deux hommes morts.

Suivant le rapport, sept malades ; le vaisseau échoué dans l'île d'Usmay-Ligon ; latitude, 29 degrés ; longitude, 326 degrés 20 minutes ; vent, nord-est ; courant, du nord ; course, sud-ouest quart de sud.

Le lundi, 15 d'août 1771, le navire à l'île d'Usmay-Ligon. Après un sommeil léthargique de quatre heures, je fus réveillé par les soins de mes compagnons, qui me fro-

tèrent sans discontinuer. Aussi-tôt que j'eus recouvré mes sens, M. Panow m'apprit que nous étions dans une île habitée par des peuples qui paroissoient très-policés, dont je recevrois bientôt la visite ; et en effet, peu de tems après, M. Crustiew m'avertit que deux insulaires étoient à l'entrée de ma tente. Je leur fis le meilleur accueil qu'il me fut possible. Je fis venir M. Bocsarew, qui savoit le japonnois, dans l'espérance que cette langue ne leur seroit pas étrangère ; mais ce fut inutilement : ils secouèrent leurs têtes, pour donner à entendre qu'ils ne nous comprenoient pas ; mais un d'eux nous présenta un papier sur lequel j'apperçus quelques mots latins. je le saisis avec avidité, et ce fut avec beaucoup de plaisir que je lus ce qui suit, écrit en langue latine.

« La bénédiction de notre Seigneur Jésus » au lecteur.

» L'an 1749, le 24 de mai, j'arrivai dans » cette île, avec trois autres compagnons de » la société de Jésus. Charmé de l'accueil » favorable des naturels, je résolus d'y » fixer mon séjour, pour propager la parole » de Dieu. Les chefs de cette île parloient le » langage mandarin ; et ils firent voir le » plus ardent desir d'être instruits dans la

» religion catholique, le seul culte qui soit
» bon et méritoire. Leur zèle a été poussé
» si loin qu'ils m'ont aidé dans les laborieux
» travaux entrepris pour la propagation de
» la foi; et par le secours miraculeux du
» saint patron de la compagnie de Jésus,
» j'ai eu la satisfaction de voir deux cent-
» six néophites baptisés la première année,
» et dont le zèle, la constance et la patience
» ont surpassé mes espérances. En 1750, mes
» trois autres confrères passèrent dans les
» îles circonvoisines, et il n'y a pas de doute
» qu'ils n'y aient rempli leur devoir avec au-
» tant de zèle que moi-même. En 1754, me
» trouvant accablé de maladie, je jugeai à
» propos de remettre la présente déclara-
» tion aux chefs de l'île, afin qu'ils pussent
» donner les informations nécessaires à
» ceux de la compagnie de Jésus que la
» providence conduiroit dans cette île, et
» par-là les porter à employer tout leur zèle
» et toutes leurs forces pour l'avantage du
» christianisme, en répandant le nom de
» notre sauveur parmi ces hommes qui
» sont sobres et de mœurs sages, et qui
» vivent absolument indépendans de la
» Chine et du Japon. A l'exception de quel-
» ques vaisseaux marchands de ces deux

» pays, jamais on n'avoit abordé dans cette
» île ; cependant, j'ai vu des vaisseaux hol-
» landois en passer à une petite distance.
» Fait le 18 septembre 1754, à l'île d'Us-
» may-Ligon. »

IGNACE SALIS, missionnaire dans les indes, de la société de Jésus, et portugais de nation.

Après avoir parcouru cette lettre, je la rendis à ceux de qui je l'avois reçue ; mais auparavant je la baisai, et cette marque de respect parut me concilier leur estime ; ils nous donnèrent à entendre par leurs signes qu'ils avoient envie d'aller avertir leurs compatriotes de ces nouvelles. Après leur départ, me trouvant entièrement rétabli, j'allai visiter les travaux, et je trouvai avec satisfaction que le vaisseau étoit entièrement déchargé. Mais je vis avec un extrême regret que toutes nos fourrures étoient gâtées. Je donnai donc des ordres pour ouvrir toutes les caisses et les exposer toutes à l'air, afin d'en sauver du moins une partie. Je chargeai M. Baturin de surveiller cette opération, de laquelle dépendoient toutes nos ressources lorsque nous arriverions à la

Chine. A l'approche de la nuit, nous posâmes des sentinelles, et la nuit se passa dans la plus profonde tranquillité.

Au point du jour, j'appris que d'autres naturels se présentoient au nombre de trois cents, sans armes, n'ayant chacun qu'un parasol à la main. Deux chefs qui étoient à leur tête s'approchèrent de moi; et après avoir fait le signe de la croix, ils me présentèrent un vieux breviaire, qui étoit porté sur un tapis par quatre hommes. Je vis à une inscription, que ce breviaire avoit appartenu au missionnaire Salis, et afin de partager le respect que ces insulaires paroissoient avoir pour la mémoire de ce jésuite, je baisai pareillement ce livre. Je donnai alors des ordres à mes compagnons d'apporter un grand crucifix qu'ils avoient enlevé de l'église de Bolsha; je leur fis signe de le présenter aux insulaires. Il étoit couvert d'un voile, et il ne fut pas plutôt levé qu'ils tombèrent à genoux, et levant les mains au ciel; ils s'écrièrent: Hisos, Hisos, Christos, Christos; et quand je vis qu'ils ne se leveroient pas tant que le crucifix seroit devant eux, j'ordonnai qu'on le retirât; alors les deux chefs se levèrent, m'embrassèrent l'un

après l'autre, et me firent entendre que leur amitié étoit sincère. Il étoit malheureux que nous ne pussions nous faire entendre par des mots, et que nous trouvassions tant de difficultés dans l'usage des signes. Cependant je réussis, par mes signes et par mes gestes, à leur faire comprendre que notre vaisseau étoit en mauvais état, et que nous avions besoin d'habitations et de provisions fraîches.

Dès qu'ils eurent compris l'objet de ma demande, ils me quittèrent; et au bout d'une heure nous vîmes arriver plusieurs bateaux qui apportoient des cordages et du bois, et d'autres remplis d'hommes qui venoient nous bâtir des huttes. Une autre troupe d'insulaires arrivèrent avec du riz, des patates, des banannes, des cannes de sucre, une sorte de liqueur semblable à l'eau-de-vie, avec des provisions de poisson, de chair et de fruits. Ils se mirent aussi-tôt en devoir de faire cuire des alimens pour nous tous. Enfin, vers midi un autre détachement arriva avec des instrumens de charpentier, et nous donnèrent à entendre qu'ils étoient disposés à nous aider en travaillant à bord. Cependant, comme je de-

sirois que l'équipage prît quelque repos, je fis signe que les travaux ne commenceroient qu'au bout de deux heures.

Il y avoit cinq malades à bord, quand le vaisseau vint mouiller à l'île d'Usmay-Ligon.

Le mardi, 16 août, tout l'équipage fut occupé à aider les naturels du pays à construire des cabanes, dans lesquelles pouvoient loger ensemble quatre associés ou deux officiers. Ils bâtirent pour moi en particulier une petite hutte à la tête du camp, que nous environnâmes d'une palissade flanquée de quatre canons.

Le désagrément de ne pouvoir être entendu des insulaires me fit naître l'idée d'ordonner à tous ceux de l'équipage qui savoient écrire de faire une espèce de dictionnaire de mots russes, et de chercher à en savoir des naturels la signification dans leur propre langue. Ce moyen me parut le seul praticable, pour nous rendre intelligibles les uns aux autres.

A deux heures, le dîner fut servi à l'équipage. Il consistoit en riz, en banannes, et en patates cuites avec de la viande; et nos nouveaux cuisiniers nous apprirent que la coutume du pays étoit de faire trois repas

par

par jour. Pour boisson, ils nous donnèrent une espèce d'hydromel et du rack, liqueur forte extraite du riz.

Ce jour-là, desirant régler tout ce qui concernoit nos intérets, je chargeai des travaux quatorze associés sous la direction de M. Czurin; M. Kuzneczow entreprit la réparation des voiles et des agrêts; M. Baturin se chargea de la cargaison; l'emploi de M. Crustiew fut de pourvoir à nos subsistances; le service militaire fut mis sous le commandement de M. Panow; et moi je me chargeai de traiter avec les naturels du pays, dont le caractère bon et aimable excita souvent en moi le desir de partager avec eux la paix et le bonheur de leur vie. Leur île étoit extrêmement fertile; le climat, quoique brûlant, paroissoit excellent, et les naturels vivoient dans l'indépendance. Tous ces avantages avoient un attrait puissant pour un homme qui étoit las d'être le jouet de la fortune; mais malheureusement l'époque de mon repos n'étoit pas encore arrivée, et il ne m'étoit pas libre d'abandonner le fardeau de l'entreprise dont je m'étois chargé.

Le soir, quelques insulaires se rendirent

auprès de moi, et s'étant assis, ils répétèrent à plusieurs reprises le mot Dzignaro, en élevant les mains vers le ciel. M. Panow le premier soupçonna qu'ils vouloient désigner Ignatio ou Ignace ; le respect avec lequel ils prononçoient ce nom me convainquit que ce missionnaire avoit profité avec succès de leurs heureuses dispositions pour leur inspirer le plus profond respect pour la religion. Enfin, ils me quittèrent avec beaucoup de regret. Quand ils furent partis, je pris une note des noms qui avoient été, selon mes ordres, recueillis dans le langage du pays, et j'eus la satisfaction de voir que leur nombre montoit à environ un cent ; ce qui ne pouvoit manquer de nous être infiniment utile. M. Kuzneczow me demanda la permission de faire une excursion dans l'île avec quelques hommes de l'équipage ; mais je lui refusai ce plaisir, en lui observant qu'il étoit à craindre de donner par-là occasion à quelque débat entre nos gens et les naturels.

La nuit se passa dans la plus grande tranquillité ; et le matin, je reçus la visite d'un insulaire de distinction que je voyois pour la première fois. Il étoit environné de plu-

sieurs autres, parmi lesquels j'apperçus plusieurs de nos premiers amis ; et comme tous les naturels lui témoignoient la plus profonde vénération, je jugeai à propos, de mon côté, de lui témoigner des égards. Il étoit revêtu d'une robe de taffetas bleu ciel, avec un long manteau de soie blanche, une ceinture noire, et des pantoufles de bois couvertes de satin. Il portoit sur la tête une espèce de chapeau fait d'une fourrure très-belle ; en s'approchant de moi, il fit le signe de la croix et me prit par la main. J'imitai son exemple, et comme j'avois appris quelques mots de sa langue, je le saluai en prononçant le mot *Tho*; il s'inclina et sourit de mon embarras. Mais je fus étrangement surpris de l'entendre me parler en mauvais portugais ; mais de manière cependant à être entendu. Il dit : *Sinor eo sano tunqunio vay oon padre Dzignoro estas islas, Usma padre vay morte, eo fies a ca capiton di gente.* Je compris qu'il vouloit m'apprendre qu'il étoit originaire de Tonquin, qu'il vint dans ces îles avec le pere Ignace, et que ce pere étant mort, il resta dans le pays et devint chef de ces peuples. Ce ne fut pas sans un extrême plaisir que je vis que je

pourrois désormais me faire entendre. Je saisis cette occasion d'en exprimer toute ma joie. Il me demanda alors si j'étois jaloux de voir le tombeau de Dzignaro, et sur le desir que j'en témoignai, il nomma trois hommes de distinction pour m'accompagner. Mais comme il falloit traverser la baie, nous nous embarquâmes sur une chaloupe avec MM. Panow, Kuzneczow et Baturin.

Nos guides nous conduisirent à l'embouchure d'une rivière, où la chaloupe ne pouvant entrer, nous mîmes à l'ancre, et les naturels amenèrent des canots avec lesquels nous gagnâmes le rivage ; en descendant à terre, nous trouvâmes environ cinquante personnes des deux sexes, qui se jettèrent à genoux et crièrent *ilo Dzignaro*, (l'ami d'Ignace.) Nos conducteurs nous menèrent dans un jardin où nous apperçûmes un vieillard occupé à cueillir des fleurs et des plantes. Il nous introduisit dans une hutte propre et bien bâtie, et nous régala de thé, mais sans sucre. Nos conducteurs lui parlèrent alors en particulier ; et aussi-tôt il nous fit signe de le suivre ; il nous mena sur une petite hauteur d'où l'on

découvroit une vallée haute, plantée régulièrement de légumes et de cannes de sucre. Arrivés au sommet, nous trouvâmes un petit bâtiment carré, et dans l'intérieur un autel sur lequel étoit un crucifix et une image de Sainte-Marie, qui, quoique très-mal exécutée, se distinguoit par le croissant qui étoit sous ses pieds, et par la couronne qu'elle portoit sur la tête. Je remarquai sur sa couronne certaines lettres qui annonçoient encore plus clairement que cette image étoit celle de la Sainte Vierge.

Le gardien de la chapelle me fit voir deux urnes qui renfermoient les cendres de Dzignaro (du pere Ignace); en sortant de la chapelle, je distinguai clairement les lettres, I. H. S. O. H. M. D. G. B. V. M. O. S. N. JESU, l'an 1751. Je remarquai aussi quelques vers; mais les lettres en étoient tellement altérées, que je ne pus en déchiffrer une seule ligne.

Après avoir visité les monumens sacrés de ces peuples, je retournai à ma cabane où j'appris avec la plus grande satisfaction que les dommages du vaisseau seroient aisément réparés, et que nos gens étoient occupés à faire de nouvelles pompes pour substituer

aux anciennes qui étoient hors d'état de servir. M. Czurin m'apprit que la vergue du grand hunier étoit rompue ; alors je donnai ordre de chercher dans la forêt une pièce de bois qui pût remplacer celle qui étoit rompue ; mais on me répondit que les naturels en avoient apporté plusieurs qui étoient très propres à ce dessein. Ce jour-là, je fis distribuer à l'équipage des morceaux d'étoffes de soie et de coton pour faire des chemises, des espèces de fourreaux et des chausses, afin de paroître tous dans le même uniforme. M. Winbladth, qui, nonobstant la défense que j'en avois faite, s'étoit permis une excursion, m'apprit qu'il avoit vu de belles habitations et des villages charmans, et qu'il avoit remarqué une grande quantité de fruits différens, tels que des noix de cocotier, des oranges, des citrons, des pommes de pin, des banannes, des melons d'eau, des melons sucrés, des grappes de raisin, des patates, du riz, du maïs, du millet, des pois et autres légumes ; et que dans les plantations il avoit vu des ruches d'abeilles, des cannes de sucre, du tabac et des cotoniers. Il m'assura de plus, qu'il avoit visité une manufacture de po-

terie, et un bâtiment où se distilloient des liqueurs; et il ajouta que toutes les femmes dans les villages étoient occupées à faire des étoffes de soie ou de coton. Le même jour je vérifiai moi-même ce rapport, et mon séjour dans cette île fortunée augmenta encore en moi le vif desir d'y former un établissement.

Ce jour-là, les malades n'étoient plus qu'au nombre de deux; et le vaisseau étoit près d'être radoubé.

Le mercredi, 17 d'août, nous avions à peine fini notre repas que le capitaine Tonquin arriva; je lui fis part de mes desirs, et de la haute idée que j'avois conçue du bonheur de ces insulaires. Il me répliqua qu'il dépendoit entièrement de moi de fixer mon séjour parmi eux, et que si je m'y déterminois, il proposeroit à la nation de me céder une étendue de terrein; mais auparavant, il fut curieux de savoir qui j'étois; comment j'avois abordé dans l'île etc, ... Je répondis à ces questions ce que me dictoit la vérité, et mon récit, quoiqu'il fût impossible qu'il le comprît très-bien, le charma à un tel point, qu'il ne put retenir ses larmes et qu'il m'offrit son amitié. Pour

répondre sans doute à la confidence que je lui avois faite, il me raconta pareillement ses aventures, que je vais rapporter en gros.

Il étoit né à Tonquin, d'une famille libre, et il avoit étudié à Siam, au collège des missionnaires. Ensuite, il accompagna un missionnaire en Chine, lequel se joignit à trois autres à Nankin, et s'embarqua avec eux sur un vaisseau chinois, appellé un Sampan, qui les conduisit à une des îles d'Usmay. Le père Ignace s'établit dans cette île (Usmay-Ligon), et les autres partirent pour d'autres îles. Le capitaine Tonquin fit ensuite le récit des moyens employés par le père Ignace pour convertir les insulaires au christianisme; et il assura que ce respectable père avoit joui jusqu'à sa mort d'un pouvoir absolu dans l'île; après cet événement, les insulaires le forcèrent de se marier parmi eux. Il observa qu'ils avoient la plus grande vénération pour lui; mais que ce n'étoit point en vertu d'aucune prérogative particulière attachée à sa personne; que le gouvernement de l'île dépendoit de l'assemblée des vieillards, à laquelle les chefs de famille des îles voisines étoient souvent appellés. Cette forme de

gouvernement me surprit, et je ne pus m'empêcher de faire une foule de questions qui me donnèrent une juste idée de la constitution et du gouvernement de ce peuple, dont je me propose de donner une note à la fin du journal de mon heureux séjour dans cette île. Notre entretien fut interrompu par l'arrivée d'une troupe d'insulaires; mon ami Nicolas m'apprit le sujet de leur visite; ils desiroient que je m'établisse parmi eux. Je fus très-sensible à cette proposition; ils m'assurèrent qu'ils partageroient leurs possessions avec nous, qu'ils nous apprendroient l'art de travailler et de labourer la terre, et qu'ils nous donneroient leurs filles en mariage. L'idée de notre établissement parmi eux paroissoit leur être très-agréable; mais, réfléchissant que pour former une colonie il étoit nécessaire de pourvoir à un envoi d'hommes bien différens de mes compagnons actuels, je jugeai à propos de les informer que mon établissement ne pouvoit avoir lieu avant deux ans, terme nécessaire pour passer en Europe et revenir sur leurs bords. Je ne trouvai aucune difficulté à amener ces bonnes gens à ce que je desirois; la simplicité loyale de

leurs réponses ne me permit pas de douter de leurs dispositions innocentes et vertueuses. Ils m'assurèrent qu'ils prieroient Dieu pour m'obtenir un heureux voyage et un prompt retour, et que durant mon séjour dans l'île je pouvois les regarder comme mes frères.

Après cette déclaration, ils demandèrent pourquoi je ne venois point parmi eux, et que je ne permettois point à mes compagnons de vivre avec eux dans l'union et la cordialité ; je déclarai à Nicolas que j'étois retenu par la crainte de voir notre bonne intelligence troublée par l'imprudence de mes compagnons, qui pourroient causer du déplaisir aux insulaires en manquant d'égards pour leurs femmes. Mais il tranquillisa mon esprit à cet égard, en m'apprenant qu'ils pouvoient se lier en liberté avec les filles, pourvu qu'ils s'abstinssent des femmes mariées, que l'on reconnoissoit à un voile dont elles étoient couvertes. Sur cette assurance, je promis que dès lors, regardant les naturels de l'île comme nos frères, nous irions les visiter. Mais je pressai M. Nicolas de faire agréer mes excuses aux insulaires, de n'avoir point paru plus

empressé à l'égard de leurs filles, de n'avoir point commencé par rechercher leurs bonnes graces; que j'avois avoué avec franchise les motifs de crainte qui m'avoient retenu. Les insulaires répondirent en riant que leurs filles étoient plus jeunes que leurs femmes, et que par conséquent je n'avois pas lieu de craindre de leur avoir déplu.

Cet entretien fini, les naturels se retirèrent, sans doute dans le dessein d'apprendre à leurs familles l'intention qu'ils avoient de nous recevoir avec bonté. Quand ils furent partis, j'assemblai l'équipage, je leur fis part de mes appréhensions, et j'exigeai de chacun d'eux en particulier une promesse solemnelle de se comporter avec la plus grande circonspection à l'égard des insulaires; et ayant reçu leur serment, je leur déclarai qu'ils étoient libres de parcourir toute l'île, pourvu qu'un tiers de leur nombre restât toujours à l'ouvrage. Cette nouvelle excita parmi eux une joie générale; et à l'instant il se dispersèrent, mais sans armes; j'exigeai d'eux qu'ils les laissassent auprès de moi. Le soir, je tins un conseil composé de MM. Crustiew, Panow, Kuzneczow, Baturin, Winbladth, Meder,

Gurcinin et Czurin; il y fut question des moyens les plus propres a tirer avantage de la découverte et de la connoissance que nous avions faite de cette île fortunée ; il fut décidé que le caractère et les dispositions de nos compagnons ne permettoient pas d'en laisser aucun dans l'île pendant notre voyage en Europe ; cependant, mon avis étoit d'en laisser une partie, afin de disposer les esprits des naturels à recevoir bientôt une colonie. Me voyant trompé dans mon attente, j'éprouvai le plus sensible regret de ne pouvoir profiter d'une occasion aussi favorable ; et après avoir congédié l'assemblée, mon esprit se plongea dans une foule de réflexions tristes et affligeantes.

Au point du jour, je me rendis au plus prochain village ; il ne falloit qu'un quart-d'heure de chemin pour y arriver de notre camp ; il étoit enfoncé dans un bois épais. Arrivé près de l'enceinte, je fus reçu dans un petit bâtiment de bois, d'où je pouvois appercevoir toutes les cabanes du village, dont le nombre montoit à-peu-près à quatre-vingt, toutes ayant une cour sur le devant, avec un jardin et quelques petites huttes qui en dépendoient. Toutes les cabanes étoient

construites en bois et couvertes de planches, et elles formoient une seule rue qui étoit large et propre, bordée de chaque côté d'arbres hauts et touffus. A l'entrée du village, je rencontrai Nicolas, qui me conduisit à sa cabane, devant laquelle tous les naturels étoient assemblés. Il me demanda si j'étois disposé à faire choix d'une jeune fille; sur la négative, il m'apprit que mes compagnons étoient de meilleure composition; et en effet, je les trouvai presque tous avec de jeunes Indiennes, dont quelques-unes étoient d'une beauté parfaite. Mon ami Nicolas me régala de thé, et il engagea les insulaires à former des jeux de lutte, exercice dans lequel ils étoient très-adroits, et ensuite les jeunes filles dansèrent au son de quelques instrumens à cordes. Ces amusemens durèrent jusqu'au moment du repas, qui fut servi dans la cour de la cabane, dont l'enceinte étoit carrée et bordée d'arbres. Chaque chef de famille avoit dans sa cabane des mêts tout prêts qu'il fit apporter; de manière que tous payèrent leur écot, et qu'aucun en particulier ne fut chargé de toute la dépense. Les femmes mangèrent

séparément, et les jeunes filles servoient des deux côtés.

A la fin du repas, on mêla une espèce de liqueur, exprimée du riz, au jus de canne de sucre que nous buvions. Cette boisson étoit très-forte et enivrante; la conversation, après avoir roulé sur différens sujets, retomba sur la proposition qu'on m'avoit déjà faite de choisir une jeune fille; on employa les sollicitations, et à la fin elles devinrent si pressantes, que je ne pus me dispenser de dire que je consentois à faire un choix sur l'heure; mais que je réserverois l'accomplissement de mon mariage jusqu'à mon retour d'Europe. J'eus à peine prononcé ces mots, que les chefs se levèrent et que toute la compagnie disparut, me laissant seul avec mon ami Nicolas, qui m'apprit que les insulaires étoient allés nommer sept jeunes filles qu'ils devoient me présenter, afin que je choisisse une femme parmi elles. En effet, à peine avions-nous eu le tems de visiter sa cour, son jardin et la petite cabane de ses femmes, (car la pluralité des femmes y est établie comme point constitutionnel, malgré la religion du

père Ignace), que nous apprîmes l'arrivée des insulaires.

D'abord, les vieillards s'assirent sur des nattes dans la cour, et formèrent un cercle. Sept femmes, dont la figure étoit voilée, amenoient chacune une jeune fille, vêtue d'une robe de soie blanche avec une ceinture bleue; leurs cheveux entrelacées de fleurs flottoient en liberté sur leurs épaules. Lorsque les sept jeunes filles furent entrées dans le cercle, mon ami Nicolas me conduisit vers elles, et me fit asseoir pour examiner ces charmans objets, et fixer mon choix. Durant cet intervalle, un des vieillards prononça un assez long discours; quand il eut achevé, il me présenta un voile, et par le secours de Nicolas qui lui servoit d'interprête, il me fit entendre que je devois en couvrir celle qui deviendroit l'objet de mon affection. Le choix eût été plus difficile si j'avois eu à prononcer sur la perfection des traits, car trois d'entr'elles étoient d'une beauté ravissante, et des chefs-d'œuvre de la nature. Mais comme mon embarras ne venoit que d'une crainte imaginaire, je demandai à

mon ami si mon choix n'offenseroit point celles qui auroient essuyé un refus ; il me répondit que non, alors je jettai le voile sur une d'elles. Les autres à l'instant se mirent à danser autour d'elle, et à la combler de caresses ; et bientôt après, elles la conduisirent dans la rue, précédée d'instrumens de musique. Mon ami Nicolas m'apprit que cette cérémonie ne finiroit pas avant une heure, parce que la jeune épouse devoit être conduite dans toutes les cabanes, pour y annoncer son mariage et recevoir des présens. Pendant ce tems, les chefs furent régalés de thé et de tabac à fumer.

Vers cinq heures, je vis arriver la jeune mariée, conduite par sa mère, âgée d'environ trente-quatre à trente-cinq ans. Elles étoient accompagnées d'un vieillard respectable qui étoit le grand-père de la jeune épouse. Ce vieillard m'adressa quelques paroles, après quoi il m'embrassa ; la mère me remit sa fille entre les mains, et me laissant avec elle, ils disparurent tous deux, ainsi que le reste des chefs. Nicolas m'apprit alors que je devois conduire la jeune fille dans sa cabane, où il m'accompagna,

pour

pour me montrer le chemin. Arrivée à la porte de cette cabane, elle me quitta, et Nicolas me ramena au camp.

Durant notre promenade, il m'apprit que la jeune mariée étoit fille d'une mère très-attachée à la religion chrétienne, laquelle faisoit la société constante du père Ignace; et comme il me parloit de son grand-père sans citer le nom de son père, je lui fis des questions positives sur ce sujet. Il affecta d'abord de garder le secret; mais à la fin, il avoua que Dzignaro étoit son père, et qu'elle avoit encore deux sœurs aînées qui étoient du nombre des sept qui m'avoient été présentées. Il m'apprit que la jeune personne que j'avois choisie s'appelloit Tinto-Volangta (ou lune brillante), et que je la verrois bientôt arriver dans le lieu de ma demeure; alors il me quitta, après m'avoir promis de revenir me voir le lendemain matin.

Aussi-tôt que je me trouvai seul, je fis part à mes compagnons de mon aventure, et quelques-uns d'eux se déterminèrent à passer la nuit avec moi, afin d'éviter certain embarras; et pour réussir plus sûrement dans ce que je me proposois, j'en-

gageai toutes les femmes compagnes de notre voyage à rester pour amuser celles qui pourroient venir du village. A neuf heures, j'appris l'arrivée d'un corps de jeunes filles qui se rendoient au camp en chantant. Elles étoient au nombre de vingt; elles furent accueillies et introduites par nos femmes. Mais aussi-tôt que Tinto-Volangta fut entrée dans ma cabane, les autres se retirèrent; de manière que je me vis forcé de garder auprès de moi la jeune Indienne. Heureusement, elle inspira un vif intérêt à une dame du nombre de nos passagères, qui l'amusa en chantant quelques airs et en jouant des instrumens; mais le reste de notre conversation ne fut qu'une pure pantomime.

Le retour du jour nous surprit éveillés, à l'exception de la jeune Usmayenne, qui s'endormit vers les huit heures; quand elle fut éveillée, deux jeunes filles vinrent l'aider à sa toilette, et ensuite restèrent avec elle. A dix heures, mon ami Nicolas arriva suivi d'un cortège nombreux; je sortis à sa rencontre; et ayant appris qu'ils venoient pour contracter une alliance avec nous, je donnai à l'instant des ordres pour assembler

l'équipage. Les principaux articles du traité furent, que les habitans d'Usmay-Ligon me reconnoîtroient comme leur ami, et que je leur jurerois un attachement inviolable ; que comme j'étois près de les quitter, dans la ferme résolution de revenir former un établissement parmi eux, ils disposeroient pendant mon absence une étendue de terrein dans la partie méridionale de l'île, et qu'ils y bâtiroient un village, composé de deux cents cabanes qui seroient à ma disposition et à celle des personnes qui viendroient avec moi ; et enfin, qu'à mon retour à Usmay, je me conformerois aux usages et aux loix de mes amis.

Après avoir appellé pour garant de ces articles le souverain maître de la nature, je crus qu'il étoit de mon devoir de faire un présent à mes nouveaux compatriotes. En conséquence, je leur donnai quatre-vingt mousquets, vingt barrils de poudre, dix tonneaux de balles, six cents sabres japonnois, six cents lances et douze cents instrumens de fer de différentes espèces. Ce présent fut à leurs yeux d'un très-grand prix ; car ils n'avoient dans toute l'île que dix mousquets, et encore ne partoient-ils

que par le moyen d'une mêche que l'on mettoit dans la platine. Il étoit bien malheureux que je ne pusse pas laisser un détachement dans cette île.

Il n'y avoit plus qu'un malade à bord, et on continuoit à s'occuper du carénage du vaisseau.

Le jeudi, 18 d'août, vers deux heures d'après-midi, les insulaires apportèrent dix bœufs, quarante cochons, une certaine quantité de riz, de millet et d'autres provisions. Ce jour-là étant parvenu, par le crédit de Nicolas, à faire agréer mes raisons aux chefs de l'île, je renvoyai Tinto Volangta dans la cabane de sa mère, chargée de présens du Japon. Quant à mon ami Nicolas, je lui fis un don considérable de fourrures, quoiqu'il ne m'en restât qu'une petite quantité, l'eau de la mer ayant endommagé presque toutes les caisses. Le soir, j'informai les insulaires de mon prochain départ. Cette nouvelle les affligea beaucoup et ils en témoignèrent tous leurs regrets. Le caractère loyal et bienfaisant de ce peuple estimable me fera toujours regretter de n'avoir point fixé mon séjour dans un lieu où les vices et la corruption

de l'Europe ne sont point encore connus, et où le gouvernement n'est fondé que sur les principes de l'humanité.

Quand les insulaires se furent retirés, j'ordonnai à mon monde de mettre le vaisseau à flot, et de porter la cargaison à bord. Nos travaux commencèrent le lendemain; à neuf heures, cinq des associés vinrent me trouver, et me demandèrent la permission de rester dans l'île. Je vis que leur résolution étoit fixe et déterminée; et craignant avec raison qu'ils n'entraînassent un plus grand nombre des gens de l'équipage dans la même détermination, je leur représentai qu'ils avoient tort de prendre une pareille résolution, puisqu'ils étoient sûrs de revenir dans les mêmes lieux; car je leur assurai qu'à notre retour en Europe j'emploierois tout mon crédit pour obtenir un armement propre à établir une colonie dans cette île. D'abord ils parurent disposés à renoncer à leur projet; mais un d'eux, nommé Lapsiew, déclara que c'étoit en vain qu'on cherchoit à les dissuader; qu'ils étoient déterminés à persister dans leur dessein; et qu'en conséquence, si j'étois jaloux de leur donner une preuve de mon

amitié, je le leur ferois voir en leur laissant des outils, des armes et des approvisionnemens ; je leur promis ce qu'ils me demandoient, pour les rendre plus traitables; mais je leur fis jurer qu'ils n'en entraîneroient point d'autres de l'équipage dans leur projet.

Quand ils furent partis, j'assemblai un comité auquel je fis part du desir des cinq hommes. Le comité en référa à l'assemblée générale, qui fut convoquée aussi-tôt, et dont la décision fut, qu'il leur seroit permis de rester dans l'île. Trois autres se joignirent à eux; M. Stephanow desiroit aussi y fixer son séjour, mais les autres s'y opposèrent, en disant qu'ils n'avoient formé la résolution de rester que pour vivre en paix, et qu'ainsi ils ne vouloient point un incendiaire parmi eux.

En conséquence de la déclaration de l'assemblée générale, j'ordonnai à M. Crustiew de mettre de côté tout ce que nous pouvions retrancher de nos approvisionnemens, et de le partager en huit lots, afin de prévenir tous les débats qui pourroient survenir entre ceux de nos compagnons qui devoient rester, en leur distribuant des parts égales en notre présence. A sept heu-

res, nous vîmes trois grandes barques entrer dans le havre où elles mirent à l'ancre. Mon ami Nicolas m'apprit qu'elles étoient Japonnoises, qu'elles revenoient des côtes de la Chine, et que le gros tems les avoit forcées de chercher un abri. Il me pria de les engager à descendre sur le rivage ; ce qu'ils firent, apportant avec eux un présent de thé, de porcelaine et de quelques perles.

Le 19 d'août, nous reçûmes la visite de plus de mille insulaires, tous chargés de quelque présent ; le tout montoit à plus de mille huit cents aunes de toiles, deux cent-cinq parasols, avec une grande quantité de vases de la Chine, et quelques figures d'ivoire enrichies d'or. Le soir, par la médiation de Nicolas, je recommandai aux insulaires nos compagnons qui étoient décidés à rester parmi eux, et tous protestèrent qu'ils les accueilleroient et les regarderoient comme leurs amis, comme leurs frères, et qu'ils partageroient avec eux leurs terres et leurs possessions. Par ce moyen, j'assurai leur existence et je pourvus à leurs intérêts ; à quatre heures, je donnai ordre que l'on se rendît à bord. La valeur de ma cargaison étoit tellement di-

minuée, que d'un million et demi de piastres que je devois recevoir à la Chine, j'avois à peine de quoi réaliser vingt ou vingt-cinq mille piastres. Nous passâmes toute la nuit à travailler ; et au point du jour, j'eus la satisfaction de voir tout mon monde à bord. Je jugeai à propos de m'assurer moi-même des dispositions des insulaires par un serment et un traité solemnel, dont l'acte fut dressé dans leur langue et le double en latin, et signé des deux parties. Je pris l'exemplaire qui étoit en latin, et ils gardèrent l'autre. En voici la teneur :

« Traité conclu entre les chefs et les habitans des îles Lequeio et le baron Maurice-Auguste de Benyowsky, au nom de l'équipage sous sa direction ; contre-signé le 19 août 1771, à l'île d'Usmay-Ligon, une des îles Lequeio ;

» En présence du Dieu qui créa le ciel et la terre, nous, chefs et habitans de l'île d'Usmay-Ligon et des autres îles Lequeio, d'une part ; et moi, Maurice, baron de Benyowsky, d'autre part ; avons stipulé :

» Que moi, Maurice-Auguste de Benyowsky, je m'oblige et promets, sur ma foi de chrétien, de revenir dans cette île aussi-

» tôt qu'il me sera possible, avec une so-
» ciété d'hommes justes, honnêtes et ver-
» tueux ; de me fixer dans cette île et d'a-
» dopter les mœurs, les usages, et les loix
» de ses habitans.

» Et nous, chefs et habitans, prenons à
» témoin ce Dieu qui créa le ciel et la
» terre, que dès ce moment nous serons
» toujours prêts à accueillir notre ami Mau-
» rice, ainsi que tous ceux qui seront ses
» amis ; que nous partagerons avec eux nos
» terres, et les aiderons dans tous leurs tra-
» vaux, jusqu'à ce que leurs établissemens
» égalent les nôtres ; et en même-tems, ses
» amis qui restent parmi nous seront consi-
» dérés comme les enfans de nos familles,
» et traités comme des frères ».

« *Maurice*, au nom de la com-
» pagnie d'Européens ».

« *Nicolas*, pour les chefs et
» habitans d'Usmay et des
» îles Lequeio ».

Le traité conclu, j'assemblai ceux de mes compagnons qui étoient déterminés à fixer

leur demeure au milieu de ces braves gens ; je leur donnai des avis sur la manière dont ils devoient se conduire ; et enfin, je les embrassai et les quittai pour me rendre à bord. Je fus suivi par un nombre prodigieux d'insulaires, dont les sanglots et les larmes formoient un spectacle tout-à-fait attendrissant, et étoient une preuve non équivoque de la bonté de leur cœur et de leur tendre attachement pour nous. Au point du jour, nous étions prêts à mettre à la voile ; je priai donc mon ami Nicolas d'engager les insulaires à regagner leurs chaloupes ; mais plusieurs des chefs attachèrent leurs pirogues au vaisseau, résolus à ne me quitter qu'au moment de mon départ. Je levai l'ancre à dix heures du matin, et je sortis du havre sans aucun accident.

Tout l'équipage étoit en bon état, et le vaisseau ne faisoit point eau.

Le samedi, 20 août, nous étions en mer sous les voiles de hune, le tems beau, mais excessivement chaud ; brise fraîche et grand calme ; une grande quantité d'oiseaux voloient autour de nous. A une heure et demie d'après midi, les insulaires prirent enfin congé de nous, et retournèrent à bord

de leurs pirogues pour regagner leur île. Vers six heures, nous vîmes une grande quantité de marsouins ; le tems fut beau pendant toute la nuit. Vers sept heures, nous découvrîmes par proue une terre située du nord-ouest au sud-est ; en conséquence, je jettai l'ancre sur un fond de vingt-huit brasses et couvert de sable, et je profitai de ce moment pour dresser les agrêts de nouveau. Au point du jour, nous nous apperçûmes que toutes les manœuvres dormantes avoient besoin d'être dressées ; ainsi je fus forcé de continuer ce travail. Pendant ce tems, il arriva plusieurs chaloupes avec lesquelles nous trafiquâmes, échangeant des couteaux et quelques autres bagatelles pour une certaine quantité de coquillages très-bien travaillés.

Le dimanche, 21 août, beau tems et mer calme ; à une heure après-midi, je levai l'ancre, je déployai toutes les voiles et serrai le vent, pour doubler la pointe méridionale de l'île. A six heures, nous doublâmes une autre petite île située au nord. Au point du jour, nous en vîmes une autre sur la perpendiculaire de stribord.

Le lundi, 22 août, beau tems et mer

calme ; mais la chaleur presqu'insupportable. Vers midi, le vent devint variable et passa au sud ; il se fixa au sud-est. Je profitai du beau tems, et déployai toutes les voiles, afin d'accélérer la course, si le vent ne s'abattoit pas et s'il tiroit vers l'est. A neuf heures du matin, nous apperçûmes deux vaisseaux qui dirigeoient du sud au nord et venoient droit à nous. En conséquence, je donnai ordre de se préparer au combat, et je plaçai dans les endroits les plus élevés un certain nombre des meilleurs tireurs. A sept heures nous étions à la portée du canon ; et alors je vis que c'étoit deux bâtimens hollandois ; l'un de dix-huit canons, l'autre de douze.

Le mardi, 23 août, un des deux vaisseaux s'étant approché à la portée du mousquet, tira un coup sur nous et nous cria de venir à bord et d'apporter nos papiers. Cette conduite du capitaine Hollandois me surprit beaucoup, et cela d'autant plus qu'ignorant absolument les loix de la marine, je ne savois pas ce qu'il entendoit par mes papiers : je lui répondis donc par quatre coups de canon, et en même-tems la mousqueterie commença à jouer du haut des

hunes, et à incommoder beaucoup les ennemis. Ils attendoient le bâtiment qui faisoit route avec eux ; enfin, il arriva à leur secours, mais il se contenta de rester à une grande distance de nous. Alors, je hissai le pavillon de la république de Pologne, et je continuai ma course droit au sud. Ils paroissoient d'abord disposés à nous suivre ; mais ayant remarqué que je faisois des préparatifs pour les bien recevoir, ils prirent le parti le plus sage et le plus sûr pour eux, celui de revirer et de poursuivre leur route ; car j'étois déterminé à venir à l'abordage, et à faire payer cher à l'un des deux bâtimens ce qu'ils nous avoient fait. Ce léger combat, le premier que j'eusse jamais vu en mer, ne nous coûta que quelques coups et l'embarras des manœuvres. Quant aux Hollandois, je ne sais pas ce qu'ils y gagnèrent.

Le mercredi, 24 août, la mer fut agitée, le tems orageux, mais sans pluie. Le vaisseau alloit de l'avant, toutes les voiles déployées ; mes associés, guidés par des renseignemens qu'ils trouvèrent dans les mémoires de l'amiral Anson, m'invitèrent à diriger vers l'île Formose, afin de pouvoir ajouter la connoissance de cette île à leurs

autres découvertes. J'adhérai avec plaisir à leur proposition, et leur promis de mettre leur projet à exécution.

Le jeudi 25, le tems ne cessa d'être sujet aux rafales, et il tomboit de fréquentes ondées de pluie. Conformément à la parole que j'avois donnée à mes associés, je changeai de route et dirigeai vers l'ouest, et à l'ouest quart de sud; nous trouvâmes un courant impétueux qui nous entraîna au sud.

Le vendredi 26, vers trois heures après-midi, il s'éleva une brise violente qui m'obligea de serrer les voiles, excepté celle d'artimon. A six heures, il survint une grosse pluie qui abattit le vent; et alors il tourna au nord-est. Vers trois heures du matin, on me réveilla pour m'apprendre que l'on appercevoit une terre. Après avoir mis le cap du côté du sud, nous pliâmes la voile d'artimon, et nous jettâmes l'ancre dans la profondeur de dix-huit brasses, sur un fond de corail. Au point du jour, nous nous trouvâmes près d'un rocher; l'île de Formose étoit en vue et paroissoit très-élevée. Je levai l'ancre aussi-tôt, et doublant la pointe septentrionale de la petite île, je gouvernai vers la terre, et jemouillai à l'ou-

verture de la baie, à quatorze brasses d'eau, sur un fond de sable verdâtre. Mes associés travaillèrent toute la nuit à préparer les chaloupes et à nettoyer leurs armes, qui leur furent distribuées avec les munitions nécessaires. A quatre heures du matin, M. Kuzneczow et M. Wynbladth furent envoyés à terre sur des canots et des chaloupes avec seize hommes. A huit heures, nous entendîmes trois coups de mousquet, auxquels je répondis par un de mes gros canons. Ensuite, nous entendîmes un feu continuel. A neuf heures et demie, nous apperçûmes enfin nos chaloupes, qui faisoient le tour d'une pointe de terre, et revenoient vers le vaisseau. Trois hommes du détachement avoient été blessés à coups de flèches, et ils amenoient avec eux cinq prisonniers, dont deux étoient dangereusement blessés.

Voici le rapport que fit M. Kuzneczow.

Après avoir mis pied à terre dans une baie commode, où la sonde me donna depuis huit jusqu'à cinq et trois brasses, j'avançai avec un détachement de dix associés vers un feu que nous appercevions. M. Wynbladth resta sur les chaloupes, dont la garde étoit confiée à ses soins. Nous trouvâmes deux

indiens et une femme a qui nous donnâmes à entendre que nous avions besoin d'alimens. Un d'eux se détacha aussi-tôt, et revint une heure après avec trois autres indiens armés de lances, qui nous firent signe de les suivre. Ils nous conduisirent à un village, et comme nous refusions d'entrer dans leurs huttes, ils nous apportèrent du riz bouilli, du cochon rôti et une grande quantité de limons et d'oranges. Les insulaires paroissoient tranquilles et n'étoient pas en grand nombre; mais ayant apperçu une foule d'indiens à l'extrémité du village, et plusieurs corps armés qui s'avançoient vers nous, je jugeai qu'ils avoient intention de nous chercher querelle; en conséquence, je déterminai mes compagnons à battre en retraite, afin d'apprendre à bord que nous avions trouvé un excellent mouillage. Après avoir donné aux insulaires quelques couteaux, en reconnoissance des rafraîchissemens que nous en avions reçus, nous commençâmes à nous retirer. Mais à peine avions-nous atteint le lieu où nous avions d'abord apperçu la clarté du feu, que nous entendîmes un cri, et fûmes assaillis d'une grêle de flèches qui blessèrent trois de mes gens. J'ordonnai de faire

faire feu aussi-tôt sur l'ennemi, et la première décharge arrêta leur impétuosité, quand ils virent une demi douzaine de leurs camarades étendus par terre. Pour moi, n'étant pas jaloux de m'amuser en ce lieu, j'ordonnai d'emporter un de mes compagnons qui ne pouvoit marcher, et je battis en retraite. Les insulaires se préparoient à tomber une seconde fois sus nous, quand, heureusement pour nous, un coup de canon parti du bord jetta l'épouvante parmi eux, et les força de nous laisser, pour cette fois, en liberté. Arrivés sur le bord du rivage, nous fûmes assaillis par un grand nombre de sauvages. Ce fut un bonheur pour nous que M. Wynblath se trouvât sur les lieux. Nous tombâmes alors sur eux, et après en avoir renversé au moins une soixantaine, nous fîmes cinq prisonniers, et ramassâmes une grande quantité de lances et d'arcs qui sont maintenant à bord.

Cet événement me détermina à quitter ces lieux, pour éviter d'avoir la guerre avec les naturels; mais mes associés insistèrent pour que j'entrâsse dans le havre. Il me fut impossible de vaincre leur opiniâtreté et d'étouffer le sentiment de vengeance qui les

animoit. Ainsi, je fus forcé d'adhérer à leurs desirs. L'ancre fut levée, et poussé par une légère brise qui souffloit de l'est, j'entrai dans la baie et mouillai à la distance de cent brasses de la terre.

Le samedi, 27 août, à l'ancre dans une baie à l'embouchure d'une rivière, dans l'île Formose. Dès que le vaisseau fut amarré, je détachai vingt-huit hommes, qui, sous les ordres de MM. Baturin et Crustiew, allèrent à bord de la chaloupe, et firent force de rames vers le rivage. Quand ils eurent mis pied à terre, cinquante insulaires vinrent à eux, portant des branches d'olivier dans leurs mains ; et comme ils étoient sans armes, M. Baturin ne leur fit point un mauvais accueil. Ils se jettèrent aux pieds de mes compagnons, et, par leurs signes, donnèrent à entendre qu'ils demandoient pardon. Cette soumission volontaire désarma leur colère, et quelques-uns s'approchèrent sur le bord du rivage, et nous crièrent que tout alloit bien. Trompés par ces apparences d'intentions pacifiques, les associés s'imaginèrent qu'ils pouvoient s'enfoncer dans les habitations des Indiens, et ils déclarèrent à MM. Baturin et Crustiew

qu'ils desiroient gagner le village. Les conseils, les remontrances ne purent rien sur leur absurde opiniâtreté ; ainsi, en dépit des deux chefs, vingt-deux partirent pour le village. Informé de cette mutinerie, je me déterminai à me rendre moi-même sur le rivage avec quinze autres associés, et, sans perdre de tems, je dirigeai ma route vers le village, qui n'étoit pas éloigné de là. A peine eus-je fait quelques pas, que j'entendis une explosion violente et d'horribles cris. Le bruit alloit en augmentant, et à la fin, j'apperçus les miens qui battoient en retraite, poursuivis par un grand nombre de noirs qui les serroient de près. Arrivés près de moi, ils se rallièrent ; mais parmi eux sept seulement étoient armés, les autres étoient absolument sans défense et le corps percé de plusieurs flèches. J'ordonnai à ceux qui étoient désarmés de se retirer vers le vaisseau, et je ralliai les autres ; soutenu par ce renfort, j'arrêtai le gros des insulaires, dont plusieurs étoient armés de mousquets. Malheureusement pour eux, ils ne savoient pas s'en servir; et comme ils étoient plus avancés que les autres, ils furent bientôt renversés par notre feu. Il n'en échappa que deux,

qui jettèrent leurs mousquets pour fuir avec plus de légèreté. Au moment que les Indiens faisoient retraite, ou plutôt qu'ils étoient mis en fuite, M. Zuzneczow arriva avec un détachement frais de vingt hommes, qui les chassèrent de leur village, auquel ils mirent le feu en plusieurs endroits. Après la défaite totale des insulaires, on compta les morts ; ils montoient à plus de deux cents, sans les blessés qui avoient pris la fuite.

A notre retour de cette expédition, nous découvrîmes un petit havre sur une rivière, où se trouvoient sept canots et une barque qui n'étoit point encore achevée. On mit le feu à la barque et on amena les canots, sur lesquels on chargea les armes des insulaires vaincus. Cette opération finie, je me rendis à bord, et fis mettre dans les fers les chefs des mutins qui avoient désobéi à MM. Baturin et Crustiew.

Cet accident fâcheux ôta à mes compagnons le desir de rester plus long-temps en cet endroit. Ils me supplièrent de chercher un autre mouillage. Je profitai du calme où étoient les esprits pour lever l'ancre, et les bateaux, en faisant force de rames, tirèrent le vaisseau hors du détroit. Quand nous

eûmes doublé la pointe septentrionale, le courant nous emporta vers le nord. Au point du jour, nous trouvâmes une petite baie dans laquelle j'étois résolu d'entrer; mais la force du courant qui tendoit à nous emporter au-delà me contraignit de mettre à l'ancre à une distance de vingt-six brasses. Vers huit heures, il s'éleva une brise légère; Je me disposois à mettre à la voile, quand j'apperçus deux pirogues qui s'avançoient vers nous. A dix heures, elles se trouvèrent près du vaisseau, nous haîlèrent en criant : *Signor Houvritto*, *vai*, *vai*, et nous firent signe de les suivre; j'y consentis après avoir pris la précaution de tenir mes bateaux en état de courir au secours en cas d'accident. Mais nous arrivâmes sans danger dans un beau havre, où je mis à l'ancre près de la partie méridionale du rivage, afin d'être à l'abri de tous les vents. La profondeur de l'eau étoit de trois brasses, et le vaisseau étoit si près de la terre, qu'un homme pouvoit sauter sur le rivage.

Je dois observer ici que je trouvai, dans cette saison, le long de l'île Formose, un courant violent, lequel emportoit le vaisseau vers le nord dans la proportion d'une lieue

trois-quarts par heure ; mais je remarquai que ce courant faisoit suivre au vaisseau toutes les sinuosités du rivage, et qu'il nous en tenoit toujours à la même distance.

Le dimanche, 28 août, nous étions encore à l'ancre dans le havre ; le tems étoit beau, le ciel serein, mais excessivement chaud. A peine avions-nous eu le tems de faire les manœuvres courantes qu'un nombre prodigieux d'insulaires des deux sexes, parurent avec de la volaille, du riz, des cannes de sucre, des cochons, des oranges, et autres fruits qu'ils échangèrent avec nous pour des épingles, des aiguilles, et autres vétilles. Malgré la sagesse et la circonspection avec laquelle ils se comportoient, j'étois bien éloigné de me fier à eux. Aussi, je tins constamment une douzaine d'hommes sous les armes. Vers trois heures après-midi, une grande troupe d'insulaires parurent, ayant à leur tête un homme vêtu d'une manière bizarre, moitié à la mode des Européens, moitié à celle des Indiens. Sur sa tête il portoit un chapeau galonné; un large cimeterre étoit suspendu à son côté, ses bas étoient de drap, et sa chaussure avoit sans doute été fabriquée par lui-même. Cet

acoutrement me surprit, et j'envoyai aussitôt M. Kuzneczow à sa rencontre; mais comme il ne pouvoit entendre son langage, il l'amena à bord, où j'appris que c'étoit un espagnol de Manille, qui avoit vécu sept ou huit ans parmi ces insulaires, et avoit acquis la confiance de plusieurs cantons. Il m'offrit civilement sa cabane; mais, avant de me fier à lui, je crus qu'il étoit nécessaire de prendre quelques informations. Je sus de lui qu'il s'étoit enfui de Manille, et avoit passé à l'île Formose sur un vaisseau conduit par six de ses esclaves, et qu'il avoit été forcé à cette démarche pour avoir, dans un moment de fureur, massacré sa femme et un dominicain qu'il avoit surpris avec elle. Il me dit qu'il s'appelloit dom Hieronimo-Pacheco, ci-devant co-intendant du port de Cavith à Manille. Il m'assura que je pouvois me fier aux insulaires de ce canton, qui étoient les meilleures gens du monde, et qui se croyoient redevables envers moi, pour avoir maltraité leurs ennemis : car il m'apprit que les nouvelles des combats que j'avois essuyés, à ma première descente dans l'île de Formose, étoient parvenues jusqu'à eux.

Charmé de leur disposition à mon égard,

je fis présent à l'espagnol d'un habit complet, de quelques chemises, et d'un beau sabre ; je lui promis en outre des armes à feu et autres ustensiles, pourvu qu'il s'attachât soigneusement à nous servir pendant notre séjour dans l'île. Il promit et déclara qu'il ne me quitteroit point tant que je resterois dans le pays qu'il habitoit. En effet, après avoir parlé pendant quelques instans aux insulaires, ils se retirèrent; mais pour lui, il passa toute la nuit avec nous.

Le soir, on s'apperçut que notre eau étoit corrompue ; je donnai des ordres pour qu'on allât en chercher de la fraîche au point du jour; pour cet effet, je demandai à dom Hieronimo-Pacheco où nous pourrions trouver la meilleure. Il me dit que les insulaires m'apporteroient bien de bonne eau de source, mais qu'il connoissoit un ruisseau, près d'un rocher qu'il me montra, où nous pourrions nous procurer la meilleure eau du monde. Il m'avertit en même-tems que les insulaires de ce canton étoient en guerre avec ses amis, et que, pour cette raison, il étoit nécessaire d'y envoyer une poignée de gens armés pour protéger les marins pendant qu'ils rempliroient leurs

tonneaux. Sur cet avis, j'envoyai en avant M. Panow avec douze associés, et je lui recommandai de se tenir sur ses gardes, de crainte de surprise. Non content de cette précaution, j'ordonnai que l'on m'éveillât avant leur départ, et les ayant fait venir en ma présence, je leur recommandai une seconde fois d'être bien sur leurs gardes. A huit heures, ils se mirent en route.

Quand les chaloupes furent parties, j'eus un entretien avec l'espagnol sur l'île, qu'il me parut connoître parfaitement. Ce fut de lui que j'appris qu'une partie de l'île à l'ouest étoit sous la domination des Chinois; que sur sept cantons, six étoient indépendans; que le tiers des habitans étoient sauvages, du nombre desquels étoient ceux parmi lesquels nous étions tombés. Il m'assura qu'avec des forces médiocres il seroit facile de conquérir l'île et de la détacher de la Chine. Son raisonnement, joint à la combinaison des circonstances qu'il me détailla, me plut infiniment, et je l'écoutai avec d'autant plus d'intérêt, que dès ce moment je conçus le projet de mettre son plan à exécution. Je profitai donc de cette circonstance pour lui proposer de retourner en

Europe avec moi ; mais il le refusa positivement, en assurant qu'il connoissoit assez l'Europe pour remercier le ciel d'en être dehors. Il ajouta qu'il étoit familiarisé avec la manière de vivre des habitans de Formose, qu'il avoit une femme aimable et des enfans que son goût ni son devoir ne lui permettoient pas de quitter. Notre entretien fut interrompu par le dîner.

Le lundi 29, nous étions à l'ancre dans le port Maurice. Don Hieronimo remarqua que le lieu où mes compagnons étoient allés faire de l'eau étant très-près, il étoit étonnant qu'ils ne fussent point de retour, et il m'engagea à envoyer la chaloupe à la découverte. M. Kuzneczow partit aussi-tôt avec huit hommes ; il revint vers deux heures après-midi avec le canot auquel la pirogue étoit touée. Dès que je les apperçus à une certaine distance, je fus surpris de voir que quelques-uns d'eux étoient couverts de sang et percés de flèches ; et comme M. Panow ni M. Loginow ne s'offroient à mes regards, je commençai à avoir les plus sinistres pressentimens. La chaloupe arrivée à bord, M. Kuzneczow m'apprit que MM. Panow et Loginow étoient mortelle-

ment blessés, et que Jean Popow avoit été tué dès le commencement de l'attaque. Après avoir prodigué à MM. Panow et Loginow tous les secours possibles, je m'informai de la manière dont la querelle s'étoit engagée; j'appris que M. Panow ayant visité les environs, et n'y ayant apperçu aucune trace d'hommes, avoit eu la fantaisie de se baigner pendant que ses compagnons étoient occupés à remplir leurs tonneaux, et qu'il avoit même engagé quelques-uns d'eux à suivre son exemple. Mais à peine avoit-il mis bas ses armes et ses habits, qu'il fut attaqué par une vingtaine d'Indiens qui lancèrent sur lui des flèches. Popow fut un des premiers qui tomba mort; ensuite tombèrent MM. Panow et Loginow, et tous les autres furent blessés; et certainement aucun d'eux n'auroit échappé, si Volinsky et André n'eussent tiré sur les insulaires de dedans le canot où ils s'étoient retirés. Ils ajoutèrent qu'ils n'avoient osé retourner à bord, ni abandonner M. Panow qui, de tems en tems, donnoit des signes de vie, aussi bien que M. Loginow. Ils étoient dans cette situation quand la chaloupe vint à leur secours.

Après avoir entendu ces détails, je volai

vers mon ami Panow, autour duquel je trouvai tout l'équipage assemblé ; mais comme j'étois curieux d'entendre ce qu'il disoit sans l'interrompre, je m'arrêtai à une certaine distance. Telles furent les expressions de mon inappréciable ami, que je recueillis avec avidité, et qui seront toujours présentes à ma pensée.

« Mes frères, dit-il à ses compagnons, » apprenez à mon ami, notre commandant, que mon seul regret, en quittant la » vie, est de ne pouvoir plus désormais » alléger et partager ses travaux. Hélas ! il » est bien loin de toucher à leur terme. » Dites-lui que je l'aime comme ma vie ; et » que je serois mort content, si j'eusse pu » voir son mérite et ses vertus récompensés. » Conjurez-le, en mon nom, de ne point » venger ma mort, mais qu'il se contente » d'apprendre à mon frère ce malheur. Pre- » nez exemple sur moi, mes amis ; si j'eusse » suivi les avis de notre chef, je ne touche- » rois pas à mon dernier moment ; respec- » tez-le, obéissez-lui comme à un père ; et » toi, malheureux ami, Stephanow, mets » bas le ressentiment et la haine que tu » nourris dans ton cœur contre ce digne

» ami. Sois l'héritier de ma fidélité envers
» lui. » A ces mots je me précipitai vers le moribond : mais, grand Dieu, quel effet produisit sur lui ma vue! Il sembla avoir recouvré toutes ses forces. Il me saisit la main, verse un torrent de larmes, et m'embrasse; il est long-tems sans pouvoir proférer une seule parole. A la fin, il s'écrie : « Hélas,
» cher ami! je ne serai bientôt plus! — Et
» c'est moi qui en suis la cause. — Mais
» pardonne-moi. — Le dernier vœu que
» je forme, c'est que le ciel puisse te donner
» toujours des amis comme moi. — Tu es
» digne d'en avoir de tels; et heureux sont
» ceux qui connoîtront ton mérite comme
» je le connois : fasse le ciel que cette terre
» qui va couvrir mes os devienne ton pa-
» trimoine. — Il alloit en dire davantage; mais la mort lui glaça la voix et me priva de ce cher et inestimable ami.

Quelques instans auparavant, M. Loginow avoit payé le tribut à la nature. Je me disposai à leur rendre aussi-tôt les derniers devoirs; mais voulant pourvoir à ce que leurs corps ne fussent point exhumés, je priai Hieronimo de parler à ses amis, et de leur demander la permission de les inhumer sur

leur territoire. Ils y consentirent sans peine, et leurs funérailles se firent dans le plus grand ordre. Je fis tirer vingt et un coups de canon en leur honneur, et j'ordonnai à Andreanow de graver sur une pierre les mots suivans :

CI GIT

VASILI PANOW, gentilhomme Russe, d'une naissance et d'un mérite illustres, l'ami fidele de MAURICE BENYOWSKY, lequel fut tué traitreusement avec deux de ses compagnons, JEAN LOGINOW et JEAN POPOW, par les habitans de cette île, le 29 août 1771.

La cérémonie achevée, dom Hieronimo me déclara que ses amis étoient déterminés à venger la mort de mes compagnons, et qu'en conséquence ils alloient se disposer à attaquer leurs voisins. Mes associés entrèrent dans ce projet de vengeance, qui avoit déjà commencé par le massacre de nos trois prisonniers indiens. Pendant qu'on me pressoit de me faire prendre cette détermination, l'espagnol m'apprit que le canot que nous voyions faire force de rames vers nous étoit rempli de nos ennemis. Mes associés n'atten-

dirent point des ordres, ils s'élancèrent à bord des chaloupes et les attaquèrent. Leur première décharge en tua treize, et le reste fut incontinent amené à bord et pendu au bout des vergues. Je leur représentai que c'étoit assez de cette exécution, et qu il étoit de la prudence de terminer là nos hostilités ; mais, hélas! je parlois à des sourds. Ils persistèrent dans la détermination d'aller à la recherche des indiens, et de leur faire sentir tout le poids de leur vengeance. Quand je vis que mes conseils ne faisoient aucune impression sur leur esprit, et que rien ne pouvoit calmer leur rage et leur ressentiment, je fus forcé de promettre de diriger l'expédition, pour empêcher qu'ils n'exposassent imprudemment leurs vies.

Ma résolution une fois prise, je m'occupai sérieusement des moyens de l'exécuter. En conséquence, je priai l'espagnol de conduire mes gens vers la principale résidence de la nation qui nous avoit fait un si mauvais traitement; sur sa promesse de nous accompagner, je lui donnai une bonne carabine. Il demanda la permission d'amener avec lui deux cents de ses indiens; je représentai que ces pauvres gens pouvoient

devenir victimes de leurs bonnes intentions et être tués par mes compagnons faute d'en être connus. Mais il écarta mon objection en proposant que chacun de notre parti portât un morceau d'étoffe blanche sur le bras gauche. Cette précaution me parut suffisante, et j'acquiesçai à sa demande. Il regagna aussi-tôt le rivage pour faire les préparatifs nécessaires à l'attaque, qui fut fixée au point du jour.

Vers les sept heures du soir, les bateaux amenèrent le vaisseau près de la rivière où s'étoit fait le massacre. Là, je mis à l'ancre. A trois heures, je fis passer à terre quarante-six de mes compagnons, commandés par MM. Crustiew, Kuzneczow, Baturin, Wyndbladth et Stephanow; et nous n'attendions plus que dom Hieronimo, qui arriva à quatre heures. Ils s'avançèrent alors dans l'intérieur des terres, et nous n'entendîmes rien jusques vers six heures trois-quarts que le bruit de la mousqueterie me convainquit que l'action étoit commencée. Bientôt après, j'apperçus un grand nombre d'insulaires qui se retiroient vers une montagne escarpée; alors mes compagnons qui se trouvoient à bord dirigèrentles canons

vers eux, et firent un horrible carnage. Ces malheureux se voyant attaqués d'un côté par mes troupes, de l'autre, par les insulaires sous la conduite de l'espagnol, ils se prosternèrent contre terre. Je fus forcé de menacer les miens de faire feu sur eux s'ils continuoient le massacre. Sur cet ordre, ils se contentèrent de faire des prisonniers, dont le nombre monta à six cents quarante-trois; celui des morts fut de onze cents cinquante-six. Ce qui me surprit beaucoup, c'est que parmi les blessés et les prisonniers, il y avoit un grand nombre de femmes armées de la même manière que les hommes.

Notre expédition étant enfin terminée sans qu'aucun des nôtres eût reçu la plus légère blessure, je me rendis à terre, et les indiens me présentèrent les esclaves. Sur mon refus d'en prendre aucun, l'espagnol en choisit cinquante, et abandonna le reste à son monde. Je me contentai de faire porter toutes leurs armes à bord. Vers dix heures, un gros d'insulaires, de nos amis, parurent avec près de deux cents, tant enfans que femmes et vieillards, qu'ils avoient faits prisonniers. Tous donnoient des marques de la plus grande joie, et ils retour-

nèrent vers leurs habitations; pour moi, voulant me dérober à un spectacle qui n'offroit que la désolation du village auquel les nôtres avoient mis le feu, je me retirai, avec le vaisseau, à notre premier mouillage.

Le mardi, 30 août, je fis part à l'espagnol, mon ami, du desir que j'avois d'établir un camp à terre. Il me pria de lui permettre de faire les préparatifs nécessaires. Je ne pus lui refuser ce qu'il me demandoit. En conséquence, il se rendit sur le rivage, et vers trois heures, il revint avec environ cinq cents insulaires qui se mirent en devoir de nous élever des huttes; quelques-unes furent achevées avant le soir. Je me transportai donc à terre avec les femmes, ceux de nos gens qui étoient blessés, et avec une garde de soixante hommes. A la fin du jour, les insulaires envoyèrent une garde de quarante hommes, afin, dirent-ils, de nous garantir des attaques des alliés de la nation avec laquelle nous avions été en guerre.

Au point du jour, dom Hieronimo me présenta sa famille avec un grand nombre de ses amis; il m'apprit que Huapo, prince de la contrée, étoit en route pour venir me

témoigner sa reconnoissance d'avoir vengé ses sujets de deux nations qui étoient leurs ennemies. Il me dit que Huapo vivoit dans une ville située à trente ou trente-deux lieues dans les terres; que le centre de ses domaines étoit bien civilisé, ainsi que toute la partie occidentale de l'île; que la côte orientale seule étoit peuplée de sauvages, à l'exception cependant du territoire appartenant à Huapo, lequel étoit habité par des hommes d'un caractère doux et industrieux. Il ajouta que le prince Huapo pouvoit mettre sur pied vingt ou vingt-cinq mille hommes, quoiqu'il fût souvent harcelé dans sa capitale par le parti des Chinois ou par leurs alliés.

Après m'avoir fait tous ces détails, il m'insinua qu'il seroit aisé de conclure un traité avec ce prince, de former un établissement sur ses terres, dont les productions consistoient en or, en crystal, en vermillon, en riz, en sucre, en canelle, en soie, et particulièrement en plusieurs sortes de bois précieux qui pouvoient faire une branche de commerce avantageuse; qu'ils accepteroient en échange de la clincaillerie, du

fer et des toiles d'Europe, sur lesquels objets les vendeurs gagneroient deux cents pour cent. Telle étoit notre conversation, quand elle fut interrompue par l'arrivée du Bamini ou général. L'espagnol se hâta aussitôt d'aller à sa rencontre, et j'ordonnai à mes compagnons de l'honorer de trois décharges de mousqueterie. Arrivé près de nos huttes, il fit dresser une tente, et couvrir la terre d'un riche tapis sur lequel il s'assit, et m'invita à en faire autant. L'espagnol se tint debout pour nous écouter et pour me servir d'interprête.

Après les premières civilités, il demanda qui j'étois, d'où je venois, et quel motif m'avoit engagé à aborder à l'île Formose? etc. Je lui répondis en peu de mots que j'étois général des troupes d'un royaume; qu'ayant été fait prisonnier de guerre, je m'étois évadé avec une partie de mon monde, résolu de retourner dans ma patrie, et que sur ma route j'avois trouvé l'île Formose, où j'avois mis à l'ancre pour faire de l'eau fraîche; mais que la cruauté exercée par deux nations envers mes compagnons demandoit une vengeance, que je l'avois

tirée, et que je me préparois à retourner dans mon pays.

Il me pria de différer mon départ jusqu'à l'arrivée d'Huapo, qui, sur le bruit de mes exploits, s'étoit déterminé à venir en personne me visiter, et l'avoit en conséquence député avec un gros de troupes, pour me défendre contre mes ennemis. Je répondis que j'étois très-sensible à la bienveillance du prince à mon égard, que je serois infiniment flatté de l'honneur de le voir; et que je serois toujours disposé à lui rendre tous les bons offices qui dépendroient de moi; mais que la précaution d'envoyer ses troupes pour me défendre étoit superflue, parce que je n'avois rien à redouter de la force. J'ajoutai les complimens les plus flatteurs pour le Bamini, à qui je présentai un beau sabre, que cependant il refusa poliment, en observant qu'il ne pouvoit l'accepter sans l'agrément de son maître. Après cette conversation, il me régala de thé et de tabac; il me présenta aussi à diverses reprises du betel et des noix d'areque, avec une petite quantité de chaux, toutes choses que je mâchai et que je trouvai détestables.

L'habillement du général consistoit en une

longue robe rouge, appellée pantalon (1), des demi-bottes chinoises, une chemise blanche avec une veste noire et un surplis rouge où vêtement extérieur, sur lequel étoient attachés quelques boutons de corail enchâssés dans de l'or; sur la tête il portoit un bonnet de paille excessivement pointu, et dont le haut étoit orné d'une crinière de cheval teinte en rouge. Pour armes, il avoit un sabre, une lance et un arc, avec un carquois contenant vingt-cinq flèches. Les troupes qui l'accompagnoient étoient absolument nues, excepté par la ceinture, qui étoit couverte d'une pièce d'étoffe bleue, et leurs armes étoient des lances et des arcs.

Le mercredi, 31 août, toutes nos huttes furent achevées; je fis descendre tous mes gens à terre; et ayant élevé deux épaulemens, j'y plaçai quatre pièces de canon, deux à chaque côté de mon camp. Je ne laissai que huit hommes à bord, pour garder le vaisseau.

---

(1) Le patalon est un vêtement fermé, adapté au corps, et tout d'une pièce depuis la tête jusqu'aux pieds.

Notre repas ne fut pas de longue durée. Le général Formosien mangea avec une étonnante rapidité, et sans proférer une parole ; et après avoir dévoré une grande quantité de riz et quelques morceaux de viande rôtie, il se leva et se mit à mâcher du betel et à fumer du tabac. Pour lui faire ma cour, j'imitai son exemple, quoique mon palais en souffrît beaucoup. Après dîner, nous nous promenâmes autour du camp. Arrivés près de la batterie, Bamini me pria de faire tirer quelques coups de canon. J'ordonnai à l'instant de placer un but à cinq cents pas de distance, et je pointai moi-même les canons. Au second feu, le canot que les insulaires avoient mis pour but fut brisé en éclats ; le général en témoigna la plus grande surprise. Pour augmenter son étonnement, j'ordonnai à mes compagnons de prendre leurs armes, et de tirer sur une planche à quatre-vingt pas de distance. Il n'y eut que très-peu de coups qui ne portèrent pas ; et comme la planche étoit percée à jour, cet exercice fit le plus grand plaisir au Formosien, qui prit delà occasion de me dire mille choses flatteuses.

Vers cinq heures du soir, le Bamini reçut

un courier qui lui annonçoit la prochaine arrivée d'Huapo. Le général me quitta donc, et alla préparer un camp. Je saisis cette occasion pour faire disposer quelques pièces de feu d'artifice, afin d'en régaler le prince, et de lui donner en même-tems le plaisir de voir notre exercice militaire. Cependant les insulaires étoient devenus si familiers avec nous, qu'ils laissoient librement leurs filles dans notre camp; et il est à remarquer que, malgré la négligence excessive de notre monde, elles ne commirent aucun vol. J'employai toute la nuit à faire plusieurs fusées de différente espèce, et un énorme serpenteau.

Au point du jour, dom Hieronimo vint m'avertir de l'arrivée du prince, et il me conseilla d'envoyer deux de mes officiers à sa rencontre, au lieu d'y aller moi-même. Sur son offre de leur servir d'interprête, je députai sur-le-champ MM. Crustiew et Kuzneczow, accompagnés de six de nos compagnons armés. Quand ils furent partis, je montai sur une hauteur pour voir la disposition de leur camp. Je remarquai qu'il y regnoit un certain ordre; car la tente du prince étoit au centre, et les autres l'en-

vironnoient. Vers huit heures, je vis la marche des troupes, et enfin l'arrivée du prince.

Voici l'ordre qu'elles tenoient. A la tête étoient six cavaliers avec une espèce d'étendard ; ils étoient suivis par un gros d'infanterie armée de piques. Après eux venoient trente ou quarante cavaliers, et un autre corps d'infanterie avec des arcs. Suivoit une troupe d'hommes avec des massues et des haches. A la suite de ce cortège nombreux s'avançoit le prince, environné de douze ou quinze officiers qui montoient des chevaux d'une petite taille, mais d'une belle encolure. Le reste des troupes venoit après, sans observer aucun ordre. A leur arrivée au camp, chacun se logea où il put, et on ne posa point de gardes.

Vers onze heures, dom Hieronimo se rendit auprès de moi pour m'inviter, au nom du prince, à venir lui rendre ma visite ; il avoit amené plusieurs chevaux, quoique la distance fût très-courte. Je partis sur-le-champ, et j'arrivai bientôt à la tente du prince. Son aspect me frappa au premier abord ; il étoit âgé de trente à trente-cinq ans; sa taille étoit de cinq pieds trois pouces;

ses traits étoient gros et fortement prononcés ; il avoit l'œil vif et le port majestueux. Introduit en sa présence, je trouvai M. Crustiew déjà en grande familiarité avec lui ; il me dit en langue russe que ces troupes seroient à nos ordres, si nous nous proposions de rester à Formose, et que les dispositions d'Huapo l'autorisoient à m'assurer que je pouvois devenir roi de l'île, si je le desirois. A peine eut-il fini de parler, que le prince m'adressant la parole par le moyen de notre interprête, m'assura que j'étois le bien-venu dans l'île, et qu'il avoit appris avec la plus grande satisfaction la manière dont nous avions traité ses ennemis ; action dont il avoit cru devoir nous témoigner sa reconnoissance. Il ajouta, qu'il ne doutoit pas que je ne fusse celui dont l'arrivée étoit annoncée par les prophètes, qui avoient prédit qu'un étranger viendroit, à la tête de guerriers courageux et redoutables, délivrer les Formosiens du joug des Chinois ; qu'en conséquence, il s'étoit déterminé à venir me rendre visite, et m'offrir de déposer en mes mains tout son pouvoir et toutes ses forces, pour qu'on me prêtât respect et obéissance. Ce début

changea mon systême, et l'Espagnol m'engagea à jouer un nouveau rôle, en assurant que j'étois un grand prince qui étois venu visiter Formose pour satisfaire ma curiosité sur la position des Chinois, et pour remplir les vœux des habitans de l'île, et les délivrer de la domination de ce peuple perfide.

Je remerciai le prince de ses bonnes intentions, et l'assurai que je ferois toujours consister une partie de ma gloire à contribuer au bonheur d'une nation qui étoit assez heureuse pour être gouvernée par un prince aussi sage et aussi éclairé ; mais qu'étant venu seulement dans le dessein de contracter alliance avec les naturels de l'île, et spécialement avec Huapo, je m'expliquerois plus au long dans une autre occasion, vû que les affaires et les grands intérêts dont il me parloit demandoient à être traités en secret. Le prince parut satisfait de ma réponse, et il m'invita à dîner avec lui. MM. Crustiew et Kuzneczow furent de la partie, ainsi que l'Espagnol, que le prince prit en amitié et qu'il fit habiller aussi-tôt à la mode du pays ; il lui donna en même-

tems un ceinturon et un sabre, pour marque de distinction.

Après dîner, le prince proposa d'aller voir mon camp; et pendant qu'on disposoit les chevaux, M. Crustiew partit devant, pour préparer l'équipage à rendre au prince les honneurs qui lui étoient dus. Huapo étoit accompagné de près de cinquante officiers à cheval, et tout le corps de ses troupes le suivoit à la distance d'environ trois cents pas. Quand nous fûmes arrivés à la vue de notre camp, les canons commencèrent à jouer; le prince, frappé d'étonnement, courut risque de partager le sort de ses officiers, dont le plus grand nombre furent renversés par les sauts et par les caracoles de leurs chevaux, qui n'étoient point accoutumés au bruit et qui ne vouloient point avancer. En conséquence, nous mîmes pied à terre, et nous arrivâmes au camp, où mes compagnons saluèrent le prince de trois décharges de mousqueterie; et la cérémonie finit par vingt coups de canon. Cette réception honorable et bruyante lui causa un plaisir infini; et pour marque d'amitié, il mit sa main dans la mienne; et

dans cette attitude, nous nous avançâmes jusqu'à ma tente, suivis seulement de son général et de trois officiers. Huapo reprit son premier entretien ; il me donna le détail des raisons qui lui faisoient desirer de chasser les Chinois de l'île ; ces raisons ne me permirent pas de douter que la vanité n'entrât pour beaucoup dans le projet qu'il avoit de leur déclarer la guerre ; ses dispositions à cet égard m'auroient été hautement avantageuses, si j'eusse été résolu à rester dans le pays ; mais comme mon projet étoit de retourner le plutôt possible en Europe, je crus qu'il ne seroit pas prudent de m'engager dans une pareille entreprise qui, supposé qu'elle eût le plus heureux succès, n'en rendroit pas mon retour moins nécessaire. Mais d'un autre côté, bien convaincu qu'une alliance avec ce prince me mettroit dans le cas de proposer l'établissement d'une colonie dans cette île à quelque puissance Européenne, je résolus de faire tout ce qui seroit en mon pouvoir pour conserver ses sentimens de bienveillance à mon égard.

Vers quatre heures du soir, le prince témoigna le desir de voir le vaisseau ; j'or-

donnai donc à trente de mes compagnons d'aller aussi-tôt à bord : ensuite, je chargeai M. Crustiew de l'accompagner et de l'amuser aussi long-tems qu'il pourroit, afin que j'eusse le tems de préparer mon feu d'artifice. A sept heures et demie, tout étoit prêt ; je conduisis le prince dans un endroit d'où il pouvoit voir tout le feu, qui commença après la décharge de trois gros canons. Ce spectacle excita son admiration ; mais il m'apprit que les Chinois en faisoient de semblables. Le feu d'artifice fini, le prince se retira après m'avoir donné son ceinturon et son sabre, comme une marque qu'il vouloit partager avec moi son pouvoir et le commandement de ses troupes, qui montoient à huit mille hommes, dont cents soixante de cavalerie.

Aussi-tôt que le prince fut parti, j'assemblai un comité, dans lequel je déclarai M. Stephanow notre égal, et admissible dans notre confidence ; et j'ordonnai à M. Crustiew de le reconnoître comme tel, en présence de tout l'équipage. Je fis aussi préparer des présens pour le prince Huapo ; ils consistoient en deux pièces de canon qui nous servoient de lest, trente beaux mousquets,

six barrils de poudre, deux cents boulèts de fer, et cinquante livres de mêches. Au point du jour, je députai MM. Crustiew, Wyndbladth et Kuzneczow vers le prince, pour lui faire part des présens que je lui destinois, et auxquels j'ajoutai trente sabres japonnois, un sabre élégamment travaillé pour lui-même, et vingt autres pour ses principaux officiers.

Vers huit heures, dom Hieronimo vint m'annoncer la visite du prince, qui arrivoit accompagné seulement de ses confidens les plus intimes, et venoit recevoir les présens et traiter avec moi sur des objets de la plus haute importance. Il arriva vers dix heures, et comme j'avois eu tout le tems de converser avec le bon Espagnol, et de tirer de lui plusieurs renseignemens, mes réponses étoient toutes prêtes. Le prince fit d'abord dresser une tente magnifique près de la mienne, dans laquelle on déploya de riches tapis; ce fut-là qu'il me reçut. L'entretien commença par des remercîmens qu'il me fit pour les présens qu'il avoit acceptés de ma part; puis il me fit les demandes suivantes :

1. Si je pouvois laisser une partie de mon monde avec lui jusqu'à mon retour;

2. Si je ramenerois un certain nombre de troupes armées de mousquets, et expérimentées dans l'exercice du canon; et combien coûteroit l'entretien de mille hommes ?

3. Si je pourrois lui procurer des vaisseaux armés de canons, et des capitaines pour les commander ;

4. Si j'accepterois la concession qu'il me feroit de la province d'Havangsin, qu'il me céderoit en toute propriété avec les cités, les villes et les habitans, à condition que je lui prêterois le secours des Européens jusqu'à ce qu'il eût chassé les Chinois de ses domaines, époque à laquelle il m'abandonneroit tout son royaume ;

5. Et enfin, si je le secourrois dans une expédition qu'il se préparoit à faire contre un de ses voisins, à la charge par lui de me fournir une certaine somme et d'autres dédommagemens ;

6. Qu'après avoir reçu ma réponse, il me proposeroit de contracter avec lui une alliance solide et durable.

Ces questions me parurent être l'ouvrage de dom Hieronimo, quoiqu'il n'eût jamais voulu convenir qu'elles venoient de lui. — Voici quelle fut ma réponse :

1. Qu'ayant un très-long voyage à faire, je ne pouvois laisser aucun de mes gens derrière moi.

2. Qu'il étoit en mon pouvoir d'amener des troupes armées et du canon avec moi ; mais que le transport de mille hommes coûteroit mille cinq cents livres d'or ; et que l'entretien d'un pareil corps de troupes coûteroit annuellement cinq cents livres d'or.

3. Que je pourrois lui procurer des vaisseaux armés, tels qu'il les demandoit ; mais que chaque vaisseau de vingt canons coûteroit cinquante livres d'or.

4. Que j'accepterois l'investiture de la province d'Havangsin, telle qu'il desiroit me la céder, à condition que je le soutiendrois contre les Chinois jusqu'à ce qu'ils fussent chassés de ses domaines ; et qu'il accepteroit la propriété de son royaume.

5. Que quoique la saison pressât mon départ, cependant, pour donner au prince Huapo une preuve de mon attachement, j'étois prêt à lui fournir des secours dans ses opérations militaires, sans demander aucun dédommagement, excepté ce qu'il lui plairoit accorder à mes compagnons.

6. Que j'étois prêt à conclure un traité d'amitié avec lui; et que j'espérois que, pourvu qu'il agît avec autant de sincérité que moi-même, je le verrois bientôt souverain de toute l'île Formose, et en état de se venger lui et sa famille de l'empereur de la Chine, pour les persécutions qu'ils avoient dernièrement souffertes de la part de ce potentat.

Le prince, qui avoit écouté ma réponse avec la plus grande attention, la fit écrire sur un papier où je remarquai que les demandes étoient pareillement écrites. Alors il me demanda si ma résolution étoit invariable; et sur l'affirmative, il proposa de faire la cérémonie du serment; j'y consentis de tout mon cœur. Pendant qu'on faisoit les préparatifs, je saisis ce moment pour lui présenter un sabre et une paire de pistolets de prix. Je fis le même présent au généralissime de ses troupes, et le priai de distribuer les autres aux officiers les plus distingués de l'armée.

Bientôt après, le prince m'apprit que tout étoit disposé; nous nous approchâmes d'un petit feu dans lequel nous jettâmes quelques légers morceaux de bois. On nous

donna à tous deux un encensoir rempli de plusieurs charbons allumés, sur lesquels nous versâmes de l'encens, et nous tournant vers l'orient, nous fîmes plusieurs fumigations. Après la cérémonie, le général lut les questions et mes réponses ; et toutes les fois qu'il s'arrêtoit, il se tournoit vers l'orient, et recommençoit les fumigations. La lecture finie, le prince prononça des imprécations et des malédictions contre celui qui romproit le traité d'amitié établi entre nous ; et dom Hieronimo m'avertit de faire la même chose, et il interprêta mes paroles. Après cela, nous renversâmes notre feu, et nous enfonçâmes dans la terre nos sabres jusqu'à la garde. Aussi-tôt les assistans apportèrent une quantité de grosses pierres, dont ils couvrirent nos armes, et alors le prince m'embrassa, et déclara qu'il me regardoit comme son frère.

A notre retour dans sa tente, il se fit apporter un habillement complet fait à la mode du pays, qu'il me présenta, et dont je me revêtis ; et sous cet acoutrement je sortis avec le prince, pour me rendre à son camp, où nous fûmes reçus avec les plus grands transports. A notre arrivée dans sa

tente, on servit un dîner plus splendide que de coutume; et sur l'invitation du prince, je fis venir tous mes officiers, à l'exception de M. Baturin, qui commanda en mon absence. Durant tout le repas, nos oreilles furent frappées du son d'une musique bruyante, et du battement continuel des tambours. Levé de table, je ne fus pas peu surpris de voir les deux pièces de canon placées à l'entrée du camp. M. Wyndbladth m'apprit que c'étoit pour faire plaisir au prince que mes compagnons les avoient déposées en cet endroit; et en effet il en fut extrêmement flatté. A quatre heures, tous les principaux officiers se rassemblèrent, ayant le Bamini à leur tête. Le prince leur parla long-tems; ensuite il les congédia. Une demi-heure après, Huapo, l'Espagnol et moi, nous montâmes à cheval et nous traversâmes le camp, où je fus salué par tous les officiers. Leur manière de saluer consistoit à toucher de leur main gauche l'étrier de celui à qui ils adressoient le salut. Après avoir fait plusieurs tours dans le camp, nous revînmes à la tente du prince, qui me pressa de l'accompagner dans l'expédition qu'il projettoit; déter-

miné à lui prêter des secours, je lui fis quelques questions à ce sujet. Voici ce que j'appris : le prince Hapuasingo, souverain du territoire voisin, qui étoit allié et tributaire de la Chine, avoit, à l'occasion d'une querelle particulière survenue entre les habitans des deux cantons, demandé qu'Huapo fît mourir plusieurs de ses sujets; et sur le refus d'Huapo d'adhérer à la demande, il lui avoit déclaré la guerre. Huapo ayant été vaincu, avoit été forcé de lui payer un tribut considérable; mais quoiqu'il eut rempli entièrement les conditions du traité, le gouverneur Chinois lui avoit demandé en outre une espèce de dédommagement pour les dépenses qu'il avoit fallu faire pour amener la troupe en campagne; et sous ce faux prétexte, le Chinois avoit, par le secours d'Hapuasingo, usurpé une de ses plus belles et de ses plus fertiles provinces. Huapo ajouta que, trouvant l'occasion favorable de se venger de son voisin et des Chinois, il espéroit arriver, par mon secours, au terme de ses desirs. Il m'apprit de plus, que l'armée d'Hapuasingo n'étoit composée que de cinq à six mille hommes; et que le nombre des

Chinois qui pourroient venir à leur secours ne montoit pas à plus d'un mille, parmi lesquels cinquante seulement étoient armés de mousquets ; que la distance de la capitale d'Hapuasingo n'étoit éloignée du lieu où nous étions alors que d'une journée et demie de marche, et que les chemins étoient très-bons.

Après ces renseignemens, je promis à mon allié de soutenir sa querelle, et je ne lui demandai qu'un jour pour faire mes préparatifs, et soixante chevaux pour mes compagnons et pour leurs bagages. A cette promesse, le prince fut transporté de la plus grande joie, et il nomma Dom Hieronimo son général de cavalerie. Je le remerciai de cette marque de confiance ; mais comme il étoit nécessaire qu'il fût près de moi pour me servir d'interprète, je priai le prince de lui accorder en même-tems un des premiers grades dans ses troupes, parce qu'il seroit en état d'entendre ses ordres et les miens, ce qui étoit indispensable pour être obéis ponctuellement. Le prince me dit que mes desirs seroient satisfaits ; et alors je le quittai pour retourner dans mon camp avec l'Espagnol.

Dès que j'y fus arrivé, j'assemblai mes intimes amis, auxquels je fis part de mes vues, qui étoient appuyées sur la certitude de pouvoir dans la suite établir une colonie dans cette île sous la garantie et par l'alliance du prince Huapo. Mais comme il étoit de la plus grande importance que l'équipage consentît à ce projet, je chargeai mes amis de l'engager à m'adresser une requête pour me demander l'exécution de cette entreprise. Au point du jour, j'eus le plaisir de voir que mon stratagême avoit merveilleusement réussi. Au sortir de ma tente, deux députés me demandèrent, au nom de l'équipage, de permettre à un certain nombre d'entr'eux de seconder le bon prince Huapo dans sa guerre contre les Chinois. Sur ce rapport, j'assemblai l'équipage et je lui représentai que je ne croyois pas qu'il fût prudent d'adhérer à leur demande, parce qu'il y auroit de l'absurdité à nous engager inconsidérément dans cette querelle et à envoyer quelques-uns des nôtres pour la soutenir; qu'une entreprise de cette espèce pouvoit détruire toutes nos espérances concernant l'île, et qu'il suffiroit pour cela

que le prince Huapo fût battu. Ces raisons déconcertèrent mes compagnons ; mais bientôt je relevai leurs esprits abattus, en déclarant que je n'étois pas moins sensible qu'eux à l'importance du service que nous pouvions rendre à Huapo ; mais que pleinement convaincu que toute notre réputation dans cette contrée dépendoit de cette démarche, je les priois de choisir parmi eux quarante hommes bien déterminés, avec lesquels j'irois moi-même à cette expédition. Sur cette proposition ils demandèrent à tirer au sort, et ils déclarèrent qu'ils approuvoient unanimement ma résolution. En conséquence je laissai à M. Crustiew le soin de présider à l'élection, et je me nommai moi-même des officiers. Voici leurs noms :

A l'aile gauche.	*Au centre.*	*A l'aile droite.*
M. Kuzneczow.	Moi-même.	M. Wyndbladth.
M. Bocsarew.	M. Stephanow.	M. Baturin.
	M. Sibaew.	
13 Compagnons.	16 Compagnons.	13 Compagnons.

Après avoir fait cette disposition, je distribuai des munitions de guerre ; j'or-

donnai aussi de préparer des pieux garnis de fer et propres à enfoncer dans la terre ; vers dix heures nous reçûmes soixante chevaux ; mais comme j'en avois besoin de huit pour transporter nos provisions, je dépêchai Dom Hieronimo qui me les amena. Ce jour nous dînâmes tous ensemble ; et après avoir laissé le commandement, en mon absence, à M. Crustiew, et à MM. Gurcinin, Meder et Csurin, sous ses ordres, je pris congé d'eux.

Le jeudi 1er septembre 1771 (1) nous étions en marche pour aller secourir Huapo dans la guerre qu'il alloit entreprendre. A quatre heures après-midi, j'entrai dans

---

(1) En cet endroit, le comte de Benyowsky s'est trompé sur le calcul du tems. Sous la date du 31 août sont renfermés les événemens de trois jours entiers, comme il paroît clairement par la succession des heures. Il est à croire que durant son séjour à terre, il garda les minutes des principaux événemens ; ensuite, il les classa de mémoire en différens jours, et que la date dont il est question seroit le 3 septembre ; supposition qui, par le moyen des trois jours renfermes en un, s'accorde très-bien avec l'assertion du prince (p. 47), que la capitale d'Hapuasingo n'étoit éloignée que d'une journée et demie.

le camp du prince, qui fit enlever aussi-tôt ses tentes et se prépara à me suivre, après avoir fait marcher en avant cent-vingt hommes de cavalerie et quatre cents d'infanterie pour débarrasser les chemins. Nous ne fîmes halte qu'à onze heures, près d'un ruisseau appellé Halavith. A quatre heures du matin, nous nous remîmes en marche; et à sept, comme nous descendions une montagne, Dom Hieronimo me montra une petite ville qui appartenoit à Huapo; mais la distance d'une lieue qui nous séparoit d'elle m'empêcha de juger avec précision de son étendue. Ses environs cependant me parurent bien cultivés. A neuf heures nous nous arrêtâmes pour faire manger nos chevaux, à qui nous donnâmes du riz; et après avoir assis notre camp sur le bord d'un bois, nous y restâmes jusqu'à quatre heures d'après-midi, pour éviter de marcher au milieu de la chaleur, qui étoit extrême.

Le vendredi 2 septembre, à quatre heures d'après-midi nous nous remîmes en route, et nous la continuâmes jusqu'à dix heures de nuit; alors nous nous arrêtames dans une vallée; on nous distribua du riz la charge de vingt bœufs, une grande quan-

tité de fruits, et plusieurs tonneaux d'une espèce d'eau-de-vie. A trois heures du matin nous reprîmes notre route ; à neuf heures nous arrivâmes à un village auprès duquel se trouvoit un étang où nous pêchâmes plusieurs poissons excellens. Comme ce village étoit abandonné de ses habitans, j'imaginai qu'il appartenoit à l'ennemi ; et l'Espagnol m'apprit que je ne m'étois pas trompé. D'après cela je ne doutai point qu'Hapuasingo ne fût instruit de notre invasion ; et pour cette raison j'aurois desiré avoir un entretien avec le prince. Comme il me suivoit à la distance d'une marche, je jugeai à propos de l'attendre.

Le samedi 3 septembre, nous étions campés près d'un village désert. Le prince Huapo ne parut que vers les cinq heures. Je pris la liberté de lui toucher quelques mots sur sa lenteur ; il s'excusa, en me représentant que ses troupes, chargées de provisions, ne pouvoient marcher aussi vîte que nous. A trois heures du matin, nous reprîmes notre route ; à quatre heures et demie, Dom Hieronimo et moi, qui étions à l'avant-garde, apperçûmes trente ou quarante cavaliers devant nous. Je m'a-

vançai aussi-tôt avec six de mes compagnons et l'Espagnol. Ils n'eurent pas l'air de faire attention à nous, jusqu'au moment où ils s'apperçurent que nous étions à leur portée; alors tournant bride, ils coururent à nous bride abattue, et leurs lances en arrêt. Cependant leur courage ne fut pas peu rallenti par notre première décharge, qui renversa deux des leurs que nous fîmes prisonniers. Dom Hieronimo les interrogea, et ils apprirent que nous verrions bientôt le corps d'armée s'avancer vers nous, et que nous n'étions qu'à six heures de marche de la capitale.

Le reste de mes troupes m'ayant rejoint, nous continuâmes notre marche sans rien voir de remarquable, à l'exception de quelques villages situés à droite et à gauche, et une quantité prodigieuse de bestiaux. Comme nous étions très-près de l'ennemi, je plaçai mon camp le plus avantageusement qu'il me fut possible. Vers midi nous apperçûmes une troupe d'environ cent chevaux qui s'approchoient pour nous reconnoître; je les laissai nous examiner à loisir, afin de les familiariser avec nous.

Le dimanche 4 septembre, à deux heures,

nous découvrîmes à notre droite un autre corps de plus de cinquante chevaux; et enfin un grand nombre de troupes qui montoient à plus de dix ou douze mille hommes, parmi lesquels il y avoit très-peu de cavalerie; les ennemis voyant que je ne faisois aucun mouvement, commencèrent à se préparer à l'attaque; et moi de mon côté je mis mes troupes en état de faire un feu continuel. Vers trois heures et demie, un parti de cavalerie d'environ vingt chevaux s'approchèrent pour insulter une garde avancée. Quand ils furent à la portée du feu, je tirai quelques coups qui n'eurent d'autre effet que de les intimider. Bientôt cependant ils revinrent de leur frayeur, et disposèrent leur armée à m'attaquer; mais nous les reçûmes si vivement, que près de deux cents restèrent sur la place. Cette perte, au lieu de rallentir leur impétuosité, parut augmenter leur furie. Ils vinrent une seconde fois à la charge; et après un échec considérable, ils furent forcés enfin de se retirer. Je les poursuivis pendant deux heures, car l'approche de la nuit m'obligea de faire halte.

Le prince ne se joignit à nous qu'à onze

heures, et on tint un conseil de guerre, où il fut décidé que nous attaquerions l'ennemi à notre tour. A deux heures de nuit, je disposai nos troupes en conséquence, et je plaçai un détachement de mes compagnons à chaque aîle, et moi j'occupai le centre avec ma division. A trois heures, nous marchâmes à l'ennemi; et arrivés près d'eux, nous attendîmes le point du jour pour les attaquer. A quatre heures trois-quarts, l'attaque commença; mais le bruit de notre mousqueterie suffit pour les mettre en fuite. La perte qu'ils firent en cette rencontre fut d'autant plus considérable, qu'ils n'avoient pas songé à se ménager une retraite : la plupart se retirèrent dans la ville. Il prit fantaisie aux troupes d'Huapo de se placer à l'avant-garde; alors les ennemis n'étant plus intimidés par nos armes à feu, se tournèrent contr'eux; alors commença un horrible massacre, qui cessa à notre approche, dès que nous eûmes fait usage de nos armes.

Pendant que le combat s'engageoit dans la ville, Dom Hieronimo proposa d'envoyer cinquante chevaux à l'autre extrêmité, pour empêcher qu'Hapuasingo ne s'é-

chappât. J'ordonnai aussi-tôt à vingt de mes compagnons, sous les ordres de MM. Stephanow et Baturin, de voler à ce poste; et ils furent assez heureux pour faire Hapuasingo prisonnier, ainsi que quatre de ses femmes avec lesquelles il cherchoit à s'évader: cette prise décida de toute la guerre; il promit à Dom Hieronimo de satisfaire à toutes les demandes d'Huapo, à condition qu'il auroit la vie sauve, lui et toute sa famille. Conduit en ma présence, je lui déclarai qu'il étoit mon prisonnier, et que loin de vouloir le mettre à mort, je desirois cultiver son amitié, à condition qu'il donneroit toute satisfaction à Huapo, qui étoit justement irrité. Vers onze heures, tout le fracas des armes cessa; j'envoyai à la recherche d'Huapo, afin de lui remettre Hapuasingo entre les mains: mais ce prince, qui vouloit être simple spectateur et non acteur, n'arriva qu'à midi; et alors je lui livrai Hapuasingo, à condition qu'il n'essuieroit aucun outrage; après cela je jugeai à propos d'aller asseoir mon camp de l'autre côté de la ville.

Le lundi 5 septembre, nous étions campés près de la ville de Xiaguamay. A trois

heures, je reçus la visite d'Huapo, qui étoit accompagné du Bamini ; il me combla de caresses, me fit mille protestations d'amitié. Comme toutes les opérations de la guerre étoient achevées, je déclarai au prince la résolution où j'étois de retourner à bord, et de mettre à la voile le plutôt possible. Cette nouvelle lui causa un grand déplaisir; mais bien convaincu qu'il ne réussiroit point à me dissuader de mon projet, il se contenta de me prier de revenir le plutôt possible ; ce que je lui promis solemnellement. Ce jour-là nous réglâmes tout pour notre départ, et nous convînmes de la manière dont la province nous fourniroit des provisions, suivant les ordres du prince. Le soir, Dom Hieronimo me pria de laisser dans l'île un de mes compagnons, pour l'aider dans ses fonctions. Vaincu par ses pressantes sollicitations, je persuadai au jeune Loginow, dont le frère avoit été tué, de demeurer dans l'île jusqu'à mon retour, afin d'apprendre la langue du pays et de préparer nos opérations futures.

Le lendemain matin je reçus les présens du prince ; ils consistoient en quelques beaux diamans, huit quintaux d'argent et douze

livres

livres pesant d'or. Il s'excusa sur la modicité du présent, en disant que l'éloignement de sa capitale et mon départ précipité l'empêchoient d'en faire un plus considérable : mais pour moi en particulier, il envoya une caisse contenant cent pièces d'or, pesant en tout treize livres et un quart ; et il ordonna au Bamini de nous accompagner à la tête de cent-vingt chevaux, pour pourvoir à notre subsistance. Dom Hieronimo se rendit aussi auprès de moi pour me servir d'interprète, et je fixai notre départ à quatre heures du soir.

Le mardi, 6 septembre, après avoir renouvellé nos vœux et nos engagemens avec Huapo, nous prîmes congé de lui à trois heures ; et j'eus la satisfaction de voir qu'il ne se sépara point de nous sans verser des larmes. A quatre heures nous nous mîmes en marche ; et au moment où mes troupes défiloient, je fis présent au prince de la plupart des provisions de guerre que j'avois apportées ; et en même-tems je lui demandai la faveur de nommer notre compagnon, M. Loginow, qui restoit dans l'île, son général d'artillerie. Il me le promit en sa présence. Notre marche fut facile et agréable ; car nous

étions montés sur de bons chevaux, et nous avions de très-beaux chemins ; nous trouvâmes des provisions de toute espèce à l'endroit où nous nous arrêtâmes.

Le mercredi, 7 septembre, nous poursuivîmes notre route à travers une contrée riante et bien cultivée ; elle étoit coupée de belles rivières, et très-peuplée, à en juger par le rapprochement de plusieurs villages. Toutes les fois que nous nous arrêtions, nous étions environnés d'une foule d'insulaires qui nous apportoient des présens. Cependant leur libéralité nous devenoit à charge par les dons réciproques que nous leur faisions. Ce jour-là j'offris au Bamini une partie de l'or et de l'argent que j'avois reçus du prince ; mais il refusa absolument de l'accepter, disant qu'il se contentoit de posséder mon amitié, qu'il me pria de lui conserver jusqu'à mon retour.

Le jeudi, 8 septembre, à trois heures après-midi, nous arrivâmes enfin à notre camp, bien fatigués et épuisés par l'excessive chaleur, qui n'avoit cessé de régner pendant toute notre expédition, sans qu'il fût survenu une seule ondée de pluie. Le général Bamini, après avoir donné les ordres nécessaires aux

principaux habitans de la contrée, concernant notre subsistance, prit congé de nous. Il embrassa tous mes compagnons l'un après l'autre, et au moment de son départ, il me remit entre les mains un collier de perles de la part du prince, ainsi qu'une riche tente, et un tapis précieusement travaillé.

Après le départ du Bamini, je reçus les félicitations de mes compagnons, et je vis avec la plus grande satisfaction que M. Crustiew avoit, en mon absence, tout ordonné avec la plus grande sagesse. Le soir, pour donner à mes compagnons des marques de libéralité, je leur distribuai tout l'or et l'argent en lingots ; quant aux diamans et à la boîte remplie d'or qui m'avoient été donnés en particulier, j'en fis présent à mes intimes amis, aux officiers et aux femmes. Quand mes compagnons apprirent que je ne m'étois rien réservé, ils m'offrirent chacun la moitié de ce qu'ils possédoient ; mais je le refusai, en les priant de garder le tout, et de me conserver leurs bonnes dispositions pour les circonstances où je pourrois avoir besoin de leur secours ; qu'alors je ne me ferois point un scrupule de m'adresser à eux pour contracter une dette.

Cette conduite de ma part parut les toucher vivement, et me donna une autorité absolue sur eux, et dans ce moment je fus convaincu que, malgré tous les avantages que l'on peut tirer de l'ascendant que donne le génie sur les esprits communs, un acte de générosité fait à propos vaut mille harangues bien éloquentes.

Quand l'équipage se fut retiré, neuf de mes amis intimes restèrent auprès de moi et firent tous leurs efforts pour me persuader de fixer ma résidence à Formose, dans la province que le prince Huapo m'avoit cédée. Ils me représentèrent que l'équipage ayant ce jour-là des preuves non équivoques de la douceur de mon commandement, et étant pénétré du plus profond respect à mon égard, seroit suffisant pour former une colonie; que d'ailleurs nous pourrions à quelque tems delà envoyer de la Chine des émissaires en Europe, pour engager dans nos intérêts quelque puissance souveraine; ou qu'à tout évènement, nous leverions des recrues. Leurs raisons étoient si solides que je ne pus leur faire d'autre objection que celle de mon intérêt particulier; je leur exposai que j'avois une femme que j'aimois, qui m'étoit attachée par

les liens du mariage, et qui probablement avoit alors un enfant, dont elle étoit grosse à mon départ. Mais pour cacher mes sentimens particuliers, quoique je les leur communiquasse autant que je le croyois nécessaire, je ne manquai pas de leur représenter qu'une personne sur les lieux feroit plus que mille messages; et qu'ainsi à mon arrivée en Europe, je pouvois raisonnablement compter sur la protection de quelque cour, à qui nous assurerions les plus grands avantages, tels qu'un établissement dans les îles Aléeutiennes, un riche commerce de fourrures, le trafic avec le Japon, un établissement dans l'île Lequeio, et enfin la fondation d'une colonie Européenne dans l'île Formose. J'insistai sur la certitude où j'étois que ces propositions seroient accueillies très-favorablement, et que dans le cas où les cours européennes nous abandonneroient, il dépendroit toujours de nous de mettre nos projets à exécution, en équipant des vaisseaux à notre compte. Ces raisons les convainquirent enfin, et ils me demandèrent la permission de les expliquer à tout l'équipage, car ils massurèrent que tous mes compagnons

avoient le projet de demander mon consentement pour rester dans l'île Formose.

Après avoir gagné ce point essentiel, j'allai prendre du repos, dont j'avois grand besoin, et je ne me levai que le lendemain à dix heures. A mon lever, je reçus des députés de l'équipage, qui, instruits par M. Crustiew de mes intentions, s'y conformoient respectueusement, quoiqu'ils eussent déjà pris une détermination différente; en conséquence, ils se bornoient à desirer que je ne quittasse l'île que le 12 du mois, afin d'avoir le tems de se remettre de leurs fatigues et des travaux qu'ils avoient essuyés. Je me rendis à leurs vœux d'autant plus volontiers que réellement la fatigue de notre marche avoit été excessive, et que la bonne conduite de mes compagnons avoit bien mérité de ma part de la déférence pour ce qui pouvoit les flatter. Je promis donc de rester dans l'île jusqu'au 12, et mon consentement m'attira de leur part les expressions de la plus vive reconnoissance. Ce jour-là, toute la société dîna ensemble.

Le vendredi, 9 septembre, après dîner, je fis cesser tous les travaux, et je permis à tous mes compagnons de se livrer à leurs

plaisirs ; six hommes seulement restèrent à bord et quatre à terre. Les officiers, de leur côté, saisirent cette occasion de faire quelques excursions dans le pays ; pour moi, je m'occupai à jetter quelques remarques sur le projet de former une colonie dans l'île. Les voici :

Notions et détails sur Formose, et projet d'établissement d'une colonie européenne dans cette île.

L'île de Formose est appellée par les Chinois *Touai-Ouai*, et par les naturels *Paccahimba*. C'est une des plus belles et des plus riches îles du monde connu. Le sol, dans une infinité d'endroits, produit deux récoltes de riz et d'autres grains, ainsi qu'un grand nombre d'arbres, de fruits, de plantes, d'animaux et d'oiseaux de toute espèce. Le gros bétail, les moutons, les chèvres et la volaille y sont en très grande abondance. Cette île est coupée par de grandes rivières, des lacs et des sources où l'on trouve beaucoup de poissons. On y remarque plusieurs havres commodes, des baies et des détroits le long des côtes. Ses montagnes produisent

de l'or, de l'argent, du vermillon, du cuivre blanc et du cuivre brun, ainsi que du charbon de terre.

L'île de Formose se divise en huit principautés, dont trois, situées à l'ouest, sont gouvernées par les Chinois et habitées par des hommes de cette nation. Chaque année, il vient de la Chine un ambassadeur pour recevoir le tribut de ces provinces, sur lesquelles il se leve par un impôt; l'empereur de la Chine emploie cinq cents bateaux pour importer ce tribut annuel, qui consiste en une grande quantité de riz, de bled, de millet, de sel, de fèves, de soie écrue, de coton, d'or, d'argent et de mercure. Les gouverneurs de ces trois provinces étendent continuellement leurs possessions, soit par alliance, soit par intrigues; ensorte qu'ils ont tiré plusieurs villes et plusieurs districts de leurs voisins.

Les habitans de cette île sont civilisés, à l'exception de ceux qui vivent sur la côte orientale. Leur complexion est molle et efféminée, sans aucune apparence d'énergie ni courage. Plongés dans l'indolence, ils sont redevables de leur subsistance à la bonté du climat et à la fertilité du sol qui

les nourrit sans beaucoup de travail de leur part. A l'exception des trois provinces chinoises, les mines de cette île n'y sont point exploitées. Les naturels se contentent de laver le sable pour en extraire l'or, et s'ils trouvent des perles dans des coquillages, ils les doivent au pur hasard. La plupart des habitans de Formose sont vêtus d'une simple tunique de coton bleu; les villes y sont toutes bâties dans des plaines, et les villages sur les montagnes. Les demeures des personnes du premier rang y sont belles et spacieuses, mais sans étages; celles du peuple sont de simples huttes, et il ne leur est pas permis d'en bâtir de meilleures. La plupart sont couvertes de paille et de joncs, et elles sont séparées les unes des autres par des rangs de palissades; leurs meubles ne consistent qu'en objets que la nécessité rend indispensables. Dans les maisons des personnes de qualité, il y a sur le devant des pavillons où ils mangent, où ils reçoivent les étrangers, et se divertissent. Les appartemens des femmes sont toujours séparés de la maison. Quoiqu'ils soient bâtis dans la cour, il n'est permis à personne d'en approcher. Dans cette contrée, il n'y a point

d'hôtellerie pour les voyageurs ; mais ceux qui sont en route s'asseyent près de la première maison qu'ils rencontrent, et le maître ne tarde pas à les faire entrer et à leur offrir du riz, de la viande, du tabac et du thé.

Le seul commerce que fassent les Formosiens, c'est avec quelques barques du Japon qui abordent dans leur île, et avec les Chinois.

Chaque province renferme cinq ou six villes, qui ont des établissemens où les enfans apprennent à lire et à écrire. Leurs caractères d'écriture et leurs chiffres sont aussi difficiles que ceux des Chinois. Leur prononciation est quelquefois vive et aigue, et quelquefois lente et grave. Ils tirent leurs livres de la Chine. Il y a des sorciers et des devins qui ont une grande influence sur le peuple. Leur religion consiste à adorer un seul Dieu, et à rendre de bons offices à leurs voisins. Les provinces qui n'ont point encore été soumises, sont gouvernées par des princes ou des rois qui ont un pouvoir absolu sur leurs sujets. Aucuns de ces derniers, sans en excepter les hommes du premier rang, n'ont de propriétés en fonds de terre. Ils jouissent du produit des terres

sous le bon plaisir du prince, ainsi que du gain qu'ils retirent de la multitude de leurs esclaves. Quelques-uns des principaux habitans en ont jusqu'à un ou même deux mille. Les princes forment toujours leur conseil des principaux officiers de leurs troupes, qu'ils tiennent toujours sur pied, et qui sont partagées en quatre, cinq ou six divisions, qui restent constamment sur les frontières. La garde des souverains n'est composée que de cinq ou six cents jeunes gens, tirés des principales familles de leurs sujets. Les soldats vétérans sont employés à commander dans les villes et dans les villages; car il n'y a pas un seul village dans Formose qui ne soit commandé par un soldat, et chaque commandant est obligé de présenter tous les ans à son chef une liste des hommes qui sont sous sa jurisdiction. Formose étant environnée de la mer, les princes ont toujours un certain nombre de vaisseaux, dont chacun a deux mâts et vingt-quatre rames; ils ne se servent point de canons, mais ils font un grand usage de feux d'artifice.

Plan d'établissement d'une colonie dans l'île Formose.

Avant d'entrer dans les détails de l'établissement d'une colonie, il est à propos de jetter quelques idées préliminaires.

1. Avant de rien entreprendre pour la fondation d'une colonie, il faut examiner si son gouvernement sera appuyé sur les armes, ou si le commerce en sera la base; quel genre de commerce lui sera plus avantageux, celui d'échange, celui d'économie, ou celui d'industrie.

2. En formant une colonie, il est nécessaire de se concilier la bienveillance, la confiance et l'attachement des naturels du pays. Quand on aura acquis de l'ascendant sur leurs esprits, ils se porteront d'eux-mêmes à rendre les colons maîtres de la contrée; et alors il ne sera pas difficile de leur faire adopter le code de loix, et d'établir le genre de commerce qui leur sera proposé. Il n'est pas besoin de forces majeures pour maintenir le nouveau régime et pour défendre la contrée contre les entreprises des étrangers.

3. Il est nécessaire que les fondemens de la colonie soient assis sur une force militaire qui soit animée par la gloire ; car alors elle pourra faire des conquêtes sans courir le danger d'être conquise.

4. Le lieu de l'établissement doit être salubre, et il faut ne rien négliger pour assurer cet avantage si nécessaire à l'humanité.

5. Il est indispensable de jouir de bons havres, d'un sol fertile, et du cours des principales rivières, pour embrasser tous les genres de commerce, pour porter la culture au plus haut degré de perfection, et pour faire fleurir par ces deux moyens les différentes branches d'industrie.

6. Dans une colonie naissante, il faut éviter les fortifications régulières et de longue haleine, et établir les principales places dans l'intérieur du pays, afin qu'elles soient à l'abri des attaques soudaines et imprévues. Par cette précaution, quand une colonie est maîtresse d'une contrée, la première invasion d'un ennemi et la prise d'un poste établi près de la côte ne décideront point de la possession de tout le territoire.

7. Les conseils, les bureaux, ainsi que les personnes qui les composent, doivent être dans le plus petit nombre possible ; il ne faut en employer qu'autant qu'il en est strictement besoin pour la conduite des affaires de la colonie.

8. Le luxe doit être banni ; mais il faut établir des marques distinctives, suivant les différens ordres de citoyens qui composent la colonie ; c'est le moyen d'exciter l'émulation.

9. Il faut encourager l'industrie et la récompenser dans un homme, en le faisant passer d'une classe de citoyens à une autre plus élevée, et en procurant aux colons la vente de leurs denrées. Le numéraire qui se répand alors parmi eux par l'achat des productions retourne toujours au gouvernement dans le cours des échanges.

10. Il faut assurer la liberté de conscience. Heureux celui qui établit la tolérance et le culte d'un seul Dieu.

11. Il faut faire un code de loix en faveur des esclaves, et procurer à cette classe d'hommes infortunés les moyens d'arriver, à force de travail et d'industrie, au rang d'hommes libres.

12. La population étant la base sur laquelle repose la force nationale, il est nécessaire que le gouvernement l'encourage par des sacrifices, et la conserve par les loix. Le moyen d'arriver à ce but est de punir sévèrement le libertinage, et d'accorder des privilèges et des gratifications aux pères et mères qui présenteront de leur mariage un certain nombre d'enfans.

Tels sont les principes sur lesquels je desirerois établir une colonie dans l'île Formose, dans le cas où une puissance Européenne accepteroit mes offres. Les voici :

1. Je demanderois que cette puissance bornât ses prétentions à la suzeraineté ; d'après ce principe, elle n'auroit droit d'exiger que des subsides, et elle ne tireroit d'autres avantages que ceux qui proviendroient du commerce de ses sujets d'Europe.

2. Conformément à ce plan, je voudrois qu'elle fournît trois vaisseaux armés ; un de quatre cent-cinquante tonneaux, un autre de deux cent-cinquante, et le troisième de cent-cinquante, avec des provisions pour dix-huit mois.

3. Je voudrois aussi qu'il me fût permis de lever un corps d'artisans de tous les mé-

tiers, au nombre de douze cents, avec les officiers nécessaires que je choisirois.

4. Il me seroit fourni une quantité suffisante d'armes, de munitions, et la valeur d'un million deux cents mille livres en marchandises que je désignerois.

5. Pendant l'espace de trois ans, il me seroit accordé la permission de lever des recrues, jusqu'à la concurrence de quatre cents hommes, et de transporter deux cents enfans-trouvés des deux sexes annuellement.

6. Il seroit permis à tous les sujets de la puissance souveraine de commercer avec la nouvelle colonie.

7. Je serois libre d'établir des magasins et des comptoirs dans ses autres colonies.

Ces articles accordés, je stipulerois :

1. Que la nouvelle colonie paieroit annuellement une certaine somme d'argent, en reconnoissance de la protection accordée par cette puissance.

2. Que la colonie assisteroit sa protectrice dans toutes les guerres, en lui fournissant un nombre stipulé de soldats et d'hommes de mer.

3. Qu'aucunes marchandises ou objets de luxe Européen ne seroient admis dans la

nouvelle

nouvelle colonie, si ce n'est des productions du pays de sa protectrice, ou des ouvrages sortis de ses manufactures.

4. Que toute la somme avancée pour l'équipement des vaisseaux armés, avec les munitions et les objets de commerce, au compte de la colonie, seroit liquidée de la manière suivante : l'intérêt en seroit payé durant les trois premières années, et le capital remboursé durant la quatrième.

Ces articles ainsi stipulés, je partirois pour le port-Maurice où je débarquerois, suivant le traité passé avec le prince Huapo; et après avoir établi un poste militaire, je me rendrois à la capitale de la province qui m'avoit été cédée.

Le samedi, 10 septembre, les associés vinrent d'eux-mêmes à l'ouvrage, et commencèrent à charger le vaisseau. Ce jour, dom Hieronimo, en présence de tout l'équipage, prêta serment entre mes mains d'entretenir les favorables dispositions du prince à mon égard. Je lui fis présent de quelques livres latins et de quelques armes.

Le dimanche, 11 septembre, je donnai des ordres pour notre embarquement, et les naturels du pays nous fournirent avec

beaucoup de zèle et d'activité tous les secours qui étoient en leur pouvoir. Ce jour-là, M. Stephanow me demanda la permission de se fixer à terre; j'étois loin de pouvoir y consentir, redoutant avec raison la méchanceté de son caractère, qui étoit capable de détruire tout notre crédit et nos intérêts dans cette île. Cependant ne voulant pas que le refus vînt de moi, je promis de faire part de son desir à l'équipage, et que, si mes associés y consentoient, je ne me permettrois aucune objection. Sur-le-champ, je donnai des ordres pour que l'équipage s'assemblât le matin à bord, afin de délibérer sur cette affaire; mais à peine Stephanow fut-il parti que j'assemblai un comité auquel je fis part de son intention. Tous, par les mêmes motifs que moi, rejettèrent cette proposition; et quelques-uns d'eux se chargèrent de déterminer tout l'équipage à s'opposer à ce desssein. J'employai cette nuit à écrire des instructions pour dom Hieronimo; et au point du jour, je me rendis à bord avec lui. Après avoir pris définitivement congé des insulaires, à dix heures, je remis à dom Hieronimo une lettre pour le prince, avec des instructions pour

M. Loginow, qui prit enfin congé de nous et retourna à terre. Immédiatement après son départ, l'équipage s'assembla et délibéra sur la proposition de M. Stephanow. Leur arrêté fut qu'il étoit impossible de permettre qu'aucune autre personne restât à terre, et sur-tout M. Stephanow, qui avoit donné de si grandes preuves de ses intentions perverses. Ce malheureux, entraîné par la rage et le désespoir, essaya de s'élancer hors du vaisseau. Ses emportemens et ses outrages m'obligèrent à la fin à ordonner qu'on l'emprisonnât. Dans le même moment, nous levâmes l'ancre et mîmes à la voile sous les deux huniers, précédés des canots ainsi que de cinq ou six chaloupes du pays, prêtes à venir à notre secours, vu la difficulté de sortir de la rade. Tout l'équipage se trouvoit en bon état, et le vaisseau ne faisoit point eau.

Le lundi, 12 septembre, légère brise à l'est-sud-est, avec un tems beau et clair. Arrivés à l'entrée du havre, le grand calme nous obligea de touer le bâtiment aux chaloupes; et je jettai l'ancre sur un fond de seize brasses. Au coucher du soleil le vent s'éleva au sud-est; je mis à la voile et gouvernai au nord,

afin de doubler l'extrémité septentrionale de l'île Formose. Pendant la nuit le vent s'abattit et nous apperçûmes de grands feux sur le rivage. A huit heures du matin, nous découvrîmes en proue deux îles, entre lesquelles étoit un canal d'assez grande étendue. Je me déterminai à passer au travers. A onze heures nous apperçûmes un grand bâtiment à la distance de trois lieues au nord, et nous nous préparâmes à lui donner la chasse ; mais ayant remarqué qu'il nous devançoit, je renonçai à mon entreprise. Nous nous trouvions alors au 24 degré 15 minutes de latitude nord, et au 324 degrés 08 minutes de longitude ; le vent au sud-est ; le courant du sud au nord ; la direction de notre course au nord-nord-est.

Le mardi, 13 septembre, tems clair, un peu tourné aux rafales. Ce jour-là M. Stephanow fut mis en liberté, et je déclarai à l'équipage l'intention que j'avois de faire route vers Macao ; durant la nuit le tems fut calme et notre course continua à être très-agréable.

Latitude, 25 degrés 15 minutes nord ; longitude, 323 degrés 56 minutes ; vent, sud-est-quart-est; courant, du sud-au-nord; direction, nord-quart-est.

Le mercredi, 14 septembre, fréquentes

bourasques ; nous apperçûmes une grande quantité de serpens d'eau : la nuit il tomba une pluie continuelle et mêlée d'éclairs et de tonnerre ; la sonde jettée plusieurs fois ne donna point de fond.

Latitude, 24 degrés 41 minutes nord ; longitude, 322 degrés 00 minutes ; vent, sud-est courant, du nord au sud ; direction, sud-ouest-quart-ouest.

Le jeudi, 15 septembre, tems très-nébuleux avec une pluie très-forte. A trois heures du matin nous sondâmes, et la terre se trouva à trente brasses ; le fond étoit couvert d'un beau sable et de débris de coquillages. Nous remarquâmes un courant impétueux du nord au sud. Au point du jour, nous vîmes autour de nous une grande quantité de barques de pêcheurs. A neuf heures, la côte de la Chine fut en vue, et je résolus d'entrer dans quelque havre. A dix heures, quelques barques qui se trouvoient près de nous offrirent de nous vendre du poisson ; leur offre ayant été acceptée, le bâtiment fut bientôt environné de plusieurs canots, dont nous achetâmes tout le poisson douze piastres. Deux Chinois parmi ces pêcheurs parloient un peu le portugais ; nous vînmes à bout de les déter-

miner à nous piloter dans Macao. Pour ce service ils demandèrent cent piastres, et en même-tems la permission d'aller à terre chercher leurs habits ; j'y consentis à condition que l'un d'eux resteroit à bord. Ce point convenu, ils nous conduisirent à un mouillage où nous trouvâmes dix-huit brasses, un fond sablonneux tout-à-la-fois et fangeux.

Le vendredi, 16 septembre, le pilote étant de retour à bord, me fit entendre qu'il falloit lever l'ancre et longer la côte, afin de relâcher à Tanasoa, parce que, disoit-il, le mandarin qui y commandoit étoit bon et humain. Je mis donc à la voile sans délai et je rangeai la côte. Au point du jour le pilote me fit voir la baie de Tanasoa dans laquelle nous entrâmes, et jettâmes l'ancre sur un fond de cinq brasses, vis-à vis un fort que je saluai de trois coups de canons, et qui me rendit le même nombre. Le pilote se rendit aussi-tôt à terre, d'où il ne revint qu'à dix heures avec un mandarin et un interprète. Il me demanda qui j'étois ; à quelle nation appartenoit le vaisseau ; d'où je venois ; où j'allois, et si j'étois chargé ? A toutes ces questions je répondis que j'étois européen et d'une

famille noble de Hongrie ; que le vaisseau avoit appartenu aux Russes ; mais que l'ayant pris à ce peuple, qui étoit mon ennemi, il étoit devenu ma possession ; que je revenois du Kamchatka ; que je retournois en Europe, et que je me proposois de relâcher à Macao. Le mandarin écrivit mes réponses avec un pinceau de cheveux, et dit qu'il étoit surpris de voir des Hongrois arriver à la Chine. Ensuite il me demanda ce dont j'avois besoin ; je lui dis que je manquois de provisions fraîches ; alors il consentit à ce qu'une partie de mes compagnons descendissent à terre avec les interprètes. Je profitai donc de cette permission pour envoyer à terre MM. Winbladth et Kuzneczow, accompagnés de six autres hommes, pour porter mes présens au gouverneur. Ils consistoient en une peau d'ours et deux de zibeline.

Le samedi, 17 septembre, à l'ancre dans la rade de Tanasoa, en face de la ville. A cinq heures du soir, mes officiers de retour m'apprirent que le mandarin avoit reçu mes présens avec plaisir, et m'envoyoit en retour un service de porcelaine, avec deux caisses de thé, six vaches et douze cochons, avec une grande quantité de volailles et une espèce

de rack. Mes compagnons rapportèrent cent espèces différentes de confitures, et quelques bagatelles très-précieusement travaillées. L'interprète me dit que le mandarin desiroit acheter quelques fourrures, mais secrètement ; j'envoyai donc cent-cinquante peaux d'ours et trois cents de zibeline, pour lesquelles je reçus six mille huit cents piastres, en trois barrils : j'eus encore en cette occasion un nouveau sujet de regretter la perte de mes fourrures. Mes compagnons, de leur côté, ouvrirent un trafic avec les habitans du pays, et vendirent tous les débris de peaux d'ours qu'ils purent recueillir. La nuit plusieurs bâtimens Chinois ancrèrent près de nous, et mes compagnons passèrent sur leur bord ; ils m'apprirent que chaque chaloupe avoit plusieurs cabanes remplies de femmes qui vendoient leurs faveurs. Le matin je fis nettoyer le vaisseau à fond ; mes compagnons étoient incommodés de la quantité de fruits qu'ils mangeoient à terre, et six d'entr'eux étoient sérieusement malades.

Le dimanche, 18 septembre, mon pilote remarqua que le vent étoit favorable, et qu'il falloit en profiter. Je mis donc à la voile, et après m'être éloigné du rivage, je dirigeai

ma course vers le sud, contre le vœu de mon pilote, qui ne se soucioit nullement de perdre la terre de vue. La quantité de barques de pêcheurs que nous apperçûmes étoit innombrable. Vers le soir tous les gens de l'équipage demandèrent à diriger vers la terre; je cédai à leurs prières et aux importunités de mon pilote. Au point du jour nous vîmes autour de nous un grand nombre de serpens d'eau; j'en pris quelques-uns que le pilote mangea. A neuf heures le tems devint grand calme, et à midi nous étions à 22 degrés 32 minutes de latitude. Dix-huit de nos gens étoient alors malades, évènement que j'attribuai aux liqueurs fortes qu'ils avoient bues.

Le lundi, 19 septembre, les pilotes demandèrent si mon vaisseau tiroit plus de six pieds d'eau; apprenant qu'il en tiroit plus de huit, ils me prièrent de mettre à l'ancre, parce qu'à la quatrième heure de la marée, la profondeur de la mer en ce lieu n'étoit que de huit ou dix pieds. Quoique la surface du courant fût contraire à cette manœuvre, je me rendis à leurs desirs, et je consigne cette observation dans mon journal, pour que des navigateurs plus habiles puissent, dans la suite, s'assurer du fait. A six heures du soir

je levai l'ancre ayant une légère brise à l'est, et la marée favorable. Cette nuit une des femmes, attachée à M. Csurin, accoucha. Les bâtimens chinois, dont nous fûmes environnés toute la nuit, fatiguèrent nos oreilles par un bruit continuel. Au point du jour nous apperçûmes une flotte, précédée d'un vaisseau d'une grandeur prodigieuse, presqu'entièrement doré, et d'où pendoient à l'entour des banderolles sans nombre. Mes pilotes m'apprirent que c'étoit la flotte de Canton, qui portoit les revenus à Pekin. Nous comptâmes cent quatre-vingt-six vaisseaux.

Ce jour-là le nombre de nos malades montoit à huit.

Le mardi, 20 septembre, je fus attaqué d'une fièvre violente ; les pilotes me conseillèrent de manger une orange cuite dans son jus, avec du sucre et une bonne dose de gingembre. On me prépara ce remède, il produisit une forte transpiration qui dissipa mon malaise. MM. Winbladth, Baturin, Gurcinin et Kuzneczow, et douze hommes de l'équipage, éprouvoient la même incommodité. A huit heures du soir, M. Sibaew m'apprit que M. Stephanow, profitant de mon indisposition, avoit formé un parti ; mais comme

il n'avoit encore pu découvrir quelles étoient leurs intentions, il promit d'épier leurs mouvemens. Sibaew avoit à peine fini de parler, que j'entendis du bruit sur le tillac. Sorti de ma chambre, je trouvai M. Crustiew en querelle avec Stephanow. J'ordonnai qu'on se saisît du dernier; et sur les dépositions, que ce méchant avoit proposé à l'équipage de signer un mémoire contenant des plaintes contre moi, lequel devoit être présenté au gouverneur de Macao à notre arrivée, je le fis mettre dans les fers. Ce jour nous avions vingt-deux malades.

Le mercredi, 21 septembre, vers six heures du soir, je jettai l'ancre entre les îles appellées Ladrones, où nous restâmes toute la nuit. A cinq heures du matin nous levâmes l'ancre, et à dix les pilotes me montrèrent une île qu'ils appelloient Omy; et ils me donnèrent à entendre qu'Omy étoit le nom que les Chinois donnoient à Macao. A onze heures et demie, nous apperçûmes le fort sur lequel étoient déployées les couleurs du Portugal. A midi, nous nous trouvions en face du fort, que je saluai de douze coups de canon.

Le jeudi, 22 septembre, à une heure et demie, nous entrâmes dans le havre, où plu-

sieurs vaisseaux étoient à l'ancre. A deux heures, je mouillai près d'une frégate de quarante canons, sur un fond de quatre brasses de profondeur. Je saluai les couleurs de l'amiral de vingt-quatre coups de canon, et il riposta par douze.

Aussi-tôt après je descendis à terre, et en passant près du Commodore, je lui rendis une visite. A mon arrivée chez le Gouverneur, je fus introduit dans la salle, que je trouvai remplie de prêtres et de moines, parmi lesquels j'apperçus quelques nègres des îles Canaries. Quelque tems après le Gouverneur, M. Saldagna, arriva, et me fit l'accueil le plus gracieux. Instruit de mes malheurs et de la manière dont j'y avois échappé, il me donna la permission de louer des logemens dans la ville pour y établir mes gens, jusqu'à ce que je trouvasse une occasion favorable de les conduire en europe. Plusieurs officiers publics, qui étoient présens, ayant cherché à jetter quelques soupçons sur moi, pour prévenir tous débats, je fis le Gouverneur dépositaire de mon vaisseau réservant seulement pour chacun de mes compagnons les armes nécessaires, telles que canons, pistolets et épées, que je déposai dans le château. Après

ces dispositions, le Gouverneur chargea M. Hiss, gentilhomme françois, envoyé à Macao pour quelques années, de m'aider dans mes affaires et de me servir d'interprète. A six heures du soir, les gardes étant venus à bord, je fis descendre mes gens à terre. Le premier jour ils logèrent dans une hôtellerie; l'excès et l'avidité avec lesquels ils dévorèrent le pain et les provisions fraîches, qu'ils avoient en abondance, coûterent la vie à treize d'entr'eux; ils moururent subitement, et vingt-quatre autres furent malades dangereusement.

Le 23 septembre, je louai deux maisons convenables, que M. Hiss avoit trouvées, et j'allai y loger avec mes compagnons. Ce jour-là je dînai chez le Gouverneur, où se trouvoit un grand nombre de prêtres, qui, dès ce moment, aspirèrent à la gloire de convertir mes associés à la religion romaine. A mon retour chez moi, je trouvai tous mes gens commodément logés, et un appartement complet qui m'étoit destiné, et pour lequel le gouverneur avoit eu l'honnêteté d'envoyer des meubles de sa propre maison. J'employai ce jour à rendre visite à l'évêque de Mitélopolis, au procureur de la ville, aux diffé-

rens couvens, et aux principaux habitans. Je donnai aussi des ordres pour l'habillement de mes compagnons et des officiers ; je fis faire des habits uniformes, rouges et blancs ; et les dames portugaises se chargèrent de pourvoir à la toilette de nos voyageuses. Calcul fait, ces articles montèrent à huit mille piastres, et la dépense pour le logement et les provisions revenoit, chaque mois, à six mille deux cents piastres.

Le 24, je reçus la visite du gouverneur et des principaux de la ville, ainsi que de l'évêque, qui étoit accompagné des différens ordres religieux. Tous me suivirent chez le Hoppo, ou gouverneur chinois, qui nous régala de thé et de confitures. Ce jour-là, trois de mes associés moururent, et leur conversion fut publiée dans toute la ville. Le soir, un prêtre dominicain, ami du gouverneur, nommé *Zunitta*, vint me trouver, et m'offrit ses services; dans la persuasion que je pourrois, par son secours, me défaire de mes fourrures, je lui en fis la proposition, et il consentit à s'en charger. En conséquence, je lui remis quatre cent quatre-vingt peaux d'ours, cinq cents zibelines, et cent quatre-vingt douzaines d'hermines ; nous

convînmes qu'il me payeroit pour chaque peau d'ours cinquante piastres, pour chaque zibeline six piastres, et pour chaque douzaine d'hermines huit piastres; ce qui produisoit la somme de vingt-huit mille quatre cent-quarante piastres : c'étoit tout ce qui me restoit des richesses immenses que j'avois apportées du Kamchatka! Des fonds aussi modiques étoient à peine suffisans pour payer les dépenses de notre séjour à Macao.

Ce jour-là, j'ordonnai qu'on élargît M. Stephanow, qui m'avoit fait des excuses formelles. La ville me fit, le même jour, un présent de mille piastres en or, de quarante-deux pièces d'étoffe bleue, et de douze pièces de satin noir. Leur présent fut accompagné d'une requête, par laquelle ils demandoient que je déposasse une copie de mon journal dans leurs archives. Je promis aux députés de leur en donner un extrait historique, ne voulant ôter à mes manuscrits leur principal mérite, celui d'être les seuls. Ce jour-là, je dînai avec l'évêque de Mitelopolis, M. le Bon, françois d'origine, et je convins avec lui que je réclamerois la protection du pavillon françois, pour mon

passage en Europe ; pour y réussir, il me promit ses conseils et ses secours.

Le 25 septembre, Aphanasie paya la dette de la nature. Sa mort prématurée m'affecta vivement, d'autant plus qu'elle me privoit du plaisir de récompenser son attachement pour moi, en la mariant avec le jeune Popow, fils de l'Archimandrite, a qui je donnai le surnom de ma famille. Ce jour-là, je dépêchai M. Crustiew avec des lettres pour les directeurs de la compagnie françoise, dans lesquelles je réclamois la protection des couleurs de Sa Majesté très-chrétienne. Il revint le 29, et apporta une réponse favorable et l'assurance de mon passage ; cette nouvelle me causa la joie la plus vive.

Le 3 octobre 1771, un certain M. Gohr, capitaine au service de la compagnie angloise, vint me trouver, et me fit des offres de service de la part des directeurs, et d'un passage franc en Europe, pourvu que je m'engageasse à confier mes manuscrits à la compagnie, à entrer à leur service, et à ne communiquer à personne les découvertes que j'avois faites. Une proposition aussi intéressée me révolta ; mais je me contentai

de

de répondre que j'étois très-sensible à l'offre obligeante qu'il me faisoit; mais qu'ayant accepté celle des directeurs françois, il n'étoit pas en mon pouvoir de changer ma détermination; que, quant à mon entrée au service de la compagnie, la chose ne me paroissoit pas très-facile; parce qu'il faudroit non-seulement que je fusse assuré d'un poste supérieur, mais aussi que tous mes compagnons fussent employés; que notre sort commun, et l'exécution de plusieurs plans fussent assurés. Ma réponse surprit M. Gohr, qui prit congé de moi d'une maniere polie, mais affectée. Un moment après son départ, j'appris que M. Stephanow l'avoit accompagné; je soupçonnai que j'aurois encore de nouveaux désagremens à essuyer de sa part, et mes soupçons étoient fondés, comme on le verra dans la suite.

Le 4 octobre, je reçus une lettre de M. l'Heureux, directeur de la compagnie hollandoise. Il m'envoya un présent d'étoffes, de vin, de bierre, d'eau-de-vie, de provisions salées, et deux mille piastres. Ses lettres et ses présens étoient accompagnés d'une offre de me faire passer à Batavia, et de l'assurance que j'y serois reçu au service

de la compagnie. Mais comme il me faisoit les mêmes propositions que l'Anglois, je refusai d'accepter ses présens, à l'exception des liqueurs.

Le 6, M. Jackson, négociant anglois établi à Macao, se rendit auprès de moi avec M. Beys. Ils renouvellèrent les propositions faites par M. Gohr, et m'exhibèrent des patentes, signées du conseil anglois à Canton, qui les autorisoient à régler les conditions de mon engagement, et à m'offrir un présent de quinze mille guinées. Le premier *sine quâ non* fut, que la compagnie, en considération de la cession de mes manuscrits et de mon entrée dans leur service, me feroit une pension de quatre mille livres sterlings, reversibles sur mes enfans ; qu'elle assureroit à chaque officier une pension de cent livres, et à chaque associé trente livres ; et qu'elle me fourniroit tous les secours nécessaires pour former des établissemens au-delà de la Chine. A cette première condition les plénipotentiaires reconnurent qu'ils n'avoient pas de pouvoirs suffisans pour conclure avec moi, et ils se retirèrent en me priant de bien considérer leurs offres. Le soir le gouverneur m'apprit que quatre anglois étoient

venus chez lui, et qu'il soupçonnoit que quelques-uns de mes compagnons étoient gagnés par ceux de cette nation. En effet ces Messieurs, piqués de n'avoir pas réussi auprès de moi, me suscitèrent des embarras de la part de mes gens; et en cela ils étoient merveilleusement bien servis par M. Stephanow.

Le 12, je reçus une lettre de M. de Robin, directeur de la compagnie françoise à Canton; elle m'apprenoit que deux bâtimens de la compagnie, le Dauphin et le Laverdi, étoient prêts à me recevoir sur leur bord, moi et tout mon monde. Le même jour, M. Kuzneczow m'avertit qu'il avoit découvert un complot, à la tête duquel étoit M. Stephanow, qui s'étoit engagé à livrer mes journaux et mes papiers aux Anglois pour la somme de cinq mille livres sterlings; et pour preuve de ce qu'il avançoit, il me montra une lettre de M. Jackson, dans laquelle ce négociant assuroit que MM. Gohr, Hume et Beys étoient prêts à payer la somme convenue pour la reddition de tous mes papiers. Sur ce rapport, j'emportai de ma chambre tous mes papiers et les déposai entre

les mains de l'archevêque de Mitelopolis, à l'insçu de tous mes compagnons.

Le 15, mes associés s'assemblèrent par mes ordres. Je leur dis que j'étois certain que quelques-uns d'entr'eux étoient mécontens de moi; qu'ainsi je croyois devoir leur déclarer que tous ceux qui étoient jaloux de chercher fortune ailleurs étoient libres de me quitter; et comme ils avoient reçu de moi une rétribution à l'île Formose, je me croyois acquitté avec eux. A peine avois-je fini de parler, que M. Stephanow me chargea d'invectives, et me reprocha de vouloir priver l'équipage de la part des avantages que j'étois sur le point de recueillir des connoissances que j'avois acquises durant le voyage, et que le désintéressement que j'avois fait paroître à Formose, en distribuant ma part des présens du prince Huapo, n'avoit pour but que de les priver de plus grands avantages. Puis il excita les associés à secouer le joug de mon autorité, disant qu'il leur garantissoit une fortune considérable, du moment qu'ils se détermineroient à mettre mes papiers entre ses mains et à suivre son parti. L'infâme

complot de cet homme méchant n'avoit rien qui m'étonnât ; mais quand je m'apperçus qu'il étoit soutenu par M. Winbladth, mon ancien major, le compagnon de mon exil, et mon ami, je ne fus plus maître de contenir les transports de mon indignation, et je ne pus m'empêcher de leur déclarer que leurs procédés étoient atroces. Pour les confondre, je dévoilai leurs intrigues secrettes à l'équipage; et pour justifier ce que j'avançois, j'exhibai la lettre de M. Jackson, qui les convainquit que MM. Stephanow et Wynbladth, sous prétexte de servir l'équipage, se proposoient de détourner à leur profit les cinq mille livres. Ils furent saisis d'indignation, et se répandirent en menaces contr'eux ; mais Stephanow se retira avec onze de ses partisans, avec lesquels il se rendit à mon appartement ; et pendant que j'étois resté à m'entretenir avec mes amis, il saisit ma caisse, dans laquelle il supposoit que mes papiers étoient renfermés. Dès que je fus instruit de cet outrage, je me rends à la chambre, suivi de vingt associés, et j'enfonce la porte qu'il refusoit d'ouvrir. A mon entrée, il tire sur moi un pistolet qui rate.

Furieux de cet attentat, je le fais saisir et jetter dans une prison étroite. Comme il falloit aussi s'assurer de M. Wynbladth, je me rendis à sa chambre; mais il s'étoit retiré dans le jardin, armé d'une paire de pistolets et d'un sabre. Je pris le parti de l'y tenir enfermé, convaincu qu'il ne pourroit escalader les murs qui étoient d'une grande hauteur. Toute cette scène se passa sans la moindre alarme au-dehors, parce que les portes de la maison étoient fermées.

Le 16, M. Wynbladth, fatigué par une pluie continuelle, et peut-être pressé par la faim, demanda grace et se rendit à deux associés que j'avois chargés de veiller sur lui; m'étant assuré de ces deux hommes turbulens pour les séparer de l'équipage, je les fis conduire dans le fort avec la permission du gouverneur. Nos officiers, voulant se venger des émissaires Anglois, leur jouèrent une pièce dont le dénouement fut fatal à un juif leur agent, qui fut sévérement fustigé. On trouva sur ce malheureux la minute des propositions qu'il faisoit aux associés :

1. Que les Anglois payeroient à chaque

associé mille piastres, en cas qu'ils voulussent servir la compagnie, et mettre mes papiers entre leurs mains.

2. Que si les associés refusoient d'entrer dans le parti des Anglois, la compagnie employeroit la force pour les arrêter au nom de l'impératrice de Russie, auxquels elle les livreroit.

3. Que la compagnie s'employeroit auprès de l'impératrice pour obtenir leur pardon, s'ils se déterminoient à faire un voyage au Japon et aux îles Aléeutiennes.

Un tel procédé ne pouvoit être attribué à des hommes de sens. C'étoit, selon moi, une ruse concertée entre Stephanow et le juif, pour soulever les associés contre moi.

Le 22, je fus attaqué d'une fièvre violente; le gouverneur eut l'honnêteté de m'offrir un appartement chez lui. J'acceptai son offre avec plaisir; le bruit que faisoient mes compagnons m'étoit insupportable. Je confiai donc ce jour-là le commandement à M. Crustiew, et je me transportai chez le gouverneur, où je continuai d'être malade jusqu'au 18 novembre. Durant cet intervalle quatre de mes associés et trois de leurs femmes moururent. Le nombre de ceux que

nous perdîmes à Macao se monta à vingt-trois. Un nombre aussi grand pour un espace aussi court me donna un idée défavorable du climat de la Chine, du moins dans les provinces méridionales de l'empire.

Le 25 novembre, le gouverneur voyant ma santé rétablie, et le dessein où j'étois d'aller désormais loger au milieu de mes associés, m'apprit que durant ma maladie il avoit eu de grands débats avec les Chinois à mon sujet, parce que les directeurs Anglois les avoient informés que j'étois un pirate déserteur des Russes ; et que, sur ce rapport, le gouverneur ou vice-roi de Canton avoit requis le gouvernement de me livrer à lui, ou, à tout événement, de me faire partir aussi-tôt ; mais qu'il avoit obtenu un délai jusqu'au recouvrement de ma santé. En conséquence, il me conseilla de feindre que ma maladie duroit toujours, jusqu'au moment où les vaisseaux François seroient prêts à mettre à la voile. A son air embarrassé, je jugeai qu'il craignoit que la chose ne prît une tournure fâcheuse pour moi. Je le priai donc de rester neutre, et je me chargeai de terminer moi-même avec les Chinois.

Le 26, j'envoyai secrètement MM. Hiss

et Crustiew à Canton ; ils étoient chargés d'un mémoire pour le vice-roi, et d'une lettre pour M. Robin, pour qu'il pût la présenter à l'audience du chef Chinois.

Mes députés ne revinrent que le 3 de décembre ; ils m'apportèrent une permission de me rendre chez le vice-roi à Canton. Cet officier impérial fit partir pour moi un superbe vaisseau de soixante-quatre rames, et il me fit écrire une lettre, dont le sens étoit qu'il avoit découvert la fausseté des insinuations contre moi, et qu'il espéroit me convaincre que les Chinois savoient rendre justice à des héros comme moi. Cette disposition me flatta infiniment ; mais ma joie ne fut pas de longue durée : car le 5, jour fixé pour mon départ, le Mandarin Hoppo de Macao me fit savoir que si mon dessein n'étoit pas de pousser jusqu'à Pekin, il étoit inutile d'aller à Canton, le vice-roi n'ayant rien à me communiquer. Ce changement soudain nous surprit tous, et sur-tout l'évêque de Mitelopolis, qui s'étoit vivement intéressé en ma faveur. Tout ce jour je flottai dans l'incertitude si j'irois à Pekin. J'étois dans un grand embarras. Ç'eût été une très-grande jouissance pour moi de voir la ca-

pitale et la partie intérieure de l'empire de la Chine, et il s'en présentoit une occasion favorable ; mais pour la saisir, il m'eût fallu renoncer à mon projet, et différer mon retour en Europe. Après une longue délibération, je me déterminai enfin à quitter le dessein d'aller à Canton.

Le 6 décembre, mon voyageur Japonnois se présenta à moi : il avoit essuyé une maladie de dix semaines. Comme je m'intéressois beaucoup à lui, son rétablissement me causa une joie sincère. Ce jour-là, il me prit fantaisie d'examiner mes coffres ; quel fut mon étonnement de ne plus rien trouver des collections de toute espèce que j'avois faites dans le cours de mes voyages ; j'appris enfin, non sans le plus grand regret, que Stephanow et Wynbladth avoient vendu le tout au juif Anglois. Je me mis aussi-tôt à sa poursuite ; mais depuis sa correction, le misérable s'étoit retiré à Canton. M. Sibaew m'assura que le juif avoit payé le tout mille cinq cents piastres ; tandis que les perles seules que j'avois valoient cinq fois cette somme.

Le 7, l'évêque de Mitelopolis me dit qu'il avoit appris du secrétaire du Hoppo (cet

homme étoit chrétien, mais il déguisoit sa croyance) que la déclaration de son maître étoit fausse, et que le vice-roi étoit furieux de ne pas me voir. Il attribuoit cette conduite aux intrigues de M. Jackson, et il me pressoit d'adresser un second mémoire au vice-roi; mais je ne crus pas que cette démarche fût très-utile pour mes intérêts; ainsi je refusai de me rendre à cet avis, content d'avoir la permission de rester sans inquiétude à Macao.

Le 10, j'assemblai tous mes compagnons, et leur proposai de nous embarquer à bord des bâtimens françois, afin de retourner en europe. Ils y consentirent et se soumirent entièrement à mes ordres. Ce jour-là, cédant aux excuses et aux prières de M. Wynbladth, je lui accordai son élargissement. Mais comme je ne pouvois avoir de confiance dans M. Stephanow, qui étoit de retour, je lui payai quatre mille piastres, et lui permis d'aller où bon lui sembleroit. Il alla se présenter à la compagnie hollandoise, dont le directeur, M. L'heureux, espérant de lui quelques lumières sur notre voyage, le reçut et l'envoya à Batavia.

Le 20, je donnai des ordres pour les pré-

paratifs de notre départ, en conséquence de la réception des conventions signées entre moi et le capitaine, M. de Saint-Hilaire, au service de la compagnie françoise des Indes orientales. Ces conventions étoient ratifiées par M. Robin, directeur de la compagnie; je m'y engageois à payer la somme de cent quinze mille livres tournois, pour mon passage et celui de tout mon monde à l'orient.

Le 26, ayant été instruit qu'il falloit que je fusse muni d'un ordre du vice-roi, qui me permît d'entrer dans la rivière de Tigu, je chargeai M. Hiss d'aller en faire la demande au vice-roi.

Le 1er janvier 1772, M. Hiss revint avec l'ordre, qui me coûta quatre cents cinquante piastres, pour trois bateaux qui devoient me conduire moi et mes compagnons à l'embouchure du Tigu.

Le 2, je vendis mon vaisseau à un marchand portugais, pour la somme de quatre mille cinq cents piastres, en argent comptant, et autant à crédit. Le Gouverneur se réserva pour lui-même toutes les munitions qu'il contenoit.

Depuis le 5 jusqu'au 12, je fus occupé à liquider mes comptes, et après avoir tout

réglé, je me trouvai dans un dénuement total. Le 13, je pris congé du Gouverneur et des principaux de la ville ; et le soir nous montâmes, moi et mes compagnons, dans trois canots, pour aller à bord des bâtimens françois désignés pour nous recevoir, au moment où ils quitteroient le havre de Canton.

Le 14, nous quittâmes Macao, dont le Gouverneur me salua de vingt et un coups de canon, du haut de la principale forterese, et après une traversée bien ennuyeuse, nous arrivâmes enfin à l'embouchure du Tigu, où nous fûmes très-bien reçus par un Mandarin, quoique d'abord il refusât de nous permettre de descendre à terre ; mais la vue d'une bourse de piastres calma sa sévérité, au point qu'il nous offrit la permission de nous loger dans le fort. Nous acceptâmes sa proposition, qui nous fut d'autant plus avantageuse que les vaisseaux n'arrivèrent que le 22, et pendant ce tems, j'eus la liberté de me promener à cheval, accompagné de quelques Tartares.

Le 22, nous apperçûmes enfin les deux vaisseaux, dont le premier étoit le Dauphin, de soixante-quatre canons, commandé par

le chevalier de Saint-Hilaire, à bord duquel je montai avec la moitié de mon monde; le second se nommoit le Laverdi, de cinquante canons, sur lequel fut reçue l'autre moitié. Enfin nous fîmes voile pour l'île de France.

Le 27, nous passâmes l'écueil Anglois, où nous trouvâmes trente-six brasses de profondeur, fond de sable et de coquillages brisés.

Le 4 février, nous passâmes la ligne.

Le 6, nous atteignîmes une frégate Espagnole armée, et qu'on appelloit la Pallas; et le 16 de mars, nous arrivâmes sains et saufs à l'île de France. Mon arrivée en cet endroit me fut d'autant plus agréable, que je m'étois parfaitement tiré de beaucoup de questions que m'avoient faites les François, concernant mes découvertes dans mon premier voyage. Ils me donnèrent une grande connoissance du caractère d'une nation à laquelle probablement je devois m'attacher dans la suite. Aussi-tôt que nous fûmes à l'ancre, et que le Gouverneur, le chevalier de la Roche, eût appris que j'étois à bord, il envoya une chaloupe appartenant au gouvernement, pour m'amener à terre. A mon entrée dans la ville, je fus reçu avec

les honneurs militaires, et j'eus le plaisir d'être accueilli d'une manière affectueuse par le Gouverneur, qui m'offrit un appartement dans sa propre maison. J'acceptai son offre gracieuse avec empressement, persuadé que son expérience me seroit d'une grande utilité pour me diriger dans ma conduite avec la cour et le ministère de France. Après un jour de repos, le Gouverneur m'invita à l'accompagner dans ses excursions dans l'île. Ces petits voyages me mirent au fait de quelques-uns des intérêts du gouvernement françois, dont l'établissement en cet endroit ne sera jamais à mes yeux une colonie ; car l'île de France ne peut jamais être autre chose qu'un poste militaire.

L'arrivée du lieutenant Kerguelin fut pour moi d'un grand soulagement. Le voyage de ce navigateur, qui revenoit des terres australes, fournit matière aux entretiens de tous les politiques et à tous les oiseux de l'île, qui auparavant n'étoient occupés que de moi. Je fis connoissance avec cet officier; ce qu'il me raconta me parut assez extraordinaire ; je ne pouvois croire qu'il eût découvert des contrées aussi agréables que

celles qu'il assuroit exister aux terres australes.

Le 1er avril, le capitaine m'avertit qu'il se disposoit à partir le 4; en conséquence, je fis mes petits arrangemens, aidé des secours généreux du gouverneur, qui me prêta une somme d'argent. Le 4, je m'embarquai; et le gouverneur, accompagné de tous les officiers, me rendit une visite à bord. Le soir nous mîmes à la voile.

Le 12, nous mouillâmes à l'île de Madagascar; je descendis au Fort-Dauphin. Quelques particularités que j'avois apprises du gouverneur de l'île de France me firent naître le desir d'acquérir une plus grande connoissance de cette belle et grande île; mais malheureusement mon séjour ne fut pas de longue durée; je retournai à bord le 14.

Le 27, nous doublâmes le Cap de Bonne-Espérance.

Le 28, nous rencontrâmes deux vaisseaux françois, fretés pour l'Inde.

Le 24 mai, nous vîmes deux vaisseaux anglois dansla latitude de Sainte-Helène; et le 18 de juillet, nous arrivâmes heureusement à l'île de Sainte-Croix. Aussi-tôt que nous

eûmes

eûmes mis à l'ancre, je députai un officier vers le lieutenant-de-roi, au Port-Louis, pour lui demander qu'il me permît, à moi et à mes compagnons, de m'arrêter en cet endroit ; ce qui me fut accordé.

Le 19, étant descendu à terre, je fus reçu avec politesse par le commandant, qui consentit à envoyer un courier au ministre avec mes paquets, que je mis à l'adresse du duc d'Aiguillon.

Le 2 d'août, je reçus une invitation du duc d'Aiguillon ; elle me fut apportée par un messager d'état.

Le 8 d'août, j'arrivai en Champagne, où étoit alors le ministre, qui me reçut avec distinction et cordialité, et qui me proposa d'entrer au service de son maître, avec l'offre d'un régiment d'infanterie ; ce que j'acceptai, à condition qu'il plairoit à Sa Majesté de m'employer à former des établissemens au-delà du Cap. J'eus aussi le bonheur de trouver en France mon oncle, le comte de Benyow, commandant de la ville et du château de Bar, commandeur de l'ordre royal de Saint-Lazare, et chevalier de Saint-Louis. Les secours de ce digne parent, et la bienveillance de Sa Majesté, me

mirent en état d'envoyer un exprès en Hongrie, pour chercher mon épouse et mon fils. Elle arriva à la fin de l'année ; mais elle avoit eu la douleur de voir son fils expirer, au moment de l'arrivée de mon courier ; évènement d'autant plus cruel, que j'étois alors dans une position à le pourvoir en France d'une manière avantageuse. Dans le cours du mois de décembre, le duc d'Aiguillon me proposa, de la part de Sa Majesté, de former un établissement à l'île de Madagascar, sur le même pied que celui que j'avois proposé pour l'île Formose. Je me rendis au desir de ce ministre, pour lequel je conserverai toujours une entière reconnoissance, ainsi qu'un attachement et une estime personnels.

MÉMOIRE

Concernant l'expédition à MADAGASCAR, *pour la formation d'un établissement royal dans cette île, dont l'exécution et le principal commandement furent confiés par Sa Majesté très-chrétienne au* COMTE DE BENYOWSKY, *propriétaire-colonel d'un corps de volontaires, en* 1772.

PRÉLIMINAIRES.

COMME le succès de toute entreprise éloignée qui a pour but l'établissement d'une colonie européenne dépend toujours des ordres précis et des instructions, autant que des préparatifs et des sages mesures prises d'après une connoissance profonde du pays et proportionnées aux avantages que l'on espère rétirer, je crois qu'il n'est pas inutile de donner le détail des circonstances qui ont précédé mon arrivée en cette île; cir-

constances qui prouvent que, malgré la foiblesse des secours qui m'ont été fournis, j'ai réussi à faire des traités d'alliance avec la plupart des peuples de cette île spacieuse; et que si je n'eusse été, comme je puis le dire, totalement abandonné par le ministre, à qui il faut attribuer les maux, les maladies et la mortalité auxquels moi et mes compagnons avons été exposés, l'île de Madagascar, liée aujourd'hui par un traité avec la France, auroit formé une puissance capable de soutenir ses colonies des îles de France et de Bourbon, et de défendre ses établissemens dans l'Inde; elle eût en même-tems assuré au royaume de nouvelles branches de commerce qui auroient rapporté des sommes immenses au trésor royal.

Pour présenter d'une manière plus claire les différens obstacles que j'ai éprouvés depuis mon arrivée dans cette île, et pour développer les évènemens qui, par des révolutions soudaines, m'ont procuré les moyens propres à former cet établissement, je vais donner le détail des dispositions originales faites par le ministre, et sur lesquelles je reçus ordre de régler mes opérations.

Le 15 de septembre 1772, M. de Boynes,

secrétaire d'état au département de la Marine, me fit part de l'intention qu'avoit Sa Majesté de faire une entreprise considérable pour l'île de Madagascar, et de confier cette expédition à mes soins. En conséquence, il m'invita à prendre les mesures les plus promptes et les plus sages pour assurer l'exécution de cette importante et honorable entreprise.

Après avoir remercié le ministre de la confiance dont il m'honoroit, je lui observai que n'ayant qu'une connoissance superficielle de Madagascar, et ignorant absolument la nature de l'entreprise que Sa Majesté desiroit me confier, je ne pouvois déterminer moi-même les mesures nécessaires pour une telle expédition, dont le succès dépendoit des ordres et du plan sur lesquels je réglerois mes opérations avec la plus grande exactitude.

Le ministre m'assura que rien de ce qui étoit nécessaire pour assurer le succès de ma mission ne seroit épargné ; et il ajouta que l'intention de Sa Majesté étoit de former à Madagascar un établissement à la faveur duquel on pût, dans la suite, exécuter un plan beaucoup plus étendu, en gagnant la

confiance des rois, princes et chefs du pays, et en les engageant à mettre leur île sous la protection de Sa Majesté. Je représentai que, pour exécuter une entreprise de cette nature et d'une si haute importance, dans un pays si éloigné, et dont la température, jointe à la jalousie des naturels, avoit si souvent dérangé les projets et fait avorter toutes les entreprises précédentes, les opérations demandoient des dimensions bien combinées, des forces considérables et des secours non interrompus, pour ne rien laisser au hasard. Le ministre approuva mes représentations, et promit de pourvoir à tout, se réservant à lui-même de régler les différens détails que ma mission demandoit, et qu'il me proposa d'arranger, de concert avec moi, à la fin du mois.

Quelques jours après, le ministre m'ayant mandé de venir à son hôtel, m'apprit que les intentions de Sa Majesté étoient de me confier le commandement d'un corps de douze cents hommes de troupes; et que, pendant le tems que je serois occupé à les lever, il auroit soin de donner les ordres les plus précis pour qu'il ne manquât rien de ce qui pouvoit hâter l'entreprise consi-

dérable dont j'étois chargé. Je représentai au ministre que le nombre de douze cents hommes me paroissoit trop grand pour une expédition où il ne s'agissoit que de gagner la confiance des naturels du pays ; et je demandai que les troupes destinées à m'accompagner à Madagascar ne montassent pas à plus de trois cents hommes. Le ministre agréa ma proposition.

Le 20 janvier 1773, la levée des recrues étant faite, j'en informai le ministre et lui demandai ses ordres et la communication de ses instructions relativement à l'entreprise pour laquelle Sa Majesté avoit jetté les yeux sur moi. Il me répondit qu'il n'avoit point encore pu s'en occuper ; et qu'il avoit remis la chose entre les mains du premier commis Je me rendis chez ce dernier, que je trouvai occupé à tracer le plan ; mais comme son travail n'étoit point encore fini, je ne pus recevoir de lui aucune information précise.

Au commencement de février, le ministre m'ayant fait avertir de me rendre chez lui, me déclara que le plan tracé par son commis n'étoit point de son goût, et qu'il me laissoit la liberté de le tracer moi-

même. Il m'ordonna en même-tems d'y ajouter les demandes nécessaires à l'exécution de mon entreprise; et il dit que l'intention de Sa Majesté étoit de former à Madagascar un simple établissement à la faveur duquel on pût assurer des subsistances aux îles de France et de Bourbon, ou ouvrir de nouvelles branches de commerce, et entretenir des hommes pour servir dans l'Inde, si l'on venoit à avoir guerre dans ce pays. Il finit en m'exhortant à ne rien omettre dans ce plan de toutes les demandes nécessaires à son exécution. Je continuai à conférer avec M. Audat, le premier commis, qui n'avoit aucune connoissance directe de Madagascar; ce qu'il en savoit n'étoit que le résultat des relations contradictoires des marchands, qui étoient plus propres à jetter de l'obscurité sur le sujet qu'à donner la plus foible lumière sur mon expédition. Il me communiqua quelques détails sur Madagascar avec une carte de cette île. Ces notions, jointes à des particularités que je sus de M. Johannis, capitaine de vaisseau, qui avoit fait plusieurs voyages à Madagascar, me servirent de matériaux pour dresser le plan suivant :

Plan présenté au ministre, relativement aux mesures propres à assurer le succès de mes opérations à Madagascar.

Art. I. Le ministre voudra bien donner des ordres pour mon passage, avec mon corps de volontaires pour l'île de France, et des provisions de vivres, de boisson et la paie pour une année.

II. Il lui plaîra donner des ordres aux chefs de l'île de France pour me fournir deux vaisseaux, du port de cent vingt ou cent cinquante tonneaux chacun; lesquels bâtimens serviront à transporter les troupes et les provisions nécessaires pour l'établissement à Madagascar. Un de ces vaisseaux restera sous mes ordres; il servira au cabotage pour le service de l'île, et l'autre sera destiné à retourner en France, afin d'instruire le ministre de l'état et du succès de l'entreprise, et d'autres circonstances qu'il sera nécessaire de lui communiquer.

III. Le ministre voudra bien ordonner aux chefs de l'île de France de me fournir des marchandises pour la valeur de deux cents mille livres, avec des munitions de guerre et d'artillerie, des meubles pour les

hôpitaux, et des ouvriers avec leurs instrumens et outils nécessaires à la construction d'habitations pour les soldats de Sa Majesté.

IV. Pour prévenir les maux que l'insalubrité du climat de Madagascar pourroit occasionner, durant le tems que l'on seroit occupé à élever des cabanes sur les lieux, le ministre voudra bien ordonner aux chefs de l'île de France de me fournir quatre cabanes en bois; une pour servir comme de magasin; la seconde, d'hôpital; la troisième, de caserne pour les soldats; et la quatrième, pour mon propre usage.

V. Il plaîra au ministre de me donner des personnes attachées à l'administration, afin de régler et de conduire les affaires de finances et de calcul; ces personnes seroient chargées en même-tems des détails du commerce, pendant que je m'occuperois de l'exécution de l'établissement.

VI. Le ministre voudra bien ordonner aux chefs de l'île de France de me fournir, en cas de besoin, d'hommes, de provisions, de munitions, d'articles de commerce, et d'argent pour la paie de mes troupes.

VII. Le ministre voudra bien m'envoyer la première année cent vingt recrues, pour

soutenir l'établissement jusqu'à ce que je puisse recevoir ses dernières instructions.

Je présentai au ministre ce plan réduit en sept articles ; et je lui assurai que je réussirois à gagner la confiance des naturels du pays, et à former l'établissement proposé, si mes demandes étoient exactement remplies ; mais que comme une opération de cette nature exigeoit indispensablement une connoissance particulière et étudiée du lieu, j'aurois l'honneur de lui adresser un plan plus étendu et mieux combiné, avec des détails circonstanciés, les cartes topographiques du pays, une notice sur les mœurs, les loix et les gouvernemens des îles ; et enfin un état juste et régulier des demandes dont la concession étoit nécessaire pour assurer l'exécution d'un si vaste projet.

Le ministre lut mes propositions et les approuva si fort, qu'il m'assura qu'il les présenteroit à Sa Majesté, et que je pouvois compter que tout seroit exécuté à ma grande satisfaction. Les conférences particulières que j'eus, dans le cours du mois de février, avec M. de Boynes et le duc d'Aiguillon, me confirmèrent de plus en plus dans la per-

suasion que rien ne manqueroit à mon expédition.

Le 19 mars, le ministre me fit part d'une lettre qui contenoit les intentions de Sa Majesté, sur la formation d'un établissement à Madagascar, avec la copie d'une autre adressée aux chefs de l'île de France ; et il me recommanda en même-tems de me rendre sans délai avec tout mon monde au port de l'Orient, où je recevrois ses ordres pour mon passage à l'île de France.

Je vis alors que ma commission étoit en quelque sorte abandonnée à la discrétion des chefs de cette île, et que le plus léger manque de bonne volonté, ou la mésintelligence de leur part, seroit capable non-seulement de nuire à mes opérations, mais de les rendre entièrement vaines. Je fis mes représentations au ministre, et en même-tems je lui demandai de changer le contenu de la lettre qui leur étoit adressée, et de me faire fournir en france les secours les plus indispensables. Sa réponse fut qu'il n'étoit plus tems de faire aucun changement dans ces dispositions ; qu'il étoit sûr des bonnes dispositions et du zèle des chefs de l'île de France, qui certainement ne souffriroient pas que je

manquâsse de rien ; et qu'enfin, quand je serois sur les lieux, je ferois tout ce que je jugerois être avantageux au service. Il ajouta qu'au reste il donneroit de nouveaux ordres pour qu'il me fût procuré tous les secours particuliers propres à assurer le succès de l'établissement.

Malgré cette réponse décisive, je hasardai de faire de nouvelles représentations sur les inconvéniens qui pouvoient résulter d'un tel arrangement; mais le ministre persista dans sa première réponse, et il ajouta que l'intention de Sa Majesté étoit que je partisse le plutôt possible pour l'île de France; qu'ainsi, je ne pouvois trop hâter mon départ. En conséquence, je pris congé de lui, l'esprit plein des inconvéniens et des désagrémens auxquels je serois exposé moi et mes troupes. Pour les prévenir, je m'adressai moi-même au duc d'Aiguillon, auquel je communiquai les ordres et les dispositions du ministre, concernant ma mission, et les craintes qu'ils m'inspiroient sur le succès. Mais le duc me rassura en me promettant qu'il en confèreroit avec M. de Boynes, que la face des affaires changeroit

certainement, et que je pourrois agir librement.

Le jour suivant, M. Audat, premier commis de la marine, se rendit chez moi, et m'apprit que le ministre, occupé d'affaires pressées et importantes, ne pouvoit en ce moment conférer avec moi sur ma mission; mais qu'il l'avoit envoyé pour m'assurer que tout seroit fait au gré de mes desirs; qu'il étoit déterminé à changer la lettre adressée aux chefs de l'île de France, et même à augmenter les demandes que j'avois faites; que je pouvois partir aussi-tôt pour cette île, où arriveroient bientôt les secours envoyés immédiatement de France; et qu'en même-tems les chefs de l'île de France me fourniroient, conformément aux ordres qui leur seroient transmis, les secours dont j'aurois besoin jusqu'à l'arrivée de ceux que je recevrois bientôt à Madagascar; qu'enfin, à l'égard de la lettre adressée aux chefs de l'île de France, les articles les plus essentiels avoient été changés, afin de leur faire connoître qu'on m'avoit laissé maître de mes opérations, et qu'ils n'avoient d'autre rapport avec la commission dont j'étois chargé

que l'obligation de me fournir les secours dont j'aurois indispensablement besoin.

Cette nouvelle du premier commis me fut d'autant plus agréable, que je conçus la flatteuse espérance de m'acquitter avec honneur de la commission importante qu'il plaisoit à Sa Majesté de me confier.

Le 22 mars, je pris congé du ministre; il me confirma de sa propre bouche ce que m'avoit dit le premier commis; il me remit entre les mains les lettres et les instructions nécessaires à l'accomplissement du projet, et il ajouta les paroles suivantes : « je pourvoi- » rai à toutes vos demandes, et vous aurez » lieu d'être content de moi. » Muni de mes dépêches, je partis pour l'Orient, où je m'embarquai à bord du bâtiment *la marquise de Marbœuf.*

Le 22 septembre, j'abordai à l'île de France, où je trouvai un détachement de mon corps qui y étoit arrivé avant moi; le reste étoit resté à l'Orient, pour y attendre des vaisseaux. A mon arrivée dans cette colonie, le gouverneur, M. de Ternay, étoit absent, et il ne fut de retour qu'au mois d'octobre; et comme M. Maillart avoit refusé de conférer seul avec moi sur les affaires de ma

mission avant l'arrivée du gouverneur, je fus obligé d'attendre jusqu'à ce tems ; et alors je demandai quatre jours pour régler avec lui tout ce qui concernoit mon départ pour Madagascar. Ces messieurs me répondirent que la nature de leurs emplois n'étant pas la même, ils ne conféreroient point ensemble avec moi, mais individuellement. En conséquence, je me rendis chez M. de Ternay, le 22 du mois ; après lui avoir communiqué les ordres dont j'étois porteur, je lui demandai les provisions et les secours nécessaires à mes opérations. Mais il me répondit qu'il ne lui avoit été adressé aucun ordre particulier, relativement à ma mission ; que le contenu général de la lettre regardoit plus M. Maillart que lui-même, puisque les secours et les provisions dont j'avois besoin dépendoient des fonds du trésor, lesquels ne le concernoient nullement ; qu'il feroit son devoir pour ce qui regardoit la formation de mon corps ; qu'il remettroit entre mes mains le Postillon, bâtiment de Sa Majesté, qui avoit été dépêché par la cour pour le service de Sa Majesté ; et enfin que le reste regardoit l'intendant.

Après cette entrevue, je me rendis chez M. Maillart, à qui je communiquai également les ordres du ministre; et je lui donnai un état des secours et des provisions dont j'avois besoin pour exécuter ma mission; chaque article étoit accompagné de détails circonstanciés; je mis en usage toutes les raisons que je crus les plus capables de le déterminer à l'intéresser et à concourir de tout son pouvoir au bien du service en cette occasion. Mais quelle fut ma surprise de lui entendre dire qu'il ne pouvoit concevoir que la cour eût entrepris une expédition aussi préjudiciable à l'île de France, dont tous les commerçans seroient ruinés, si l'établissement réussissoit à Madagascar, où ils faisoient un commerce avantageux, qui ne pouvoit être légalement prohibé par une simple lettre du ministre; mais que néanmoins il verroit ce qu'il auroit à faire, jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres positifs de la cour; mais qu'il ne pouvoit se dispenser d'informer la cour que le projet étoit impraticable, parce que les habitans de Madagascar, ayant pendant plus de cent-cinquante ans repoussé toutes les entreprises de la France, ne se soumettroient pas en ce

moment, où ils étoient unis sous un gouvernement solide qu'ils s'étoient choisi eux-mêmes.

Une telle réponse du commandant en second de la colonie confirma les craintes que j'avois conçues à Versailles, que j'étois abandonné à la merci d'un parti jaloux qui ne se feroit pas scrupule de se déclarer hautement contre l'établissement à Madagascar, et qui avoit déjà porté les premiers coups dont la secousse a ébranlé cet établissement.

Le 28 octobre, M. de Maisonville, que le ministre avoit nommé sous-commissaire et garde-magasin après moi, ayant refusé d'aller à Madagascar, M. Maillart nomma à sa place le Sr. Vahis, commis de vaisseau, homme d'une méchanceté connue, et que la voix publique proscrivoit comme indigne d'un poste qui demandoit et de la probité et de la capacité. Je fis à ce sujet mes représentations à M. Maillart, protestant que jamais je ne pourrois avoir de rapports avec un homme diffamé; et le suppliant de ne pas différer de faire choix d'une personne plus digne d'un tel emploi. Il se contenta de répondre que le Sr. Vahis étoit assez bon pour Madagascar, où il n'étoit point jaloux

d'exposer des gens de mérite, qui marcheroient à une ruine certaine. L'indignation qu'une telle réponse méritoit me fit songer à faire les démarches les plus sages. Je lui tournai le dos et le quittai brusquement.

Je me rendis chez M. de Ternay, avec lequel j'eus une conférence assez longue sur l'objet de ma mission. Je lui fis un tableau touchant de la position affreuse où mon monde alloit se trouver, et des maux auxquels ils seroient exposés, s'il persistoit dans le refus des secours que je lui demandois. Mais je ne pus rien obtenir de ce gouverneur, qui publioit hautement que l'établissement à Madagascar ne pouvoit réussir, le ministre n'ayant point eu la prudence de consulter les chefs de l'île de France sur les mesures qui devoient être prises à ce sujet.

M. Maillart, de son côté, continuoit à répéter que le ministre auroit dû ne consulter sur cette expédition que les chefs de l'île de France, parce qu'y étant personnellement intéressés, ils auroient pourvu à toutes les choses nécessaires ; au lieu que, dans cette circonstance, les ordres du ministre sur les secours à fournir pour cet établissement,

n'étant pas bien clairs et bien positifs, ils n'osoient faire aucunes avances.

Je vis donc qu'il ne me restoit rien autre chose à faire que de hâter mon départ pour Madagascar, au risque d'être exposé à la dernière misère, et d'être délaissé dans l'état le plus cruel, jusqu'à l'arrivée des secours envoyés directement de France par le ministre. Cette détermination, quoique violente, étoit convenable à mes engagemens et à mon honneur. Je fermai donc les yeux sur tous les inconvéniens, et je donnai des ordres pour le navire le Postillon, avec un détachement de trente hommes, chargés de prendre des renseignemens sur les habitations, les mœurs et les forces des naturels du pays, afin d'être plus en état de hâter mes opérations, conformément aux intentions de Sa Majesté.

Le 7 décembre, M. Saunier, lieutenant de vaisseau, et commandant du Postillon, mit à la voile et partit le même jour avec mon détachement, pour Madagascar. Sorti de la rade, il m'écrivit pour m'apprendre que M. Maillart, malgré la demande que je lui avois faite des choses nécessaires au bien du

service, malgré ses promesses réitérées d'y satisfaire, n'avoit donné d'ordres que pour des objets de peu de conséquence; et que ces objets ne suffisoient pas pour les présens d'usage que l'on fait aux chefs. Il ajouta qu'il lui avoit refusé une provision d'eau-de-vie pour les besoins du détachement, et qu'il seroit obligé de tirer cet article de ses propres provisions.

A cette nouvelle, justement étonné, je me rendis chez M. Maillart, pour avoir avec lui un éclaircissement sur ce sujet; mais sa réponse fut que la cour l'avoit laissé maître de ses propres opérations pour tout ce qui regardoit Madagascar, et qu'il seroit inutile que désormais je m'adressasse à lui sur ce sujet.

Dans plusieurs entretiens que j'eus avec M. de Ternay, les sept jours suivans, je le priai de déterminer M. Maillart à faire enfin ce que j'avois droit d'attendre de lui pour ma mission, et à prévenir les marchands qui fréquentoient la côte de Madagascar de suspendre leur commerce jusqu'à ce qu'on eût reçu de nouveaux ordres du ministère, afin que je pusse prendre connoissance des abus, et mettre le commerce sur un pied plus

convenable à l'avantage du public et de l'établissement en particulier. Il acquiesça à ma demande ; mais ayant appris qu'il s'étoit contenté d'écrire, sans publier cette ordonnance, je redoublai mes plaintes ; mais j'eus le déplaisir de m'entendre dire par M. Maillart, qu'il trouvoit bien extraordinaire que j'insistasse sur un objet étranger à mon département, et relatif à un commerce qui, étant autorisé, ne pouvoit être prohibé, et encore moins aboli par une simple lettre du ministre.

Le 22, les provisions d'armes pour mon corps n'étant point encore arrivées, et ayant été obligé jusques-là de les exercer avec des armes d'emprunt, j'en demandai à M. de Ternay, lieutenant de l'arsenal de l'île de France ; et après quelques débats, j'en obtins. La plupart étoient en mauvais état ; je les fis raccommoder, et j'armai mes troupes d'une manière convenable.

Le 25, instruit qu'un vaisseau particulier étoit sur le point de mettre à la voile pour Gibraltar, et voulant saisir cette occasion de faire passer mes ordres à MM. Saunier et d'Esterubi, j'envoyai chez le Sr. Vahis, qui

continuoit à faire les fonctions de garde-magasin, pour savoir de lui quel étoit l'état des provisions pour mon expédition. Il me fit répondre qu'il n'étoit comptable qu'à M. Maillart, et nullement à moi, et qu'il n'avoit point à obéir au moindre ordre que je voudrois lui donner. Irrité d'une telle réponse, à laquelle je ne devois pas m'attendre de la part d'un homme que la nature de son emploi soumettoit à mes ordres, j'allai porter mes plaintes à M. Maillart, qui me répondit froidement que c'étoit d'après ses instructions que le Sr. Vahis en agissoit ainsi, et que je ne devois espérer rien de plus.

Le 28, je me rendis encore chez M. de Ternay, pour l'engager à conférer de nouveau avec M. Maillart, sur les secours qu'exigeoit mon expédition. Mais il me répondit que le ministre ayant adressé ses ordres directement à M. Maillart, il étoit le seul qui fût chargé de les exécuter. J'allai donc trouver cet intendant, accompagné de mon major et d'un capitaine de mon corps; je lui fis les plus pressantes représentations, lui observant que mes demandes étoient fondées sur les ordres de Sa Majesté, signifiées par le ministre; et qu'il ne pouvoit, sans manquer

à son devoir, me refuser ce que mes opérations rendoient indispensablement nécessaire. Sa réponse fut telle que je ne devois pas l'attendre d'un homme en place. Il se permit les observations les plus indécentes sur ma commission, et il alla jusqu'à dire que si M. de Ternay suivoit son avis, il s'opposeroit à mon expédition, parce que la cour n'avoit pas réfléchi sur les inconvéniens d'un projet proposé par un aventurier; et que même, si le ministre lui donnoit les ordres les plus positifs, il quitteroit plutôt son emploi que de contribuer en aucune manière à l'exécution d'un plan aussi grossièrement conçu. Cette réponse indécente m'obligea de le quitter sans lui dire un seul mot; et je profitai d'un vaisseau qui partoit en France, pour informer le ministre de tout ce qui s'étoit passé entre les chefs de l'île de France et moi.

Au commencement du mois de décembre, le reste de mon monde arriva à l'île de France sur le Laverdi. Résolu de presser mon départ pour Madagascar, je demandai aux chefs de l'île de France des vaisseaux pour mon transport; je leur remis en même-tems une liste des choses dont j'avois le plus indispensablement besoin, comme des outils, des médi-

camens, et particulièrement douze tonneaux de vinaigre, et trois grès à filtrer ; j'insistai plus fortement sur ces derniers articles, parce que j'étois instruit de la mauvaise qualité des eaux de Madagascar, qui étoient ou fangeuses ou chargées de matières métalliques, et que la filtration et le vinaigre étoient les seuls moyens d'en corriger l'insalubrité, comme on l'avoit éprouvé avec beaucoup de succès dans différentes garnisons européennes.

Le 11 décembre, M. Maillart me fit inviter à une conférence, soit chez lui, soit chez M. de Ternay. Je choisis le premier lieu du rendez-vous ; là, M. Maillart, en présence de M. de Ternay et de M. de Bellecombe, ancien commandant à l'île Bourbon, me fit des excuses de sa conduite antérieure, me demanda mon amitié, et m'assura que le bandeau à travers lequel il avoit jusqu'alors regardé ma mission étoit entièrement écarté, et qu'il reconnoissoit que le ministre avoit eu des raisons particulières pour me charger d'un établissement à Madagascar ; établissement dont il étoit disposé à partager avec moi les travaux, en me fournissant tous les secours qui dépendoient de lui. Il me pria d'oublier le passé, et de lui accorder mon

amitié. Je n'eus pas besoin d'étudier ma réponse. L'intendant parut vivement touché de l'indécence de sa conduite, et protesta qu'il étoit prêt à s'employer tout entier pour assurer le succès de mon entreprise. Je lui assurai que j'aurois toujours pour lui des sentimens d'estime et d'amitié, et que dès ce moment il jouissoit de l'une et de l'autre. Cette protestation de ma part étoit d'autant plus sincère, que j'étois loin de penser qu'un homme revêtu d'un emploi de confiance pût se rendre coupable d'un tel degré de dissimulation et d'hypocrisie ; mais la suite fera voir que l'intendant n'avoit aucune délicatesse.

Le 17, M. de Ternay me donna de l'artillerie et toutes les munitions de guerre dont j'avois besoin pour mon départ ; je fis aussitôt faire l'exercice à feu à une partie de mes gens qui s'en acquittèrent d'une manière très-satisfaisante. M. Maillart, de son côté, retira le trésor des mains du Sr. Vahis, et le confia au Sr. Senaut, que je ne connoissois pas. Quelques jours après, j'appris des chefs qu'ils destinoient pour mon transport le bâtiment le Desforges, qui étoit attendu de jour en jour de l'île de Bourbon ; mais M. Maillart

m'observa qu'il ne pourroit envoyer par ce vaisseau qu'une très-petite partie des articles de commerce ; que les magasins étoient absolument dépourvus de vinaigre et qu'il ne savoit pas ce qu'étoient devenus les grès à filtrer ; mais qu'il ne manqueroit pas d'expédier ces objets par le premier vaisseau, dût-il les acheter exprès. Le dernier jour du même mois, je priai M. de Ternay de faire la revue de mes troupes avec un commissaire. Je fis fournir des habits à mes soldats, ceux qu'on avoit envoyés ne pouvant absolument servir.

Le 1er. janvier 1774, je reçus un paquet de Madagascar, par lequel j'appris que les secours fournis par le Postillon étoient si modiques, que mon détachement avoit à peine pour trois mois de vivres, et que ma présence étoit absolument nécessaire, parce que quelques-uns des chefs du pays avoient déjà commencé à commettre des hostilités ; je m'adressai à MM. de Ternay et Maillart, que je pressai de me fournir un vaisseau le plutôt possible, afin de me rendre au lieu de ma destination. Mais sur leur réponse, que tous les bâtimens qui étoient à leur disposition étoient employés au service de la

colonie, et qu'ils ne pourroient m'en procurer un dans le cours du mois, je me déterminai à freter moi-même un vaisseau, pour porter des vivres et un renfort d'hommes à mon détachement. Mais je fus détourné de mon projet par la promesse de M. de Ternay, qui m'assura que j'aurois le vaisseau que je demandois avant l'expiration de janvier. En conséquence, je fis disposer mes troupes pour le départ; soixante-trois d'entr'eux étoient à l'hôpital; je résolus de les laisser sous les ordres de M. Marin, mon lieutenant-colonel, sous la conduite du capitaine le Sanglier, jusqu'à leur parfaite guérison; qu'alors ils seroient transportés sans délai à Madagascar. J'appris en même-tems qu'une partie de mes troupes étoient séduites par les autres régimens; que quelques-uns des volontaires qui étoient à mon service avoient déjà déserté, et qu'on avoit répandu sur notre expédition des bruits défavorables avec tant de malice et de succès, qu'une partie de mes officiers avoient prétexté des maladies pour différer leur départ pour Madagascar. Je compris alors que les chefs de l'île de France avoient envoyé des émissaires à Madagascar auprès du roi Hyavi et des autres chefs, pour les pré-

venir que je venois pour leur ravir la liberté, et que mon voyage n'avoit d'autre but que de faire subir à toute l'île le joug de l'esclavage.

Dans cette situation critique, craignant que le service de Sa Majesté ne souffrît étrangement de ces bruits atroces, je haranguai mes troupes, et en particulier mes officiers, qui, vaincus par la force des raisonnemens et par leurs propres sentimens d'honneur, retournèrent à leur devoir, et se disposèrent à me suivre. Alors j'annonçai mon départ pour Madagascar, et je fis proclamer que tous les volontaires, et sur-tout les artisans, qui étoient disposés à m'accompagner eussent à se présenter et à proposer leurs conditions. Cette déclaration attira un grand concours de postulans; mais comme j'ignorois s'ils étoient libres, et que je voulois éviter le plus léger débat, je m'adressai à MM. de Ternay et Maillart. Le premier me dit qu'il ne pouvoit donner à personne la permission de quitter l'île; M. Maillart alla plus loin: il assura qu'il s'opposeroit ouvertement au départ de ceux qui voudroient me suivre à Madagascar, parce que ce seroit les envoyer

à la boucherie. Il prétendit avoir reçu des nouvelles qui lui apprenoient que plusieurs corps d'insulaires armés m'attendoient, afin d'attaquer mes forces. Cet intendant en vint au point de chercher à séduire un de mes principaux officiers, et à lui faire promettre d'envoyer un détail circonstancié de toutes mes opérations, afin de mettre lui-même les ordres du ministre à exécution.

Le 22, je profitai du départ d'un vaisseau de Sa Majesté, le Triquaire, pour faire passer mes dépêches à la cour. Les jours suivans, je m'occupai à embarquer les effets de mes troupes; M. Maillart m'assura qu'il auroit soin de me faire passer tous les articles qu'il avoit ordre de fournir pour Madagascar. Mes visites achevées, je donnai, le 2 février, à l'occasion de la naissance de mon fils, une fête à la grande rivière. Ensuite j'ordonnai à mes troupes de regagner le havre, enseignes déployées; elles se rendirent aussi-tôt à bord, et j'eus le plaisir, depuis long-tems attendu, de mettre à la voile pour Madagascar à six heures du soir.

Le 5, les vents du nord nous obligèrent de relâcher à l'île de Bourbon, d'où nous par-

tîmes le 7 ; nous arrivâmes enfin à la baye d'Antongil, où nous mîmes à l'ancre le 14 du même mois.

Comme les faits que j'ai rapportés n'ont de rapport à ce qui suit qu'en ce qu'ils eurent les suites les plus fâcheuses, produites par le manque de dispositions nécessaires, ou, comme je puis le dire hautement, par la jalousie primitive des chefs de l'île de France, il ne faut les regarder que comme les préliminaires de l'histoire de l'établissement que j'ai formé à Madagascar.

DÉTAIL CIRCONSTANCIÉ

Des particularités relatives à l'établissement royal de Madagascar, confié au comte de Benyowsky, *depuis son arrivée dans cette île jusqu'au* 14 *février* 1774.

Aussi-tôt que le bâtiment le Desforges eût mouillé, j'envoyai le petit canot à terre pour recevoir plus promptement des nouvelles de la situation de mon détachement, et des dispositions des insulaires. Le rivage étoit bordé des chefs de mes troupes, qui témoignèrent la plus vive satisfaction de me revoir ; je ne fus pas peu sensible à ces marques d'attachement de leur part ; mais cette jouissance fut de courte durée. J'éprouvai un sentiment pénible en entrant dans la palissade où étoient renfermés mes gens, et qu'ils avoient été obligés de bâtir eux-mêmes, faute de pouvoir payer des noirs pour cette construction.

construction. Ce travail pénible, à leur débarquement dans une contrée brûlante, les avoit épuisés et réduits à l'état le plus déplorable. L'officier en chef et le chirurgien étoient malades; et aucun remède, aucun secours n'étoit apporté à leurs maux. Ils étoient obligés d'être en garde jour et nuit contre les attaques des insulaires, qui avoient déjà fait une irruption sur mon foible détachement, avec un corps de gens armés. Malgré leur état d'affoiblissement et d'exténuation, ils s'étoient défendus avec tant de fermeté, qu'ils avoient fait sept prisonniers au chef nommé Raoul; mais ils eurent la générosité de les renvoyer sans rançon. Tous ces incidens, que j'appris de MM. Saunier et de la Boulaye, volontaires dans mon corps, avoient presqu'entièrement épuisé le détachement.

Mon premier soin fut de leur porter tous les secours que demandoit leur malheureuse situation. Ils n'avoient ni magasin, ni cabanes, ni hôpital, ni même un logement pour moi où je fusse à couvert. Ces divers bâtimens ne pouvoient être construits en peu de tems que par les insulaires eux-mêmes. En conséquence, je ne négligeai rien pour les engager à entrer dans les in-

térêts de l'établissement. Afin de gagner leur confiance, j'assemblai un grand nombre d'entr'eux, auxquels je distribuai des présens. Cette démarche produisit un bon effet; ils me cédèrent quelques huttes du pays, qui servirent à loger mes officiers et mes troupes jusqu'à ce qu'on eût achevé les bâtimens les plus indispensables. On m'éleva une hutte à la hâte; et les travaux furent poussés avec une telle vigueur, que le jour suivant je débarquai avec mes troupes. Elles se rendirent à terre dans le meilleur ordre possible, afin d'imposer aux insulaires et de leur inspirer du respect.

Cependant je songeai à décharger ma cargaison. Pour cet effet, je demandai à M. de Saint-Félix, commandant du Desforges, de me faire transporter les effets dont il étoit chargé pour moi. Mais quel fut mon étonnement de voir qu'au mépris des protestations et des promesses brillantes de M. Maillart, le vaisseau ne contenoit que peu où point de liqueurs, aucune espèce de marchandises, et que la plus grande partie de la cargaison ne consistoit qu'en charbon, article de très-petite importance alors. Dans cette position critique, je fus forcé

d'acheter du vin, de l'eau-de-vie, des marchandises et des médecines que le capitaine offrit de me vendre ; et sur son refus de prendre une lettre-de-change sur le roi, comme je ne pouvois absolument me passer de ces objets, je lui fis un billet à mon propre compte, pour la somme de quatorze mille cinq cents livres.

Le jour suivant, 17 de février, je demandai à M. de Saint-Félix des ouvriers pour nous aider dans nos travaux ; mais il me les refusa sous prétexte qu'il avoit un ordre des chefs de l'île de France qui le lui défendoit ; sur son refus de me produire cet ordre, je le sommai de m'accorder ce que je lui demandois ; et pour l'obtenir je fis usage de l'autorité qu'il avoit plû à Sa Majesté de me confier.

Le 19, je donnai avis à tous les chefs de la province d'Antimaroa de se rendre le premier de mars à Louisbourg, afin de leur communiquer les intentions de Sa Majesté, concernant l'établissement que je voulois former à Madagascar, et de les engager autant qu'il seroit possible dans nos intérêts. Je donnai en même-tems des ordres pour mettre l'artillerie en état, et nous garantir

de toutes susprises. Plus de deux cents naturels nous aidoient volontairement à transporter des terres, pour opposer une digue à la rivière et commencer à dessécher les marais voisins.

Le 23, l'Oiseau, commandé par un lieutenant, et le Rolland, commandé par M. Kerguelin, tous deux vaisseaux de Sa Majesté, mouillèrent dans la rade; deux cents de leurs gens étoient malades; je leur donnai tous les secours qui étoient en mon pouvoir, et sur-tout des rafraîchissemens en abondance; ce qui rétablit entièrement leur santé.

Le 25, le Dauphin, navire de Sa Majesté, commandé par M. Feron, et qui étoit de la suite de M. Kerguelin, vint mouiller aussi dans la rade.

Le premier mars 1774, ayant reçu avis que tous les chefs de la province d'Antimaroa étoient en route pour Louisbourg, lieu que j'avois désigné pour une conférence, je donnai de nouveaux ordres pour qu'on se tînt sur ses gardes, et les jours suivans je les reçus en dehors de l'enceinte où nous étions. J'étois accompagné de quelques-uns de mes officiers, et d'un détache-

ment de trente hommes. Ces chefs, au nombre de vingt-huit, étoient escortés d'environ deux mille noirs armés, qui formoient un cercle à l'entrée du quel je m'arrêtai. Je leur appris, par la bouche de mon interprête, que les intentions de Sa Majesté étoient de favoriser et de prendre sous sa protection les habitans de Madagascar; qu'il avoit été porté à cette démarche par la connoissance qu'il avoit de leur attachement pour la nation françoise; qu'ainsi il avoit résolu de former un établissement pour les défendre contre leurs ennemis, et de construire des magasins où ils trouveroient en tout tems, et à bon marché, toutes les marchandises dont ils pouvoient avoir besoin, comme toiles, liqueurs, poudre, balles, pierres à fusil, etc..., qui leur seroient fournies en échange des productions de leur pays, et principalement de riz, qu'ils ne pouvoient trop cultiver; et qu'en retour des avantages sans nombre dont Sa Majesté vouloit les faire jouir, je ne demandois que les trois conditions suivantes:

1°. Ils feroient avec moi un traité d'amitié et d'alliance; ils me cèderoient une étendue de terre pour y fixer mon établis-

sement, et permettroient aux insulaires de vendre des terres à tous les François qui voudroient s'établir parmi eux.

2°. Ils me laisseroient bâtir dans l'intérieur des terres, proche la source de la rivière de Tingballe, des hôpitaux et des magasins.

3°. Enfin, ils s'engageroient à défendre les propriétés de l'établissement.

Mon interprète avoit à peine fini, que tous poussèrent des cris de joie, et dirent qu'ils ne pouvoient douter des bonnes intentions du roi, qui leur envoyoit des vaisseaux et des troupes de préférence aux autres provinces, pour les secourir contre leurs ennemis; que dès ce moment ils le reconnoissoient comme leur ami, et qu'ils consentoient à me céder un terrein pour y former mon établissement, pourvu que je m'engageasse à ne point construire de forteresses. A l'égard de l'emplacement dans l'intérieur des terres, ils dirent qu'ils en conféreroient entr'eux; mais qu'ils exigeoient une déclaration solemnelle, par laquelle je reconnoîtrois que je n'ai aucun droit sur eux, et que je me bornerois au simple titre de leur ami; et qu'en cette qua-

lité, je les secourrois contre leurs ennemis.

Ayant accédé à ces propositions, nous ratifiâmes notre alliance par un serment solemnel. Cette cérémonie, qu'ils appellent Cabarre, fut suivie d'un repas, dans lequel ils burent un tonneau d'eau-de-vie que je leur distribuai. Nos nouveaux amis retournèrent alors à leurs villages où ils célebrèrent des fêtes, en témoignage de la joie qu'ils ressentoient d'avoir acquis l'amitié du roi de France.

Le 3 de mars, je fis partir le Postillon, qui étoit à mes ordres, et je chargeai M. Saunier qui le commandoit de se rendre à Foul-Point, et d'en chasser les hommes qui y cherchoient à prévenir les naturels contre mon établissement; je le chargeai en outre d'assurer de mon amitié Hyavi, roi et chef de la province, de lui faire des présens de ma part, et de l'engager à me demander du secours contre les Fariavas, avec lesquels il étoit en guerre. Ce moyen me parut le plus sûr pour obtenir la permission d'établir un poste à Foul-Point.

Le 9, le Dauphin, pacquebot de Sa Majesté, fit voile pour l'île de France, après avoir reçu de moi une provision d'eau-de-

vie et de riz, dont il avoit le plus grand besoin.

Sur le rapport de mes gens, que les noirs, au mépris de leurs sermens, insultoient les sentinelles pendant la nuit, et sur celui du sieur Senan, qui se plaignit en même-tems de vols faits au magasin, je fis prévenir les chefs que si quelques naturels s'approchoient des postes pendant la nuit sans répondre à la sentinelle, comme on en étoit convenu, je serois forcé de faire feu sur eux. Ils répondirent à mes interprètes que si je m'avisois de tuer un noir ils tueroient dix blancs. Le même soir, un de ces noirs s'étant avancé avec quelques autres près de la sentinelle placée devant un magasin, et au lieu de répondre, lui ayant décoché un trait, la sentinelle fit feu sur lui, le tua et en blessa deux autres. Cette action, quoique juste, parut aux naturels un motif suffisant de plainte et de représailles; mais je vins à bout d'en prévenir l'effet. Pour mettre mes gens à l'abri des insultes, je proposai à quatre chefs de me vendre leurs villages, qui environnoient Louisbourg. Ils y consentirent et les évacuèrent aussi-tôt qu'ils en eurent reçu le prix; je donnai aussi-tôt des

ordres pour les démolir. Par ce moyen je devins maître de toute la pointe de terre, et mes gens furent moins exposés aux tentations de la séduction.

Le 11, j'envoyai trente bœufs à bord du Rolland et de l'Oiseau. Quoique les noirs se fussent retirés, et qu'ils fussent contens de la somme qu'ils avoient reçue en échange de leurs villages, cependant ils n'avoient pas renoncé au projet de ruiner l'établissement. J'appris d'un nègre libre, qu'ils avoient résolu de nous empoisonner tous, à commencer par moi, par le moyen des provisions qu'ils nous vendroient. Je défendis donc à mes gens de rien acheter des naturels, qu'ils n'y eussent goûté les premiers. Cette épreuve coûta la vie à l'un d'eux; ayant goûté d'un fruit qu'il offroit de vendre, il tomba mort sur-le-champ. Ses complices, instruits de cet événement tragique qui dévoiloit leur complot, se retirèrent au-delà de la rivière. Bientôt après, ils firent feu sur un détachement que j'avois envoyé pour les reconnoître.

Le jour suivant, un chef nommé Siloulout, sous prétexte de venir me rendre hommage, me demanda une entrevue près

d'un bois. Cette demande extraordinaire, jointe au refus de venir au gouvernement, me fit soupçonner quelque perfidie. Je fis épier ses mouvemens, et bientôt j'appris que, d'après un complot, formé avec les Saphirobay, de m'assasiner, il s'étoit avancé avec trois cents noirs armés; et qu'un nombre beaucoup plus considérable étoit caché dans le bois. Pour faire avorter ce projet détestable, je fis avancer deux pièces de campagne, précédées de cinquante volontaires commandés par deux officiers, qui marcherent à l'ennemi avec un tel courage, que cette grande multitude de noirs furent saisis d'épouvante. Quelques-uns se retirèrent dans les marais, et le reste gagna les bateaux, d'où ils firent la plus violente décharge; mais elle ne produisit aucun effet. Cette attaque m'obligea de pointer contre eux mes pièces de campagne. Le premier coup renversa un de leurs plus grands bateaux, et tua plusieurs hommes. Deux jours après cet événement, j'appris d'une négresse que les chefs Saphirobay et Siloulout avoient formé avec Raoul le plan d'une ligue avec les provinces voisines pour anéantir l'établissement. Pour prévenir les effets de cette dangereuse

conspiration, j'ordonnai à mon major de se mettre en marche à onze heures de nuit avec un détachement de soixante volontaires, et de s'avancer, dans les chaloupes du Rolland et de l'Oiseau, jusqu'au camp des ennemis, qui étoit à trois lieues de distance. Ces troupes débarquèrent à trois heures du matin, et sans perdre de tems les attaquèrent et les chassèrent dans le bois; ensuite ils réduisirent leurs villages en cendres, et renversèrent tous leurs travaux. Ce coup de main rendit la tranquillité à l'établissement; j'allai avec mon major et l'ingénieur examiner une île élevée, qu'on nomme d'*Aiguillon*, et qui n'est qu'à une lieue de distance de Louisbourg. Je donnai des ordres pour y construire un four, un hôpital et une redoute pour défendre un jardin de botanique au pied de la montagne de la découverte.

Le 24, six provinces voisines, qui s'étoient réjouies de l'échec essuyé par les chefs Raoul, Siloulout, et leurs autres mortels ennemis, députèrent vers moi pour me proposer un traité d'amitié et me faire des présens; en revanche, et en même-tems pour les attacher à nos intérêts, je leur fis distri-

buer de l'eau-de-vie en proportion de leur nombre, qui étoit considérable.

Le 26, les Saphirobay m'envoyèrent des présens, et me demandèrent la paix. Je répondis qu'après les entreprises qu'ils avoient tentées contre l'établissement, c'étoit leur pardon et non la paix qu'ils devoient solliciter; que je ne leur pardonnerois point, tant qu'ils reconnoîtroient pour leur chef Raoul, dont la conduite envers moi étoit infame; qu'enfin, ils eussent à évacuer la riviere, et à nous en laisser la navigation libre. Les députés se retirèrent en promettant de se conformer à mes désirs. Mais le jour suivant nous éclaira sur la sincérité de leurs propositions; la rivière fut couverte d'arbres chargés de fruits. Je les fis examiner, et je ne tardai pas à reconnoître que c'étoit du tanguin, le plus subtil poison de ces contrées, que Saphirobay avoit fait jetter dans la rivière pour en corrompre les eaux, qui étoient les seules dont nous fissions usage. Pour préserver mes troupes de leur maligne influence, je fus obligé de faire nettoyer la rivière, et d'envoyer un détachement de naturels, rassemblés et commandés par un

gros de volontaires, pour couper et brûler tous les arbres de cette espèce qui étoient dans le voisinage de la rivière. Cette précaution, quoique longue et pénible, étoit de la dernière nécessité pour nous garantir d'une mort certaine.

Le 30, je me rendis à Manambie, où je découvris une mine de cuivre sur une montagne ; après avoir fait défenses à qui que ce fût d'y toucher, j'en donnai avis au ministre.

Le premier avril 1774, plusieurs chefs d'Angontzi vinrent m'offrir leur amitié, avec promesse de se conformer à toutes les conditions que j'avois déjà proposées peu de tems après mon débarquement ; ils demandoient de plus comme une faveur qu'il fût établi un commerce dans leur contrée. Cette démarche m'engagea à y envoyer un commis avec quatre volontaires et une grande quantité de marchandises.

La nuit suivante, ayant visité moi-même les postes, je m'apperçus que sept volontaires étoient absens avec armes et bagages. Je soupçonnai qu'ils avoient déserté, et les détails que je reçus le lendemain me convainquirent de la vérité de mes soupçons.

Dans cette circonstance, je ne pouvois me servir de mes troupes, qui ne connoissoient nullement le pays. J'envoyai donc à la poursuite des déserteurs un certain nombre de noirs commandés par les officiers de mon corps. Cette précaution étoit d'autant plus nécessaire que j'avois déjà eu avis que plus de cinquante autres volontaires, avec deux officiers d'entre eux, avoient projetté de suivre les sept déserteurs. Pour prévenir ce second malheur, je fis mettre toutes mes troupes sous les armes, et après les avoir passées en revue, et leur avoir fait mettre leurs armes à terre, je commandai un tour à droite, et leur ordonnai d'avancer sans leurs armes, qui furent toutes portées dans mon appartement. Je fis aussi-tôt saisir et lier les criminels; les sept déserteurs furent ramenés le soir; tous furent interrogés dans un conseil de guerre, qui condamna un des conspirateurs à passer aux verges, et trente-trois volontaires à travailler à la chaîne. Leur projet paroissoit être de former une ligue avec les insulaires pour détruire l'établissement et favoriser leur départ sur quelque bâtiment particulier.

Le 6, le Postillon, qui étoit parti le 3 mars

pour Foul-Point, fut de retour ; il rapporta que le chef Hyavi, malgré tout ce qu'il avoit entendu dire par des marchands particuliers contre l'établissement, desiroit ardemment mon amitié et me prioit d'établir un poste près de lui. Il assura qu'il étoit prêt à construire une palissade selon mes desirs, et qu'il fourniroit tout ce qui étoit en son pouvoir et en celui des chefs qui étoient sous ses ordres pour le bien de l'établissement. Les chefs de Sainte-Marie vinrent le jour suivant pour solliciter et stipuler un traité de paix et d'amitié, et prêter des sermens mutuels. Ils me prièrent en même-tems d'établir un poste dans leur île, et d'oublier les hostilités qu'ils avoient commises dernièrement contre les François; hostilités auxquelles, dirent-ils, ils avoient été poussés par la cruauté et la tyrannie des François mêmes. Convaincu de la vérité de ce qu'ils avançoient, je leur promis d'oublier ce qui s'étoit passé. Ainsi, nous nous prêtâmes des sermens mutuels, et je les engageai à envoyer un d'entr'eux pour ouvrir un commerce d'eau-de vie et de marchandises, de la sûreté desquelles les chefs répondroient sur leur propre vie.

Le 5 du mois, il y avoit eu un conseil de

guerre à l'occasion du complot qui avoit été dévoilé; le 9, il s'en tint un second qui condamna définitivement le principal moteur du crime à passer aux verges, un autre à être fouetté, et ceux qui étoient moins coupables à des châtimens proportionnés à leur délit.

Le 10, le Postillon, qui avoit besoin d'être radoubé, mais qui manquoit de poix et de goudron, employa, à leur défaut, une gomme du pays, no mmée par les insulaires *dittimoenti*, et qui parut être d'un excellent usage pour ces sortes de travaux.

Le 17, je fis partir le grand Bourbon, vaisseau de Sa Majesté, avec un détachement composé d'un capitaine, d'un lieutenant, de deux sergens, d'un tambour, et dix-huit soldats, pour Foul-Point; il étoit chargé de porter des présens à Hiavi, chef de cette province, qui avoit député son fils vers moi, pour me prêter serment d'amitié en son nom.

Le 20, les Saphirobay, qui, pour regagner mon amitié, avoient chassé Siloulout de leur territoire et dégradé leur chef Raoul, se rendirent auprès de moi, suivis de vingt-deux grands chefs, et de plus de deux mille insulaires

laires sans armes; après plusieurs témoignages du plus vif repentir de leur part, et après le renouvellement de leurs sermens, je leur offris de l'eau-de-vie et des présens, qu'ils reçurent avec des marques de la plus grande satisfaction; et ils réitérèrent leurs promesses d'apporter sans délai leurs denrées, qu'ils céderoient pour le prix qui avoit déjà été réglé dans leurs cabanes. Le jour suivant, le chef Raoul vint me demander grace, et la permission de s'établir dans son pays; ce que je lui accordai, à condition qu'il ne prendroit point le titre de prince.

Le 23, jugeant qu'il étoit de la plus grande importance d'aller moi-même reconnoître la partie intérieure de la contrée, où, suivant le rapport des insulaires, il y avoit de belles plaines et des rivières favorables au commerce, j'envoyai M. Saunier, lieutenant de frégate, au-delà de la rivière de Tingballe, pour faire des recherches. Il revint de son expédition le 26, et m'apprit que la rivière étoit navigable à dix lieues de son embouchure, et qu'elle couloit au nord-ouest dans l'intérieur des terres; qu'à quelque distance de sa source elle se partage en deux branches, toutes deux navigables, durant un espace

de dix lieues. Il ajouta que cette rivière étoit bordée de plaines riantes et bien cultivées, et de montagnes couvertes de beaux arbres, qui pouvoient être aisément et à peu de frais transportés par eau jusqu'à l'établissement. Je fus enchanté de cette découverte, en apprenant que ces rivières offroient trois places de commerce très-avantageuses; une à l'ouest de l'île de Bombatok, une autre au nord du cap d'Ambre, et la troisième à l'est d'Angontzi; dont toutes les rivières de communication se déchargeoient dans celle de Tingballe. En conséquence, je résolus d'étendre l'établissement et la culture dans ces différentes provinces, aussi-tôt que j'aurois reçu des secours plus considérables que ceux que j'avois jusqu'alors obtenus de l'île de France.

Le 27, les chefs des provinces méridionales vinrent avec des présens, pour lier amitié avec moi, et ils me prièrent d'envoyer un de mes officiers se fixer parmi eux et établir un commerce. Je fis partir un interprète, avec ordre d'aller reconnoître ces diverses provinces, dont quelques-unes étoient éloignées de plus de cent lieues du chef-lieu, et je me bornai pour le moment à cette démarche.

Le 28, instruit de la mort de M. de Senan,

garde-magasin de l'établissement, je chargeai mon major de mettre les scellés sur ses caisses et sur tous les magasins, et d'y placer des sentinelles. Les soupçons que j'avois de sa mauvaise conduite se trouvèrent justes ; le soir suivant, ayant fait l'inventaire de tous les effets et de toutes les parties de l'administration qui lui avoient été confiées, tout se trouva dans un tel désordre, que les registres de recette et de débit étoient ou rayés, ou en blanc.

Le 29, pour former promptement les communications avantageuses que j'avois résolu d'étendre par terre aussi loin que la côte occidentale, communications absolument nécessaires pour ouvrir un commerce avec la côte d'Afrique, et particulièrement avec la province de Bombatok, qui est fertile en bestiaux et en coton, j'envoyai M. Mayeur, un interprète, un sergent, et cent cinquante noirs fournis par les chefs alliés, avec des instructions pour faire différens établissemens dans leur marche ; le premier à la source de la rivière de Tingballe, à l'entrée d'un bois, et l'autre à l'extrémité; ils devoient construire un fort vis-à-vis Angonave, premier village des Seclaves, dépendant de Bombatok ; chercher

et ouvrir le chemin le plus court vers la côte occidentale ; contracter des alliances avec les chefs de l'intérieur du pays ; les éclairer sur les avantages réels qu'ils pouvoient retirer de leur commerce avec les blancs ; s'assurer des branches de commerce les plus favorables ; observer leurs forces, leurs mœurs, leurs usages et leur climat ; établir des postes de réserve pour les escortes qui auroient dans la suite à transporter des marchandises, et où ils pourroient les déposer ; enfin, n'oublier rien de ce qui pouvoit contribuer au bien de l'établissement. Je leur recommandai de me donner avis de toutes leurs opérations ; mais sur-tout de ne rien négliger pour frayer un chemin facile à travers les bois et sur les montagnes. Après avoir reçu ces instructions et les provisions nécessaires, M. Mayeur se mit en marche avec tout son monde.

Le 30, la corvette de Sa Majesté, *le Nécessaire*, commandée par le sieur Cordé, arriva avec le chevalier de Sanglier, capitaine dans mes troupes, vingt volontaires, quelques écrivains et autres individus qui venoient s'établir dans l'île.

La position où nous nous trouvions alors

étoit d'autant plus déplorable, queplusieurs de mes officiers étoient ou absens ou malades; les magasins étoient mal pourvus et encore plus mal administrés. Les hôpitaux manquoient de médicamens, et nous n'avions point de chirurgiens assez habiles pour porter du secours aux volontaires qui étoient épuisés par la fatigue des travaux indispensables et par la chaleur du climat. J'avois été obligé de les employer à des fortifications et à dessécher des marais. Le service militaire durant la nuit, qu'exigeoit notre propre sûreté, succédoit aux fatigues du jour. A tout moment j'attendois avec impatience l'exécution des promesses de M. Maillart; mais il nous avoit oubliés, ou plutôt il nous trompoit.

Les premiers jours de mai furent très-critiques; mes troupes furent tellement tourmentées par les maladies que, faute de chirurgiens, je fus moi-même obligé de leur donner tous les secours que ma sensibilité, et l'intérêt du service me portoient à leur administrer. Mais je fus bientôt réduit moi-même à cet état déplorable; je résistai durant une semaine entière aux attaques de la fièvre et aux maux de tête insupportables

dont elles étoient accompagnées. Mais à la fin, succombant à leur violence, je me fis transporter dans l'île d'Aiguillon, pour y respirer un bon air, et pour m'y remettre un peu de mes fatigues. Le Grand Bourbon, vaisseau de Sa Majesté, mit à la voile le premier de ce mois, pour transporter mes troupes à leur destination. En conséquence, je confiai le commandement de mon corps à M. Marin, lieutenant-colonel, et celui de la place à M. Marigny, mon major, et je partis avec ma famille. Le changement d'air me donna du soulagement, et me mit en état de donner des soins à ma famille, qui étoit aussi attaquée de la fièvre. Au défaut de chirurgien, je saignai moi-même mon épouse d'une main tremblante, et j'eus le bonheur que l'effet répondit à mes souhaits, et que sa santé se rétablit.

Le 14, Le Grand Bourbon revint une seconde fois, sous prétexte qu'il manquoit d'eau ; cependant M. Marigny m'avoit mis sous les yeux un procès-verbal d'une visite qu'il avoit faite à bord du vaisseau, et d'après lequel il étoit constaté que le bâtiment étoit pourvu d'eau pour plus de deux mois. Les manœuvres de l'officier qui le

commandoit me convainquirent que sa conduite étoit modelée sur des instructions qu'il avoit reçues de l'île; mais comme ma santé ne me permettoit pas de prendre les informations nécessaires à cet égard, je pris le parti de dissimuler; instruit en même-tems que le lieutenant-colonel et mon major étoient sans cesse inquiétés, je m'embarquai avec ma famille, et gagnai le continent; mon premier soin fut de prévenir les chefs de ne point s'avancer en armes, et j'ordonnai à mon major de se tenir plus que jamais sur ses gardes, de peur de surprise.

Le 18, le Grand Bourbon mit à la voile pour la troisième fois.

Comme ma santé exigeoit des soins de ma part, je différai mes opérations jusqu'au premier juin. Je trouvai de grands secours dans les soins de M. Desmazures, chirurgien du Bougainville, qui, dans le fort de ma maladie, étoit entré dans le port. Il fut si touché de notre situation, qu'il offrit ses services à M. de Marigny, qui les accepta avec grand plaisir; mais j'appris avec la plus vive douleur, que, malgré toute l'activité du chirurgien, la mort avoit enlevé, pendant ma maladie, M. Marin, lieutenant-

colonel de mon corps, et quinze volontaires. Cette perte considérable, et les craintes bien fondées que l'épidémie ne fît des progrés, m'obligea d'assembler mes officiers, auxquels je proposai d'envoyer dans l'intérieur des terres chercher un lieu plus sain, où nous pussions nous transporter sans délai. Cette proposition fut généralement accueillie ; en conséquence, M. de Marigny partit le lendemain matin avec un détachement, pour chercher un emplacement plus élevé. Ce jour-là, les chefs des provinces voisines vinrent me témoigner leur joie du rétablissement de ma santé, et ils firent des réjouissances publiques, où les coups de mousquets ne furent pas épargnés.

Le 8 de juin, M. de Marigny revint de son excursion ; il rapporta qu'il avoit observé plusieurs belles plaines le long de la rivière, à trois ou quatre lieues de distance de l'établissement ; mais que les trouvant trop près des marais qui bordent le rivage, il s'étoit avancé jusqu'à neuf lieues ou environ de l'embouchure de la rivière, où il s'étoit arrêté dans un endroit appellé par les insulaires *la plaine de la Santé*, qui lui avoit paru très-propre à y recevoir l'établis-

sement, parce qu'il étoit très-spacieux et bien abrité, et dominé par une montagne très-avantageuse pour y construire un fort qui couvriroit la rivière et une grande étendue de terre. Je fus ravi de cette découverte, et j'envoyai aussi-tôt un petit détachement, commandé par un officier, pour y camper et faire essai de l'air; et sur le rapport favorable qu'ils m'en firent, je détachai le sieur Corbi avec un nombre suffisant d'ouvriers, afin de construire, le plus promptement possible, des habitations pour nous, et un hôpital pour les convalescens.

Le 9, le Grand Bourbon reparut pour la troisième fois avec mon détachement. Ne pouvant douter des motifs qui faisoient agir le capitaine de ce vaisseau, qui, depuis trois mois, n'avoit pas jugé à propos de quitter la rade, je fis débarquer les troupes qui étoient à son bord, et donnai ordre à M. Saunier, commandant du Postillon, de se disposer à faire voile pour Foul-Point.

Le 12, sur le rapport de M. Pruneau, employé à l'administration, et faisant les fonctions de garde-magasin, qu'il s'étoit commis plusieurs vols dans les magasins du roi, je fis faire les plus exactes recherches,

mais inutilement; alors mes soupçons tombèrent sur les secrétaires, et je chargeai un de mes majors de surveiller leur conduite.

Le 22, je reçus des nouvelles de M. Mayeur; il avoit réussi à ouvrir un chemin à l'ouest, jusqu'à la province d'Angontzi; mais les chefs de cette province s'opposoient à ce qu'il allât plus loin. Je fis partir M. Corbi avec un détachement de seize volontaires, commandés par un sergent et vingt-quatre noirs libres pareillement armés, pour le protéger et l'aider dans ses opérations.

Le 23, le feu prit au village de Sianie, qui n'étoit qu'à une portée de mousquet de notre établissement; nous ne pûmes échapper nous-mêmes à cet incendie qu'en démolissant vingt de nos cabanes; je crus qu'il étoit de la plus grande importance de profiter de cette occasion pour engager le chef à se fixer de l'autre côté de la rivière; je parvins à l'y déterminer, en achetant les huttes que le feu avoit épargnées.

Le 28, le Grand Bourbon et le Postillon étoient prêts à mettre à la voile, l'un pour l'île de France et l'autre pour Foul-Point; je leur fis donner toutes les provisions salées et l'eau-de-vie qui étoient dans le magasin, et que l'île

de France avoit fournies pour eux ; et par le conseil de M. Marigny, je fis partir avec eux quelques volontaires ; je fis embarquer en même-tems un de mes officiers, chargé de lettres pour MM. de Ternay et Maillart, dans lesquelles étoit un état des objets dont j'avois un besoin indispensable pour l'établissement ; et entre autres, des grès à filtrer, des médicamens, des chirurgiens, et quelques noirs accoutumés au service des hôpitaux, ainsi que des personnes en état de surveiller les magasins de Sa Majesté. Je leur demandois de plus des liqueurs, et diverses articles de marchandises, et je leur assurois que si je recevois ces articles, je serois bientôt en état de leur procurer neuf cent mille livres de riz blanc, et trois mille bœufs ; et qu'il étoit de la plus grande importance pour le service qu'ils m'envoyassent deux galiotes pour l'exportation et l'importation du riz et autres marchandises, et pour le soulagement de mes détachemens, qui, jusques-là, avoient été obligés de gagner le lieu de leur destination par terre, à travers des marais ; ce qui avoit donné la mort à un assez grand nombre d'entre eux. A ces demandes, j'ajoutai celle d'un remboursement de la

somme de 96,166 livres, que j'avois avancées au trésor de Madagascar, sur la requête des officiers de l'administration; somme qui avoit été employée à l'achat de diverses sortes de marchandises, de comestibles, de liqueurs et de médicamens, dont le magasin général manquoit absolument; et enfin, j'observois à M. de Ternay que l'état déplorable où se trouvoient mes troupes leur permettoit à peine de faire le service ordinaire; qu'en conséquence, j'attendois de lui qu'il voudroit bien permettre à l'officier que j'envoyois pour cet effet à l'île, de lever des soldats, des ouvriers, et d'engager tous ceux qui voudroient le suivre pour se fixer à Madagascar.

Le premier juillet 1774, le grand Bourbon mit à la voile; son départ me fit plaisir, dans l'espérance que mes pressantes sollicitations détermineroient les administrateurs de l'île de France à prendre les mesures que notre état déplorable rendoit indispensables; et que je verrois bientôt arriver les secours qui m'avoient été si souvent promis. Mais ils avoient formé le projet d'abandonner l'établissement, comme on le verra bientôt.

Le même jour, je fis partir le Postillon pour Foul-Point, et je donnai des ordres précis au sieur Saunier, commandant de ce bâtiment, pour qu'il emmenât tous les vaisseaux particuliers qu'il pourroit trouver dans les havres de Sainte-Marie et de Foul-Point, et de faire les plus exactes recherches sur la conduite des individus.

Notre état d'affoiblissement extrême inspira à plusieurs chefs, excités par les Seclaves, le dessein de rompre leur serment d'alliance et d'amitié ; mais j'eus le bonheur d'en être prévenu par les autres chefs, qui étoient extrêmement attachés à ma personne, et malgré l'état d'exténuation où se trouvoient mes gens, ils se comportèrent avec tant de courage et de fermeté, qu'ils rompirent les mesures de ces chefs perfides ; ils les attaquèrent pendant la nuit, les forcèrent dans un camp qu'ils avoient établi au milieu d'un bois, et les mirent complettement en déroute.

M. de Marigni, mon major, à qui ses services avoient mérité la croix de Saint-Louis, et qui m'avoit toujours secondé dans mes opérations, étoit alors attaqué de la maladie du pays. Le mal empiroit de jour en

jour ; et j'avois d'autant plus sujet de trembler pour les jours de ce brave officier, qu'il étoit lui-même épuisé par les fatigues continuelles qu'il avoit essuyées : mon fils ne fut pas exempt de la contagion. Pendant que mon cœur étoit oppressé par la douleur où me jettoit leur état malheureux , j'appris que deux ouvriers , l'un charpentier, l'autre armurier, avoient déserté , et qu'on les avoit vus dans un canot du Grand Bourbon , avant que ce bâtiment mît à la voile. J'envoyai aussi-tôt faire la recherche dans ce vaisseau, mais ils étoient si bien cachés , qu'il fut impossible de les trouver. Justement irrité des vils procédés du capitaine , qui , quoiqu'au service de Sa Majesté , osoit enlever à cet établissemenr naissant des ouvriers qui lui étoient aussi nécessaires , (car par ce moyen je me trouvois sans armurier , et par conséquent hors d'état d'entreprendre aucuns travaux) , j'en donnai avis aux chefs de l'île de France , en les priant d'instruire le ministre de ces procédés par la première occasion.

Ma santé , qui avoit été long-tems chancelante , commença alors à éprouver les attaques les plus terribles. Mon fils unique ,

Charles-Maurice-Louis-Auguste, Baron de Benyowsky, mourut de la maladie du pays, le 11 de ce mois, à sept heures du matin. Sa mort me causa les plus vifs regrets; et le 12, mon major, M. de Marigni, pour les jours de qui j'avois eu tant de craintes, mourut à dix heures du matin. Il fut également regretté et de moi et de tous les officiers du corps. La fièvre qui me tourmentoit devenoit de jour en jour plus violente, et me força enfin de me rendre à la plaine de santé. La palissade de Louisbourg étant construite de bois léger, et trop étendue pour pouvoir être gardée par le petit nombre d'hommes qui restoient, je bâtis un fort, que j'appellai Fort-Louis: il étoit construit du meilleur bois du pays, avec une triple palissade garnie d'une masse de terre qui s'en alloit en pente, et d'une banquette très-solide, pour faire jouer les bombes; il étoit de plus fortifié de travaux avancés. J'en laissai le commandement à M. de Vienne, premier lieutenant, qui avoit sous lui cinquante-six hommes, et des officiers subalternes; ensuite je partis pour la plaine de santé, suivi de trente convalescens; j'y arrivai le 20 du mois, et aussi-tôt j'établis un marché pour

le riz, les bestiaux et du bois. Au bout de quelques jours, je commençai à me rétablir, ainsi que quelques-uns des volontaires que j'avois emmenés avec moi, quoiqu'ils fussent logés dans des huttes faites à la manière du pays, et trop mal closes pour les mettre à l'abri de la pluie.

Le 23, j'appris que le Bougainville avoit mis à la voile. J'avois acheté de ce bâtiment, pour les besoins urgens de la colonie, divers objets montant à plus de 40,000 livres, pour laquelle somme je donnai un billet au capitaine sur le trésor de l'île de France. Le reste du mois, je fus occupé à faire construire des habitations et à défricher la terre.

Le 5 août, les Seclaves envoyèrent des députés pour me prier d'entretenir un commerce avec eux; mais en même tems ils me refusoient la permission de bâtir des forteresses: comme ce dernier point étoit contraire à mes vues, je n'adhérai point à leurs demandes.

Le 13, le Postillon rentra dans le havre; le commandant, M. Saunier, me fit savoir qu'en passant près de Sainte-Marie il avoit trouvé le Sr. Savournin faisant un commerce contraire aux défenses qui lui avoient été signifiées;

signifiées ; et comme cet homme s'étoit permis de parler en termes peu mesurés de l'établissement et de son origine, il l'avoit fait arrêter au nom du Roi, et l'avoit amené dans la baie ; qu'il avoit aussi trouvé le sieur Olivier faisant des préparatifs pour un commerce à Foul-Point ; mais que ce dernier l'avoit suivi de plein gré pour rendre compte de ses opérations et pour se justifier en prouvant qu'il ignoroit qu'il existât des défenses.

La lettre des chefs de l'île de France m'apprenoit, qu'instruits des pressans besoins de l'établissement de Madagascar, ils avoient freté le vaisseau la Flore, pour nous faire passer des provisions. Le bien général et réciproque exigeoit que ce bâtiment se rendît de suite au chef-lieu de l'établissement, pour décharger sa cargaison et recevoir en échange, comme le notifioient les administrateurs de l'île de France, une quantité de riz proportionnée à la valeur des effets qu'il m'apportoit. J'appris, au contraire, de MM. Savournin et Fayuse, capitaines, qu'ils n'avoient que deux tonneaux à bord pour les magasins de Sa Majesté dans cette île ; que le vaisseau n'avoit point été freté au

compte de Sa Majesté ; qu'au contraire ils avoient conclu avec M. Maillart un marché écrit, par lequel ils devoient aller au Fort-Dauphin, et y rester afin d'y acheter des provisions pour l'île de France ; qu'en conséquence, ils ne pouvoient prendre le riz que je leur proposois.

Justement surpris des procédés des administrateurs de l'île de France, dont cette conduite ne me laissoit aucun doute qu'ils ne me tendissent des pièges, je défendis, au nom de Sa Majesté, au sieur Savournin de faire le commerce dans la partie du sud ; il m'offrit de payer annuellement au Roi la somme de cent mille livres pour le droit exclusif de commercer depuis la pointe de la baie jusqu'à Foul-Point. J'acceptai cette proposition, qui me parut avantageuse en elle-même, et favorable au bien du service ; et j'en dressai l'acte avec plaisir.

Le 15, les naturels de Navan, conduits par le brigand Siloulout, s'approchèrent de nuit, au nombre d'environ deux cents, dans l'intention d'enlever tout le riz qui étoit exposé à l'air ; mais surpris par la sentinelle, ils se sauvèrent. Le jour suivant je leur envoyai un interprète, pour les engager à vivre en paix

avec nous, et à ne point tenter désormais de pareilles entreprises, s'ils ne vouloient point s'exposer à ma juste vengeance. Ils répondirent à mon interprète avec leurs mousquets, et des hommes qui l'accompagnoient, trois furent tués et six blessés. A cette nouvelle, j'envoyai un détachement de trente-six volontaires, commandés par des officiers habiles, avec ordre de les attaquer de nuit et de passer tous les noirs de Navan au fil de l'épée ; mais les chefs de la contrée attachés à mon parti ne trouvant pas sage que j'employasse des blancs, se chargèrent de l'expédition, pour laquelle ils rassemblèrent sept cents hommes bien armés. Pour les soutenir, j'ordonnai au capitaine Sanglier de les suivre avec un détachement. Pendant que cela se passoit, le sieur Olivier, qui s'étoit pleinement justifié, et à qui j'avois défendu de commercer avec aucun officier de l'établissement, s'appercevant que son voyage lui seroit très-pénible et très-coûteux, s'il étoit obligé de conduire sa cargaison à l'île de France, et instruit de l'état de détresse où nous nous trouvions, proposa de vendre son vaisseau au Roi avec trente-quatre noirs et quelques effets;

j'achetai le tout au taux fixé par les gardes-magasins et autres employés, savoir :

Le vaisseau.	30,000
Les esclaves.	10,200
Les effets.	1,600
TOTAL.	41,800

Le 21, le sieur Savournin et le chirurgien-major m'avertirent qu'il y avoit à bord plusieurs hommes attaqués de maladie contagieuse ; je les fis transporter dans l'île d'Aiguillon, pour y faire la quarantaine. Cette maladie se trouva être la petite vérole.

Le 23, le chevalier Sanglier, qui commandoit le détachement que j'avois envoyé contre les noirs de Navan, revint à Louisbourg, et m'apprit que le bateau qui portoit ces troupes avoit chaviré, et que cet accident avoit retardé les opérations ; que néanmoins les troupes des alliés avoient réussi à forcer le principal village des ennemis selon mes ordres, quoi qu'il fût bien défendu par des forts, des palissades et des fossés profonds, et que le repaire de ces brigands avoit été la proie des flammes.

Le jour suivant, plusieurs chefs de diverses provinces déclarèrent dans leurs cabarres, qu'ils regardoient les Navans comme des traîtres et des parjures, et qu'en conséquence ils les déclaroient esclaves. Ceux-ci, instruits de cette déclaration, se refugièrent dans la partie septentrionale de l'île.

Le 2 de septembre, voyant que ma position devenoit de jour en jour plus critique, et que j'étois continuellement harcelé par les intrigues des chefs de l'île de France, qui envoyoient des émissaires pour soulever les naturels de Madagascar contre moi, et ayant tout sujet de craindre que notre état d'affoiblissement ne les encourageât dans le projet qu'ils avoient depuis long-tems formé de nous exterminer, je crus qu'il étoit de la plus grande conséquence d'obtenir de nos alliés un renfort pour nous défendre en cas de besoin. En conséquence, je convins avec eux qu'ils auroient continuellement sur pied une force de mille deux cents hommes armés.

Cette nation avoit une coutume étrange et cruelle, qui étoit observée depuis un tems immémorial. Tous les enfans qui naissoient avec quelques défauts, ou même certains

jours de l'année qu'ils regardoient comme malheureux, étoient sacrifiés aussi-tôt. Le plus communément ils les noyoient : le hasard me rendit témoin de cette coutume cruelle, quand je descendois la rivière pour me rendre à la plaine de Louisbourg. J'eus le bonheur, le jour de mon départ, de sauver la vie à trois de ces tendres et infortunées victimes que l'on portoit, dans le dessein de les noyer. Je les fis transporter au Fort-Louis, et dans une grande fête que je donnai à tous les chefs du pays, je les fis jurer de ne jamais commettre à l'avenir de pareils actes de cruauté. Je regardai comme le plus heureux jour de ma vie celui de l'abolition de cette horrible coutume, qui étoit un effet du fanatisme ou de quelqu'autre préjugé exécrable.

Le 4, les chefs d'Antambon m'avertirent que les chefs Mahertom, Raboet, Campan et Saphirobay étoient entrés dans un complot formé de m'assassiner. Je fis partir aussitôt un interprète pour savoir de ces chefs eux-mêmes les dispositions où ils étoient. Mahertom nia qu'il fût entré dans la conspiration ; mais Raboet ayant avoué qu'il avoit pris, lui huitième, cette résolution, les

noirs purent à peine contenir leur ressentiment ; ils étoient prêts à se jetter sur lui et à le mettre à mort.

Le 5, le Fort-Auguste, que j'avois ordonné de bâtir sur la montagne de la plaine de santé, étant entièrement fini, j'envoyai seize hommes pour le garder jusqu'à ce que j'eusse reçu des ordres ultérieurs de la cour ; et je partageai entr'eux six espaces de terrain dans les environs, que je leur ordonnai de cultiver avec célérité.

Le 7, sur le rapport de l'officier-commandant, qu'il avoit été commis dans les magasins du roi des vols considérables dont le garde-magasin n'avoit rendu aucun compte, je fis arrêter ce dernier, et je fis subir un interrogatoire à deux hommes appellés *Picard* et *Julien*, qui avoient été accusés de vendre des marchandises aux naturels. Le résultat du procès prouva que ces deux hommes qui, par la négligence du garde-magasin, avoient presque l'entier maniement des effets, s'en étoient approprié une partie considérable qu'ils avoient vendue à leur profit. Je les fis partir, Julien pour la France sur le Postillon, et Picard pour l'Ile de France, avec toutes les pièces de leur procès ; les

effets qui se trouvoient encore dans les mains de ces deux criminels furent rendus au garde-magasin.

Le 8, les Seclaves amenèrent deux cent cinquante bœufs, que je m'empressai d'acheter, persuadé qu'il étoit de la plus grande utilité d'asseoir un commerce réciproque entre l'établissement et cette riche province.

Le 12, je vis arriver des députés d'Hiavi, grand chef de Foul-Point avec cent-vingt hommes armés; ils m'apprirent que l'objet de leur voyage étoit de me secourir contre les Saphirobay, qui étoient entrés dans une secrette alliance avec les noirs de la partie méridionale de l'île. Ils m'assurèrent que leurs forces, médiocres en apparence, seroient augmentées par un grand nombre d'alliés. Les Saphirobay, instruits de cette démarche d'Hiavi, se préparoient à abandonner leur pays; mais mes interprètes leur ayant appris que leur pardon dépendoit uniquement de leur repentir, et de la confirmation du serment que j'avois exigé d'eux, de renoncer à l'horrible coutume de détruire leurs enfans nouveaux nés, ils se rendirent le 13 à Louisbourg avec leurs

femmes qui, convaincues par mes raisonnemens, s'empressèrent de jurer que désormais elles ne sacrifieroient plus leurs enfans comme elles l'avoient fait jusqu'alors. Un serment aussi intéressant fut suivi d'un grand festin, aux frais duquel je crus de l'honneur de la nation de contribuer; en conséquence, je fis distribuer de l'eau-de-vie et d'autres présens.

Le 14, plusieurs chefs de Sainte-Marie et autres provinces alliées m'envoyèrent des députés, suivis de près de six cents hommes, pour m'avertir que les Saphirobay étoient une nation turbulente et perfide, et qu'au mépris de leurs sermens réitérés, ils continuoient à engager les provinces méridionales dans leur parti, afin de nous exterminer; qu'en conséquence, ils venoient avec leurs forces pour me soutenir contre eux. D'après cet avis, la position où je me trouvois me fit faire les réflexions suivantes: je n'étois que trop convaincu des dispositions perfides des Saphirobay, et leur châtiment n'eût été qu'un acte de justice; mais en leur faisant la guerre, j'exposois mes gens, dont la vie m'étoit bien précieuse dans cette contrée; d'un autre côté, en détruisant cette nation,

leurs terres demeureroient incultes ; et les dispositions de l'Isle de France, ou plutôt de ses chefs, me donnoient tout sujet de craindre de ne pas recevoir de long-tems même les secours les plus indispensables. Ce seroit donc une perte réellement considérable pour l'établissement, de chasser un peuple qui, pourvu des articles les plus essentiels de subsistance et de commerce, étoient les seuls soutiens sur lesquels nous pussions compter. D'après ces réflexions, il me parut de la plus haute importance de gagner les provinces méridionales par des présens, d'enchaîner les Saphirobay par des promesses flatteuses, et d'engager les Sambarives à venir prendre possession des terres des Saphirobay, en cas que ces derniers me forçassent, par leurs hostilités et leurs trahisons, à les chasser de leur province.

Le 15, je convoquai une assemblée générale, dans laquelle les sermens de fidélité furent renouvellés ; et il fut convenu en même-tems que tout chef qui désormais tiendroit des conférences secrettes seroit chassé de son village ; que ses terres seroient confisquées au profit de l'établissement, et sa famille réduite à l'esclavage ; que tous

ceux qui ne secourroient point l'établissement, en cas d'attaque, perdroient leurs terres ; enfin, que les Saphirobay paieroient vingt bœufs, en forme de réparation : ce qui fut aussi-tôt exécuté.

Vers la fin de la fête, appellée *cabarre* par les naturels, parurent toutes les femmes de plusieurs provinces, qui vouloient renouveller le vœu de ne jamais détruire leurs enfans, sous aucun prétexte quelconque ; elles me pressèrent de faire venir mon épouse, que le mauvais état de sa santé avoit forcée d'aller à l'Isle de France, pour changer d'air, afin, disoient-elles, de prêter en ses mains un serment qui, par sa nature, regardoit plus particulièrement les femmes, puisqu'il s'agissoit de la conservation de leur fruit. Elles m'assurèrent que leurs demandes étant conformes aux loix, elles espéroient voir bientôt mon épouse. Cette prière me parut si naturelle et si favorable au but que je m'étois proposé, de gagner leur confiance, que je songeai sérieusement à envoyer chercher madame Benyowsky, au risque même de sa santé.

Le 19, j'envoyai l'interprète Descotti aux Sambarives, pour engager les habitans d'une

grande province à s'attacher entièrement à nous, et je retournai à la plaine, où rien de remarquable ne s'étoit passé depuis mon départ.

Le 20, un bâtiment particulier, nommé la *Belle-Artier*, commandé par le sieur Auger, arriva dans le havre, muni d'un ordre de M. Maillart qui l'autorisoit à me demander trois cents mille liv. de riz blanc pour la subsistance de l'Isle de France; mais instruit par le capitaine que ce riz étoit pour son propre compte, et qu'il l'avoit acheté de M. Maillart, sur le pied de 16 liv. par cent livres, dans le dessein d'aller le vendre au cap de Bonne-Espérance, je refusai de le lui délivrer, pouvant le vendre moi-même 22 liv. sur les lieux; sur la prière du sieur Auger, je lui en donnai la valeur en esclaves, d'autant plus volontiers que par-là je diminuois leur nombre qui, devenu trop grand, favorisoit leur évasion.

Le même vaisseau m'apporta une lettre de MM. de Ternay et Maillart, dans laquelle je lus, avec beaucoup de satisfaction, que ces messieurs avoient fait partir pour Madagascar un garde-magasin et des gens employés à l'administration, conjointement

avec M. des Assises, pour faire les fonctions de subrecargue ; et que ce dernier arrivoit sur le vaisseau la Belle-Poule, qui ne tarderoit pas à entrer dans la rade de Louisbourg avec des provisions et des marchandises. En conséquence, je donnai des ordres pour faire un inventaire, en présence du sieur Aumont, garde-magasin, et de son monde, de tous les effets qui étoient dans les magasins du roi, et je les fis déposer entre ses mains.

Le lendemain de l'arrivée de ces nouveaux officiers, je fus informé que, non contens des femmes qu'ils avoient amenées, quelques jeunes gens d'entre eux étoient entrés dans toutes les huttes des noirs, et avoient voulu les forcer, l'épée à la main, de leur abandonner leurs femmes. A ce rapport se joignirent les plaintes de cette nature que vinrent faire les chefs des Saphirobay. En conséquence, j'envoyai à leur recherche une garde qui les arrêta et les mit en prison.

Mais comme de ce nombre étoient nos nouveaux chirurgiens, dont les services étoient indispensablement nécessaires pour les hôpitaux, je fus obligé de les mettre en

liberté, ainsi que les commis de l'administration, qui avoient commis la même imprudence, et dont l'inconduite me fit craindre, non sans fondement, qu'ils n'introduisissent quelques abus dans les bureaux, sur-tout dans les états de recettes et de dépenses. Mais comme M. Maillart, dans sa dernière lettre, m'avoit conjuré de placer une entière confiance dans les personnes qu'il avoit nommées, je souscrivis à sa demande, quoique bien convaincu que le choix qu'il avoit fait du premier intendant, ou subrecargue, avoit été très-funeste aux intérêts du roi.

Le 24, je remis mes paquets pour la cour entre les mains du sieur Saunier, commandant du Postillon, avec mes instructions, et vingt-cinq noirs adressés à M. Percheron, agent des Isles de France et de Bourbon, pour être remis au sieur Auger, au Cap, en paiement des trois cent mille livres de riz, et le lendemain il mit à la voile pour la France.

Le 28, je reçus des nouvelles du sieur la Boulaye, officier de mon corps, que j'avois envoyé à l'Isle de France pour lever des hommes dont l'établissement avoit besoin; il m'apprenoit qu'après de grandes

difficultés il étoit parvenu à enrôler plusieurs artisans, et qu'il n'attendoit qu'une occasion favorable pour repasser à Madagascar. Persuadé qu'il étoit de la plus grande importance qu'ils hâtassent leur départ, je fis mettre à la voile le Coureur, vaisseau de Sa Majesté, commandé par le sieur Desmousseaux, a qui je remis des dépêches pour MM. de Ternay et Maillart. J'informois ce dernier de la conduite des commis qu'il avoit envoyés, et je pressois vivement M. de Ternay de m'envoyer un renfort d'hommes, dont j'avois un besoin urgent pour transporter mes établissemens dans le pays des Seclaves.

Le 30, un bâtiment particulier, appellé la *Flore*, commandé par le sieur Frayeuse, quitta la rade avec cent soixante mille livres de riz qu'il avoit reçues en échange de sel marin, qui fut déposé dans le magasin du roi.

Le premier octobre 1774, l'interprète que j'avois envoyé à Manahar me fit savoir qu'il avoit réussi au gré de ses souhaits dans la mission que je lui avois confiée; que les Sambarives n'avoient rien plus à cœur que de conserver notre amitié ; qu'ils étoient

prêts à quitter leurs montagnes pour venir habiter les terres des Saphirobay, où ils pourroient fournir à l'établissement quatre mille hommes en tems de guerre; mais que l'interprète ne leur ayant parlé qu'en son propre et privé nom, suivant mes ordres, ils se disposoient à envoyer plusieurs chefs en députation vers moi pour conclure cette affaire, qui étoit d'une si grande importance pour eux, puisqu'elle leur assuroit mon amitié et qu'elle les plaçoit sous ma sauve-garde. Cette nouvelle me causa la joie la plus vive; je me trouvois, par ce moyen, en état de soutenir contre les Saphirobay une guerre qui étoit presque inévitable. J'établis aussi-tôt un poste chez cette nation amie, pour m'assurer de son attachement.

Le 2, je me rendis à la plaine où je savois que MM. Mayeur et Corbi, que j'avois envoyés à la découverte du côté de l'ouest, s'étoient donné rendez-vous. En remontant la rivière, ce fut une jouissance pour moi de la voir, en plusieurs endroits, bordée d'habitans qui faisoient des décharges fréquentes de mousqueterie, et crioient dans leur langage : *Vive notre père !*

A mon arrivée dans la plaine, j'appris de MM. Corbi et Mayeur, qu'en traversant l'intérieur de l'île, qui étoit extrêmement riche en bœufs, en coton, en ébène et en gomme-gutte, ils avoient trouvé tous les habitans très-bien disposés à embrasser mes intérêts; mais que la connoissance qu'ils avoient du petit nombre de mes forces ne leur permettoit pas de rompre avec les Arabes, qui depuis long-tems fréquentoient leur côte, et avoient acquis un certain empire sur eux, tant par la quantité des marchandises qu'ils apportoient que par les forces qu'ils pouvoient leur opposer; mais qu'ils n'attendoient, pour se joindre à moi, que le moment où ils pourroient faire face aux Arabes.

Sur ce rapport, j'aurois desiré faire une nouvelle expédition dans le pays, d'autant plus que ces deux officiers ajoutoient que la route de communication ne demandoit que quelques travaux pour la rendre praticable par terre; mais le manque de secours de la part de l'Ile de France m'obligea de suspendre cette importante opération. Les sieurs Mayeur et Corbi, en deux ou trois journées, avoient acheté huit cents bœufs.

Le 7, instruit de l'arrivée de la frégate la Belle-Poule, commandée par le chevalier Grenier, je quittai la plaine pour retourner à Louisbourg. J'appris à Mahetompe, de M. Sanglier, commandant en mon absence, que M. des Assises, le subrecargue, étoit à bord de la Belle-Poule avec d'autres employés; je me rendis en diligence à Louisbourg pour le recevoir en qualité de subrecargue, et le sieur Aumont, comme garde-magasin.

Les dépêches de MM. de Ternay et Maillart m'annonçoient que le sieur des Assises avoit reçu du trésor de l'île une somme plus que suffisante pour subvenir aux appointemens de mon corps pendant une année. Je lui demandai donc la paie de mes troupes pour six mois; mais au lieu de satisfaire à ma requête, il m'assura que loin d'avoir reçu aucune somme de l'Ile de France, il avoit au contraire avancé de son propre fond l'argent nécessaire pour l'achat des articles les plus indispensables pour l'établissement. En conséquence, j'eus encore recours à la bourse de mes amis pour fournir au trésor, sur la demande du subrecargue et du trésorier, le montant de six mois

de paie de mes troupes qui étoient dus.

Le sieur des Assises, quelques jours après son arrivée, assembla plusieurs chefs qui m'étoient inconnus, auxquels il fit présent d'un tonneau d'eau-de-vie, en les assurant qu'il étoit venu pour leur servir de soutien contre moi, en cas qu'ils éprouvassent de moi quelque injustice; et qu'ils pouvoient désormais le regarder comme leur protecteur, parce qu'il ne s'étoit rendu à Madagascar que pour cet effet et pour surveiller ma conduite. Ce procédé criminel, de la part d'une personne qui m'étoit subordonnée, méritoit sans doute un châtiment exemplaire; mais comme l'injure m'étoit personnelle, je me contentai de lui faire de fortes réprimandes sur l'absurdité de sa conduite. Il parut touché de ce que je lui dis; mais, quelques jours après, j'eus lieu d'être convaincu qu'il étoit, à plus d'un égard, la créature de M. Maillart.

Le chagrin, l'inquiétude continuelle dont j'étois dévoré altérèrent ma santé et me réduisirent à une telle extrémité que les chirurgiens désespèrent de mes jours. Dans le fort de ma maladie, le sieur des Assises fit avertir mes officiers de s'assembler à son

habitation ; et sur leur refus, il se rendit chez eux, et leur déclara qu'il avoit des ordres particuliers de M. Maillart pour saisir tous mes effets et papiers, en cas que ma vie fût en danger; et qu'en conséquence de l'état critique où je me trouvois alors, il demandoit leur secours pour mettre ces ordres à exécution ; la réponse de mes officiers fut une menace de le faire repentir si jamais il osoit leur faire encore une semblable proposition. Cependant, au moment où le sieur des Assises me condamnoit à mourir, une crise heureuse vint alléger mes douleurs ; j'eus une évacuation de bile qui me mit hors de danger. Quelle fut ma surprise, quand mes officiers vinrent me témoigner leur joie de ma convalescence, d'apprendre de leur bouche la conduite que le garde-magazin avoit tenue à mon égard ; je le mandai aussi-tôt, et lui reprochai amèrement son action indécente; confondu, atteré de voir ses procédés mis à découvert, il avoua en présence de mes officiers que tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors lui avoit été suggéré par des instructions particulières de M. Maillart. Il mit à l'instant entre mes mains ces instructions, qu'on pouvoit plutôt

appeller un *libelle diffamatoire* ; j'en tirai aussi-tôt une copie pour le ministre, à qui j'adressai mon paquet par le chevalier Grenier, commandant de la Belle-Poule.

Le 20, le sieur des Assises me présenta un procès-verbal à signer, qui déclaroit que plusieurs vols considérables avoient été commis dans les magasins de Sa Majesté, et, en particulier, que dix-sept tonneaux de vin avoient coulé. Je me contentai de répondre que je ne savois pas ce que c'étoit que de donner ma signature pour autoriser et justifier l'inconduite ; que je n'ignorois nullement la consommation énorme de vin qu'il faisoit, lui et ses gens, tandis que mes officiers ne pouvoient s'en procurer une seule bouteille; et qu'à l'égard des effets qui avoient été volés, je savois toute sa conduite avec les femmes, et qu'il connoissoit trop bien les voleurs pour songer à faire aucune poursuite contre eux. Cette réplique le confondit et l'obligea à se retirer sans oser faire aucune réponse.

Ce brigandage de la part de l'administration étoit d'autant plus infâme, que non-seulement les magasins en souffroient, mais que les marchandises ne coûtant à ces mes-

sieurs que la peine de dresser un procès-verbal, ils achetoient tous les jours des articles à un prix exorbitant ; la chose en étoit venue au point qu'il falloit payer trois livres ce que l'on avoit, avant leur arrivée, pour dix sols. Je donnai donc des ordres pour que toutes les provisions que les noirs vouloient vendre fussent exposées au marché ; et en même-tems je défendis de les acheter plus cher que le prix fixé dans les cabarres, ou assemblées précédentes.

Le sieur des Assises, au mépris de cette nouvelle défense, qui étoit si conforme à la saine police, fut le premier à l'enfreindre, en faisant conduire chez lui toutes les provisions que les noirs apportoient ; mais l'officier de garde fit son devoir, et le sieur des Assises fut puni par la confiscation de ce qu'il avoit acheté.

Nous n'étions encore que foiblement fortifiés ; et les huttes, qui avoient été construites à la manière du pays, commençoient à tomber en ruine. Je crus donc nécessaire de faire travailler à des fortifications et à la construction d'autres cabanes. Je fis dresser, ou plutôt je dressai moi-même un plan pour la construction d'un fort, d'une maison

pour le gouverneur bâtie avec des planches, et de cent trente cabanes en bois de campêche. Je ne fus pas peu surpris d'entendre le sieur des Assises, animé des sentimens de M. Maillart, se récrier ouvertement contre ces travaux indispensables. Il protesta qu'il ne connoissoit d'autre chef que M. Maillart; et que ses ordres étoient contraires à ces agrandissemens. Il ne se contenta pas d'exprimer le desir qu'ils n'eussent pas lieu, il alla jusqu'à me menacer d'instruire les nègres qu'il ne paieroit aucun de ceux qui seroient employés. L'absurdité de cette conduite ne m'inspira d'autre sentiment que celui de la pitié; et comme dès ce moment je le regardai comme un homme mal-intentionné, quoiqu'incapable d'exécuter un projet aussi mal conçu, je fis assembler plusieurs chefs auxquels je proposai cette entreprise, déterminé à avoir recours à la bourse de mes amis pour payer leur salaire, si le sieur des Assises persistoit à refuser de les payer. Leur réponse me confirma dans l'opinion que j'avois conçue de l'intendant: ils dirent tous qu'ils ne vouloient point entreprendre ces travaux, parce que le sieur des Assises leur avoit assuré que je n'avois que peu de tems

à rester à Madagascar ; mais qu'il ne les paieroit pas s'ils travailloient à l'établissement par mes ordres. Je congédiai cette troupe de pervers avec indignation.

C'est ainsi que l'intendant de l'île de France exécutoit les promesses brillantes qu'il m'avoit faites. Mes troupes étoient épuisées par des fatigues et des travaux continuels, et les officiers étoient menacés de perdre le fruit de leurs peines ; le garde-magasin leur avoit assuré qu'ils seroient bientôt congédiés par un nouveau commandant, qui, selon lui, devoit sous peu de tems me remplacer.

Les insulaires commençoient à regarder de mauvais œil l'établissement, séduits par les calomnies publiques de gens dont le devoir étoit de travailler à entretenir leur union; les personnes qui composoient l'établissement, exténuées de fatigues, se voyoient abandonnées et trahies à chaque pas qu'ils faisoient ; les troupes étoient presque nues, mal logées et mal fortifiées ; telle étoit notre situation critique ; et ce qui en augmentoit l'horreur, c'est qu'elle étoit l'ouvrage de personnes que des ordres ministériels avoient chargées de fournir tous les secours nécessai-

res à un établissement qui étoit fondé sur des vues très-étendues.

Le 2 novembre, le sieur des Assises, toujours animé de l'esprit de M. Maillart, assembla chez lui tous les commis et toutes les personnes employées à l'administration, et, en leur présence, il dressa un procès-verbal portant que les instructions particulières de l'intendant de l'île de France, que la crainte lui avoit fait remettre entre mes mains, avoient été écrites par lui-même, et que M. Maillart n'y avoit eu aucune part, mais que les circonstances l'ayant obligé de fabriquer une pièce fausse, il avouoit qu'elle étoit réellement supposée. Instruit sur le moment de ce procédé vil, je me rendis sans délai chez ce mal-honnête homme, accompagné de mon major; et lui ayant ordonné de communiquer ses papiers, les originaux des instructions particulières, signés Maillart, furent trouvés et reconnus par l'imposteur.

Le reste du mois fut employé en travaux de fortification; ils n'alloient pas avec beaucoup de rapidité, vû l'état d'exténuation des volontaires; les convalescens voulurent nous prêter le secours de leurs bras affoiblis. Les autres circonstances de la conduite de M. des Assises et de ses employés, toujours

dirigés par les instructions verbales et particulières de M. Maillart, n'étant qu'une répétition de celle qu'ils tinrent du moment qu'ils furent débarqués, il est inutile de les rapporter ici. J'observerai seulement que pour engager à partager nos travaux les noirs qui en avoient été détournés par les pernicieux discours du premier garde-magasin, j'employai mes propres domestiques noirs et ceux qui me servoient dans ma cabane, préférant me priver de leurs secours personnels, que de négliger aucun moyen de contribuer au bien de l'établissement.

Le commencement du mois de décembre se passa dans les travaux accoutumés; mais le 11 j'eus le plaisir de voir arriver le Coureur, à bord duquel étoit mon épouse, dont la présence étoit si nécessaire pour l'abolition de la cruelle coutume de détruire les enfans nés à des jours regardés comme malheureux, ou avec quelque imperfection. Le même bâtiment ramenoit M. de la Boullaye, que j'avois envoyé à l'île de France pour des affaires importantes concernant la colonie, avec ordre d'enrôler, du consentement de M. de Ternay, des ouvriers pour la construction des bâtimens dont nous

avions besoin. Il m'apprit qu'il avoit amené avec lui treize ouvriers, six soldats et deux passagers, du nombre desquels étoit le marquis d'Albergotti de Vezas, chevalier de Saint-Louis et ancien capitaine d'infanterie, qui venoit offrir ses services ; mais je ne pouvois les accepter sans en avoir le consentement du ministre. Son expérience dans l'art militaire et ses malheurs, qui avoient beaucoup de rapport avec les miens, m'attachèrent à cet officier ; je lui offris un logement et ma table ; ce qu'il accepta.

Le 13, les femmes de plusieurs provinces, instruites de l'arrivée de mon épouse, vinrent prêter serment devant elle de ne jamais sacrifier aucun de leurs enfans à leur criminelle coutume ; il fut de plus arrêté que celles qui violeroient leur serment deviendroient esclaves et seroient enlevées de leur pays ; et que les enfans qui naîtroient avec les défauts pour lesquels ils auroient été auparavant condamnés à périr seroient désormais envoyés à l'établissement pour y être élevés à nos frais, sans que les parens eussent le droit de les réclamer.

Ce serment fut suivi d'une fête, en témoignage de la satisfaction générale.

Après avoir terminé cette affaire si importante pour l'établissement et si intéressante pour l'humanité, je dirigeai mes vues vers la côte septentrionale de l'île, que je voulois connoître parfaitement. En conséquence, je fis partir M. Mayeur, accompagné de quatre-vingt noirs pour le défendre dans sa route, avec ordre de se rendre à Périagua, et d'examiner tous les havres, les baies et les rivières qui se trouvoient le long de la côte, d'engager les principaux chefs des provinces dans nos intérêts; et en même-tems de les exciter par des présens, s'il étoit nécessaire, à se liguer contre les Seclaves, dont je savois qu'ils avoient toujours été les ennemis. Enfin, de terminer sa mission en se procurant une connoissance exacte de l'île Nossebe; après quoi il reviendroit par terre à Louisbourg, pour me donner un détail de ses observations.

A la même époque, j'ordonnai à une partie de mes troupes d'aller à la découverte des rivières et des plaines qui sont dans le voisinage du chef-lieu de l'établissement; M. Garant de Beaupreau, principal ingenieur de l'île, s'embarqua sur le Coureur, pour lever un plan de la côte méridionale ainsi

que du Fort Dauphin. J'envoyai aussi trois Periagnas sonder la baie d'Antongil à l'est et à l'ouest.

Le 19, voyant que le sieur des Assises persistoit à refuser toute espèce de secours pour les travaux nécessaires à l'établissement, et qu'il cherchoit à soulever la province de Saphirobay contre moi, insinuant aux chefs qu'en se déclarant contre moi ils feroient une démarche agréable au gouvernement de l'île de France, je crus qu'il étoit tems enfin de prendre une résolution ferme et définitive. En conséquence, j'assemblai les officiers du corps à qui j'expliquai le fait; après leur avoir exposé la conduite du sieur des Assises, je leur demandai ce qu'ils croyoient prudent de faire en pareille circonstance. Leur opinion fut d'accord avec la mienne; j'ordonnai donc qu'on le mît aux arrêts, ce qui fut exécuté sur l'heure. Pour que l'administration ne souffrît point de sa détention, M. Aumont fut chargé de le remplacer.

La nouvelle de la disgrace du principal garde-magasin détruisit les espérances des chefs des Saphirobay; et le 21, ils vinrent au nombre de sept, accompagnés de six cents ouvriers qui devoient être employés aux travaux de

construction que j'avois déterminés. Ces chefs s'engagèrent de plus à fournir à l'établissement six mille pièces de bois, et quatre mille madriers ou planches. Ce retour des insulaires à nos intérêts ne contribua pas peu à dissiper mes craintes.

Le 24, les deux détachemens que j'avois envoyés à la découverte revinrent de leur expédition ; les officiers qui les commandoient me donnèrent un détail exact de leur itinéraire, qui me prouva que cette contrée immense renfermoit un grand nombre de plaines riches et magnifiques qui étoient coupées par des rivières. Les cannes de sucre, le coton, l'indigo, le caffé, le tabac et beaucoup d'autres productions s'y trouvoient en abondance.

Le 22, comme le Coureur étoit prêt à mettre à la voile, j'ordonnai au sieur Desmoussins de s'embarquer avec un détachement et un interprète, pour aller à la découverte de la partie méridionale de l'île. Le même jour j'envoyai MM. Perthuis, lieutenant, et Rosière, avec un détachement de six soldats et de cent quatre-vingt naturels armés, pour faire la même expédition par terre.

Les derniers jours de cette année n'offrirent rien de remarquable ; tout le corps fut employé à des travaux que je distribuai entr'eux en plusieurs parties.

Le 29, le chirurgien-major m'apprit que le sieur des Assises avoit, par sa conduite irrégulière, contracté une maladie dont son âge avancé auroit dû le garantir. Touché de sa situation, j'envoyai vers lui M. Sanglier pour l'exhorter à tenir une conduite plus mesurée ; et en même-tems je lui offrois de le rétablir dans son emploi, à condition qu'il déclareroit publiquement, et dans une assemblée des naturels du pays que je convoquerois à cet effet, que toutes ses paroles et toutes ses actions antérieures avoient été dirigées par une faction de l'île de France, dont le gouvernement étoit jaloux de l'état florissant auquel s'élevoit Madagascar sous ma conduite, et qu'il ne s'étoit comporté de la sorte que pour gagner les bonnes graces de M. Maillart, qui voyoit d'un œil jaloux tout le bien qu'on pouvoit faire à Madagascar.

Au retour de M. Sanglier, j'appris, non sans étonnement, que M. des Assises avoit accepté mes propositions, et qu'il se

repentoit réellement de tout ce qu'il avoit fait pour contrarier mes opérations ; et qu'enfin il consentoit à reprendre son emploi, et promettoit de se comporter à l'avenir avec plus de retenue. Le retour volontaire d'un homme aussi dangereux me causa une joie réelle, et je lui fis passer aussi-tôt un ordre de reprendre ses fonctions. Cependant le tableau de l'état affligeant de l'établissement, toujours présent à ma pensée, persécuté par l'île de France et abandonné de l'Europe, entretenoit mes craintes ; et cette pacification domestique ne suffisoit pas pour les dissiper.

Le 1er. janvier 1775, les chefs Saphirobay, que j'avois assemblés, furent témoins de la soumission du principal intendant, et j'eus le plaisir de voir que la plupart d'entr'eux le regardèrent d'un œil de mépris. Quand l'assemblée fut levée, le chef Raoul me parla en particulier, et m'apprit que le Cimanongon, chef des Seclaves, de la province d'Antongin, s'étoit joint au roi de Bojana pour me déclarer la guerre ; que le chef Cimanongon avoit député vers les Saphirobay, pour les engager à se joindre à eux contre l'établissement, et que plusieurs

d'entr'eux

d'entr'eux étoient disposés à accéder à cette proposition, quoique les autres fussent déterminés à ne pas violer les engagemens qu'ils avoient pris avec moi.

Cet avis important demandoit de la prudence de ma part ; car il étoit certain que les Seclaves étoient en état de mettre en campagne une armée de quarante mille combattans ; mais comme il eût été dangereux de laisser appercevoir mes craintes, je les dissimulai, et fis continuer les travaux publics avec plus de chaleur.

Le 7, je reçus de M. Mayeur des lettres datées d'Angontzi, dans lesquelles il me faisoit une peinture avantageuse de cette province. Ses riches productions et l'abondance de ses bestiaux surpassoient mon attente ; je me déterminai donc, malgré les craintes que m'inspiroient les Seclaves, à envoyer un détachement pour y établir un poste. Les détails que M. Mayeur me donnoit sur les dispositions des chefs de cette province me faisoient espérer que je pourrois obtenir d'eux des secours, en cas de besoin. M. Mayeur me marquoit qu'il n'osoit se hasarder à poursuivre sa marche, sans un nouveau renfort. En conséquence, je donnai

au sergent Longueteau des ordres immédiats de le suivre avec deux cents cinquante naturels armés, et de faire ce qu'il lui commanderoit. Les jours suivans furent employés aux fortifications ; on combla le quai que j'avois élevé sur le rivage en dedans de la baie.

Le 12, je reçus des députés des Sambarives et d'Antimaroa, qui venoient m'offrir un secours de cinq mille hommes contre les Seclaves.

Le 28, vers minuit, trois coups de mousquet partis des bords de la rivière vinrent me donner l'alarme. J'ordonnai aussi-tôt au piquet qui étoit de garde de se rendre sur les lieux ; mais le détachement revint sans avoir rien découvert. Cette alerte n'eut d'autre suite que d'effrayer l'intendant, M. des Assises, qui courut entièrement nu se réfugier dans le fort. Ce jour-là j'appris que les bateaux qui descendoient la rivière de Tirgballe et venoient de Ranonmena étoient exposés à de grands dangers, à cause des différentes embuscades que les naturels malintentionnés avoient dressées pour faire feu sur eux. J'ordonnai donc d'ouvrir une communication par terre ; et pour cet effet j'en-

gageai le Rohandrian Sance à m'envoyer quatre mille hommes.

Depuis le 19 jusqu'au 28, l'établissement fut occupé à établir par terre cette communication.

Le 30, je reçus des nouvelles des postes établis à Foul-Point, Massoualla, Mananhar, Tancatava et Angontzi ; elles m'apprenoient que les articles de marchandises y étoient abondans et que les magasins étoient vuides. Cette dernière circonstance me détermina à acheter toute la cargaison du brigantin la Jolie-Bourbonnoise, montant à soixante-huit mille liv., que je tirai de ma propre bourse sur un reçu du trésorier. Le même jour il arriva des lettres des administrateurs de l'île de France ; elles ne firent que me convaincre des cabales et des intrigues qu'ils avoient employées pour me priver de la confiance du ministre, et soulever les naturels contre moi. Je reçus des détails plus certains sur ce sujet du marquis d'Albergotti, ancien capitaine au service de France, qui, persécuté par le gouvernement de l'île de France, s'étoit retiré à Madagascar sous ma protection.

Le 1er. février, je fus informé que Mahertomp, chef résidant près de notre principal

établissement , avoit comploté avec les Seclaves de m'assassiner. Aussi-tôt que j'eus acquis des preuves assez fortes de la vérité du fait, je me rendis chez lui, accompagné de plusieurs chefs, pour lui reprocher sa perfidie. Il avoua son crime et me demanda pardon d'avoir manqué à ses engagemens; mais ses sujets déclarèrent qu'ils ne vouloient plus avoir le moindre rapport avec un homme aussi perfide ; en effet, il fut proscrit et chassé par ceux qui lui obéissoient auparavant.

Le 2, M. Corbi, un de mes officiers les plus affidés, de concert avec l'interprête, m'apprit que la vieille négresse Susanne, que j'avois amenée de l'île de France, qui dans sa jeunesse avoit été vendue à des François et avoit vécu plus de cinquante ans dans cette île, avoit répandu que sa compagne, la fille du Rohandrian-Ampansacabe-Ramini-Larizon, ayant aussi été faite prisonnière, avoit été vendue à des étrangers, et qu'elle avoit des preuves que j'étois son fils. Cet officier m'apprit de plus que, sur ce bruit, la nation Sambarive avoit tenu plusieurs cabarres ou assemblées, pour me déclarer héritier de Ramini, et par conséquent maître

de la province de Mananhar, et successeur de sa dignité d'Ampansacabe ou chef suprême de la nation; titre qui, depuis la mort de Ramini-Larizon, étoit éteint.

Cette nouvelle me parut de la plus haute importance; je résolus d'en tirer avantage pour civiliser cette nation brave et généreuse, et établir parmi elle un gouvernement solide et permanent. La situation du pays, sa position, la fertilité et l'excellence du terroir et du climat, et une foule d'autres avantages, tout conspiroit à me faire desirer d'y fonder une puissance appuyée sur la liberté nationale. Mais privé de toute personne à qui je pusse confier le secret de mon cœur, je me livrois à mes propres réflexions, causées par l'aveuglement du ministre de Versailles sur les vrais intérêts de la France. Je me contentai donc de donner à M. Corbi des instructions particulières sur les réponses qu'il devoit faire aux naturels, si par hasard ils le questionnoient sur ce sujet. Le même jour j'interrogeai Susanne sur le bruit qu'elle avoit semé concernant ma naissance. La bonne vieille se jetta à mes genoux, et s'excusa en assurant que c'étoit la conviction de la vérité qui l'avoit fait parler ainsi. Elle dit

qu'elle avoit connu ma mère, dont la physionomie ressembloit à la mienne, et que le Zahanhar lui avoit inspiré dans un songe la pensée de publier ce secret. La manière dont elle me parla me convainquit qu'elle pensoit réellement ce qu'elle avoit avancé ; je l'embrassai et lui fis entendre que j'avois des raisons pour tenir ma naissance cachée ; mais que néanmoins si elle avoit quelques amies de confiance, elle pouvoit la leur apprendre. A ces mots elle se leva, couvrit mes mains de baisers, et me déclara que la nation Sambarive étoit instruite de cette circonstance, et que le Rohandrian Raffangour n'attendoit qu'un moment favorable pour reconnoître le sang de Ramini.

Depuis le 3 jusqu'au 6, nous fûmes occupés à creuser un canal de communication entre la rivière et le havre. Il fut achevé en quatre jours, quoiqu'il eut quinze cents toises de longueur, mais près de six mille naturels du pays que j'y employai rendirent les travaux faciles.

Le 7, le chef Ciewi, de la nation Sambarive, vint présenter deux cents jeunes hommes de son pays, pour me servir en qualité de volontaires. J'acceptai l'offre de

ces braves gens, et je donnai aussi-tôt des ordres pour les dresser en une compagnie régulière. Les officiers la Tour, la Boullaye et Evally furent chargés de discipliner ces nouvelles troupes, auxquelles je donnai pour commandant le fils de Rohandrian Raffangour.

Le 8, l'intendant, M. des Assises, me témoigna le desir de se démettre de son emploi, et de se retirer à l'île de France. Je me rendis à sa demande avec d'autant plus de plaisir qu'il ne m'étoit pas utile ; mais comme il falloit préliminairement que ses comptes fussent rendus, je lui donnai quatorze jours pour cet effet.

Le 9, j'appris d'un interprête nommé d'Ecolle, qu'un vieillard de la province de Mananhar avoit divulgué des prophéties qui annonçoient un changement général dans le gouvernement de l'île; et qu'il avoit assuré que le descendant de Ramini rebâtiroit la ville de Palmire. Il ajouta que ces prédictions avoient excité de la fermentation parmi le peuple qui, instruit que les Sambarives m'avoient reconnu pour être descendant de la famille de Ramini, demandoit que ses chefs m'envoyassent une ambassade

pour l'informer de la vérité du fait ; me ramener avec eux si les prédictions se trouvoient justes, et m'assurer de la soumission de leur province. D'après cette résolution, les Rohandrians Anacandrin et Voadziri avoient été choisis pour se mettre aussi-tôt en route par mer.

Le 10, je me rendis dans la plaine et au fort Auguste, pour hâter les travaux des fortifications.

Le 11, M. Mayeur, interprête en chef, m'apprit que deux chefs Saphirobay étoient arrivés et demandoient une audience. Dès qu'ils furent introduits, ils déclarèrent qu'instruits que j'avois conclu un traité avec les Sambarives leurs ennemis, ils étoient déterminés à employer tout leur pouvoir pour prévenir les conséquences d'une telle alliance, qui, dans le fait, étoit une infraction des traités qui me lioient avec eux ; et qu'en un mot, ils se déclareroient plutôt en faveur des Seclaves que d'avoir quelque rapport avec la nation Sambarive. Ils finirent par me représenter que ma conduite envers Mahertomp avoit été violente, et qu'ils avoient jugé à propos de le recevoir dans leur cabanes, malgré la sentence por-

tée contre lui. Justement irrité de cette déclaration, je n'y répondis que par un mouvement d'indignation, et je leur ordonnai de se retirer sur le champ.

Le même jour, Raoul, Rohandrian des Saphirobay, qui m'avoit instruit des complots des Seclaves, vint me faire des excuses de la conduite de sa nation qui n'avoit agi qu'à l'instigation du vieux Mahertomp; et il m'assura que pour lui il étoit prêt à renouveller son serment de fidélité et d'attachement à ma personne, et il me donna son fils en ôtage. Cette preuve d'affection me toucha vivement : je le priai de me dire quel pouvoit être le motif de l'opposition des chefs Saphirobay; et il m'apprit que les ancêtres de Mahertomp et des Rohandrians Onglahe avoient trempé dans le massacre de Ramini-Larizon, après lequel ils s'étoient arrogé la souveraineté de plusieurs districts, au préjudice de la nation Sambarive, qui, assurée en ce moment qu'elle avoit trouvé un descendant du sang de Ramini, réclamoit, comme il étoit juste, les differens districts séparés des provinces d'Antimaroa. Je lui demandai s'il n'étoit pas de son intérêt de se déclarer contre les Sambarives;

il répondit que non, donnant pour raison qu'il descendoit de la race des Safe-Hibrahim, dont la famille avoit formé un établissement dans le lieu où il étoit maintenant fixé, sous la protection de Ramin-Ampansacabe, et que reconnu pour être de la classe des Saphirobay, il ne desiroit que conserver ses possessions. Je voulus savoir s'il avoit quelque connoissance de l'héritier de Ramini qu'annonçoient les Sambarives ; mais il ne savoit pas un mot sur ce sujet, je crus donc ne pas devoir le questionner davantage. Je l'assurai de ma sincère amitié, que je promis de conserver toujours pour lui et pour toute sa famille.

Charmé de mes sentimens à son égard, il protesta qu'il desiroit soutenir l'établissement de tout son pouvoir; mais il me pria de considérer quelle seroit sa situation dans le cas où l'établissement ne se soutiendroit pas. Exposé seul à la merci de chefs furieux, il ne pourroit manquer de succomber lui et toute sa famille victime de leur ressentiment. Ce raisonnement me parut juste ; ainsi j'exigeai de lui seulement qu'il restât neutre.

Le 12, l'ingénieur qui étoit chargé d'ou-

vrir un chemin jusqu'à la plaine et vers Ranonmena, m'apprit que les travaux étoient finis ; je résolus d'aller les visiter moi-même le lendemain. Ce jour-là, j'appris que les Saphirobay étoient assemblés en corps de troupes.

Le 13, je me rendis à cheval de Louisbourg à la plaine ; je fus étonné de trouver le chemin fini en aussi peu de temps. Il avoit six lieues de longueur sur quatre toises de largeur, et étoit bordé des deux côtés d'un fossé propre à recevoir les eaux. Je crus devoir récompenser l'activité infatigable des ouvriers. Ainsi, je leur donnai à chacun un morceau d'étoffe bleue, et une bouteille d'eau-de-vie. Voulant assurer la libre communication du chemin, je donnai sur le champ des ordres pour élever une redoute sur la hauteur de Mananbia, où je bâtis des cabanes propres à contenir vingt-quatre hommes.

Depuis le 14 jusqu'au 16 je fus occupé à visiter les postes dépendans de Louisbourg ; et je distribuai plusieurs pièces de terre aux Européens, dans la plaine de Santé et dans celle du Fort-Saint-Jean, le long de la grande rivière. Tous ces terreins produi-

soient d'eux-mêmes le sucre, le coton, l'indigo, le tabac, et l'arbre appellé Tammahaoa.

Le 17, de retour à Louisbourg, je donnai des ordres pour continuer les travaux des bâtimens et augmenter la ville; et le 18, je m'embarquai pour Angontzi sur des bateaux du pays. Ce voyage dura huit jours, et chemin faisant, je rendis visite à tous les chefs établis sur la côte, lesquels me témoignèrent le plus sincère attachement. A mon arrivée à Angontzi, je fus charmé de la position que mon ingénieur avoit choisie pour asseoir l'établissement; j'aurois bien desiré alors avoir un surcroît de force, pour tirer avantage des richesses que la nature prodiguoit dans cette contrée. Mais, hélas! l'accomplissement de mes vœux ne dépendoit pas de moi, c'étoit en vain que la beauté du site, la fertilité du sol, le caractère doux et affable des habitans me faisoient concevoir des projets que je n'étois pas en état d'exécuter.

Le 27, le Rohandrian des Angontzi convoqua une assemblée, dans laquelle je reçus en personne le serment d'attachement et d'alliance de cette nation. Le reste du mois

se passa en festins donnés par les chefs.

Le 2 de mars 1775, je fus instruit qu'un grand nombre de députés des provinces méridionales s'étoient rendus à Louisbourg, où ils m'attendoient avec impatience, et que les Saphirobay avoient brûlé un village appartenant aux Manonganon; je me déterminai donc à partir sur le champ, et comme le chemin par terre, quoique difficile, étoit le plus court, je le préferai à celui par eau. Le chef d'Angontzi, informé de ma résolution, me fit donner sa litière avec six cents hommes armés pour me servir de garde. Avant mon départ, je saisis un instant pour lui représenter les avantages qui résulteroient d'un chemin ouvert entre Angontzi et Louisbourg; il me promit six mille hommes pour cette entreprise, pourvu que ceux d'Antimaroa en fournissent un même nombre.

Le 6, aprés un voyage très-ennuyeux, j'arrivai enfin à Louisbourg, où je vis avec une agréable surprise que le marais qui se trouvoit à l'entrée de la ville avoit été entièrement déssèché. J'étois redevable de cette opération à la bonne volonté des mêmes amis qui avoient applani la route

qui conduit à la plaine. Ce jour-là, on me mit sous les yeux un état des diverses parties du service de l'établissement ; je vis avec plaisir que rien n'avoit éprouvé du retard pendant mon absence. M. Sanglier, qui avoit bien voulu me remplacer, m'apprit que les députés de cinq provinces méridionales me demandoient une conférence, et que six chefs particuliers faisoient la même demande. J'ordonnai donc les préparatifs d'une assemblée pour le lendemain.

Le 7, je conférai avec MM. Mayeur et Corbi sur les différens intérêts qui avoient pu porter les députés et les chefs à avoir recours à moi ; ensuite, je convoquai l'assemblée, dans laquelle les députés furent admis l'un après l'autre. Le premier étoit de la province de Mananhar ; le second de Tamava ; le troisième de l'île de Sainte-Marie; le quatrième de Manauzar, et le cinquième de Matatava. Ensuite, je fis introduire les chefs, et comme leurs intérêts étoient les mêmes, j'entrai avec eux dans une commune alliance ; et après leur avoir fait des présens en retour de ceux qu'ils avoient apportés, je les congédiai, parce que les affaires dont ils étoient chargés de-

mandoient leur prompt retour dans leurs provinces respectives.

Le 8, M. Gareau de Boispréaux, ingénieur en chef, me proposa d'élever un phare dans l'île d'Aiguillon, et de dresser un mât de pavillon sur la pointe de terre qui se trouve à l'embouchure de la rivière. Il me pria de plus de permettre que les gens qu'il avoit employés auparavant continuassent à le servir. J'adhérai à ces propositions, et je lui donnai les ordres et les pouvoirs nécessaires.

Le 9, je reçus la visite du chef Raoul; je profitai de cette occasion pour l'engager à employer ses sujets à faire une route jusqu'à Angontzi; après une longue conférence, j'obtins de lui la promesse de quatre mille hommes pour cette entreprise: Manonganon et Mandique, deux autres chefs, promirent de leur côté deux mille hommes. Me voyant sûr des secôurs nécessaires, je chargeai de ce travail M. de Boispréaux, à qui je donnai pour collègue M. de Rosieres. Le plan fut dressé le même jour, et M. de Rosieres partit pour Angontzi, afin de commencer les opérations de son côté, pendant que M. de Boispréaux commenceroit par Louis-

bourg. Ce chemin n'avoit pas moins de vingt-huit lieues de france.

Le 10, j'appris que le sieur des Assises avoit, avant son départ, enlevé des magasins une grande quantité de marchandises qu'il avoit distribuées aux Saphirobay, dans la vue de les soulever contre moi. Je députai aussi-tôt vers eux M. Certain, pour leur signifier que le sieur des Assises ayant enlevé des magasins de sa majesté les effets qu'ils avoient reçus, je serois forcé, s'ils ne les rendoient pas, de les regarder comme complices du vol et de les traiter en conséquence.

Le 13, arrivèrent deux chefs Saphirobay; ils rapportoient une grande partie des marchandises que j'avois reclamées; mais ils déclarèrent que je ne devois point attribuer leur démarche à la crainte, mais bien à leur caractère loyal et honnête. La valeur des effets distribués montoit à plus de vingt-trois mille livres, somme exorbitante, si l'on considère que le sieur des Assises m'avoit refusé quinze mille livres que je lui demandois pour des travaux nécessaires et pour l'agrandissement de la ville.

Le 15, les signaux placés sur la montagne de

de Manghabey, dans l'île d'Aiguillon, annoncèrent que deux vaisseaux à deux mâts étoient en vue. A onze heures ils mouillèrent dans le havre ; le premier étoit un bâtiment de sa majesté, commandé par le sieur Joubert, lieutenant de vaisseau ; le second étoit le Coureur, qui ramenoit les ingénieurs que j'avois envoyés visiter les provinces méridionales et la côte.

Le capitaine Joubert me présenta ses lettres de créance, signées du gouverneur de l'île de France et de l'intendant, M. de Ternay. Je m'apperçus en les lisant qu'il n'avoit été envoyé que pour espionner mes opérations. De plus, le capitaine avoua que ses ordres étoient de ramener à l'île de France le reste de mes troupes, et qu'on ne l'avoit fait partir que sur le rapport que les naturels m'avoient assassiné, et taillé en pièces une grande partie de mes troupes, dont le reste s'étoit retiré à Manghabey. Au reste, voyant que cette histoire avoit été inventée à plaisir pour flatter la jalousie des chefs de l'île de France, il déclara qu'il étoit prêt à remettre à la voile, selon les ordres positifs qu'il en avoit reçus en cas qu'il me trouvât vivant. Je ne pus retenir

mon indignation à la vue d'un tel procédé de la part de gens dont le devoir étoit de me prêter des secours. J'ordonnai au capitaine de partir sur le champ, ses chefs ne l'ayant envoyé que pour insulter l'établissement.

Vers deux heures du soir, les signaux annoncèrent que deux autres vaisseaux étoient en vue ; et à six, la Belle-Poule, frégate de sa majesté, commandée par le chevalier de Grenier, lieutenant, mouilla dans le havre. Celui-ci me demanda des rafraîchissemens et des marchandises pour son bâtiment ; je les lui fis délivrer. Cet officier me témoigna le plus vif regret de voir toutes les cabales, toutes les menées sourdes des chefs de l'île de France contre l'établissement de Madagascar ; et il se chargea de mes dépêches pour la cour de France. Jusqu'au 22 je fus occupé à régler mes comptes ; en voici un état général.

Sommes avancées pour l'établissement de Madagascar, 1772 et 1773.

	liv.	ſ.	d.
Pour la levée du régiment de Benyowsky ; son transport à Madagascar, et la fourniture de marchandises depuis 1774 jusqu'au 20 mars 1775.	342,649	12	5
Lettres-de-change tirées.	113,000	10	3
Reçu au TOTAL.	455,650	2	8

Dépenses.

Pour les troupes durant les années 1772, 1773, 1774, 1775. . .	141,432	0	0
Pour la marine, pour les vaisseaux de Sa Majesté le Postillon et le Coureur.	396,864	6	4

Pour l'établissement.

Construction de la maison du gouverneur, chemins, canaux, fortifications, etc.	315,916	11	8
Fourni à l'Ile de France en esclaves.	161,412	0	0
En riz.	84,000	0	0
Rafraîchissemens fournis à plusieurs vaisseaux de Sa Majesté.	41,423	11	7
TOTAL.	1,141,048	12	7
D'où déduisant les sommes avancées.	455,650	2	8
RESTE.	585,398	9	11
Sommes avancées par moi-même. .	245,000	0	0
Profit net produit par l'administration.	340,398	9	11

Cet état clair et simple a dû produire un bon effet sur l'esprit du ministre qui, en voyant qu'il ne m'avoit été avancé que 455,650 liv., et que le seul objet de l'entretien des troupes et des bâtimens en mer montoit à 538,296 liv. a pu facilement s'appercevoir des avantages immenses qu'on pouvoit en peu de tems tirer de Madagascar.

Le 23, la Belle-Poule mit à la voile, et le même jour j'appris, par un courier dépêché de Foul-Point, que les Fariavas et les Betalimènes avoient déclaré la guerre à Hyavi, et que les hostilités avoient déjà commencé. L'officier qui commandoit à Foul-Point demandoit si j'étois résolu à secourir Hyavi ou non. Sur cette nouvelle, je me décidai à partir pour Foul-Point afin de pacifier les choses.

Le 24, après avoir donné des ordres relatifs au service de l'établissement, je formai un camp de quatre-vingt soldats et de deux mille naturels, afin de le garantir de toute surprise et de le protéger contre l'attaque des Seclaves et des Saphirobay; ensuite je partis pour Foul-Point, accompagné de deux officiers et de six cents com-

battans de la nation Sambarive. En passant par Mananhar, je reçus un renfort de troupes tirées du pays de Sauce et de celui d'Antimatol ; en sorte que je me trouvai à la tête de près de cinq mille hommes.

Le 27, mon armée fut renforcée par les troupes d'Ambarante, et j'arrivai le premier avril à Foul-Point.

Je trouvai le Coureur déjà à l'ancre, avec mon artillerie et mes munitions de guerre. J'établis mon camp près de Tametavi ; et le soir je dépêchai vers Hyavi, pour savoir quelle étoit la cause de la guerre. N'en ayant point reçu de réponse satisfaisante, je résolus de tirer des éclaircissemens du parti opposé ; j'envoyai donc de nuit inviter les chefs à venir s'expliquer avec moi.

Le 2, je reçus des députés des Betalimènes et des Fariavas qui me déclarèrent que les deux nations s'en tiendroient à ma décision, persuadées que je n'écouterois que les règles de la justice ; alors ils protestèrent qu'Hyavi étoit l'auteur de la guerre, qu'il l'avoit provoquée en défendant aux Betalimènes et aux Fariavas de fréquenter les marchés de Foul-Point, en confisquant

les bestiaux, les esclaves et les provisions que les marchands de leur nation avoient apportés pour les vendre à l'établissement; et enfin en souffrant que ses soldats s'emparassent par surprise d'un de leurs villages, et enlevassent les jeunes filles qu'ils avoient vendues à des marchands françois.

Instruit de la cause de la guerre, je renvoyai les députés avec quelques présens en leur promettant de terminer le différend à leur satisfaction, pourvu qu'ils me donnassent le tems nécessaire pour cet effet. Ils s'engagèrent à ce que je demandois d'eux, et s'en retournèrent à leur camp bien satisfaits de m'avoir trouvé disposé en leur faveur; car Hyavi avoit répandu le bruit que je venois à son secours.

Ma premiere démarche fut d'inviter Hyavi à se rendre à mon quartier; là, je lui reprochai sa conduite et le tort qu'il avoit eu de souffrir que ses soldats troublassent le repos de ses voisins. Je lui parlai avec tant de force qu'il avoua qu'il méritoit mes réprimandes; mais en même-tems il me pria d'arranger les choses de manière à ne le point dégrader aux yeux de ses ennemis. Je l'engageai à régler lui-même le plan de ma

conduite au gré de ses desirs, pourvu toutefois qu'il se soumît aux conditions que je lui dicterois à lui, aux Betalimènes et aux Fariavas. Muni de l'agrément des deux partis, je donnai des ordres pour convoquer le 3 une assemblée où furent invités Hyavi et les chefs, ainsi que les Betalimènes et les Fariavas.

Le 3, au point du jour, je mis mes troupes sous les armes et les rangeai en ordre de bataille. Vers six heures, les Fariavas et les Betalimènes arrivèrent au nombre de huit ou dix mille hommes armés, et bientôt après Hyavi parut avec les siens. Le nombre d'hommes qui se trouvoient sous les armes montoit à près de vingt-deux mille. A huit heures les pour-parler commencèrent; mais comme je voulois éviter tout débat particulier, je proposai aux deux partis de former ce jour-là un traité d'alliance et d'amitié dont je serois le garant, de concert avec les Sambarives et les Saphirobay; et je leur offris de plus d'accepter les conditions suivantes :

1. Que le commerce fût libre désormais entre les trois nations, sans qu'on pût exi-

ger, ni d'une part ni d'une autre, aucun droit, aucun impôt particulier.

2. Qu'Hyavi rendît ou fît rendre les personnes qui avoient été enlevées par ses soldats, et qu'il fût tenu de livrer deux de ses propres sujets pour chacune d'elles qui ne se retrouveroit pas.

3. Que les Betalimènes et les Fariavas ne recevroient parmi eux, dans la suite, aucun sujet fugitif d'Hyavi, et qu'ils obligeroient tous ceux qui depuis trois mois s'étoient retirés dans leur sein de fournir chacun deux esclaves, pour dédommager Hyavi de leur perte.

4. Que les Betalimènes, les Fariavas et les sujets d'Hyavi fourniroient un nombre suffisant d'ouvriers, afin d'ouvrir un chemin de communication pour l'avantage général du commerce le long de la côte, depuis Foul-Point jusqu'à Bohitsmènes.

Et comme ce dernier article étoit un des plus essentiels pour leur intérêt réciproque, je leur déclarai que mon dessein étoit de désigner plusieurs de mes officiers pour surveiller ce travail.

Après une discussion de trois heures,

que je craignois à chaque instant de voir se terminer par un combat général, les esprits se calmèrent, et le premier article fut accepté ; à l'égard du second et du troisième, il fut conclu que tout le passé seroit mis en oubli, et qu'à l'avenir les deux nations se rendroient réciproquement leurs fugitifs, ou que du moins ils les chasseroient de leurs terres. Quant au quatrième article, ils convinrent d'envoyer cinq mille hommes pour travailler au chemin proposé. Ces conditions ainsi réglées furent ratifiées par un serment dont les chefs qui étoient venus avec moi furent témoins et garans. Alors Hyavi fit tuer cinquante bœufs, les Betalimènes et les Fariavas en firent autant de leur côté, et les distribuèrent aux troupes.

Le 4, les Betalimènes voulant me témoigner leur reconnoissance, firent présent à mes troupes de cinq cents bœufs ; les Fariavas imitèrent leur exemple, et Hyavi leur donna cinq cents bœufs et cinquante esclaves. Les troupeaux furent partagés entre mes compagnons ; mais je donnai la liberté aux esclaves, à condition qu'ils se fixeroient près d'un de mes établissemens, et qu'ils me

paieroient un dixième du produit de leurs terres.

La paix étant ainsi conclue à la satisfaction de toutes les parties, je résolus de retourner à Louisbourg. Je différai mon départ jusqu'à ce que j'eusse reçu les honneurs que les nations belligérantes étoient jalouses de me rendre. La fête terminée, les Fariavas donnèrent à mes troupes quarante esclaves et deux cents bœufs, et Hyavi, de son côté, fit présent de deux mille piastres.

Le 11, j'arrivai heureusement à Louisbourg, où je trouvai les affaires en bon train.

Le 12, mon interprète en chef, en m'annonçant la prochaine arrivée des envoyés du roi de Boyana, me donna avis que les chefs des Saphirobay et des Antamboi avoient envoyé des députés à ces envoyés, pour les engager dans leurs intérêts et contre l'établissement. Ces nouvelles me furent confirmées par une vieille femme du pays, qui m'apprit de plus que les Saphirobay avoient gagné le chef de l'ambassade des Seclaves par des présens, et que ce dernier s'étoit engagé par serment à chercher les moyens de rompre la négociation, et à trouver des

motifs suffisans pour faire entrer sa nation dans leur parti. Je fus pleinement convaincu de la vérité de cette information, d'après le rapport d'autres noirs attachés à l'établissement, et qui avoient été témoins du serment.

Dans cette position critique, je résolus de faire partir la Flore pour l'Ile de France, afin de demander un secours d'armes et de munitions de guerre ; et par la même occasion je fis embarquer ma famille avec la plus grande partie de ma maison, voulant me livrer avec la plus grande activité à mes opérations contre les Seclaves. Le vaisseau mit à la voile pour l'Ile de France, commandé par le chevalier de Sanglier, capitaine de mes troupes, que je chargeai de presser l'administration de cette colonie, de m'envoyer en diligence les secours nécessaires.

Le 21, le chef Raoul vint solliciter un secours d'hommes contre les chefs des Saphirobay et des Seclaves, qui se proposoient de l'écraser, parce qu'il avoit refusé d'entrer dans une ligue contre l'établissement. Les détails qu'il me donna des différens préparatifs des confédérés ne me permirent pas de douter

des approches d'une guerre qu'il n'y avoit pas moyen d'éviter; je n'attendois pas des secours de sitôt. Toute ma force n'étoit fondée que sur les effets d'une fermeté et d'un courage extraordinaire. Cependant, je ne perdis point tout espoir.

Le 13, je me rendis de nuit à la plaine de Santé, afin que l'ennemi ne fût point instruit de mon absence; et en arrivant, je mis ce poste en état de défense. Il étoit gardé par vingt-neuf soldats et cinq cents naturels, sur lesquels je pouvois compter. Le commandement étoit dans les mains de M. Mallendre, capitaine, et du lieutenant de la Boullaye. Pour plus de sûreté, je fis faire une palissade du côté du bois d'où l'ennemi pouvoit fondre, et faire une attaque en se glissant le long du pied de la montagne, à l'abri du canon du fort. Du côté de la rivière, je fis couper tous les arbres et les taillis, afin que l'artillerie pût dominer jusqu'au cap de Zasaiche. Ces travaux finis, je m'embarquai sur mes bateaux pour me rendre à Louisbourg. Passant par le territoire de Mahertomp, je découvris un camp de l'ennemi qui fit plusieurs décharges sur mes bateaux; mais heureusement j'étois

hors de la portée du coup ; ainsi j'arrivai sain et sauf à Louisbourg, où je trouvai tout en bon ordre.

Le 28, j'appris l'arrivée des envoyés des Sambarives situés à l'est et à l'ouest. Ils me demandèrent une conférence, en m'assurant que si je les écoutois favorablement, ils me délivreroient bientôt de tous mes ennemis. Une telle proposition ne pouvoit que m'être infiniment agréable. Je donnai donc des ordres pour les préparatifs de notre conférence.

Le 30 se tint l'assemblée, où furent présens, du côté de l'établissement, le comte de Benyowsky, commandant; MM. Perthuis, de la Boullaye et Rozier, lieutenans; Unbanowsky, ingénieur; Besse, interprète; et, du côté des Sambarives, le prince Raffangourf, de cette nation. Les propositions des Sambarives étoient conçues en ces termes :

« La nation des Sambarives, établie dans les provinces de Mananhar et de Massoualla, ont vu avec peine que l'établissement de Louisbourg avoit fait un traité d'alliance et d'amitié avec d'autres nations, de préférence à eux et à leur exclusion ;

aujourd'hui toutes ces nations se sont liguées contre leurs bienfaiteurs, et ont même invité les nôtres à se joindre à elles contre les blancs. Mais comme les Sambarives ne se sont jamais écartés des sentiers de la justice, ils ont rejetté leurs offres, préférant l'amitié du chef des blancs à tous les motifs d'alliance et de rapport qui pouvoient exister entre nous et ses ennemis; en conséquence de cette disposition, les Sambarives offrent à l'établissement cinq mille hommes pour le secourir contre ses ennemis, et ils espèrent que par cette action ils paroîtront dignes d'une alliance dont ils sentent tout le prix».

Je leur répondis que j'avois toujours été jaloux de leur alliance ; mais que l'éloignement de leur province ne m'avoit pas permis jusques-là de traiter directement avec eux. Je les assurai que leur offre de secours m'inspiroit la plus haute opinion de leurs sentimens, et que j'accepterois cette marque d'amitié avec le plus grand plaisir, parce qu'elle justifieroit la confiance entière que j'étois résolu de placer dans la nation Sambarive, respectable par le sang de Ramini.

Les envoyés délibérèrent entre eux pendant quelque tems, et ensuite ils prêtèrent serment de fidélité. Le reste du jour se passa en réjouissance. Le soir mon interprète m'apprit que les Sambarives avoient disparu. Cette nouvelle me donna quelque inquiétude, parce que liés avec moi par un serment d'amitié, ils auroient dû m'instruire de leur départ.

Le premier juin 1775, à quatre heures du matin, mon interprète m'apprit l'arrivée des chefs Saphirobay, qui s'étoient ligués avec les Seclaves; il m'assura qu'ils avoient avec eux environ trois mille hommes armés, à l'aide desquels ils vouloient tenter une surprise. Une heure après, le chef Raoul vint me demander un asyle pour lui et pour sa famille. Les troupes confédérées avoient mis toutes ses terres au pillage, et il n'avoit eu que le tems de s'enfuir; une partie des siens avoient été faits prisonniers par l'ennemi, et tous ses biens étoient devenus la proie des flammes. Le sort de ce chef infortuné m'affecta vivement, et je l'engageai à se retirer dans le fort avec sa famille. Ce chef, dans la naissance de l'établissement, avoit été vaincu par mes alliés, et chassé de sa

province, parce qu'il s'opposoit à la construction d'une forteresse, et aujourd'hui il étoit victime de son attachement pour moi.

A neuf heures, les Seclaves et les Saphirobay parurent à la distance de la portée du canon. Leurs troupes étoient au nombre de plus de trois mille hommes. Ils m'envoyèrent des députés pour m'engager à venir dans leur camp écouter leurs motifs de plainte. Cette proposition me surprit d'autant plus qu'elle étoit appuyée par une force armée. Cependant, pour ne pas leur donner lieu de croire que j'étois intimidé par leur présence, je rangeai mes troupes pour la défense du fort, et me rendis au lieu du rendez-vous. A mon arrivée, j'ordonnai à mon interprète d'écouter leurs propositions et leurs plaintes. Les confédérés demandèrent que je retirasse mes troupes de l'intérieur de l'île, sur-tout depuis le poste de la plaine de Santé, et que je les dispensasse du vœu par lequel ils s'étoient engagés à me livrer les bords de la rivière de Tingballe, parce qu'ils avoient été surpris par la promesse que je leur avois faite d'un commerce sûr, qui leur rapporteroit les mêmes avan-

tages

tages dont ils jouissoient avec les marchands particuliers, et dont ils avoient été privés depuis l'arrivée de mes troupes. Ils finirent par observer que leurs intérêts ne leur permettoient pas de souffrir que des troupes eussent un établissement; ils ajoutèrent que les marchands particuliers, en arrivant chez eux, avoient toujours payé un droit dont cependant ils avoient été privés depuis la naissance de l'établissement; ils insistèrent principalement sur ce qu'auparavant tous les vaisseaux marchands, et même ceux de roi, saluoient les chefs à leur arrivée de deux coups de canon, honneur que j'avois méchamment aboli.

J'avois écouté tranquillement leur harangue; me trouvant engagé dans une position très-critique, je leur répondis qu'ils devoient bien prendre garde à la démarche qu'ils alloient faire; que nous ayant cédé les terres que nous possédions, ils ne pouvoient les réclamer sans violer leur serment. De plus, comme il existoit un traité d'alliance entre eux et l'établissement, toute démarche violente de leur part m'autoriseroit à faire marcher mes troupes pour en tirer vengeance; que la démolition du fort et l'éloignement

des troupes de l'intérieur de l'île étoient des choses impossibles à exécuter; qu'à l'égard des honneurs qu'ils réclamoient, je donnerois des ordres aux officiers de marine de suivre l'ancien usage; que quant à leur prétendu droit sur les vaisseaux qui entroient dans leur port, je le trouvois ridicule, parce qu'il étoit inoui que des alliés et des amis reçussent ceux qui venoient pour commercer, par d'autres motifs que celui de les obliger.

Mon discours fit impression sur la multitude; mais quelques chefs crièrent qu'il falloit en venir aux mains, et firent entendre qu'ils ne pouvoient rencontrer d'occasion plus favorable que celle qu'ils avoient entre les mains, et qu'ils m'obligeroient à faire de force ce à quoi je ne voulois pas consentir de bonne grace; en même-tems je me trouvai investi de tous côtés, et j'aurois sans doute passé un mauvais moment, si un commandant de mes troupes, à la tête de cinquante noirs, n'eût volé à mon secours. La vigueur de son attaque força une partie des ennemis de se mettre sur la défensive, pendant qu'un autre détachement, qui avoit attaqué le fort et avoit essuyé une forte

résistance, avoit été contraint de se retirer en désordre. Cet échec favorisa mon évasion. Deux chefs seuls s'opposoient à mon passage; mais ayant paré leurs coups, ils s'écrièrent : « C'est un sorcier, nous sommes perdus ». Je profitai de leur stupide saisissement pour rallier les troupes de mon commandement, parmi lesquelles je trouvai plusieurs de mes officiers et de mes soldats qui, me voyant investi, s'étoient sacrifiés pour me secourir. De son côté, le commandant du fort, me voyant dégagé du milieu des ennemis, pointa le canon, et se disposa à y mettre le feu, ce qu'il n'avoit osé faire jusques là, de peur que je n'en fusse moi-même la victime. L'ennemi s'apperçut bientôt de mon évasion, et redoutant l'effet de l'artillerie, il se retira à la hâte vers le bois, en lâchant quelques coups. Arrivé près du fort, je revis mes troupes avec d'autant plus de satisfaction, que je ne pouvois leur donner assez d'éloges pour leur attention à exécuter mes ordres. On me reprochera peut être de n'avoir pas agi prudemment en me mettant ainsi entre les mains des ennemis, d'autant plus qu'instruit de leur approche, je pouvois les éloigner en faisant

usage de mon canon. Je répondrai pour ma justification :

1. Que pour être libre d'agir contre une nation que l'on se propose de civiliser, il est nécessaire de leur opposer des faits qui prouvent qu'ils sont les agresseurs.

2. Qu'un chef ne peut se dispenser d'écouter les plaintes. Si j'avois refusé de me rendre à leur invitation, qui avoit l'apparence de justice, la partie de la nation qui se plaignoit pouvoit abuser de ce refus pour inspirer aux autres des sentimens de défiance, et ma conduite leur en auroit fourni le prétexte spécieux.

3. Si malheureusement, au milieu d'une conférence, j'eusse fait usage du canon, qui ne pouvoit manquer de causer un grand massacre, les nations voisines, mal informées des circonstances, m'auroient toujours soupçonné d'avoir prémédité le coup, et de n'avoir amené cette conférence que pour les exterminer. Un événement de cette nature, quoique fondé sur la justice, auroit suffi pour m'aliéner pendant quelque tems tous les esprits ; mais en l'évitant, ma conduite produisit le meilleur effet. Les peuples voisins, informés de l'action per-

fide des Saphirobay et des Seclaves, et de la modération dont j'avois usé en les repoussant, ne balancèrent pas à embrasser notre cause. La guerre que nous allions commencer étoit justifiée d'avance. Ce fut par les mêmes motifs que je résolus de faire à nos ennemis des offres de paix, qu'ils refusèrent, il est vrai, mais qui nous mirent à l'abri de tout reproche.

Le 3, les interprètes que j'avois députés vers les Saphirobay, pour leur faire des propositions de paix, revinrent et m'apprirent que les confédérés avoient rejetté bien loin toute idée d'accommodement, et qu'ils avoient envoyé un corps de mille hommes pour s'emparer du poste situé à la plaine de Santé. Le lendemain, je reçus la nouvelle que l'ennemi avoit été repoussé au fort Auguste et à la plaine.

Le 5, le chef Sance m'amena un secours de mille hommes contre les nations confédérées. Ce chef descendoit d'un pirate nommé *Zan*. La nuit du même jour, j'appris l'arrivée de trente bateaux du pays, qui amenoient six mille hommes de guerre de la province de Rantabe.

Le 6, un détachement que j'avois envoyé

reconnoître l'ennemi revint et m'apprit que les Antambours, alliés des Saphirobay, avoient assis un camp dans la plaine, et n'attendoient que la jonction des Saphirobay et des Seclaves pour attaquer le poste; que dans un autre endroit ces deux derniers peuples avoient formé trois camps entre le poste de la plaine et le principal établissement, afin de couper la communication; le même jour, je fus informé de l'arrivée de quinze mille hommes armés de la nation Sambarive, qui venoient m'offrir leurs secours, et demandoient à être envoyés sans délai contre les ennemis.

Le 10, les chefs Mulatto étant venus se joindre aux Sambarives, à la tête d'un corps de plus de six mille hommes, je me rendis avec eux dans la plaine. La campagne où nous allions entrer ne pouvoit manquer d'être pénible à cause des rochers et des montagnes qu'il falloit gravir, et des terreins marécageux que nous avions à traverser, et qui pouvoient nous priver de l'avantage de notre canon.

Arrivés près du camp des ennemis, établi dans la plaine de Mahertomp, je détachai cinquante volontaires et deux mille noirs,

commandés par MM. l'Arminer et quelques officiers de mon corps, avec ordre d'attaquer le poste des ennemis au coucher du soleil. Bientôt après, nous entendîmes plusieurs décharges qui me forcèrent d'avancer pour secourir mon détachement, qui n'avoit pu déloger les ennemis de l'emplacement avantageux où ils étoient campés. Mais le feu ayant cessé tout à-coup, je supposai que les deux partis s'étoient séparés. Pour m'en assurer, j'envoyai deux volontaires qui rapportèrent qu'ils avoient remarqué deux camps à une petite distance l'un de l'autre, et que tous étoient occupés à faire des retranchemens. Instruit de cette manœuvre, j'ordonnai au lieutenant la Tour de faire un circuit pour gagner l'autre côté du camp des ennemis, où il demeureroit caché jusqu'au milieu de la nuit; qu'alors il se tiendroit prêt pour fondre sur eux avec impétuosité au moment où nous l'attaquerions du côté opposé. Mon officier remplit mes ordres avec la plus grande exactitude. A deux heures du matin, j'entendis plusieurs décharges, et comme j'étois prêt à marcher, je m'avançai droit aux ennemis; mais au lieu de ceux-ci je rencontrai

les Sambarives qui, ayant entendu plusieurs coups de canon, s'imaginèrent que j'en étois venu aux mains. Le hasard ayant réuni toutes mes forces, j'entrai dans la plaine de Mahertomp, où nous trouvâmes, non les ennemis, mais à la place mon officier avec son détachement. Il m'apprit que, conformément à mes ordres, il avoit attaqué vivement le camp des ennemis. Ceux-ci, entendant plusieurs décharges de canon, s'étoient imaginé que l'attaque étoit soutenue par toute notre armée; saisis de frayeur, ils avoient pris la fuite; une partie s'étoit sauvée à la nage, le reste s'étoit retiré dans les bois. Mon détachement avoit ramassé plus de deux cents mousquets que les fuyards avoient jettés, et il avoit fait quarante prisonniers.

Ainsi je devins maître de la plaine de Mahertomp, la partie la plus agréable et la plus riche de toute la province d'Antimaroa; elle occupe une espace de six lieues le long de la rivière de Tingballe, et a plus de quinze lieues de large; sa culture et sa population ne laissent rien à desirer. Je résolus d'y établir un poste afin d'en assurer la possession, et de protéger la commu-

nication entre elle, le chef-lieu de l'établissement et la plaine de Santé. Pour cet effet, je fis partir aussi-tôt six mille noirs qui étoient sous mes ordres ; et pendant que j'employois ainsi mes troupes, je résolus d'envoyer les prisonniers vers les leurs avec des propositions de paix, afin de les convaincre de nos bonnes intentions ; mais ces peuples obstinés refusèrent absolument d'accéder à mes offres.

Le 12, la redoute élevée dans la plaine de Mahertomp fut achevée. J'y laissai douze volontaires, commandés par un officier et défendue par quatre canons que j'avois fait apporter de Louisbourg. Alors j'avançai avec toute mon armée dans la plaine de Santé ; à mon arrivée, j'appris que les ennemis, au nombre de sept ou huit mille hommes, n'étoient campés qu'à la distance de deux lieues de nous, et que leur camp étoit bien retranché et palissadé. Je fis halte jusqu'à ce que j'eusse reçu quatre pièces de canon de Louisbourg. Mais les chefs de mes alliés, impatiens de signaler leur valeur, n'attendirent point l'arrivée de l'artillerie, et ils allèrent attaquer l'ennemi. Après plusieurs assauts inutiles ils furent repoussés,

et obligés de se retirer jusqu'au pied de la montagne.

Mes quatre pièces de canon étant arrivées, je m'avançai moi-même, à la tête de trente volontaires et de deux cents noirs disciplinés, et à la solde de l'établissement. Nous partîmes de nuit et à l'insu de nos alliés ; et dès le point du jour, ayant dirigé mes batteries, je fis un feu roulant sur l'ennemi. Dans l'espace d'une heure et demie, une de leurs palissades ayant été entièrement détruite, ils abandonnèrent un premier retranchement et filèrent derrière une redoute, d'où ils furent encore délogés. A la fin, ils se retirèrent avec précipitation et dans le plus grand désordre, vers une branche de la rivière de Ranonmena, hors de la portée du canon. Mais nos alliés instruits que j'étois aux prises avec l'ennemi accoururent, et voyant le camp pris ils passèrent la rivière à la nage, les attaquèrent et les mirent en déroute sans éprouver de résistance. Toute cette action ne me coûta que deux hommes, mon cuisinier et mon domestique. Les Sambarives perdirent onze hommes, et les ennemis soixante-cinq. Les Sambarives les poursuivirent pendant plu-

sieurs jours jusqu'à leurs frontières ; pour moi je restai dans la plaine de Santé.

Le 21, mes troupes étant rafraîchies, je levai mon camp afin de me rapprocher de la seconde division de l'ennemi qui s'étoit retirée au fond des marais d'Ampangon, dans une île qui avoit environ six lieues de circonférence.

Le 22, j'arrivai dans la plaine de Mahertomp, où j'assis mon camp au pied de la nouvelle redoute. Cinq jours furent employés à découvrir un passage à travers les marais, et à reconnoître la position des ennemis.

Le 27, je quittai la plaine de Mahertomp, et après avoir traversé la rivière de Tingballe, j'arrivai à l'entrée des marais, d'où nous vîmes distinctement le camp des ennemis, qui étoit à la distance d'environ une lieue et demie, et consistoit en quatre mille hommes.

Le 28, les ennemis reçurent un échec à l'entrée de la rivière de Ranonfoutchy qu'ils s'obstinoient à défendre. Les Seclaves perdirent tant de monde qu'ils quittèrent leurs alliés, dont les forces avoient reçu une secousse terrible en cette occasion.

Le 29, il y eut plusieurs escarmouches

entre les miens et les ennemis. Cette nuit, quatre volontaires que j'avois envoyés cueillir du bois pour l'usage du camp, passèrent les marais et s'amusèrent à attaquer l'ennemi, aux tentes de qui ils mirent le feu.

Le premier juillet 1775, des pluies continuelles grossirent les eaux d'Ampangon à un tel point, que notre camp fut submergé, et que nous fûmes obligés de nous retirer à plus d'une lieue. Les ennemis, attribuant notre retraite à une autre cause, reprirent courage et entreprirent de nous harceler.

Depuis le 2 jusqu'au 8, il plut sans interruption, ce qui donna le tems aux ennemis d'environner leur camp d'un fossé et d'une pallissade.

Le 9, j'eus avis qu'un corps d'ennemis d'environ trois mille hommes s'étoient ralliés depuis la défaite des Antambours, et étoient retranchés dans le camp qui étoit vis-à-vis nous; et qu'un autre corps incommodoit beaucoup mes troupes dans les environs de Louisbourg. Ce jour-là, j'appris l'arrivée d'un vaisseau.

Le 10, l'officier qui commandoit la redoute de la plaine de Mahertomp, appellée

Fort Saint-Jean, m'écrivit que les choses prenoient une bonne tournure; que les ennemis desiroient former un traité de paix avec moi; que les Sambarives et les autres nations alliées commençoient à murmurer de ce que je n'avois point attaqué l'ennemi, sans considérer les obstacles occasionnés par l'augmentation des eaux.

Le 13, les ennemis, qui manquoient de provisions dans leur camp, d'où ils n'osoient sortir, commencèrent à se repentir de leurs hostilités. Instruit de leur détresse, je leur envoyai plusieurs bateaux chargés de riz, de bananes et d'une certaine quantité d'eau-de-vie, les assurant que j'étois si éloigné de vouloir les exterminer, que je leur laisserois le passage libre pour leur retraite s'ils le desiroient, à condition qu'ils mettroient bas les armes. En conséquence, j'évacuai deux postes qui gardoient le passage depuis l'île jusqu'à la terre-ferme. Cette démarche de ma part eut le meilleur succès; l'ennemi, voyant augmenter chaque jour sa détresse, commença de se retirer par pelotons; plusieurs se rendirent auprès de moi, je les reçus avec bonté, et après leur avoir donné quelques provisions, je

les laissai aller où ils jugèrent à propos.

Le 14, je reçus de Louisbourg la nouvelle de l'arrivée du Conquérant, vaisseau particulier commandé par le sieur Olivier, qui m'apportoit des dépêches du gouvernement de l'Ile de France ; elles m'apprenoient que le chevalier de Sanglier, capitaine de mon corps, que j'y avois envoyé solliciter du secours, avoit essuyé un refus formel et absolu. Cette nouvelle fâcheuse me causa la plus grande peine ; mais comme il étoit de la prudence de soutenir le courage des miens, j'annonçai que ce vaisseau seroit suivi de deux paquebots qui apporteroient un secours de cent hommes, et je parvins à dissiper un peu la consternation dans laquelle mes officiers étoient plongés.

Du 15 au 19, je fus instruit que les ennemis avoient commencé à entretenir une correspondance perfide avec une partie de nos alliés. J'envoyai aussi-tôt mes espions de confiance à la découverte.

Dans la matinée du 20, un détachement que j'avois envoyé observer l'ennemi, apperçut deux noirs qui s'évadoient ; le plus vieux dit à l'autre : « Vas, et dis-leur qu'ils ne doivent compter aucunement sur ceux

qu'ils croyoient être leurs amis, et que j'ai été arrêté ». Ce noir, amené devant moi, avoua qu'il avoit été envoyé pour séduire une partie de mes alliés ; mais que n'ayant pas réussi, il avoit voulu instruire ses compatriotes que nous nous préparions à les attaquer. Sur cette déposition, je tins une assemblée composée de plusieurs chefs qui les condamnèrent à mort. Je souscrivis à cet arrêt d'autant plus volontiers, que cet homme se trouva le même qui, dans les commencemens de l'établissement, avoit essayé de mettre le feu au fort Louis. Cette sentence fut aussi-tôt mise à exécution.

Le 24, l'officier qui commandoit dans le fort Saint-Jean rapporta qu'un soldat nommé *la Gonivier*, dernièrement arrivé de l'Ile de France, avoit tenu plusieurs propos séditieux, assurant aux troupes qu'elles étoient abandonnées, et que l'Ile de France étoit si éloignée d'envoyer aucun secours, qu'au contraire les chefs de cette colonie cherchoient toutes les occasions de nous détruire. Voulant vérifier le fait par moi-même, j'ordonnai à l'officier de garder le silence, et de fermer les yeux ; et afin d'épier l'homme de plus près, je le fis passer

dans mon camp. La nuit, entre onze heures et minuit, je sors de ma tente attiré par quelque bruit ; je vois le soldat la Gonivier, frappant de plusieurs coups de sabre l'officier de garde, et lui disant que le tems viendroit bientôt où les soldats commanderoient aux officiers de Madagascar. J'appelle aussitôt la garde, elle accourt et se met en devoir d'arrêter le mutin, qui, furieux, s'élance sur elle et blesse deux hommes, en criant : « A moi, mes amis ». Ces mots me firent d'abord soupçonner quelque complot. Je vis cependant à la conduite des volontaires qu'ils ne songeoint point à s'écarter de leur devoir ; car ils fondirent sur le mutin qui s'enfuit vers le bois ; mais un coup de balle le renversa par terre. Cet événement inattendu, qui étoit capable de nous faire perdre nos alliés, m'engagea à hâter la punition du coupable. J'assemblai donc sans délai le conseil de mes officiers ; mais il expira de sa blessure avant que son jugement eût été rendu.

Le 28, voyant que les ennemis, malgré leur petit nombre, s'obstinoient à rester dans leurs postes, encouragés par la promesse de trente mille Seclaves, je résolus de les attaquer.

quer. Mais comme je ne voulois point en faire un massacre, je les avertis de notre approche par plusieurs décharges de canon. Les noirs nos alliés les poursuivirent très-long-tems ; ils se retirèrent dans la partie septentrionale de l'île, aux frontières d'Antimananhar.

Le premier août, le sieur Bourdé, à qui le ministre avoit accordé la pêche de la baleine sur la côte de Madagascar, n'ayant point réussi dans son entreprise, me demanda la permission d'acheter du riz, afin d'être dédommagé de son manque de succès. Je me rendis à ses desirs, d'autant que l'établissement, privé de marchandises, ne pouvoit faire aucun commerce pour lui-même. J'accordai la même permission au sieur Olivier, qui amena, pour cet effet, un vaisseau de l'Ile de France.

Le 3 août, me trouvant délivré de mes ennemis, et voyant la province d'Antimaroa sans culture, je proposai aux Sambarives de remplacer les Saphirobay, qui avoient été chassés de leur province. Ma proposition fut acceptée avec des transports de joie, et ils convinrent aussi-tôt entre eux de me payer tous les ans un tribut en reconnois-

sance de la protection que leur accordoit l'établissement.

Le 4, je tins une assemblée générale pour le partage des terres conquises sur l'ennemi. Je cédai la rive droite du Tingballe aux Sambarives, et je gardai la gauche pour l'établissement. Plusieurs détachemens de Saphirobay, qui se repentoient des hostilités qu'ils avoient commises, vinrent me prier de leur pardonner. L'accueil doux et affectueux que je leur fis effaça bientôt de leur esprit le souvenir des pertes qu'ils avoient essuyées ; ils condamnèrent la conduite de leurs chefs, qui avoient sacrifié leurs sujets à leurs intérêts privés. J'appris de ces transfuges que les Saphirobay étoient obligés d'errer dans les bois et de vivre de racines, parce que les chefs des autres provinces leur refusoient un asyle. Je résolus de profiter de cette circonstance pour faire voir la droiture de mes intentions. En conséquence, j'envoyai, le jour suivant, des commissaires auprès des chefs voisins, pour les engager à assister les Saphirobay des choses nécessaires à la vie, et à les recevoir avec amitié, pourvu qu'ils renonçâssent au projet de continuer la guerre. Cette démarche ne pouvoit

manquer de produire un très-bon effet.

Le 5, comme la subsistance des troupes de nos alliés étoit très-coûteuse à l'établissement, je résolus de les congédier ; mais cette opération ne pouvoit, selon la coutume de l'île, se faire sans leur offrir des présens. Le 6, 7 et 8 furent employés à leur en distribuer, et je vis avec plaisir que les différentes nations et leurs chefs se retiroient contens de mes procédés.

Le 9, je fus attaqué de la fièvre.

Le 10, voyant la guerre absolument terminée, je m'occupai sérieusement de procurer à l'établissement toutes les commodités de la vie. Convaincu de l'insalubrité des cabanes bâties avec des feuillages, à la manière du pays, je résolus d'en construire entièrement en bois. Mes troupes et deux mille noirs à gages devoient être employés à construire de nouveaux logemens pour le gouverneur, avec un hôpital, des cabanes et des magasins, et deux cents autres noirs à bâtir soixante maisons pour former la ville ; et durant ces travaux, les troupes de Sance, composées de douze cents hommes, auroient travaillé au desséchement des marais. Mais malheureusement je n'avois

point alors les moyens nécessaires; autrement Louisbourg auroit bientôt changé de face.

Le 16, mon incommodité augmenta, et je sentis un mal-aise général qui m'obligea à confier le commandement au capitaine Mallandre, me réservant toutefois la connoissance des affaires importantes. Cependant ma maladie devint de jour en jour plus sérieuse, au point qu'il ne fut plus possible de me livrer à aucune occupation.

Le 20, je me trouvai un peu mieux, et j'appris la mort du sieur Garreau.

Le premier septembre, se firent les funérailles de cet intelligent et brave officier, qui emporta avec lui les regrets de tout le corps. J'ordonnai au sieur Rozier, élève du sieur Garreau, de faire les fonctions d'ingénieur, dont la place étoit vacante par cette mort.

Le 21, les officiers de mon corps se rendirent auprès de moi, pour demander que je leur communiquasse les intentions de la cour relativement à l'établissement de Madagascar, afin de pouvoir, en cas que la maladie m'enlevât aux soins de la colonie, agir conformément au bien du service; mais

me trouvant ce jour-là plus foible qu'à l'ordinaire, je les priai de remettre la conférence au lendemain.

Le 22, la fièvre me quitta, et je me trouvai un peu plus fort. Les officiers se rendirent chez moi; je leur communiquai une partie des instructions qu'ils m'avoient demandées.

Le premier octobre, le sieur Olivier, capitaine d'un vaisseau particulier venu de l'Ile de France, et qui avoit apporté des subsistances pour l'établissement, mit à la voile avec une cargaison de six cent cinquante mille livres de riz; le sieur Bourdé en emporta de son côté huit cent cinquante mille livres. Un tel secours de provisions devoit être très-agréable à l'Ile de France, et si ce gouvernement eût fourni nos magasins des marchandises nécessaires, il eût pu s'en procurer une quantité prodigieuse; au lieu que les insulaires le laissoient se gâter faute d'en trouver le débit, et il étoit à craindre que cette raison ne rallentît leur ardeur la saison suivante.

Le 2, les chefs Sambarives demandèrent la permisson de dresser sur leur territoire particulier des mâts de pavillon, afin

d'être distingués les uns des autres. J'adhérai à leur demande, et en même-tems je distribuai à chacun d'eux un pavillon blanc, avec plusieurs bandes d'étoffe rouge et bleue. Le même jour les chefs Saphirobay, qui étoient toujours demeurés attachés au gouvernement, demandèrent la permission de bâtir une ville, sous la protection du fort Louis, afin de se défendre contre les incursions de leurs ennemis. Je me rendis à leurs desirs, d'autant plus volontiers qu'ils favorisoient le plan que j'avois formé de peupler leur province autant qu'il étoit possible à cause de son voisinage du chef-lieu de l'établissement, où la consommation étoit naturellement plus considérable qu'en aucune autre partie de l'île.

Le 4, Hyavi, chef de la province de Mahavelou, me demanda du secours contre les Fariavas et les Betalimènes, qui lui avoient déclaré la guerre. Comme ce chef avoit toujours agi conformément aux intérêts des européens, je résolus de lui donner du secours; en conséquence, je fis partir pour Foul-Point sept volontaires et un officier subalterne, avec ordre d'obéir au commandant de ce poste. J'étois bien convaincu au

fond que le premier bruit de mon entremise dans cette affaire mettroit fin à la guerre.

Dans l'intervalle du 7 au 12, j'allai visiter le district qui avoit été cédé aux Sambarives, sur les bords de la rivière de Tingballe. Les terres en étoient excellentes ; mais le territoire annexé à l'établissement par la dernière conquête étoit bien supérieur. Quels avantages immenses on pouvoit retirer d'un canton de vingt-deux lieues de longueur, le long d'une rivière navigable !

Le 13, je donnai des ordres pour fortifier le fort Saint-Jean d'un large fossé et d'une double palissade, avec un chemin couvert ; je fis aussi bâtir plusieurs cabanes dans le bois pour la commodité des voyageurs qui se rendoient à la plaine de Santé.

Le 14, je reçus un courier de M. Mayeur, interprète, et de M. Corbi, un de mes officiers. Celui-ci étoit allé par eau visiter les contrées septentrionales de l'île. L'autre voyageoit par terre et le long de la côte pour examiner les baies, les havres, les rivières, les naturels du pays, leur nombre, leurs forces, leur industrie et leurs intérêts mutuels. Je leur avois ordonné de pousser

leur route jusqu'au territoire de Lambouin, chef qui prenoit le titre de roi du nord. Mon intention étoit d'engager ce chef dans nos intérêts et de lui acheter l'île Nossèbe, située au nord-ouest de Madagascar, à 13° 15' de latitude-sud, et à 45° 6' de longitude de Paris. Ces deux officiers me faisoient passer le journal de leur voyage. Ils m'apprenoient qu'ils s'étoient réunis sur le territoire des chefs Lambonin, dont ils avoient été reçus avec des marques d'amitié; que ce chef, étonné au seul nom d'hommes blancs, avoit résolu, avant leur arrivée, de m'envoyer des ambassadeurs pour former un traité d'établissement, et qu'ils avoient profité de ces bonnes dispositions pour entrer avec lui dans une alliance réciproque; qu'ils lui avoient acheté l'île Nossèbe, et que, leur mission étant remplie, ils n'attendoient que mes ordres pour revenir.

Assuré de l'attachement du chef Lambonin, qui avoit intérêt de chercher un appui contre les vexations des Seclaves, je pouvois compter sur un allié respectable, en état de me fournir quinze ou vingt mille hommes.

Depuis le 15 jusqu'au 20, tout étant dans

une parfaite tranquillité, et mes troupes étant remises de leurs fatigues, je recommençai les travaux, et je les employai à bâtir une place de résidence pour le gouverneur.

Le 21, j'appris que plusieurs bandes de Saphirobay s'étoient approchées de l'établissement, et avoient mis le feu à plusieurs cabanes des Sambarives; je détachai aussi-tôt douze volontaires, commandés par un officier, et soutenus par six cents noirs, afin de purger de ces fugitifs les bois et leurs avenues.

Le 22 au soir, mon détachement revint avec trois prisonniers qu'ils avoient faits sur un gros de ces pillards qu'ils avoient surpris.

Le 23, je reçus des dépêches de l'officier qui commandoit à Foul-Point. Il me marquoit que les ennemis d'Hyavi avoient fait des offres de paix à condition que le commandant de ce poste seroit pris pour juge des différens qui pourroient s'élever entre eux et Hyavi; mais que celui-ci ayant refusé d'y consentir, il s'engageoit à amener Hyavi à la raison, pourvu qu'il eût la permission d'employer la menace, en cas qu'il

se refusât obstinément à tout accommodement. Comme cette démarche pouvoit attacher un peuple entier à mes intérêts, et que j'étois bien sûr de la prudence de mon officier, je lui fis passer des ordres en conséquence.

Le 24 octobre, ne voyant arriver ni des nouvelles d'Europe ni le chevalier de Sanglier, que j'avois envoyé chercher des secours à l'Ile de France, je me livrai à des réflexions affligeantes. Je n'avois d'autre ressource que ma fermeté contre le malheureux destin qui me poursuivoit. Je voyois avec inquiétude l'approche de la mauvaise saison durant laquelle, si nous étions toujours privés de secours, j'avois tout lieu de craindre, vu l'impossibilité où je serois de faire aucun établissement dans l'intérieur du pays, de voir la colonie plongée de nouveau dans la situation la plus critique. Les troupes, ne voyant arriver aucun des secours dont l'espérance avoit jusqu'ici soutenu leur courage, devoient bientôt se regarder comme abandonnées, et cela avec d'autant plus de certitude que les bruits semés à l'Ile de France sur la diminution de mes forces avoient été, malgré toutes mes précautions,

divulgués à Madagascar. La patience courageuse de mes officiers, qui avoient pris la ferme et généreuse résolution de faire leur devoir, en relevant les esprits abattus des soldats, étoit le seul soutien de mon ame chancelante ; elle me fit concevoir la possibilité de résister à cette crise affreuse. Mais qui pouvoit répondre de la solidité de mes forces, qui devoient naturellement s'affoiblir de jour en jour ? Quelle cruelle situation pour un commandant en chef, d'être réduit, après avoir triomphé de l'intempérie d'un climat brûlant, à lutter contre des maladies dangereuses et contre des fatigues infinies ; après avoir vu ses troupes diminuées d'un tiers, d'être obligé de faire face à tout, pour conserver les avantages qu'il a obtenus; que dis-je, d'avoir à les défendre contre des invasions soudaines ; et loin de recevoir les secours qu'il réclame, d'être en butte à la jalousie et aux calomnies de personnes en place qui avoient ordre du gouvernement de subvenir à tous les besoins qu'il pouvoit avoir ! On m'avoit promis que je recevrois tous les ans des secours et un renfort de cent vingt hommes ; que d'un autre côté, l'Ile de France fourniroit à mes plus

pressans besoins; et qu'en un mot rien ne manqueroit pour le succès de ma mission. Mais, hélas! deux années s'étoient écoulées sans avoir vu l'effet d'aucune de ces promesses. Si les secours tardoient encore un peu, je voyois arriver le moment inévitable où disparoîtroient tous les fruits de mes travaux, de mes soucis et de mes fatigues, et où la France seroit privée pour jamais des moyens de regagner la confiance des naturels. Telles étoient les réflexions qui m'obsédoient et qui faisoient endurer à mon esprit des tortures que la plume ne sauroit exprimer.

Depuis le 25 jusqu'à la fin du mois, j'employai mon tems à visiter les postes, que je trouvai dans le meilleur ordre possible. Mais je remarquai sur tous les visages une tristesse, un abattement dont je connoissois trop bien la cause. Sans linge et presque nuds, ils avoient entièrement perdu courage; et moi, sans aucunes ressources, je ne pouvois ni alléger leur misère, ni relever leurs esprits abattus.

Le premier novembre 1775, je rassemblai un certain nombre de femmes du pays, que j'employai à faire des habits; je réussis à

tanner des cuirs, avec lesquels je chargeai les cordonniers que j'avois heureusement à mon service, de faire des souliers pour mes malheureux compagnons. Pour les distraire de leur misère, je les exercai à tirer au blanc, et je marquai un prix pour ceux qui auroient fait preuve d'adresse. Cet exercice étoit tout-à-la-fois utile et amusant.

Le 4, j'appris l'arrivée d'Effonlahé, chef Saphirobay, qui demandoit une audience au nom de sa nation. Je le renvoyai au lendemain, pour donner le tems aux chefs Sambarives de se réunir et d'être témoins des propositions de cet envoyé.

Le 5, je donnai audience au chef Saphirobay. Il avoit la tête rasée pour marque de soumission, et se prosternant contre terre, il prononça ces mots : « Chef infortuné du Saphirobay-Antimaroa, je me jette aux pieds du grand chef pour implorer sa clémence au nom de toute ma nation, qui demande la permission d'envoyer des députés pour expier ses fautes. Je suis venu auparavant offrir ma vie, si elle est nécessaire. Je t'en conjure, ne nous regarde plus comme des ennemis, mais comme les restes d'un

peuple malheureux, qui sont obéissans et soumis à tes loix».

Je répondis en ces termes : « J'ai été vivement affecté de la conduite séditieuse des chefs Saphirobay. Je prends votre propre nation à témoin de la bonté avec laquelle j'en ai agi, dans la vue de conserver une alliance et d'éviter une guerre dont les conséquences ne pouvoient manquer d'entraîner votre destruction. Et vous, Effonlahé, qui maintenant me parlez, répondez ; trois fois ne vous ai-je pas chargé de porter mes offres de paix à vos compatriotes ? Est-ce ma faute si mes offres ont essuyé trois refus ? Jugez donc aujourd'hui qui de vous ou de moi est coupable ; quel est celui qui a mérité le châtiment du ciel. Les sermens de fidélité qui nous unissoient avant cette malheureuse guerre ont été violés par vous. C'est vous qui avez foulé aux pieds vos engagemens avec nous. C'est vous qui avez osé enfreindre un traité fait en présence du Souverain Etre. C'est lui qui vous a punis, et vous a fait ressentir les effets de sa vengeance. Mais on ne me reprochera jamais de refuser les offres d'amitié faites par les

habitans de Madagascar. Il est de mon devoir de protéger les infortunés et de rendre justice où elle est due, au prix de mon sang et de celui de mes compagnons. C'est en vertu de ces ordres que je pardonne à la nation des Saphirobay. Ils peuvent m'envoyer, le mois prochain, ceux de leurs chefs qu'il leur plaira choisir, pour régler les intérêts communs des deux nations ».

L'envoyé des Saphirobay, satisfait de ma réponse, renouvella ses prières, me remercia et se retira.

Les chefs Sambarives, qui avoient été présens à cette conférence, me témoignèrent leurs craintes sur le pardon que j'avois accordé aux Saphirobay. Peut-être avois-je l'intention de les rétablir dans la possession de leur province entière, et alors les Sambarives seroient forcés de l'abandonner. Je les assurai qu'ils seroient maintenus dans la partie de la province qui leur avoit été cédée, et ils se retirèrent contens.

Depuis le 6 novembre jusqu'au 13, je fus occupé à exercer mes troupes; je leur fis distribuer des vêtemens qui se trouvoient heureusement faits.

Le 14, il arriva de Foul-Point un courier

accompagné de deux chefs soumis à Hyavi. Mes officiers m'apprirent que ce roi avoit enfin adhéré à ma requête, et que la paix étoit conclue ; mais que d'un autre côté, les chefs subordonnés à Hyavi ne pouvant supporter plus long-tems son oppression, formoient le projet de se révolter contre lui. Les deux chefs qui avoient accompagné ce courier me firent part du détail de la conjuration, et m'assurèrent que tous les sujets de ce roi étoient disposés à se soumettre à l'établissement, pourvu que je me déclarasse contre leur souverain. J'aurois peut-être, dans un autre tems, écouté favorablement cette proposition ; mais dans la situation où je me trouvois alors, il n'auroit pas été prudent de m'engager dans une affaire de cette nature, qui pouvoit avoir les conséquences les plus sérieuses. Je me contentai donc de promettre à ces deux chefs d'amener Hyavi à la raison, et je les détournai de tenter aucune entreprise contre lui jusqu'à ce que je me fusse assuré des faits par moi-même. Mes promesses furent accompagnées de présens dont ils furent très-satisfaits.

Les intérêts de l'établissement deman-

doient

doient que la puissance d'Hyavi fût limitée ; mais une révolution soudaine pouvoit mettre le gouvernement en danger ; et ce n'est qu'après un espace de tems, que l'autorité de certains chefs peut être diminuée. D'un autre côté, il est nécessaire de les traiter avec douceur, et de leur exposer leurs vrais intérêts ; car il est certain que les peuples de Madagascar ne pourroient jamais être subjugués par la force, et que l'ouvrage de leur civilisation ne pourroit être opérée que par un homme dont la conduite, les vertus et la justice lui auront acquis la confiance des chefs et des sujets.

Le 15 et le 16 furent employés à réparer les chaloupes, les bateaux et les canots, et à les mettre en état de servir.

Le 17, le sieur Aumont, garde-magasin, mourut. Je fis mettre aussi-tôt les scellés sur ses papiers et ses effets, afin de les envoyer à M. Maillart. D'un autre côté, pour que le service ne souffrît point, je fis faire l'inventaire des magasins, que je confiai par provision au sieur Besse, trésorier, conformément à l'intention du ministre, qui, dans ses dépêches, m'ordonnoit de confier la caisse et les magasins à une même personne,

Je ne fus pas peu surpris d'apprendre du secrétaire de l'administration que tous les registres de recette et de dépense étoient en blanc. Cette méthode admirable de tenir des comptes a dû plus d'une fois avoir des suites rien moins qu'agréables pour M. Maillart, qui choisit de pareils gens.

Le 18, des noirs me donnèrent avis qu'un bâtiment anglois, qui faisoit voile le long de la côte, avoit tellement été battu par la tempête, qu'à la vue de l'établissement d'Angontzi, ils avoient été forcés de tirer plusieurs coups de canons pour demander du secours; mais le gros tems l'ayant jetté loin de la côte, ils l'avoient perdu de vue; depuis il avoit été apperçu d'Adrava à la distance de deux lieues. Sept hommes seulement s'étoient sauvés sur un canot, et avoient abordé à Loquez. Le lendemain, j'ordonnai à M. Mayeur, interprète, qui n'étoit qu'à deux journées du lieu où ces infortunés avoient pris terre, de leur donner des secours, et de leur fournir les moyens de se rendre au chef-lieu de l'établissement.

Le 19, plusieurs noirs de la côte occidentale m'apprirent que les chefs des Se-

claves avoient tenu une conférence, dans laquelle ils avoient arrêté de faire la guerre aux François, et d'engager tous les peuples de l'est dans leur intérêt; qu'en conséquence de cette détermination, ils avoient envoyé plusieurs chefs dans différentes provinces pour les porter à s'unir contre l'établissement. Ces rapports demandoient toute mon attention. En conséquence, je fis partir des espions à la recherche de la vérité, afin d'avoir le tems de faire des préparatifs, en cas que les Seclaves réussissent à former une ligue avec les peuples de la côte orientale; ils étoient spécialement chargés de s'assurer si les ennemis avoient dessein de fondre sur nous dans la mauvaise saison; ce qui eût été très-inquiétant pour moi.

Le 20, j'envoyai mes espions avec divers articles de marchandises, afin de les échanger contre des bestiaux. A la faveur de ce commerce, ils devoient s'instruire des manœuvres des Seclaves et des intentions de différentes nations.

Le 21, les chefs Sambarives se rendirent à l'établissement; ils étoient consternés de la nouvelle de la guerre que les Seclaves nous avoient déclarée; ils demandèrent pour-

quoi les secours de France étoient si long-tems sans arriver ; et comment je ferois, si j'étois attaqué par les Seclaves, avant leur arrivée et dans la mauvaise saison ; ils observèrent qu'avec le petit nombre de mes gens je ne pourrois opposer aucune résistance aux ennemis, et qu'eux-mêmes deviendroient leurs victimes, comme étant les plus zélés et les plus fidels amis de l'établissement. Pour ranimer leur courage et dissiper leur frayeur, je répondis que j'étois étonné de la crainte qu'une nation aussi brave laissoit voir en cette occasion ; que les Sambarives devoient avoir une meilleure opinion de ma valeur, et que je savois parfaitement ce que j'aurois à faire, si j'étois attaqué. Ma réponse ne les satisfit point ; ils renouvellèrent leurs plaintes. « Vous nous abandonnerez, me dirent-ils ; votre roi ne vous envoie plus aucun secours. Vous êtes près de nous quitter, et nous serons malheureux pour avoir été vos amis ». La voix du peuple se mêla à celle des chefs ; ils demandèrent que je m'engageasse par serment à ne les point abandonner. Je donnai plusieurs repas aux chefs et au peuple Sambarives, et je ne négligeai rien pour

leur inspirer toute la confiance nécessaire ; mais au fond, j'étois loin d'être tranquille, car je me trouvois aux approches de la mauvaise saison, sans secours, sans troupes, et en un mot, totalement abandonné.

Le 14 décembre, arriva du nord une pirogue, portant une femme Malaise, qui seule avoit survécu au naufrage du vaisseau anglois. Elle m'apprit que ce bâtiment avoit quitté Bombay avec seize canons et cent hommes; que sa cargaison étoit composée de soie et autres marchandises des Indes, avec des armes à feu et de l'eau-de-vie; qu'après avoir quitté Bombay, ils avoient mouillé à l'île de Johanna, et qu'enfin arrivés près de la côte de Madagascar, ils avoient essayé de s'aboucher avec les naturels du pays, mais qu'ils n'avoient pu réussir; que toute les fois que les canots s'étoient approchés du rivage, les insulaires s'étoient toujours présentés en armes pour les empêcher de prendre terre, ou qu'ils s'étoient retirés dans l'intérieur du pays; qu'enfin, le bâtiment ayant été assailli par une tempête, avoit été obligé de se tenir loin de la côte; bientôt tout l'équipage se jetta dans les chaloupes pour se rendre à

terre ; que sur trois chaloupes deux s'étoient abîmées, cédant au poids des hommes qui s'y étoient jettés ; la troisième seule avoit gagné terre ; elle portoit le capitaine et sept personnes ; que le capitaine et six autres étoient morts, et qu'elle seule restoit de tout l'équipage.

Le 15, mes espions de retour me confirmèrent la nouvelle des grands préparatifs de guerre que les Seclaves faisoient contre nous ; ils n'attendoient que la fin de la mauvaise saison pour entrer en campagne au nombre de trente mille hommes ; ils avoient envoyé des émissaires dans différentes provinces pour engager les chefs dans leurs intérêts ; ils comptoient au reste beaucoup plus sur leurs propres forces, persuadés que les François ne soutiendroient pas même leur présence, et quand ils les auroient forcés à se retirer dans leurs forts, qu'il ne leur seroit pas difficile de réduire les provinces de leurs alliés, qui seroient contraints de suivre leurs étendards. Cette nouvelle, quelque désagréable qu'elle fût, à cause du mauvais état où se trouvoit l'établissement, me donna quelque consolation, assuré que les Seclaves me laisseroient tranquilles

durant toute la mauvaise saison, et que les secours si long-tems attendus arriveroient enfin.

Le 16, j'envoyai plusieurs couriers au nord et au sud de l'île, pour instruire les chefs des mouvemens des Seclaves, et pour leur enjoindre de se tenir prêts à se réunir à mes forces, au premier ordre que je leur en donnerois ; je leur signifiai de plus que tous ceux qui recevroient les Seclaves sur leurs terres, sous quelque prétexte que ce fût, seroient regardés comme ennemis de l'établissement.

Le 18, je fus instruit de l'arrivée des chefs des Saphirobay et d'Antambour ; ils demandoient une conférence et la paix.

Le 21, je leur donnai audience. Ils dirent que leurs malheurs et la force des armes les ayant dépouillés de leurs terres et réduits à l'état vil et abject de vagabonds, ils avoient arrêté unanimement de se livrer à moi ; qu'ils ne demandoient qu'une partie de leur province pour la cultiver, et non en propriété, droit qui appartenoit aux Sambarives. Ils finirent en demandant que s'ils étoient condamnés à être toujours malheureux, il leur fût du moins permis de mourir dans leur

patrie. Témoin de la sincérité de leur repentir, et persuadé qu'il étoit de l'intérêt de l'établissement que la province fût aussi peuplée qu'il étoit possible, je leur pardonnai, et les chefs prêtèrent serment de soumission et de fidélité.

Le 26, un bâtiment mit à l'ancre près de l'île d'Aiguillon; il étoit commandé par le chevalier de Sanglier, que j'avois envoyé à l'Île de France; ce capitaine me présenta quatre recrues qu'il avoit levées, et qui composoient tout le secours que l'Ile de France me faisoit passer. J'employai tout le jour à lire mes paquets, dans l'espérance d'y trouver quelque ordre ou des lettres du ministre; mais je n'y trouvai que des sarcasmes, dont les dépêches de MM. Maillart et de Ternay étoient remplies. M. de Sanglier m'apprit que plusieurs procès m'étoient intentés à l'Île de France; et qu'enfin les outrages, les calomnies, les impostures, tout étoit employé pour m'accabler.

Le 27, je reçus la visite de quatre personnes que M. de Ternay m'envoyoit pour être employés comme volontaires d'honneur. Ce commandant prétendoit servir l'état en me donnant des hommes dont la réputation

étoit flétrie par des bassesses et des crimes. Je veux bien taire leurs noms, par égard pour leurs familles. Je reçus la nouvelle de la mort de Louis XV, et de l'heureux avénement de Louis XVI au trône. J'appris aussi qu'il y avoit eu du changement dans le ministère. Je craignis que cette raison ne différât l'envoi de mes secours, et ne dérangeât le plan de mes opérations. Tout se réunissoit pour contrarier les progrès de l'établissement.

Le 11 janvier 1776, le Coureur, que j'avois envoyé à l'île de Mozambique, arriva. Le capitaine m'apprit qu'il avoit été obligé de mouiller à l'Ile de France, et qu'il n'avoit pu acheter que très-peu d'esclaves. Ce rapport m'étonna d'autant plus que les marchandises que je lui avois confiées étoient en très-grand nombre. En conséquence, j'envoyai une personne de confiance à bord, afin de savoir des officiers et de l'équipage quelles étoient les acquisitions faites à Mozambique; je me rendis moi-même à bord pour assister à la perquisition. J'appris que le capitaine avoit acheté quarante-deux nègres à l'Ile de France, et qu'ils étoient le produit de la cargaison et du riz. En consé-

quence, je le fis mettre aux arrêts sur son bord. Il avoit amené de l'Ile de France trois hommes, dont l'un se disoit tailleur, l'autre tourneur, et le troisième écrivain. Ils étoient tous trois malades, et avoient été tirés de l'hôpital, sans doute pour augmenter le nombre des morts à Madagascar.

Le 12, je reçus avis que le Rohandriat Cunifaloues étoit en chemin pour venir se mettre sous la protection de l'établissement, afin de résister aux Seclaves, qui lui faisoient des menaces, et dont plusieurs détachemens avoient déjà mis le feu à tous les villages qui se trouvoient sur nos frontières.

Le 13, deux chefs Sambarives, qui étoient très-attachés à ma personne, m'apprirent que le roi des Seclaves avoit envoyé secrettement des couriers à Hyavi, roi et chef de Foul-Point, pour l'engager à agir contre les intérêts de l'établissement, et qu'Hyavi avoit tenu à ce sujet une conférence, dans laquelle les envoyés des Seclaves lui avoient proposé de le soutenir dans la souveraineté sur toute la côte de l'est, à condition qu'il déclareroit la guerre à l'établissement; mais qu'Hyavi n'avoit pu consentir à faire la guerre aux blancs; parce que, selon lui,

il étoit impossible au roi de résister aux François, dont les sorciers étoient plus forts que ceux des noirs; que d'ailleurs le baron, qui étoit astrologue, n'ignoroit rien de ce que l'on méditoit contre lui; et que pour lui, s'étant engagé par serment d'être fidele à l'établissement, il n'oseroit jamais tenter rien contre lui, parce qu'il étoit sûr de mourir à l'instant, s'il venoit à rompre son serment.

Le 14, j'appris qu'Hyavi, malgré sa réponse aux Seclaves, s'étoit tourné de leur côté, et qu'il leur avoit fourni des armes et des munitions. Cette perfidie me fit naître l'idée de diminuer son autorité; ce qu'il étoit facile de faire en assurant les chefs Mulatta, qui descendoient d'européens, que l'alliance d'Hyavi avec les Seclaves les réduiroit en servitude, et qu'une fois soumis à Hyavi, ils ne tarderoient pas à être confondus avec ses esclaves. Leur esprit fier et hautain auroit saisi cette occasion de se soustraire à la domination d'Hyavi en s'attachant entièrement à l'établissement; mais je préférai de conserver la paix et la tranquillité le long de la côte de l'est.

Depuis le 15 jusqu'au 20, je tins diverses conférences, et je fis partir des émissaires pour examiner les mouvemens des ennemis.

Le 22, les chefs Sambarives m'apprirent que les Seclaves les avoient invités à se joindre à eux contre les blancs ; mais que leur nation avoit répondu en leur envoyant de la poudre, des balles et des pierres à fusil (ce qui étoit une déclaration de guerre), leur déclarant que les Sambarives s'étoient unis à moi avec sincérité ; qu'ils regardoient mes ennemis comme les leurs, et qu'ils ne donneroient point aux Seclaves la peine de marcher contre eux, parce que leur projet étoit de les aller chercher ; je donnai un repas à cette brave nation.

Le 23, je fus instruit par mon interprète que les Sambarives avoient envoyé plusieurs de leurs chefs dans différentes provinces pour engager les peuples à s'unir à eux pour faire la guerre aux Seclaves. Ils publièrent une déclaration par laquelle tous ceux qui ne se joindroient point à eux seroient regardés comme leurs ennemis, et que leurs troupes mettroient leurs provinces à feu et à sang. Cette marque d'un attachement

extraordinaire me toucha vivement ; et je soupirai après l'occassion de convaincre ce bon peuple de mon affection.

Le 14, je reçus la nouvelle positive que les Fariavas et les Betalimènes avoient recommencé la guerre contre Hyavi, et que ses propres sujets s'étoient soulevés contre lui, indignés de ce qu'il s'étoit entré en alliance avec les Seclaves. Bientôt après Hyavi me fit demander des secours.

Le 25, les chefs des Antambours me firent savoir que plusieurs chefs des Seclaves, établis sur les frontières, avoient refusé de prendre les armes contre l'établissement ; et que, pour éviter la rage de leur roi, une partie d'entre eux s'étoient refugiés chez les Antambours, et que les autres, suivis de Cunifaloues, étoient en chemin pour se rendre auprès de moi.

Le 29, Diafaick, chef de Machineranon, et confident d'Hyavi, vint demander des secours contre ses ennemis ; il se plaignit en même-tems du bruit qui couroit que j'avois abandonné Hyavi ; que pour cette raison il étoit indispensable que je me déclarasse en sa faveur, afin d'appaiser les troubles et les révoltes qui avoient été excités parmi ses

propres sujets. Je répondis qu'Hyavi s'étoit suscité à lui-même les embarras dans lesquels il se trouvoit ; qu'il avoit donné sujet à ses ennemis de se déclarer contre lui une seconde fois, en formant avec les Seclaves une ligue contre le gouvernement ; que c'étoient ses procédés qui avoient déterminé la conduite des Betalimènes et des Fariavas, et que j'étois instruit de toutes les intrigues d'Hyavi. Diafaick, confondu par ma réponse, se jetta à mes pieds, demandant pardon pour Hyavi, et protestant qu'il rappelleroit son maître à son devoir. Ma réponse définitive fut qu'Hyavi m'envoyât son fils à la tête de cinq cents hommes armés, avec ordre de marcher contre les Seclaves, et qu'il renonceroit publiquement à l'alliance de cette nation. Je promis de mon côté de détourner ses ennemis de tenter aucune entreprise contre lui ; mais qu'à la moindre apparence de refus de sa part, je me joindrois ouvertement à ses adversaires.

Le 3 février, les chefs Antambours et Saphirobay vinrent me déclarer que, déterminés à donner des preuves invariables de leur attachement aux François, ils me prioient

d'accepter le secours de quinze cents hommes armés, destinés à servir contre les Seclaves. Bonne nouvelle, m'écriai-je, l'exemple de mes braves Sambarives portera les autres nations à les imiter.

Le 8, je reçus des détails positifs de la marche des Seclaves, qui dirigeoient leur route vers nos frontières. Je visitai mes postes, dont l'artillerie étoit en bon état.

Mes officiers, instruits par les naturels de l'approche des Seclaves, et voyant l'état d'affoiblissement des troupes, étoient plongés dans la consternation; à juger par ma tranquillité apparente au milieu de cette position critique, ils imaginoient que je n'étois pas instruit des mouvemens des ennemis.

Depuis le 17 jusqu'au 23, je fis couper tous les arbres qui se trouvoient dans les environs du fort Louis, afin de découvrir plus facilement l'approche des ennemis; je m'occupai sur-tout de faire des balles de fusil, des fusées volantes, et des lances de feu, pour empêcher l'ennemi de nous harceler.

Le 23, les chefs des provinces d'Antivarai et d'Angontzi vinrent m'offrir cinq cents

hommes de guerre. Cette offre ranima un peu mon courage, et je commençai à recueillir mes forces contre les malheurs qui menaçoient l'établissement. La mauvaise saison étoit passée en grande partie, et nos malades n'étoient pas en aussi grand nombre que je l'avois craint

Des envoyés de Lambonin, roi du nord, arrivèrent et demandèrent une conférence. Ils déclarèrent, de la part du prince, qu'il étoit prêt à entrer en campagne et à attaquer les Seclaves, et qu'il n'attendoit pour cela que mes ordres. Ce chef desiroit établir solidement un commerce avec les blancs, afin de s'assurer leur protection, qui lui étoit nécessaire contre les Seclaves, et de conserver son autorité. Cette alliance ne pouvoit manquer d'être infiniment avantageuse à l'établissement.

Le 2 mars, j'appris l'arrivée d'envoyés de Cunifaloues, qui m'annoncèrent l'approche de ce chef, accompagné de Rozai, cousin du roi des Seclaves, qui avoit été chassé de son pays, et qui, sans doute, vouloit profiter des circonstances pour se venger. Après avoir donné toutes sortes de marques d'amitié aux envoyés de Cunifaloues, j'envoyai plusieurs

plusieurs espions au-devant de lui, afin d'observer sa conduite, et de prévenir toute surprise.

Cunifaloues, maître de la province de Santianak, avoit été pendant dix-huit ans tributaire des Seclaves, qui souvent avoient ravagé son territoire, sous le spécieux prétexte de recueillir le tribut. Ainsi j'avois lieu de croire que le motif de son voyage étoit de secouer le joug des Seclaves par le secours de l'établissement. Ce prince, en se joignant à moi, pouvoit affoiblir considérablement le parti des Seclaves, parce que son exemple en entraîneroit d'autres. Rozai, chef des Seclaves, qui venoit avec lui, étoit de la famille régnante. Le père du roi actuel a usurpé la couronne, après s'être rendu maître du pays, à la faveur d'une révolte de tous les habitans, et avoir, sans pitié, réduit l'ancienne famille royale à la servitude. J'étois sûr que Rozai avoit un grand nombre de partisans parmi ceux de sa nation, qui, s'ils le savoient à la tête de quelques forces, se réuniroient à son parti. Toutes ces circonstances me faisoient espérer de pouvoir, cette année, tirer de grands avantages d'une campagne, et j'aurois pu sans doute

frapper un grand coup, s'il n'y étoit arrivé des secours. Comme la guerre que je vais décrire concerne le pays des Seclaves, il est à propos de donner une légère notice de ce royaume et de cette nation.

Description du royaume des Seclaves, appellé Boyana.

Le royaume des Seclaves s'étend depuis la baie de Massaheli, sur la côte occidentale de Madagascar, entre le 44° 20' et le 42° de longitude de Paris, et le 14° et 16° de latitude sud, sur la même côte occidentale de l'île. Il faut observer que ce royaume ne doit pas être confondu avec l'ancien pays des Seclaves, qui s'étend beaucoup au-delà vers le sud, et ne dépend plus du même chef. L'autorité du premier chef des Seclaves, qui, depuis un tems immémorial, possède le titre de roi, est despotique. Tous ses sujets sont esclaves, et les chefs qui gouvernent les différentes provinces sont nommés par lui. Leurs propriétés et leur vie sont en ses mains. Il a toujours une armée de trois mille hommes sur pied. Sa puissance, dont il abuse souvent, le rend formidable à son

malheureux peuple, qui le hait mortellement.

Les Arabes des îles Johanna, Comoro et Mayotto avoient établi à Maronvai, capitale des Seclaves, un comptoir garni en tout tems d'effets et de marchandises, consistant en toiles de Surate, peignes, bracelets d'argent, boucles d'or, rasoirs, canifs, chapelets de verre, etc... qu'ils échangent avec des fourrures, de l'encens, du benjoin, de l'ambre, de la cire, et diverses sortes de bois. La facilité que le roi des Seclaves trouve dans le commerce avec les Arabes, et celle qu'il a eue jusqu'ici d'obtenir des armes, de la poudre à canon et de l'eau-de-vie des vaisseaux particuliers qui abordent à Madagascar, et ce qu'il tire des tributs que lui payent différentes provinces de la côte orientale, tous ces motifs lui font détester l'établissement d'un commerce direct avec les François. Peut-être aussi les Arabes, jaloux de notre commerce rival, lui ont-ils inspiré des sentimens contraires à nos intérêts. Mais comme, depuis mon arrivée, toutes les provinces de la côte orientale ont secoué le joug, et qu'elles ne leur achètent plus ni armes ni

munitions de guerre, les Seclaves ne peuvent manquer de succomber bientôt.

Le pays des Seclaves jouit d'un air très-salubre. Il est applati, couvert de peu de bois, et est baigné par un grand nombre de belles rivières ; on y rencontre par-tout des plaines immenses, habitées par des milliers de bœufs sauvages qui appartiennent à tous ceux qui peuvent s'en saisir. Le roi des Seclaves pourroit lever une armée de trente mille hommes, s'il possédoit l'amour de ses sujets ; mais à la moindre apparence de guerre, ils ont coutume de s'enfuir dans les montagnes vers la côte orientale. De ces émigrations plusieurs nations se sont formées. Depuis mon arrivée dans cette île, j'ai toujours entretenu des détachemens dans le pays des Seclaves ou sur ses frontières, et ils n'ont essuyé aucune des maladies qui sont communes près la côte maritime de l'est. Aussi suis-je bien convaincu que la côte occidentale seroit plus favorable aux européens. Un tel avantage, joint à la possession de plusieurs havres excellens qui établiroient une communication avec la côte d'Afrique, favoriseroit puissamment les vues et les opérations d'un gouverneur

établi en cet endroit pour protéger la contrée. C'est pour cette raison qu'il est de la plus grande importance d'engager toute la côte dans nos intérêts contre les Seclaves. Une occasion favorable s'en présente d'elle-même ; car le roi des Seclaves ayant déclaré la guerre à l'établissement et à ses alliés, on n'est plus tenu de se borner à la défensive. Malheureusement l'extrême affoiblissement de mes troupes met des entraves à mes projets et à mon ardeur.

Un courier arrivé de Foul-Point m'apporte l'heureuse nouvelle qu'Hyavi a témoigné le plus sincère repentir d'avoir contracté alliance avec les Seclaves, et que, pour réparer ses fautes, il a fait partir douze cents hommes à mon secours.

Le chef Cunifaloues arriva enfin le 6 ; j'ordonnai pour le 8 une assemblée à laquelle j'invitai les chefs des Sambarives, des Saphirobay, des Antambours, des Antavacas et des Antavalisbey. Quand tous les membres qui devoient la composer furent réunis, Cunifaloues m'adressa la parole en ces termes. (J'écris mot pour mot le discours des noirs, afin que ceux qui me succéderont puissent être familiarisés avec leurs

expressions.) « Moi, Cunifaloues, chef infortuné de la noble race de Santianak, soumis aux Seclaves par les loix de la guerre, viens rendre ce que je dois au grand guerrier et grand chef des hommes blancs, dont le nom être béni et les armes soutenues par la puissance de Dieu. Assuré que les bruits qui étoient répandus de la guerre que les Seclaves se préparoient à te faire étoient vrais, je me suis empressé de t'offrir mes armes avec celles de mes sujets. Dispose de nos biens à ton gré : ta volonté sera toujours la mienne et celle de mes enfans. Daigne recevoir nos sermens pour être sûr que Cunifaloues ne reconnoît d'autre maître que toi ».

Cette harangue fut suivie de cris de joie multipliés de la part des hommes qui accompagnoient ce chef, et dont le nombre montoit à trois cents combattans. Quand le silence fut rétabli, je fis la réponse suivante : « Ta réputation, mon ami, et tes infortunes t'ont depuis long-tems assuré de ma protection. Je n'ignore point la justice de tes prétentions, et la vengeance méritée que tu médites contre l'usurpateur des Seclaves : sois convaincu que mes armes sou-

tiendront les tiennes. Quant à l'offre de la dépendance que tu me fais, sache qu'il est contraire à mes principes de réduire les braves nations de Madagascar à la servitude. Je ne demande pour moi que ton amitié; mais je demande ton attachement à l'union qui existe aujourd'hui entre les nations dont les députés sont ici assemblés. Mon dessein est de t'instruire de nos intérêts, de t'exposer les avantages du commerce et d'un gouvernement bien établi, et d'éclairer tes pas dans le chemin qui conduit au bonheur. Si tu es résolu à t'unir à nos communs intérêts, prête serment de fidélité à notre association, et reçois des ordres de ma bouche ».

A peine avois-je fini de parler, que le chef demanda à prêter le serment de fidélité, s'obligeant à payer à l'établissement le même tribut que les Seclaves avoient jusqu'alors exigé de lui, et offrant mille combattans de sa nation pour être à mes ordres. Sur cette déclaration, je procédai à la cérémonie du serment, qui se fit avec toute la dignité possible. Apeine étoit elle achevée, que Rozai, chef des Seclaves, qui étoit venu avec Cunifaloues, m'adressa la parole

en ces termes : « Je suis Rozai, prince infortuné de Boyana. Cherchant parmi des étrangers un secours contre l'injustice de l'usurpateur de mon trône, qui, non content de m'avoir dépouillé de mon royaume, retient mes femmes et mes enfans dans l'esclavage, je me jette à tes genoux pour implorer ta protection. On dit de toi que tu aimes à être appellé le père des malheureux, ne rejette donc point les prières d'un prince qui implore ton assistance. Pour garant de mon dévouement, reçois mes sermens, et dès aujourd'hui compte moi au nombre de tes plus fideles amis ».

Je fis la réponse suivante : « J'accorde au prince Rozai, qui réclame la protection de l'établissement et celle des nations alliées, le constant et éternel secours de nos armes; et je le fais avec d'autant plus de plaisir, que ses infortunes plaident en sa faveur; c'est un titre qui doit de tout tems trouver de l'appui contre l'injustice et l'oppression. Le prince Rozai peut s'assurer de notre protection par un serment ».

Après avoir ainsi satisfait à la demande de ce chef infortuné, je lui adressai de nouveau la parole, ainsi qu'à Cunifaloues; je

les engageai à bien réfléchir sur ce qu'ils avoient fait en s'unissant par serment aux intérêts de l'établissement, sur la protection duquel ils pouvoient compter aussi longtems qu'ils resteroient fidèles à leurs engagemens; mais que s'ils étoient capables d'enfreindre jamais leur parole, je ne répondois pas des suites terribles qui pourroient en résulter pour eux, pour leurs familles et leurs sujets.

Le 9, le 10 et le 11, les chefs de la côte orientale donnèrent une fête à Cunifaloues et à Rozai. Mes braves Sambarives sur-tout se distinguèrent. Cunifaloues et Rozai demandèrent ensuite à être congédiés pour entrer en campagne contre les Seclaves. Ils m'assurèrent qu'ils alloient sans délai envoyer des émissaires dans les différentes provinces soumises aux Seclaves, afin de les engager à embrasser le parti de Rozai, et ils demandèrent ma faveur et ma protection pour ceux qui entreroient dans leur ligue.

Le 12, le chef Lambarault arriva avec douze chaloupes armées et deux cents hommes de guerre. Il me dit qu'il venoit au se-

cours de l'établissement ; qu'en qualité de fils d'un blanc, il desiroit être un des premiers dans le combat, et que plusieurs de ses sujets, qui revenoient du pays des Seclaves, lui avoient appris que l'ennemi n'étoit plus qu'à cinq journées de nos frontières ; qu'en conséquence, si je voulois accepter ses offres de secours, il iroit en avant pour le reconnoître. Je reçus ce chef avec des témoignages d'amitié ; mais, pour plus d'une raison, je le retins auprès de moi.

Le 13, mon interprète m'apprit que les chefs des différentes provinces se proposoient de m'envoyer des députés, pour savoir si mon intention étoit de rester enfermé jusqu'à l'arrivée des Seclaves, ou si je craignois d'aller à leur rencontre ? Il m'apprit de plus que tous les chefs avoient la plus grande confiance en moi; mais qu'ils craignoient qu'en me contentant de rester sur la défensive, je n'abandonnasse leur territoire aux outrages des Seclaves. Cette nouvelle me détermina à profiter des circonstances pour engager toute la côte dans mes intérêts ; et il étoit d'autant plus facile de déterminer les chefs à entrer en campagne,

qu'en combattant contre les Seclaves, ils défendroient leurs possessions et se garantiroient de leurs ravages.

Le 14, les chefs Sambarives vinrent me présenter plusieurs députés de différentes provinces, envoyés par leurs nations respectives, pour m'annoncer qu'ils étoient prêts à entrer en campagne, et qu'ils n'attendoient que l'indication du jour que je voudrois bien leur fixer pour venir se joindre à moi. Je répondis qu'ayant auprès de moi des forces plus que suffisantes pour arrêter les hostilités des Seclaves sur nos frontières, j'avois d'abord résolu de ne point inviter mes alliés à me suivre, de peur que la culture de leurs terres n'en souffrît ; mais que ne pouvant résister plus long-tems à leurs instances et à leurs offres volontaires, j'accepterois leurs secours pour partager avec eux la gloire de punir les Seclaves; qu'en conséquence, j'allois dépêcher des couriers pour instruire toute la côte de la résolution où j'étois de commencer la campagne à la fin du mois suivant.

Apeine avois-je fini de parler, que tous s'écrièrent : « Les Seclaves seront vaincus et deviendront nos esclaves ». Le reste du

jour se passa en danses et entretiens sur la guerre. Pour moi, je n'étois pas tranquille : je me voyois sur le point d'être engagé dans une affaire sérieuse, sans soutien, sans ordres de la cour, qui pouvoit, à chaque instant, se décider à renoncer à l'établissement et à rappeller mes troupes, trompée par les rapports infideles des chefs de l'Ile de France.

Le 15, après une mûre délibération, je me déterminai à déclarer la guerre aux Seclaves, et d'ordonner à tous les chefs de rejoindre leurs drapeaux à la fin d'avril avec l'élite de leurs troupes.

Comme le nombre de mes soldats n'étoit pas suffisant pour manier les pièces de campagne, je commençai à exercer les esclaves Mozambiques à cette manœuvre.

Le 20, j'ordonnai à tous mes officiers de s'assembler au fort Louis pour y tenir conseil au premier avril; je voulois les consulter avant de m'engager dans une entreprise aussi délicate, dont mes ennemis pourroient me faire un crime.

Cependant les esclaves Mozambiques faisoient de grands progrès, et ils commençoient à être familiarisés avec le bruit et

avec les manœuvres du canon. Pour que cette artillerie fût mieux servie, je mis à chaque pièce un canonnier tiré de mes volontaires, avec un ouvrier et quatre Mozambiques. J'avois neuf pièces en bon état, sur lesquelles deux portoient une livre de balles.

Le 27, mes espions me rapportèrent que l'ennemi s'étoit arrêté dans la province des Antanquins, pour y attendre la jonction d'un gros corps de troupes; que leur plan étoit de fondre directement sur l'établissement, et en même-tems de ravager les frontières, dont les habitans s'étoient réfugiés dans les bois, et n'attendoient que notre arrivée pour se joindre à nous.

Le premier avril, je tins un conseil général, dans lequel il fut arrêté que les troupes seroient partagées en deux divisions, l'une sous les ordres du chevalier de Sanglier, capitaine dans le corps, et commandant en mon absence; que cette division seroit chargée de garder les postes de Louisbourg, de Saint-Jean et du fort Auguste, pendant que l'autre entreroit immédiatement en campagne, sous mon commandement, et porteroit la guerre aux frontières

des Seclaves, afin de les tenir en échec jusqu'à ce que les secours ou les ordres que j'attendois fussent arrivés. Aussi-tôt après cette décision du conseil, je déployai le pavillon rouge, signal de la guerre bien connu dans cette île.

Le 2, je fis faire l'exercice à mes troupes. L'artillerie fut bien servie, et de tous mes volontaires, il y en avoit très-peu qui ne fût en état de renverser son homme à deux cents pas. Mes forces consistoient en 4,113 hommes, tant officiers que soldats. Je les partageai en trois dans l'ordre suivant :

A l'aîle gauche.	1,139
Au centre.	1,872
A l'aîle droite.	1,088
	4,099
Pour le service de l'hôpital. . .	14
TOTAL.	4,113

Telles étoient les forces avec lesquelles je me disposois à entrer en campagne; mais il faut remarquer que mes trois divisions de-

voient être renforcées par les troupes que nos alliés étoient obligés de fournir, c'est-à-dire, pour l'aîle droite, 3,600 insulaires; pour le centre, 5,000; et pour l'aîle gauche, 3,600; ce qui, en tout, formoit une armée de 16,313 hommes.

Le 3, je traçai le plan de conduite de M. de Sanglier, commandant en mon absence, afin qu'il suivît mes intentions dans tout ce qui avoit rapport à la sûreté des postes confiés à ses soins. Je laissai avec lui soixante-seize blancs et quatre officiers, cent vingt Mozambiques, et six cent quatre-vingt Malgagos, nombre suffisant pour défendre les postes qui étoient sous son commandement.

Le 4, j'établis un camp dans la plaine, à la distance d'une lieue de Louisbourg, afin d'accoutumer mes troupes à obéir. Ce fut de cet endroit que j'envoyai ce jour-là des ordres aux chefs de nos alliés pour se rendre à la fin du mois à Hirbai, près Manahar, à la distance de quinze lieues de la plaine où je me trouvois alors. Je choisis ce lieu de rendez-vous à cause de la facilité qu'il offroit de se procurer des subsis-

tances pour seize mille hommes, qui auroient épuisé les magasins de l'établissement.

Le 10, mes envoyés de retour m'apprirent que tous les chefs étoient prêts à marcher et qu'ils arriveroient à Hirbai avant moi. Ce jour-là, les Sambarives donnèrent une grande fête guerrière, suivant la coutume du pays. Les Saphirobay imitèrent leur exemple, et toute la côte fut éclairée par des feux.

Le 11, je disposai mes dépêches pour le ministre, à qui je donnai connoissance de mes opérations.

Le 16, je fis réparer toutes les chaloupes pour le transport de l'artillerie et des munitions. Mes alliés s'étoient engagés à fournir soixante autres chaloupes pour le transport de mes troupes; ainsi j'espérois pouvoir mettre à la voile le 30 et arriver à Hirbai le 2 de mai; delà, je me proposai de partir le 4, afin de gagner l'autre côté des montagnes le 8 ou le 9, et de présenter la bataille à l'ennemi, le 10 ou le 11. Le reste de la campagne dépendoit des événemens ou plutôt des ordres de la cour que j'attendois

j'attendois avec impatience, et dont l'ignorance me faisoit marcher avec crainte, dans la conjoncture présente.

Le 18, Mulene, frère d'Hyavi, arriva suivi de douze cent cinquante combattans qui devoient rester soumis à mes ordres; ils étoient destinés à former ma garde, et Hyavi s'étoit distingué en choisissant des jeunes gens dont aucun n'avoit pas moins de cinq pieds huit pouces.

Le 20, deux couriers du nord m'apprirent que les chefs des provinces d'Antimananhar, d'Angontzi et d'Antiamak étoient déjà en marche avec trois mille combattans, dont la moitié venoit par terre et le reste dans des chaloupes. Ils m'assurèrent que ces chefs avoient fait serment de ne point quitter mes drapeaux avant d'avoir fait prisonnier de guerre Cimanour, roi des Seclaves. D'Ecole, mon interprète, étoit à la tête de cette armée.

Histoire de la guerre contre les Seclaves.

Le 30 avril, je mis à la voile avec ma petite escadre, composée de cent quatre-vingt-seize bateaux du pays, et je m'arrêtai

à l'île d'Aiguillon pour examiner leurs charges.

Le premier mai 1776, nous mîmes à la voile pour Monanhia, distant de sept lieues de Louisbourg, où je trouvai un emplacement très-agréable pour y placer mon camp. Le soir du même jour, je reçus une visite des chefs du lieu. Le premier d'entre eux, nommé *Tacalonin*, me présenta trois cents guerriers pour servir sous moi, six bateaux chargés de provisions, et trente bœufs.

Le 2, je fis voile pour Tanson où j'arrivai le soir; là je trouvai les troupes des Tacalounins déjà campées, et pourvues de provisions et de bestiaux. Quand la nuit fut fermée, les chefs du pays vinrent me saluer; ils nous avoient amené dix bateaux chargés de provisions et une espèce de boisson faite de miel et de syrop.

Le 3, au moment où je m'embarquai pour continuer ma route, je reçus des envoyés de Cunifaloues, qui m'apprirent qu'il y avoit dans les environs plusieurs partis ennemis qui n'attendoient que le moment favorable de me surprendre. Ils m'assurèrent que leurs chefs étoient prêts à entrer en campagne; mais qu'ils trembloient que

les Seclaves, dont les chefs étoient de beaucoup supérieurs aux leurs, ne les attaquassent avec avantage avant mon arrivée. Après avoir entendu leur rapport, je leur ordonnai de me suivre; et dans la crainte que les noirs qui servoient sous moi, et qui portoient nos provisions, ne fussent surpris dans quelques défilés, je chargeai M. de Malendre, commandant de l'aîle droite, de les protéger avec ses troupes.

Cette précaution prise, je m'embarquai et continuai ma route vers Hirbay; mais le vent, qui souffloit en proue, m'obligea de relâcher à Fontzimarou. Une de mes chaloupes, chargée d'artillerie, donna contre un rocher et s'abîma; une autre fut brisée et quelques-unes s'engagèrent dans le sable; ce qui m'obligea de laisser derrière l'aîle gauche, pour pouvoir rassembler tous les canons et leurs affûts, et les transporter à Hirbay. Les chefs du pays me fournirent des plongeurs et des chaloupes pour conduire ma division au lieu du rendez-vous, où nous arrivâmes sains et saufs le 4. A peine avois-je eu le tems d'asseoir mon camp, que plusieurs noirs m'apprirent que l'aîle commandée par M. Malendre avoit été

attaquée par les Seclaves. A cette nouvelle, je détachai douze bateaux avec une partie de mes troupes et des Malgagos pour aller à leur secours. Ils revinrent bientôt et m'apprirent qu'ils avoient apperçu à une petite distance de nous cette division qui étoit en marche, et que les troupes paroissoient en bon ordre. Ils arrivèrent enfin vers minuit, sans avoir éprouvé aucun dommage; leur commandant m'apprit qu'il avoit été, il est vrai, attaqué par les Seclaves dans un défilé; mais que l'ennemi s'étoit toujours tenu à une très-grande distance, faisant feu sur eux; et que se voyant hors de la portée de leurs coups, il avoit jugé à propos de continuer sa route au lieu de s'engager dans une affaire.

Le 5, mon aîle gauche étant arrivée, toutes mes troupes se trouvèrent réunies. Le nombre des guerriers que les chefs m'avoient promis augmentoit de jour en jour, et l'énorme consommation de vivres qu'ils entraînoient m'obligea de hâter mes opérations.

Le 7, je fis partir les envoyés de Cunifaloues pour l'informer de ma marche; et le même jour j'appris, d'un détachement

que j'avois envoyé à la découverte, que les Seclaves avoient disparu, et qu'ils s'étoient retirés vers les frontières de la province d'Antonguin.

Sur ce rapport, j'ordonnai à mon aîle droite d'aller nétoyer les passages des montagnes, et bientôt après je les suivis avec toute mon armée. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine et de fatigue que nous franchîmes les montagnes de Vohibey. Nos pièces d'artillerie, montées sur leurs affûts, nous incommodoient beaucoup dans un pays aussi inégal et aussi montagneux. Nous campâmes près d'une rivière appellée *Mananhar*, où je fus rejoint par les chefs Antimogols, Antivoieson, Antivohibeif et Sambarives. Leur nombre montoit à près de quatre mille hommes bien armés.

Mes troupes restèrent deux jours dans cet endroit; et après y avoir établi un magasin de provisions, et détaché une partie de mon aîle gauche pour le garder, je levai mon camp et marchai sur trois colonnes, à travers un bois de six lieues d'étendue de l'est à l'ouest. Au sortir du bois, je découvris le camp de mon aîle droite, et trois autres camps des Seclaves. Mais comme tout mon

monde étoit fatigué, je résolus de rester caché au bord du bois pour n'être point apperçu par l'ennemi, que je me proposois d'attaquer dès que mes troupes seroient rafraîchies. J'instruisis le commandant de l'aîle droite de mon projet, afin qu'il ne fût point alarmé de l'attaque vive et soudaine que je voulois faire.

A trois heures du matin, j'établis une arrière-garde pour la sûreté de notre équipage, et je marchai directement vers le premier camp des ennemis. Au lever du soleil, j'étois à la portée de leur canon. A mon approche, ils se rangèrent en plusieurs corps à la tête de leur camp, et aussi-tôt le feu commença. Les troupes des noirs nos alliés, malgré ma défense, répondirent à leur attaque, ce qui m'obligea à pointer mes canons. Vingt coups les mirent en déroute, et les forcèrent d'abandonner leur camp, que je traversai sans obstacles, et je m'avançai vers le second, que je trouvai dans les mains de mon aîle droite.

L'ennemi voyant ses deux camps détruits, abandonna le troisième, qui fut bientôt consumé par les flammes. Cette affaire coûta la vie à quatre-vingt Seclaves; cinquante

furent blessés et faits prisonniers. De mon côté, je n'éprouvai aucun dommage, à l'exception de quelques naturels qui furent blessés. Les chefs nos alliés, encouragés par ce succès, demandèrent la permission de donner la chasse à l'ennemi, et j'adhérai à leur demande avec d'autant plus de plaisir que leurs assemblées m'étoient devenues très-à charge.

Après le départ des noirs, j'allai placer mon camp dans une plaine agréable, couverte d'orangers, de bananniers et de cardamomes.

Le 14, le chef Cunifaloues se rendit auprès de moi à la tête de quinze cents hommes ; il m'apprit que les Seclaves avoient, dans leur fuite, semé par-tout le bruit que ce n'étoient pas les blancs qui les avoient vaincus, mais des démons mêlés parmi eux, qui avoient vomi des feux terribles sur leur armée.

Le 17, plusieurs détachemens de Seclaves vinrent se présenter en supplians; ils demandèrent grace, et me conjurèrent de me rendre dans leurs provinces pour les défendre des ravages de mes alliés noirs.

Le 18, je fis partir M. de Malendre pour

Antonguin ; il étoit chargé de contenir les chefs alliés dans les bornes de la discipline ; et le même jour, je partis en personne pour la province d'Antonguin.

Le 19, j'arrivai à la vue d'un village des Antonguezer, composé d'environ cinq cents feux ; il étoit bien palissadé ; et défendu par un fossé. Au-delà du village j'apperçus six camps que les chefs de nos alliés avoient établis. Pour moi, je préférai camper dans l'endroit où j'étois ; afin de jouir de la tranquillité à laquelle il faut entièrement renoncer en se mêlant avec les naturels.

Le 20 ; tous les chefs mes alliés se rendirent auprès de moi pour me féliciter et me donner un détail pompeux de leurs exploits. Ils m'assurèrent que les Seclaves, loin de se rallier sur les frontières, s'étoient enfuis jusqu'à la côte occidentale de l'île.

Le 22 ; le chef d'Antonguin, nommé *Tihenbato* ; se rendit en personne dans mon camp ; il avoit la tête et la barbe rasées ; en forme de soumission. Il me demanda pardon d'avoir suivi le parti des Seclaves ; et aussi-tôt il prêta serment de fidélité, reconnoissant sa province pour conquise ; il

demanda que le gouvernement lui en fût confié, à condition qu'il payeroit un tribut annuel. Ce fut principalement de ce chef que je reçus sur les Seclaves des informations qui me convainquirent que le roi de cette nation étoit guéri du desir de faire la guerre aux européens. Il m'apprit aussi que le roi des Seclaves avoit fait prier Hyavi d'intercéder auprès de moi pour obtenir la paix à quelque prix que ce fût.

Quelques jours après, je reçus des envoyés du roi des Seclaves qui me proposèrent un traité de paix; mais ne jugeant pas à propos d'y consentir, je les congédiai avec cette simple réponse : Que les chefs des Seclaves devoient demander pardon et non pas seulement la paix; que je resterois dans cette province pour leur donner le tems de prendre une détermination, et que leur roi ne devoit pas balancer à se soumettre aux loix établies parmi les chefs de la côte orientale.

Après le départ des envoyés, je restai campé dans le même lieu jusqu'à la fin du mois; et durant ce tems, j'envoyai plusieurs officiers faire des découvertes dans le pays : leurs rapports me convainquirent de plus en

plus de l'utilité de former un établissement dans cette contrée riche et délicieuse ; mais la privation des forces et des secours nécessaires m'empêchoit d'y songer.

Le premier juin, M. le Cerf, commandant de l'aîle gauche, me donna avis que quelques noirs arrivés de Louisbourg lui avoient assuré qu'ils avoient vu deux vaisseaux entrer dans le havre. Cette nouvelle ranima mes espérances.

Le 5, le Courier, long-tems attendu, arriva enfin avec des paquets de la cour, par lesquels j'appris, avec un plaisir inexprimable, que le ministre avoit fait partir de France la Sirène avec des munitions de guerre, des provisions et de l'argent pour acheter des marchandises, et que ce secours seroit bientôt suivi d'autres plus importans. Mais, hélas ! ma joie fut de courte durée ; des dépêches de l'île de France m'annoncèrent que la corvette s'étoit perdue à la hauteur du fort Dauphin, et qu'en conséquence je n'attendisse point de secours. Pour comble de désespoir, une lettre particulière du ministre m'instruisit que Sa Majesté avoit réservé la communication de ses intentions à l'égard de Madagascar jusqu'à la fin de

l'année, qu'ainsi je bornasse mes opérations à conserver les postes, etc....

Tous ces événemens me donnèrent de vives inquiétudes; et comme ma présence étoit devenue nécessaire à Louisbourg, je me trouvai forcé de suspendre mes opérations militaires. En conséquence, j'assemblai mes officiers pour prendre une décision définitive sur le parti à prendre dans les circonstances actuelles.

Le 6, je tins un conseil, et conformément à ses décisions, je résolus de retourner à Louisbourg, laissant mes troupes sous les ordres de M. Malendre, avec tous nos alliés noirs, auxquels je persuadai de se contenter des avantages et de la victoire gagnés sur nos ennemis. Les chefs Cunifaloues et Rozay seuls furent mécontens, parce qu'ils craignoient le ressentiment des Seclaves; mais je les rassurai en leur promettant avec serment de venir à leur secours si jamais j'apprenois que les Seclaves marchassent contre eux. Cunifaloues fut enfin satisfait de ma promesse; mais l'infortuné Rozai fut inconsolable; il déclara qu'il ne me quitteroit plus, parce qu'ayant une fois eu recours à moi, toutes ses espérances étoient ap-

puyées sur l'alliance des européens. Sensible à la douleur et aux infortunes de ce chef, je promis d'envoyer vers les Seclaves réclamer ses femmes, ses enfans et toute sa famille ; et je l'assurai qu'il pouvoit compter sur une prompte satisfaction à cet égard. Cette assurance tranquillisa son esprit.

Le 7, je distribuai des présens aux chefs, et je partageai aussi le butin que nous avions fait : après m'être assuré de la soumission de la province d'Antonguin, je partis pour Louisbourg.

Le 8, je me mis en marche, et le 12 j'arrivai à Louisbourg, où je m'occupai exclusivement de préparer mes dépêches pour le ministre ; de tems en tems j'étois interrompu par les fêtes que les chefs donnèrent aux leurs pour célébrer notre victoire sur l'ennemi.

Le 22, une escadre mit à l'ancre dans le havre ; elle amenoit toutes mes troupes, qui sautèrent de joie en mettant pied à terre. Le même soir, les troupes des alliés arrivèrent, et établirent leur camp autour de Louisbourg. M. de Malendre m'apprit que depuis mon arrivée il avoit reçu des envoyés des Seclaves, qui, au nom de leur roi,

avoient proposé des préliminaires de paix. Mais comme il n'avoit point reçu de pouvoir pour traiter une affaire de cette importance, il leur avoit dit que leur roi pouvoit juger, par mon départ soudain, que je n'étois pas disposé à pousser la guerre à outrance; qu'en conséquence, il feroit bien de m'envoyer des députés pour profiter de mes bonnes dispositions à leur égard, et terminer une affaire qui ne pouvoit manquer de réussir, si, pour garant de sa bonne foi, il me rendoit la famille du prince Rozai. Mon officier m'apprenoit que les envoyés avoient été très-satisfaits de sa réponse, et qu'ils étoient partis aussi-tôt, et que tous les chefs alliés avoient obéi exactement à ses ordres. Le reste du mois se passa en festins, qui diminuèrent beaucoup les provisions de liqueurs que j'avois faites, et que j'avois apportées de l'île de France.

Le premier juillet, tous les chefs refusèrent de partir avec leurs troupes pour leurs provinces respectives, et ils déclarèrent qu'ils avoient des raisons pour ne point me quitter en ce moment.

Depuis le 2 jusqu'au 9, je m'occupai à visiter les postes pendant que mes troupes,

de retour de leur campagne, profitoient du tems que je leur avois laissé pour se remettre de leurs fatigues.

Le 10, je fis partir des détachemens pour augmenter les garnisons des postes, et je fis rassembler tous les matériaux à bâtir.

Le 11, M. Mayeur, mon interprète, que j'avois chargé de s'instruire des raisons qui engageoient les chefs à ne me point quitter, m'apprit qu'Hyavi avoit reçu de l'île de France une lettre qui lui annonçoit que j'allois être remplacé et envoyé en France, pour mon procès m'être fait, et que le frère d'Hyavi ayant fait part de cette nouvelle à plusieurs des chefs, ils avoient résolu d'opposer la force à tous ceux qui essaieroient de mettre ce projet à exécution. Ce rapport, qui me convainquoit du sincère attachement de toute la nation pour moi, me donna quelque consolation dans ma disgrace, mais ne dissipa pas mes tristes réflexions.

Le 12, quelques corps de Seclaves demandèrent la permission de se fixer sur le territoire de l'établissement. Je leur donnai des terres sur la rive gauche de Tingballe. Les ressources et les richesses de cette pro-

vinceaugmentèrent de jour en jour, au point que par la suite elle auroit fini par contenir le tiers de la population de l'île.

Du 18 au 19 je fis une excursion pour tenter quelques découvertes dans les parties intérieures de l'île au nord; j'y trouvai plusieurs rivières considérables entre la chaîne des montagnes Ramangasi et Volisbey, au pied desquelles je trouvai différensminéraux et de très-beaux crystaux de roche, dont quelques-uns étoient colorés.

Le premier août 1776, comme l'état tranquille du pays me permettoit un repos que je n'avois pas encore éprouvé, je visitai les habitations et les établissemens, que je trouvai en bon ordre et bien en valeur. En conséquence, je résolus d'allouer des terres aux individus pour former des villages. Plusieurs soldats et d'autres personnes demandèrent des concessions, que je leur accordai au nombre de soixante-quatre.

Le 3, j'assemblai les chefs, et leur représentai que leur résidence dans le même endroit tendoit à épuiser le pays; je leur observai que s'ils s'étoient décidés à résider près de moi, il étoit sage de renvoyer leur monde dans leurs cantons, ajoutant qu'ils

auroient toujours le tems de les rassembler. De leur côté, ils me demandèrent à quelle époque j'attendois des vaisseaux d'Europe ; et comme il m'étoit impossible de leur faire une réponse positive, ils me prièrent de ne plus leur parler de départ, n'ayant suivi dans cette affaire que leur amitié pour moi, et étant déterminés à périr plutôt que de me quitter.

Le 9, j'appris qu'un bâtiment particulier s'étoit perdu au nord. J'y envoyai le vaisseau de Sa Majesté *le Coureur*, pour recueillir l'équipage et le conduire à Louisbourg.

Le 14, je fus informé de l'arrivée des envoyés des Seclaves, qui me présentèrent la famille du prince Rozai, comme une preuve de la bonne disposition de leurs concitoyens. Ils m'offrirent aussi trois cents bœufs et soixante esclaves au nom de leur nation, et me pressèrent de jurer qu'à l'avenir je n'entrerois dans aucune guerre contre eux. J'acceptai les présens et je reçus la famille de Rozai avec plaisir ; mais le serment de ne point faire la guerre étant un engagement relatif aux intérêts de la colonie, je répondis que j'étois prêt à faire ce serment, pourvu que

le

le roi des Seclaves voulût en faire autant, me donner des assurances qu'il accéderoit à l'union des chefs et des peuples des côtes orientales, se reconnoître membre de cette ligue, et se soumettre à ses décisions. J'exigeai de plus qu'il permît la libre entrée de toutes les marchandises envoyées des colonies dans ses états, dans la vue d'établir un commerce non interrompu avec ses sujets; et comme la conservation de ces marchandises demandoit un soin particulier, je demandois encore qu'il me permît de bâtir dans des endroits convenables des magasins qui pourroient servir de places de rafraîchissement à mes troupes et aux voyageurs. Les envoyés répondirent qu'ils ne pouvoient rien stipuler à cet égard, mais qu'ils alloient partir sans délai pour notifier mes intentions à leur maître, afin qu'il pût se déterminer. Quand ils furent sur le point de partir, je les comblai de présens, et ils me promirent avec serment de faire tous leurs efforts pour engager leur maître à accepter mes propositions et à s'attacher entièrement à moi.

Le 16, le sieur Mayeur m'informa que les chefs Raoul, Manding, Raffangour et Ramaraombe, demandoient une audience

comme députés de leurs nations. Cette nouvelle extraordinaire et cette forme inusitée me donnèrent quelque surprise. L'audience accordée, je me levai pour aller au-devant d'eux; mais M. Mayeur m'informa qu'ils étoient encore dans leur camp, se préparant à la cérémonie, et me proposa d'aller les avertir. Après son départ, j'invitai plusieurs officiers des troupes et de l'administration à assister à cette audience, qui sembloit devoir produire quelques effets; car la manière dont les députés s'étoient fait annoncer me persuadoit qu'ils avoient quelque affaire d'importance à proposer, et je ne me trompai pas. A dix heures, la garde du fort découvrit deux corps armés, marchant en colonnes, tambours battans, enseignes déployées, et appella aux armes; mais l'officier de garde étant du secret, comme je l'appris depuis, ne s'opposa point à leur marche, et se contenta de les hâter et de m'avertir. Je découvris bientôt la troupe moi-même; elle consistoit en 1200 hommes avec les chefs et les députés à leur tête, précédés des étendards de leurs provinces. A leur arrivée à la parade, devant la maison du gouverneur, les députés mettant bas les

armes, s'avancèrent vers la cour où ils furent reçus et conduits vers moi par mes officiers. Après les premiers complimens, je fis présenter des siéges aux chefs; ce sont des chaises basses dont on se sert en ce pays dans les occasions de cérémonies. Trois y prirent place; mais le chef Raffangour resta debout et m'adressa le discours suivant, que je donne ici exactement.

« Béni soit le jour qui t'a vu naître! Bénis soient les parens qui ont eu soin de ton enfance! Benie soit l'heure où tu as mis le pied dans notre île.

» Les chefs et capitaines Malgagos, dont tu as gagné les cœurs, qui t'aiment et te sont fidèlement attachés, ont appris que le roi de France se propose de nommer un autre à ta place et qu'il est irrité contre toi, parce que tu as refusé de nous livrer à sa tyrannie. Ils se sont assemblés, et ont tenu *Cabar* pour décider la manière dont ils devoient agir, si cette nouvelle étoit vraie. Leur amour et leur attachement pour moi m'obligent, dans cette circonstance, de te révéler le secret de ta naissance et tes droits sur cette immense contrée, dont tout le peuple t'adore. Oui, moi-même, Raffangour,

regardé comme le seul survivant de la famille de Ramini, je renonce à ce droit sacré pour te déclarer le seul véritable héritier de Ramini. L'esprit de Dieu, qui règne sur nos Cabars, a inspiré à tous les chefs et capitaines de s'engager par serment à te reconnoître pour leur Ampansacabe, à ne plus te quitter, et à défendre ta personne au prix de leur vie contre la violence des François ».

Après cette déclaration, il s'assit et céda la parole au chef Raoul, qui se leva et s'exprima en ces termes : « Moi, Raoul, chef des Saphirobay, envoyé vers toi par les chefs et capitaines de plusieurs nations unies, je demande que tu nous accordes pour demain un Cabar public pour te faire hommage de notre fidélité et de notre obéissance. Je suis encore chargé de demander que tu ne déployes pas le drapeau blanc, mais le bleu, en signe que tu acceptes de bon cœur notre soumission ».

Ensuite, il reprit sa place pour attendre ma réponse. Cette conduite imprévue n'étoit pas peu embarrassante ; mais comme je voulois avoir le tems de réfléchir et de faire les combinaisons nécessaires, je répondis

que je verrois avec plaisir les chefs et les nations réunis en Cabar, et qu'alors je déclarerois mes sentimens en public. En même-tems, je les priai d'être bien convaincus de mon amitié pour eux, de mon zèle pour leurs intérêts, et de la disposition où j'étois de faire tous les sacrifices possibles pour le bonheur de la nation.

Ma réponse les satisfit, ils se prosternèrent tous avant de me quitter, marque de soumission qu'aucun chef n'avoit encore donnée. Après leur départ, je sondai M. Mayeur sur les causes qui avoient produit cette révolution parmi les chefs; mais il s'excusa de me répondre en disant que plusieurs de mes officiers en savoient plus que moi. Pendant que je m'entretenois avec lui, j'apperçus trois officiers qui venoient à la tête de cinquante hommes. Ils me déclarèrent qu'en apprenant les résolutions prises à l'île de France, ils s'étoient tous déterminés à donner leurs vies plutôt que de me voir quitter l'île; que par rapport à eux-mêmes, comme ils avoient des liaisons avec les naturels, ils étoient déterminés à fixer leur séjour dans cette île, et qu'en conséquence ils me prioient de ne plus les regarder comme des of-

ficiers, mais comme des hommes dévoués à mes intérêts. Cette démarche directe, venant d'officiers de distinction, m'embarrassa encore plus. Vainement je les priai d'y penser, et je leur observai que je ne pouvois que les blâmer de persister dans une résolution aussi délicate; ils répondirent qu'ils ne pouvoient plus reculer, et que liés d'intérêt avec les chefs et attachés à ma personne, ils mettroient leur dessein à exécution, que je l'approuvasse ou non. Ils insistèrent sur la conduite du ministre à mon égard, sur les intrigues et les cabales que le gouvernement de l'île de France avoit employées pour engager les naturels à nous égorger, et conclurent que ce qui s'étoit passé étoit suffisant pour justifier leur conduite. Le ton dont tout cela étoit dit ne me laissoit aucun espoir de les dissuader. Je me bornai à les engager à rester fermes dans leur devoir, et je promis de leur donner les moyens de s'attacher au pays sans avoir rien à se reprocher. Un des officiers m'apprit que je ne trouverois pas dix soldats qui voulussent quitter Madagascar, et que même parmi les officiers il n'y en avoit pas plus de deux ou trois qui ne fussent pas de leur avis. Cette

confidence me convainquit que l'intelligence des troupes avec les chefs venoit de l'habitude qu'ils avoient contractée de vivre avec les naturels pendant la campagne précédente contre les Seclaves.

Après le départ des troupes, je m'occupai des moyens de tout calmer et de tirer le meilleur parti de la disposition favorable que les naturels m'avoient témoignée. Ce plan me conduisoit naturellement à celui de civiliser les peuplades de Madagascar. Vers le soir, je donnai des ordres pour couvrir le plancher de la salle de *Cabar*, et pour faire tous les préparatifs convenables pour donner une fête à l'assemblée.

Le 17 au matin, vingt-sept canons du fort donnèrent le signal sans déployer l'étendard. On en arbora un bleu devant ma maison par mes ordres. J'ordonnai qne toutes les troupes restassent dans le fort. A 7, arriva un détachement de six cents noirs, qui se forma autour de la salle; à 9, les chefs sortirent de leur camp avec tout leur monde pour venir au *Cabar*. A leur arrivée à la parade, ils envoyèrent douze chefs vers moi avec le même nombre d'enseignes pour me conduire. Je les suivis sur-le-champ;

mais avant d'entrer dans le Cabar, j'abordai les chefs pour les remercier de leur politesse et de leur attention. Soixante-deux chefs prirent place dans le Cabar, et tout leur monde resta sous les armes en bon ordre. Le premier chef qui parla fut Manonganon, et voici la substance de son discours :

« Nous, princes et capitaines ici assemblés et représentant la nation, déterminés par les droits de ta naissance, par ta sagesse et par ton affection pour nous, déclarons en ce moment que nous te reconnoissons pour notre Ampansacabe, et te conjurons d'accepter ce titre et ce rang avec l'assurance de trouver dans nos cœurs fidélité, affection et constance ».

Réponds-nous ».

Je me levai et répondis : Que le même zèle que toute la nation m'avoit reconnu pour son avantage m'engageoit à accepter leur offre, dans l'espoir que les princes, chefs et capitaines de la nation m'assisteroient toujours dans la grande entreprise de la civilisation. Je leur exposai les avantages qu'eux, et sur-tout leurs enfans, retireroient de l'éta-

blissement d'un gouvernement solide. Je m'adressai à leurs passions en faisant briller à leurs yeux l'immortalité qui conduiroit leurs noms à la postérité, pour avoir établi des loix sages et humaines, et j'insistai sur la gloire dont la nation de Madagascar seroit couverte dans l'avenir. Mais ce qui les affecta plus puissamment, ce fut le développement des avantages qu'un commerce bien dirigé, soutenu par une culture efficace de leurs terres, ne pouvoit manquer de leur procurer en très-peu de tems; et en effet, cette partie de mon discours roulant sur un sujet qui leur étoit bien mieux connu, étoit le plus propre à faire une vive impression sur leurs esprits.

Ma harangue finie, les chefs députèrent un capitaine pour annoncer ma nomination au peuple. Aussi-tôt après, des décharges de mousqueteries commencèrent et durèrent près d'un quart d'heure. A peine la tranquillité fut elle rétablie, qu'un second chef, nommé *Sancé*, prit la parole pour me dire que sa nation desiroit que je quittasse le service du roi de France; que je le fisse quitter à tous ceux qui voudroient se fixer à Madagascar, et enfin que je déclarasse

quelle province je choisissois pour le lieu de ma résidence, afin d'y bâtir une ville. Je répondis que c'étoit bien mon dessein d'exécuter les deux premières parties de sa demande, mais que je ne le pouvois avant l'arrivée des commissaires de Sa Majesté ; et pour cette raison, je demandai au Cabar de différer la prestation du serment, parce qu'étant toujours engagé au service du roi, je n'étois pas encore maître de mes actions. Par rapport à la ville projettée, je dis qu'il me paroissoit très-à-propos de la fixer au centre de l'île, afin que je pusse être le plus près possible de chaque province ; et pour leur faire mieux connoître mes intentions, je leur déclarai qu'ayant accepté la charge d'Ampansacabe, mon premier devoir seroit d'établir de bonnes loix, de maintenir la paix et la tranquillité dans l'intérieur, et défendre les côtes de l'invasion, après quoi mon attention se porteroit vers les moyens d'établir le commerce le plus florissant en perfectionnant la culture ; mais que je ne serois pas le seul chargé de ces soins, que je comptois sur l'assistance des chefs de la nation, dont quelques-uns entreroient dans le conseil, d'autres auroient

des gouvernemens ; d'autres le département de la guerre, de la marine, etc.

Ce discours conduisit les chefs à me faire une foule de questions, et il me fallut beaucoup d'efforts pour leur faire entendre le vrai sens de ce que j'avois dit. Enfin j'en vins à bout, et plusieurs d'eux se prosternèrent, et me remercièrent de leur avoir inspiré la résolution de me nommer leur Ampansacabe.

Le troisième chef qui parla fut Diamandriss ; il observa que les François m'en voudroient de les avoir quittés, et qu'en conséquence on devoit s'attendre à une guerre ; sur quoi il demandoit mon avis.

Ma réponse fut que le roi de France avoit des droits sur moi tant que je resterois à son service ; mais que du moment que je le quitterois je serois mon maître. Je convins que les François ne pourroient voir sans jalousie un gouvernement solide se former à Madagascar ; mais que ce seroit tant pis pour eux s'ils adoptoient le plan d'agir par force contre toute la nation. J'observai aussi que dans cette supposition j'avois un plan tout prêt qui pourroit établir une amitié solide entre les deux nations. Le chef Raffan-

gour m'interrompit en observant que les François ne pourroient jamais être les amis intimes des Madécassés, parce qu'ils se rappelleroient toujours le massacre des leurs fait par les naturels.

Raffangour finit sa séance en proposant de nous lier les chefs et moi par un serment réciproque, avec la clause qu'il seroit publiquement répété aussi-tôt que je pourrois quitter le service de France. Le serment fut prêté, et pour le rendre plus sacré, il fut confirmé par celui du sang. Ce serment se prête en ouvrant la peau du bras gauche avec un rasoir; chacun des assistans suce une goutte de sang de celui qui est reconnu pour chef, cérémonie accompagnée de malédictions et d'imprécations contre celui qui manqueroit à ses engagemens.

Le serment prêté, les chefs donnèrent à Sancé le commandement de leurs troupes, et se chargèrent de veiller à ce qu'à l'arrivée des commissaires du roi on ne fît aucune tentative sur ma personne. Avant que le Cabar fût terminé, Sancé sortit pour informer les troupes et le peuple de ce qu'ils avoient à faire, et nous envoya dire, par un capitaine, que tout étoit prêt. Au moment

que je parus, les troupes baissèrent leurs drapeaux, et les soldats Madécassés, tenant leurs fusils le canon en bas, mirent leurs mains gauches sur leur sein en signe d'engagement ou de serment. J'appris qu'il y avoit environ 11 mille hommes rassemblés. J'ordonnai de tuer vingt bœufs et de leur donner douze tonneaux d'eau-de-vie. Pour les chefs, je les régalai à part. Les troupes ayant enfin reçu la permission de sortir du fort, suivirent leurs officiers pour me complimenter sur ce qu'ils regardoient comme le garant de la bonne intelligence entre l'établissement et les chefs de l'île.

Le sieur d'Ecole, mon second interprête, m'apprit que tous les soldats qui avoient des rubans bleus à leurs cocardes blanches étoient résolus à se fixer à Madagascar. Le reste du jour se passa en réjouissance. Vers le soir, environ douze cents femmes et filles se présentèrent à la parade pour me complimenter et s'amusèrent à danser. Je leur donnai à toutes des mouchoirs, des rubans, de l'eau-de-vie et du sucre.

Le 18, je rassemblai les chefs et je leur proposai de retourner dans leurs provinces respectives, à l'exception de six, que je

desirois garder auprès de moi en qualité de conseillers. Le chef Sancé, qui devoit rester, campa avec 3,000 hommes soumis à mes ordres. Cette précaution me paroissoit indispensable ; car un marchand qui arrivoit de Foul-Point m'avoit assuré qu'il étoit public dans l'île de France qu'on avoit donné ordre de m'arrêter, et de m'envoyer en France, où l'on devoit me faire mon procès.

Du 19 au 22, mon tems se passa à prendre congé des chefs. Il fut convenu qu'ils se rassembleroient au moment qu'ils verroient des feux allumés à Mangabey. Chacun d'eux s'engagea à répandre rapidement le signal en allumant plusieurs feux sur la côte ou sur la montagne.

Le 23, j'arrivai enfin à la tranquillité que j'avois si fort desirée depuis mon établissement dans l'île. Je voyois toute la côte orientale parfaitement unie avec la colonie, et la côte occidentale prête à prendre les mêmes intérêts. La culture du pays par-tout doublée promettoit de grands avantages, et il ne me manquoit plus qu'un convoi que j'attendois de France pour tirer parti de l'heureuse situation des affaires. Mais malheureusement on laissa échapper le moment le plus

favorable pour établir des colons, et je me vis avec douleur réduit aux simples mouvemens d'un automate. D'ailleurs, j'avois mille raisons de craindre les suites des préventions répandues contre moi ; car je ne pouvois attribuer le retard des convois qu'aux rapports infidèles que l'administration de l'île de France avoit fait passer en cour au sujet de l'établissement de Madagascar ; et j'avois lieu de soupçonner que le ministre, prévenu contre moi, ne pouvoit occasionner ces délais que dans l'intention de me perdre. De plus, je voyois les principes sur lesquels j'avois fondé l'établissement réduits naturellement, par le manque de force, à une crise qui conduisoit les naturels à la connoissance de leurs propres forces, et à former parmi eux un gouvernement qui, une fois organisé, ne permettroit à aucune puissance étrangère de résider dans l'île. Le premier pas vers cette résolution une fois fait, si le ministre exécutoit le plan qu'on m'annonçoit, la France ne pouvoit manquer de se voir dépouillée de tous les avantages qui résultoient du traité de commerce et d'amitié avec les naturels.

Le 27, un vaisseau marchand, le Saint-

Vincent, commandé par M. Blanchard, arriva de l'île de France, chargé d'articles de l'Inde très-propres à faire le commerce d'échange pour du riz. J'ordonnai au garde-magasin d'acheter sa cargaison pour l'usage de la colonie. Cette mesure étoit indispensable; car l'interruption du commerce régulier eût fait négliger la culture du sol.

Le 10, le vaisseau le *Desir* entra dans le port, apportant la nouvelle que MM. Bellecombe et Chevreau étoient déjà arrivés à l'île de France, à bord de la frégate de Sa Majesté la *Consolante*, et qu'ils avoient ordre de se rendre sans délai à Madagascar. Cette circonstance imprévue me convainquit que le ministre ne s'étoit déterminé à les envoyer en qualité de commissaires que pour s'assurer de ma personne, dans le dessein de poursuivre le projet insensé de réduire les insulaires par la force. Mes soupçons furent enfin justifiés; je reçus une lettre d'un ami; elle m'apprenoit que ces inspecteurs avoient ordre de me mener en Europe, dans le cas où ils seroient sûrs qu'un tel procédé de la part du gouvernement à mon égard ne décideroit pas les naturels à chasser de l'île tous les François.

Le

Le fonds que je faisois sur l'attachement des naturels me mettoit bien à l'aise à cet égard ; mais, indigné de la décision du ministre, je me déterminai à donner ma démission, afin de me trouver en mesure pour servir mes amis plus efficacement.

Le 20, les chefs du pays, instruits de l'arrivée des nouveaux ordres de la cour, et remarquant quelque consternation parmi mes gens, vinrent me demander si j'avois reçu des ordres pour mon départ, et comment ces ordres pouvoient se concilier avec la promesse que je leur avois faite de ne jamais les abandonner. Ces reproches furent suivis de plaintes qui me touchèrent sensiblement, convaincu comme je l'étois qu'elles partoient d'un sincère attachement. Je fis tous mes efforts pour les rassurer, en leur disant que les mouvemens qu'ils avoient pu remarquer parmi les blancs n'étoient autre chose que des préparatifs pour recevoir honorablement l'officier général envoyé par Sa Majesté pour s'informer de l'état de la colonie, et pour les assurer de sa puissante protection. Cette réponse les calma, sans cependant détruire leurs soupçons.

Le 23, le signal de la montagne avertit

qu'on découvroit un vaisseau à trois mats. Bientôt après, je le vis moi-même et le reconnus pour être la *Consolante*. Le soir, il jetta l'ancre à la hauteur de l'île d'Aiguillon, et 2 heures après je reçus une lettre de MM. de Bellecombe et Chevreau, qui m'informoient de leurs qualités de commissaires du roi et d'inspecteurs dans leurs différens départemens. Cette lettre étoit accompagnée d'un ordre, au nom du roi, qui m'enjoignoit de me rendre à bord. Comme j'étois prévenu des instructions des commissaires, je ne jugeai point à propos de me rendre à bord; je répondis que j'étois prêt, conformément aux ordres de Sa Majesté, de remettre le commandement entre leurs mains, afin qu'ils pussent agir suivant leurs instructions, mais que jusqu'à ce que j'eusse donné ma démission, je ne pouvois ni ne devois m'éloigner de la côte. Avec cette réponse, j'envoyai un billet particulier à M. de Bellecombe, que je priois de débarquer sans crainte et sans faire descendre ses troupes; et en même-tems je lui promettois solemnellement de me conformer à tout ce qu'on pourroit exiger de moi sans blesser mon honneur. Il répondit qu'il se rendroit à

terre pour m'inspirer toute confiance, en se reposant absolument sur ma politesse et ma délicatesse. A la fin de sa lettre, il insinuoit que s'il eût cru devoir ajouter foi à tout ce qu'il avoit entendu dire, il n'auroit pas fait cette démarche ; mais qu'en sa qualité de militaire, il comptoit sur ma parole d'honneur.

Le 22, MM. de Bellecombe, maréchal de camp, et Chevreau, commissaire général des vivres, vinrent à terre. Je les reçus conformément aux ordres du roi spécifiés dans la lettre du ministre; et immédiatement après je présentai ma troupe à M. de Bellecombe, le reconnoissant pour inspecteur à la tête du militaire. Le soir, les commissaires me remirent un mémoire contenant vingt-cinq articles relatifs à leur mission, à chacun desquels ils demandoient ma réponse. Le reste du jour se passa en entretiens sur différens objets de la colonie.

Le 23, je présentai aux commissaires mes réponses aussi en vingt-cinq articles ; ensuite ils visitèrent avec moi le fort, les bâtimens publics et l'hôpital, et M. Chevreau examina les comptes, avec ceux de l'administration chargés de cette partie.

Le 24, Je rendis un compte très-détaillé de tout ce qui étoit relatif au service militaire.

Le 25, les chefs de l'île, que j'avois envoyés inviter de s'assembler, conformément à l'intention des commissaires, demandèrent quelques jours pour avertir ceux dont la résidence étoit éloignée. Pour ne pas perdre de tems, les commissaires firent avec moi une excursion pour visiter les deux postes du fort Saint-Jean et du fort Auguste dans la plaine. La crainte de gagner les maladies du pays les obligea de hâter leur retour.

Le 26, de retour à Louisbourg, ils tinrent une assemblée avec les chefs. Je refusai d'y assister, afin que les naturels eussent la liberté de dire leur avis.

Le 27, les commissaires, après m'avoir donné un certificat honorable sur ma conduite, mes comptes, et la somme de 450 mille livres, que j'avois avancées au trésor, se préparèrent à se rendre à bord.

Le 28, je remis ma démission entre les de M. de Bellecombe, et le commandement des troupes entre celles de M. de Sanglier.

Le 29, M. de Bellecombe se rendit à bord, et m'envoya un ordre, au nom du roi, de borner mes opérations à la défense du chef-lieu de la colonie, jusqu'à ce que j'eusse reçu des instructions ultérieures de la cour, de suspendre tous les travaux quelconques, de continuer à défendre le commerce avec les noirs; et enfin on me permettoit de m'absenter de Madagascar. Mais ne jugeant pas à propos de recevoir aucun ordre, puisque j'avois donné ma démission, j'envoyai ces papiers à M. de Sanglier, et déclarai aux inspecteurs qu'étant déterminé à ne me charger désormais en rien de ce qui pourroit regarder la colonie, je ne pouvois favoriser les nouvelles intentions du gouvernement que par les bons offices que je pouvois leur rendre auprès des naturels. Sur cette déclaration, les inspecteurs m'adressèrent une prière de travailler au bien de la colonie, mais ils déclarèrent en même-tems que, comme ils ne pouvoient recevoir ma démission, j'étois tenu de remplir les devoirs de ma place jusqu'à l'arrivée des ordres précis de Sa Majesté, qui ne manqueroient pas d'être envoyés d'après leur rapport. Depuis ce moment, je ne vis plus les

commissaires ; ils partirent pour Foul-Point, et je ne pus savoir ce qu'ils y faisoient. Pour moi, je me retirai dans une de mes habitations, où plusieurs chefs Rohandrians et Woadziri vinrent me voir. Informés que j'avois quitté le service, il me pressèrent de prêter le serment d'Ampansacabe, et ordonnèrent une assemblée générale de la nation pour le 12 du mois suivant.

Trois jours après ma retraite, plusieurs officiers vinrent me prier de les aider de mes avis, et les troupes m'envoyèrent des députés pour me déclarer que si je ne reprenois pas le commandement, elles étoient déterminées à quitter le fort et à se déclarer indépendante. M. de Sanglier, leur commandant, ne le demandoit pas moins fortement, et m'assuroit que mon refus seroit infailliblement suivi d'une révolte, et qu'en conséquence les naturels détruiroient les postes déjà établis. Ces représentations, et le danger imminent de la colonie, me déterminèrent enfin à reprendre le commandement. Mais en même-tems je déclarai que mon seul motif étoit le desir de sauver les européens, et d'entretenir leurs liaisons de commerce et d'amitié, et que cette démarche

ne pourroit être regardée comme un renouvellement d'obligations de ma part, puisque je me regardois comme entièrement sorti du service de France.

Telle fut la suite de la précipitation avec laquelle le ministre agit. Ma conduite a depuis prouvé que toutes mes actions avoient eu pour principe la plus parfaite délicatesse; et si je refusai de seconder les mesures du gouvernement qui tendoient à violer les traités d'alliance et de commerce que j'avois faits moi-même avec les habitans de Madagascar, je ne fis en cela que mon devoir. Il est certain que je desirois servir la France par cette conduite, bien convaincu, d'après la connoissance que j'avois acquise sur le caractère et les mœurs de ces peuples, que toute entreprise violente contre leur liberté seroit funeste à la colonie et aux intérêts de la nation. L'avenir prouvera que Madagascar ne peut jamais être soumis par force, que la douceur et l'équité peuvent seules conduire les naturels à la civilisation, qui, une fois établie, ne peut manquer de procurer une immense fortune et une grande prospérité à leurs alliés. Mais après ce qui s'est passé, je n'ai pas lieu despérer que le mi-

nistre change de système, quoique je sois déterminé à faire tous mes efforts pour l'y décider.

Le premier octobre 1776, desirant mettre la colonie en état de se soutenir par elle-même jusqu'à l'arrivée des nouveaux ordres de la cour, je retournai à Louisbourg, et après avoir assemblé les troupes, je déclarai que je reprenois le commandement, uniquement dans la vue de pourvoir à la subsistance de l'établissement, dont je m'occuperois désormais avec M. Coquereau, premier garde-magasin. Pour que mes ordres fussent exécutés, je formai un comité composé du premier garde-magazin, de deux capitaines, et d'un sous-commissaire de la marine. Nous y réglâmes les provisions pour la subsistance et la continuation du commerce, aussi bien que la conduite que nous adopterions à l'avenir à l'égard des naturels. Par rapport au militaire, il y avoit peu de changemens à faire, parce que j'y avois toujours veillé spécialement.

Le 2 et le 3 se passèrent à dresser les instructions pour les différens individus.

Le 4, il se tint une assemblée des chefs des Sambarives, des Saphirobay, des Anta-

voeni, des antivohibey, des Antimaroa, des Antambour, des Antimogol, des Antimanahar, des Safeibrahim et des Saferahimina, où je déclarai qu'ayant quitté le service du roi de France, j'avois cru à propos d'informer Sa Majesté par ses ministres de l'état de la colonie, afin de n'avoir aucun reproche à me faire, dans le cas où le ministre françois persisteroit dans son intention de soumettre par la force les habitans de Madagascar. Je les priois donc de me dire franchement s'ils desiroient la continuation de l'établissement, ou que la France y renonçât, promettant avec serment de faire passer leur décision, mot pour mot, au roi. Sur cette proposition, les chefs tinrent conseil environ pendant une heure, et après avoir repris leurs places, me répondirent dans les termes suivans :

« Sage et prudent comme tu l'es, as-tu pu douter de notre attachement pour toi ? N'as-tu pas vu avec quelle ardeur nous avons combattu contre nos frères, quand ils se sont révoltés, pour les remettre dans le devoir ? Pourquoi donc as-tu montré si peu de confiance pour un peuple qui t'est si fort attaché? Si ton cœur te parle pour les François,

écris à leur roi que nous lui offrons nos cœurs et notre amitié ; mais nous voulons vivre sous tes loix ; tu es notre père et notre seigneur ; que les François te chérissent autant que nous, et nos armes seront unies aux leurs ; nos drapeaux flotteront avec ceux des blancs, et nous combattrons avec courage contre l'ennemi commun; mais si tu es l'objet de leur haine, nous ne les reconnoîtrons jamais comme nos frères, et tes ennemis seront nos amis. Ce sont là nos pensées et les paroles de notre cœur. Promets donc, en présence de Dieu que nous adorons tous, de les écrire au roi de France; promets de nous être plus attaché qu'à la nation françoise, et de ne jamais nous abandonner ».

Assuré de l'unanimité de leurs vœux, je fis préparer le cabar, et je m'engageai par serment à informer le roi de France des intentions des peuples de Madagascar, et à vivre désormais avec eux. Les chefs, de leur côté, jurèrent d'obéir exactement à mes ordres et de vivre en bonne intelligence avec l'établissement.

A la fin de la cérémonie, je traitai les naturels et leur donnai une fête à laquelle

tous les européens assistèrent. Cette suite d'événemens antérieurs à une révolution qui fixe l'époque de la civilisation de Madagascar me conduisit à plusieurs réflexions. Je savois par expérience combien peu j'avois de fonds à faire sur la sagesse des décisions du cabinet de Versailles ; je n'avois que ma fermeté pour me soutenir contre les craintes des artifices que la politique de la France ne manqueroit pas d'employer pour me calomnier et me perdre de réputation. Mais sûr de ma loyauté, je résolus, après avoir établi mon système de conduite parmi les chefs et les habitans, de retourner en France, et d'y présenter en personne un état de la colonie, un exposé de ses véritables intérêts, et de combattre les préventions du ministre. Je n'ignorois pas les risques que je courois ; mais le soin de ma réputation et mon affection pour le peuple qui m'avoit adopté me décidèrent. En conséquence, la France ne pouvant m'accuser de rébellion, et ne pouvant que blâmer son ministre de son ignorance de ses véritables intérêts, je résolus de faire servir ma fortune, mon crédit à faire des amis à cette île, et de mettre heureusement à fin le grand ouvrage de sa

civilisation. C'est-là ma résolution, et j'y tiendrai tant que je vivrai.

Le 5, je reçus de différens chefs des présens considérables en esclaves, bestiaux et riz que je distribuai aux troupes. Ce jour même, après avoir assemblé la colonie, je leur déclarai qu'ayant assuré leur tranquillité du côté des naturels, et pourvu à leur subsistance jusqu'à ce qu'ils pussent recevoir des ordres de la cour, j'allois les quitter et ne voulois plus garder le commandement. Leurs larmes furent toute leur réponse, et je n'entendis que ce cri unanime : « Non, nous ne perdrons pas notre père » !

Le 6, l'interprête annonça que six chefs députés étoient arrivés avec un nombre considérable de gens armés. Quand je les reçus, ils m'apprirent que le grand jour du serment approchoit, et que les chefs et les peuples desiroient que je les joignisse ; c'étoit pour cela qu'ils avoient envoyé ces détachemens qui devoient me servir de cortège. Pour me conformer à leurs desirs, je quittai l'habit françois, je pris celui d'un indien, et je me mis en route. Il me fallut passer à travers une longue haie des naturels, qui jettoient de grands cris en invoquant Za-

hanbar. Mes amis, les officiers de mes troupes et toute la colonie me suivirent. Arrivé au camp, je fus reçus par tous les chefs et conduit à la tente qui m'étoit destinée, avec six autres pour mes gens. Je fis amener dans mon camp six canons de quatre livres de balles, qui furent placés devant ma tente, et deux cents hommes furent commandés pour ma garde de chaque jour.

Les 7, 8 et 9 furent employés à mettre sous les yeux de l'assemblée mes propositions pour l'établissement d'un gouvernement permanent. Enfin, le 10 arriva, et je fus effrayé par une triple décharge de canons. A six heures du matin, le chef Raffangour avec six autres, tous habillés de blanc, vinrent se jetter à mes pieds, et demandèrent la permission de me parler. Je les reçus dans ma tente, habillé de blanc comme eux. Le discours de Raffangour exprima les témoignages de confiance avec lesquels la nation Madécasse m'avoit investi du pouvoir suprême, et les avantages qu'elle espéroit retirer de mes talens et de mes services. Ensuite, il me pria de le suivre, et nous sortîmes du camp pour aller dans la plaine où nous entrâmes dans un cercle formé par une assemblée de trente mille hommes

armés. Les chefs étant chacun à la tête de leur tribu, et les femmes dans l'intérieur, ils formèrent bientôt le premier cercle autour de nous, et Raffangour les harangua dans les termes suivans :

« Béni soit Zahanhar, qui est revenu voir son peuple! Béni soit le sang de Ramini, à qui notre attachement est dû! Béni soit la loi de nos pères, qui nous ordonne d'obéir à un chef issu du sang de Ramini! Nous avons éprouvé, comme nos pères, que la désunion est une punition de Dieu. Depuis le long espace de tems que nous avons été privés d'un chef de la race sacrée de Ramini, nous avons vécu comme des bêtes féroces, tantôt massacrant nos frères, tantôt périssant sous leurs coups ; affoiblis par notre désunion, nous avons toujours été la proie du plus fort ; nous avons été méchans et sourds à la voix de la justice et de l'équité. Oui, nous avons vu de nos jours les malheureux descendans de ceux qui ont versé le sang de Ramini appeller les François à leur aide pour opprimer et détruire leurs frères. Nous savons comment Zahanhar les a punis, en permettant qu'un de leurs esclaves, fort du secours des François, répandît leur sang en expiation de leurs

crimes. Vous me comprenez tous ; mais j'ai cru à propos de vous rappeller tous ces faits pour vous déterminer à prendre pour loi l'union des cœurs. Pour la conserver, vous devez suivre la loi de vos pères, qui vous commande de vous soumettre au descendant de Ramini. --- C'est lui que je vous présente. Je lui donne cette zagaie, afin qu'il soit le seul Ombiassobe, comme l'étoit notre père Ramini. Ecoutez ma voix, Rohandrians, Anacandrians, Voadziri, Lohavohites, Philoubey, Ondzatsi, Ambiasses, Ampouria ; c'est la loi du sang de nos pères. Reconnoissez l'Ampancasabe, soumettez-vous à lui, écoutez sa voix, suivez les loix qu'il vous donnera, et vous serez heureux. Hélas ! mon grand âge ne me permet point de partager votre bonheur, mes amis, et mon esprit ne sentira pas les témoignages de reconnoissance dont vous pourrez honorer ma tombe. » A ces mots, il se tourna vers moi et continua en ces termes. --- « Et toi, digne fils du sang de Ramini, implore l'assistance de Dieu qui t'éclaire de son esprit. Sois juste, aime ton peuple comme tes enfans, que leur bonheur soit le tien, et ne sois point étranger à leurs besoins et à leurs infortunes. Gouverne et assiste de

tes conseils les Rohandrians et les Anacandrians ; protége les Voadziri ; veille avec un soin paternel sur les Lohavohites et les Philoubey ; emploie pour le bien général les Ondzatsi et les Ambiasses, et ne méprise pas les Ampouria ; fais qu'ils regardent leur maître comme leur père, ainsi qu'il en étoit du tems de notre père Ramini ».

Ce discours fini, il remit la zagaie entre mes mains, et se prosterna devant moi ; ce que firent ses compagnons et tous les chefs rassemblés. Enfin je vis plus de cinquante mille hommes prosternés devant moi. Raffangour me pria de faire une réponse publique, qu'il répéta en ces mots : --- « *Veloun Raminiha*, *veloun Ouloun Malacassa*, *veloun Rohandriani*, *Anacandriani*, *Voadziri*, *Lohavohites*, *Philoubey*, *Ondzatsi*, *Ambiasses*, *Ampouria*, *veloun*, *veloun Zaffé Aminiha*, *Mitomba Zahanhar* » : --- C'est-à-dire, longue vie au sang de Ramini ! longue vie à la nation Madécasse! longue vie aux Rohandrians ! etc. longue vie au sang de nos pères ; et puisse le Dieu qui créa le ciel et la terre nous accorder à tous une longue carrière» ! Le peuple jetta de grands cris, au nom de chaque classe que je prononçois,

nonçois, et enfin se releva ; quand tout le monde fut debout, je continuai mon discours en disant que je reconnoissois la faveur du ciel qui m'avoit ramené dans la terre de mes pères ; que j'employerois toute ma vie à écouter ce que l'esprit de Dieu m'inspireroit, afin que chaque individu de la nation pût me regarder comme un père. Je priai les Rohandrians et les autres chefs, jusqu'aux Voadziri inclusivement, de m'assister de leurs conseils. J'engageai les Lohavohites à exécuter fidellement les ordres qu'ils recevroient, et j'assurai les Ampouria que les loix affoibliroient les inconvéniens de leur misérable état d'esclavage. Je promis aux Ondzatsi et aux Ambiasses de les employer pour le bien de la nation ; et je conclus en déclarant que je croyois de mon devoir de consacrer tout mon tems à l'établissement d'une forme de gouvernement qui pût conserver l'union et l'harmonie. J'allois continuer, lorsque Raffangour me dit de m'arrêter. Alors les ordres se séparèrent, les Rohandrians s'assemblèrent de leur côté, les Anacandrians du leur, et ainsi de tous les autres. On me conduisit d'abord vers les Rohandrians, où je trou-

vai un bœuf que j'égorgeai en prononçant le serment du sacrifice, et chaque Rohandrian avala une goutte de sang, répétant à haute voix des imprécations contre lui-même et ses enfans, dans le cas où il manqueroit à l'obéissance qu'il m'avoit jurée. Delà je passai dans le cercle des Anacandrians où j'immolai deux bœufs en répétant le même serment. Je passai de la même manière par toutes les classes du peuple, tuant trois bœufs pour les Voadziri, quatre avec les Lohavohites, six avec les Andzatsi, deux avec les Ambiasses, et douze avec les Ampouria. Ces derniers plongèrent le bout de leurs zagaies dans le sang, et les léchèrent en prononçant le serment. Toute la cérémonie se passa sans confusion, et l'on me ramena dans le cercle des Rohandrians, où l'on fit un second serment qui se pratique de cette manière : --- Chacun se fit avec un rasoir une incision au bras gauche, exemple que j'imitai moi-même, et suça le sang l'un de l'autre, en prononçant les plus horribles malédictions contre quiconque violeroit son serment, et des bénédictions en faveur de ceux qui resteroient fideles à leurs engagemens. Cette cérémonie dura deux heures. Après-midi, les chefs

prescrivirent au peuple un moment de recueillement pour invoquer l'esprit de Dieu et remercier Zahanhar de sa bonté et de sa protection. A deux heures un quart, deux des Rohandrians me conduisirent à ma tente, où je les retins à dîner. J'invitai les Anacandrians et les Voadziri à boire après-dîné, et j'envoyai quatre tonneaux d'eau-de-vie aux Zohavohites pour les distribuer parmi les Ondzatsi, les Ambiasses et les Ampouria.

Vers six heures du soir, près de trois cents femmes du pays parurent, et demandèrent à faire un serment avec mon épouse. Cette cérémonie eut lieu au clair de la lune, et le serment fut fait en dansant. Ce serment portoit qu'elles obéiroient à mon épouse, et en appelleroient à elle dans toutes querelles où il ne convenoit pas aux hommes de se mêler. Le serment fini, les réjouissances recommencèrent, et la nuit se passa à danser et à chanter.

Le 11, je priai tous les chefs de s'assembler pour tenir leur premier cabar. A huit heures, l'assemblée étant complette, je demandai que l'exécution d'un acte d'engagement avec serment fût faite, avec l'in-

sertion de tous les noms des chefs et des individus du peuple. Cet acte étoit écrit en lettres romaines, dans le langage du pays, et dans la teneur suivante.

« Acte de serment des rois Rohandrians, des princes Voadziri, des chefs Lohavohites, et du peuple de Madagascar, fait le 10 octobre 1776, confirmant l'élection de Maurice-Auguste, comte de Benyowski, au rang d'Ampansacabe, ou chef suprême de la nation, les rois, princes et chefs et le peuple soussignés assemblés en cabar.

» En présence de notre peuple, ayant consumé le sacrifice et fait le serment du sang, nous proclamons, déclarons et reconnoissons Maurice-Auguste pour notre chef suprême, Ampansacabe, titres éteints depuis le décès de notre sainte famille de Ramini, que nous faisons revivre en lui et dans sa famille. C'est pour cette raison qu'ayant consumé le sacrifice, nous nous soumettons inviolablement à son autorité; en conséquence de quoi, nous prenons la résolution d'ériger dans notre province de Mahavelon un monument qui perpétue la mémoire de notre union et immortalise notre saint serment, afin que les enfans de nos enfans, jusqu'à la postérité la plus re-

culée, soient obéissans à la sacrée famille Ombiasse de l'Ampansacabe, que nous sanctifions tous par notre soumission. Maudits soient ceux de nos enfans qui n'obéiroient pas à notre présente volonté! Maudits soient leur héritage et les fruits de la terre qu'ils habiteront! Puisse le plus horrible esclavage les accabler»!

Ce serment, après avoir été lu trois fois à voix haute, fut signé, au nom de la nation, par Hyavi, roi de l'Est; Lambouin, roi du Nord; Raffangour, Rohandrian des Sambarives (1).

Je passai le reste du jour à conférer avec les chefs pour leur persuader d'adopter une constitution que je voulois leur proposer le jour suivant à dix heures, moment fixé pour la tenue de notre première séance.

Ce jour se passa également en fêtes et en réjouissances; il n'y eut rien de remarquable que la présentation d'une pétition signée par trente-huit soldats, cinq officiers subalternes, trois officiers et six personnes employées dans l'administration. Ils me sup-

(1) Il y a dans le texte une longue kirielle de noms dont nous avons cru devoir faire grace à nos lecteurs.

plièrent de leur accorder ma protection, ce que je ne pouvois leur refuser. Ils s'étoient assurés d'avance d'une promesse de protection de la majorité des Rohandrians. Vers le soir, je reçus avis de l'arrivée de deux navires marchands ; j'envoyai un interprète acheter ces vaisseaux et leur cargaison.

Le 21, je tins aux chefs le discours suivant : « En conséquence de mon élection à l'office d'Ampansacabe, je me trouve chargé d'un fardeau bien pénible. Quand je considérai les devoirs qu'il impose, je me dis à moi-même, en acceptant, que le bien général de la nation devoit être mon premier objet. Pour atteindre à ce but, je suis convaincu que le pouvoir doit être remis entre les mains d'un conseil suprême composé de membres d'une sagesse, d'une prudence et d'une activité connues. Le conseil exercera tous les actes de souveraineté, et possédera seul le droit de convoquer, avec l'aveu de l'Ampansacabe, l'assemblée générale de la nation. Le conseil suprême sera toujours composé de Rohandrians et d'Anacandrians, soit indiens, soit européens ; et c'est parmi eux qu'on choisira ceux qui seront nommés aux places de gouverneurs de provinces, aussi bien qu'aux offices de ministres d'état

dans les départemens de la guerre, de la marine, de la finance ou du commerce, de la justice ou de l'agriculture. Comme il n'est pas moins nécessaire de veiller avec la plus grande exactitude à l'exécution de tous les ordres et résolutions prises par le conseil suprême, l'Ampansacabe, avec l'avis du conseil, établira un conseil permanent composé d'un ou deux Rohandrians, et tout le reste sera Voadziri et Lohavohites. Il y aura des conseils provinciaux qui consisteront en un gouverneur Rohandrian, cinq Anacandrians, deux Voadziri, quatre Lohavohites, et le reste Ondzatsi et Ambiasses. L'affaire du conseil suprême sera constamment de prévenir toutes les discussions qui pourroient provenir de quelques mésintelligences entre les Rohandrians ou les différentes provinces, et sont devoir sera de n'user que des voies de la justice. Ils veilleront à ce que des armées étrangères ne puissent faire aucune entreprise contre la liberté des Madécasses en formant des établissemens sur la côte. Le but constant de leurs efforts sera de rendre l'industrie et le commerce florissans; en un mot toutes leurs mesures seront dirigées vers la plus grande prospérité de la république».

Je terminai mon discours en assurant le cabar qu'avec l'aide de Dieu j'espérois voir en peu de tems le bonheur, les richesses et la prospérité renaître dans la nation, et que par le moyen du bon ordre et d'une forme régulière de gouvernement établie sur des principes sages, j'espérois que l'île seroit pour jamais délivrée de la discorde, du fléau de la guerre et des malheurs de l'esclavage.

A peine avois-je fini de parler que tous ceux qui étoient présens s'écrièrent : « Velou Ampansacabe, velou Ramini, c'est-à-dire, longue vie à notre seigneur, longue vie au descendant de Ramini! Le chef Raffangour me demanda la permission d'annoncer mon discours au peuple ; il s'éloigna dans ce dessein et revint au bout d'une heure avec lui. De retour dans le cabar, il assura tous les chefs que la nation confioit tous ses droits à l'assemblée, dont les individus me donnoient pleine autorité de former un conseil suprême et de faire tout ce que je croirois utile au bien public. Je procédai donc à la nomination des charges du conseil suprême, dont je fixai le nombre à trente-deux membres. Je nommai sur-le-champ quatre européens et huit naturels, dont les deux der-

niers renoncèrent solemnellement à toutes prétentions à la suprématie.

La nomination des vingt autres fut différée pour donner de l'emploi aux européens qui pourroient arriver et à ceux des naturels en qui se développeroient des talens.

Après cette nomination, approuvée universellement par des cris de joie, je passai à celle du conseil permanent, qui fut bornée à dix-huit membres. Deux européens furent nommés sur-le-champ avec six naturels. Cette nomination ne fut pas moins applaudie, et celle des dix autres membres fut différée pour les mêmes raisons.

Content des opérations de ma journée, après avoir élevé les deux colonnes qui devoient porter le poids de ma constitution, j'ajournai le cabar au jour suivant, à huit heures. Le même jour, je reçus une requête de la colonie qui demandoit une cargaison de riz pour l'île de France; mais le commandant de Louisbourg m'informa que les magasins étoient vuides et dégarnis de toute espèce d'objets de commerce, et qu'il lui seroit impossible de s'en tirer sans mon secours. En conséquence de cette représentation, et pour montrer combien j'avois à cœur le bien de la colonie, j'engageai les

chefs Saphirobay à ouvrir un commerce pour des billets dont je fis un modèle, et dont j'envoyai un nombre suffisant au commandant de l'établissement.

La nuit suivante, je reçus avis que le roi des Seclaves m'avoit envoyé des présens et des députés pour conclure la paix. J'envoyai un Rohandrian au-devant d'eux.

Le 13, le conseil étant assemblé, je proposai de fixer un emplacement pour bâtir une ville. On choisit la source de la rivière Manangouzon. On proposa de former six gouvernemens depuis le port de Moroava jusqu'à la pointe d'Itapère. Mais comme je ne voyois personne capable de remplir ces charges, je différai l'exécution de l'arrêté du conseil. Cette circonstance me donna lieu de représenter aux membres qui le composoient qu'il seroit du plus grand avantage pour les intérêts de la nation de faire des traités de commerce et d'amitié avec le roi de France ou quelqu'autre puissance d'Europe, afin d'assurer l'exportation de nos productions et l'importation des articles nécessaires à l'instruction de la jeunesse dans les sciences, les arts et le commerce, en engageant les européens habiles dans ces différens genres à venir s'éta-

blir parmi nous. J'assurai que j'irois en chercher moi-même ; à ces mots, le vieux Raffangour-Rohandrian fut le seul qui marqua du mécontentement, et dit ouvertement que j'irois chercher ma mort. Il engagea ses concitoyens à s'opposer à mon départ ; mais malheureusement j'étois trop fortement attaché à mes principes, et je déclarai que mon intention étoit de passer en Europe, afin de conclure des traités de commerce et d'amitié avec quelque nation européenne que ce fût, et que je ne différois l'exécution de ce projet que jusqu'à ce que la forme du gouvernement nouvellement établi pût être sur un pied régulier.

Les 14, 15 et 16 je fus constamment employé à établir les réglemens de ma nouvelle administration. On me présenta les envoyés de Cimanounpou, roi des Seclaves. Ils annonçoient un présent de quatre-vingt esclaves et de cinq cents bœufs ; mais sur leur déclaration que leur roi les envoyoit au commandant françois, après les avoir assurés que ce titre ne m'appartenoit plus, je les fis conduire avec leur suite à Louisbourg. Leur étonnement fut extrême quand ils apprirent que j'avois été choisi Ampansacabe, et descendant de Ramini ; car ce

n'étoit qu'après la mort, ou plutôt le massacre de Ramini-Larizon, que le Rohandrian de Boyana prit le titre de roi des Seclaves.

Le 17, j'achetai la cargaison d'un vaisseau marchand, de la valeur de 45 mille livres, pour laquelle je donnai cent vingt-huit esclaves. Cette cargaison fut confiée à Ramaraombe-Rohandrian, membre du conseil permanent.

Le 18, jugeant nécessaire d'établir un ordre pour le service militaire, je nommai Sancé-Rohandrian, mulâtre, Miaditompe généralissime, et j'établis douze compagnies, chacune de cent cinquante Ondzatsi, avec ordre de veiller au maintien de la paix, conformément aux instructions qui seroient données par le conseil suprême. A l'instant de cette formation, chaque Rohandrian demanda la permission d'établir dans son district respectif une compagnie d'hommes de guerre. Non-seulement j'y consentis, mais je l'ordonnai; et pour donner la sanction à cet établissement militaire, je résolus de l'arrêter dans un plein cabar que j'avois indiqué pour le 19. Je fis faire vingt-deux étendards pour être distribués aux différens Rohandrians et Anacandrians. Ces étendards portoient une

lune blanche sur un fond bleu ; ceux de chaque légion un carré bleu sur un fond blanc, avec une lune et six étoiles au milieu.

Le 19, le peuple étant assemblé en cabar, je donnai ma sanction à l'établissement des corps de troupes, et les drapeaux furent distribués avec un air de solemnité vraiment frappant.

Le 20, ayant une corvette prête à faire voile, et après avoir réglé la direction de ma maison et pourvu aux affaires de la nation, je me déterminai à renouveller la proposition de mon départ, et je demandai des titres et des pouvoirs relatifs à ma mission. Voici ce qui fut arrêté dans le conseil.

Les chefs Rohandrians, Anacandrians, Voadziri, Lohavohites et le peuple Ondzatsi et Ambiasses, assemblés en cabar général, ayant agréé la proposition faite par leur Ampansacabe, et consenti à son voyage en Europe, entrepris dans le dessein de conclure un traité avec le roi de France ou toute autre nation, et lui ayant donné le pouvoir d'engager des hommes habiles en différens arts, en différentes occupations, à venir s'établir à Madagascar, ils ont en conséquence résolu de lui donner une entière

autorité et un absolu pouvoir. Ils lui promettent de suivre exactement l'ordre qu'il a prescrit pour la forme du gouvernement, durant tout le tems de son absence. Ils jurent de lui rester fidèles, de n'admettre aucun étranger dans leur île, et de ne laisser personne d'entr'eux faire des traités particuliers avec qui que ce soit. Ils déclarent en outre qu'après l'expiration d'un an et demi, s'ils ne voyent pas leur Ampansacabe revenir, ils ne souffriront aucun établissement françois sur la côte de leur île.

Mais ils exigent que leur Ampansacabe s'oblige à revenir, qu'il réussisse ou non dans son entreprise; et qu'en cas de retard, il leur donne de ses nouvelles.

Ces engagemens et ces résolutions furent confirmées par le serment du sang, et le cabar se rompit avec des lamentations qui ébranlèrent ma résolution; mais hélas! ma destinée l'emporta, et je suivis son impulsion et ce qui me paroissoit juste et raisonnable.

Après la séance, Raffangour vint me trouver pour me représenter encore le danger auquel je m'exposois. Il m'assura qu'il savoit que les François avoient l'ambition de se rendre maîtres de l'île tôt ou tard, et

que par conséquent ils ne manqueroient pas d'attenter à ma vie et à ma liberté. Il cita des exemples de cette férocité, en répétant quelle avoit été leur conduite dans l'île. En un mot, il me tint le langage d'un ami qui prévoyoit les calamités qui me menaçoient. Son raisonnement étoit bien fondé et portoit sur les plus fortes probabilités, et je ne puis que blâmer mon zèle à défendre les intérêts de la France, au risque de perdre ma fortune, mon état et ma vie. Le jour se passa à dresser les pleins pouvoirs, qui furent lus dans le comité, et duement expédiés.

Le 21, j'informai les chefs que, desirant faire des préparatifs pour mon départ, j'allois prendre congé d'eux, et je leur proposai de reconnoître pendant tout le tems de mon absence Raffangour chef du conseil suprême, ou, en son absence, le chef Sancé. Le reste du jour se passa en fêtes où assistèrent plus de quarante mille personnes.

Du 22 de ce mois au 10 décembre je m'occupai à arranger mille affaires tant publiques que particulières.

Le 11, j'allai à Louisbourg pour aider de mes avis le commandant de la colonie; et le 14, apprenant que tout étoit prêt sur

le Bric la *Belle-Arthur*, que j'avois freté pour me transporter au cap de Bonne-Espérance, je pris congé pour me rendre à bord. Quand je fus sur le rivage, je me trouvai environné de la plupart des chefs et des individus de l'établissement qui me souhaitoient un bon voyage, et des naturels qui invoquoient Zahanhar, et le prioient de m'assister dans mon entreprise. Leurs prières se terminèrent par des pleurs, et dans ce moment j'éprouvai tout ce que le cœur humain est capable de souffrir quand il s'arrache d'une société chérie à laquelle il est tendrement attaché. Enfin, je me rendis à bord, non sans payer à la nature un tribut que je ne lui avois pas payé pendant les plus terribles souffrances de mon tyrannique exil. Enfin le vent du nord commença à souffler, et vers le soir je fis voile pour le cap de Bonne-Espérance, où je me proposois de fréter un autre vaisseau pour me conduire en France. Ce voyage pourra faire naître d'heureuses circonstances, telles que mes vœux en ont formé en faveur de l'établissement de Madagascar, et réparera peut-être les fautes du ministre.

Suite des Mémoires et Voyages du comte de BENYOWSKY, *continués, jusqu'à sa mort, par l'Editeur de cet Ouvrage.*

POUR extraire de la correspondance de M. Magellan des détails positifs sur les aventures subséquentes du comte de Benyowsky, et pour placer dans leur vrai jour divers événemens, il m'en a coûté beaucoup de peines, de recherches et de tems. Plusieurs de ces lettres particulières se contredisent réciproquement, et quelques-unes sont écrites avec un tel esprit d'inimitié envers le comte, qu'elles ont dû me paroître fort suspectes. Je n'examinerai point si c'est à quelque vice ou à quelque imprudence du comte ou de ses associés qu'on doit attribuer le peu de succès de sa dernière entreprise. Avec la plus légère connoissance du cœur humain, l'on sait que toutes les fois que la perte et le malheur sont les seules conséquences d'une entreprise fondée sur les plus brillantes espérances, les querelles et les récriminations mutuelles en sont infaillible-

ment le résultat. Je vais donc rapporter aussi impartialement qu'il sera possible les dernières aventures du comte de Benyowsky, et sans y mêler d'autres observations que celles dont je crois pouvoir garantir la justesse.

Le comte de Benyowsky fit voile pour le Maryland avec sa famille et quelques associés, le 14 avril 1784, sur le navire nommé *Robert* et *Anne*, commandé par M. Alexandre Mac-Dougall. Il arriva à Baltimore le 8 juillet suivant, ayant emporté avec lui de Londres une cargaison valant environ 4000 livres sterlings, et consistant en divers articles de défaite à Madagascar. Il paroît que deux raisons l'empêchèrent, lui et ses amis, de faire voile droit à cette île. Premièrement, il lui eût été trop difficile, ou peut-être impossible de se procurer le pavillon d'aucune puissance européenne ; secondement, il y avoit tout lieu d'espérer que les marchands américains, dont les affaires étoient bouleversées par les efforts que leur coûtoit la conquête de leur liberté et la perte subséquente de leurs priviléges coloniaux dans leur commerce avec la mère-patrie, seroient plus empressés d'accueillir la perspec-

tive d'un nouveau canal de commerce, que les sujets d'un état plus anciennement formé. Cette espérance se trouva bien fondée. Une grande maison de commerce de Baltimore se détermina à seconder les vues du comte, et lui fournit un vaisseau de quatre cent cinquante tonneaux, portant vingt gros canons, six petits, et douze pierriers. Le navire, la cargaison, et les magasins étoient estimés à un peu plus de mille livres sterlings, non compris les marchandises qu'il avoit apportées de Londres. Ce vaisseau se nommoit l'*Intrépide*; il fit voile de Baltimore le 25 octobre 1784. Avant le départ, tout l'équipage prêta serment de fidélité et se soumit au commandement absolu du comte. Les marchands de Baltimore avoient seulement chargé de la gestion de leurs affaires particulières le capitaine et le subrécargue, toujours sous le commandement du comte de Benyowsky. Leur destination étoit le Havre de Saint-Augustin, sur la côte orientale de l'île de Madagascar, où ils devoient établir un comptoir, dans l'espérance que l'influence du comte sur les naturels du pays, et le rang suprême qu'ils lui

avoient conféré, faciliteroient l'exécution de ce projet. La grossesse de madame de Benyowsky l'obligea de rester en Amérique avec sa famille.

Au commencement de janvier, le comte fit côte au Brésil par méprise, disent ses compagnons, et faute d'avoir suffisamment tenu le vent ; mais il assure dans ses lettres qu'il avoit abordé cette terre pour y prendre du bois et de l'eau, et pour d'autres raisons qu'il ne spécifie point. La première assertion paroît probable, car il y avoit près d'un mois qu'ils s'efforçoient de dépasser le cap Roque. A la fin ils abordèrent, non sans péril, à l'île de Juan-Gonzalvès, près l'embouchure de la rivière Amargoza, vers les cinq degrés de latitude-sud. Ce ne fut qu'au mois d'avril que les réparations nécessaires furent achevées, et qu'ils traversèrent l'Atlantique avec une très-petite quantité de provisions, vu la longueur du passage. La dernière lettre du comte fut écrite du Brésil; je n'ai pu tirer conséquemment le reste de la relation que des lettres de ses compagnons. On ignore pour quelle raison il doubla le cap de Bonne-

Espérance sans y prendre terre. Sofala, sur la côte orientale d'Afrique, fut le premier endroit où il aborda et mit à l'ancre le 22 mai 1785. Il y demeura une quinzaine pour rafraîchir son monde. Le 7 juillet, ils mirent à l'ancre dans la baie d'Antangara, dix lieues environ au sud-ouest du cap Saint-Sébastien, et déchargèrent leur navire, l'intention du comte étant de gagner par terre la baie d'Antongil, où le vaisseau de Baltimore devoit les rejoindre. Ces lettres disent que Lambonin, roi du nord, dont il est fait mention dans ces mémoires, vint saluer le comte, et qu'un corps de Seclaves, conduit par un chef ou roi, vint aussi camper près de lui ; que le comte proposa à ce chef de former avec lui un engagement sous le serment du sang; mais que celui-ci différa ce serment sous prétexte qu'il étoit fatigué du voyage.

La déclaration du quartier-maître de Baltimore porte que le premier août, trois quarts-d'heures après que le grand canot fut revenu à bord, entre les dix et onze heures de la nuit, l'on vit et entendit sur le rivage, à l'endroit même où le comte étoit

campé, une grande décharge d'armes à feu; qu'entre cinq et six heures du matin on entendit encore çà et là quelques coups dans un petit bois situé à la distance d'un mille à-peu-près du rivage; qu'au point du jour on n'y apperçut plus aucuns blancs; mais que tous les effets avoient été enlevés; et qu'enfin la situation dangereuse où se trouvoit le navire Américain, par le petit nombre de bras et d'armes qui restoient à bord, jointe à la probabilité que le comte et son parti avoient été taillés en pièces par les naturels du pays, leur fit prendre le parti de faire voile pour Joanna ou Mohilia. De cette île ils s'avancèrent jusqu'à Oibo, où le subrécargue vendit le navire pour le compte des assureurs.

Si l'information finissoit-là, on pourroit naturellement en conclure que le comte trouva en cet endroit le terme de ses aventures et de sa vie; mais il existe une lettre écrite par un homme de l'équipage du navire, qui assure que lui et un autre de ses compagnons étoient bien convaincus que la décharge nocturne n'avoit point été faite par les naturels du pays, et qu'ils n'avoient

signé la déclaration du subrécargue que parce qu'ils y avoient été forcés par le nombre.

Une autre lettre d'un officier qui fut amené prisonnier à l'île de France après l'entière destruction du parti du comte, destruction que ces deux lettres attribuent aux François, fait, à la vérité, mention d'une décharge entendue dans la nuit; mais, en opposition aux termes de la déclaration, l'écrivain assure que le vaisseau mit à la voile, à la vue et au grand étonnement de toute la troupe de Benyowsky, qui l'appelloit du rivage et qui s'efforça en vain de joindre le navire dans des canots du pays.

Le même écrivain rapporte que quinze jours après le départ du navire, le comte partit pour Angontzi, laissant derrière lui une grande partie de ses hommes qui devoient le suivre; mais que la plupart tombèrent malades et moururent; deux seulement survécurent.

Il paroît encore, d'après cette lettre, qui pourtant a besoin, sous plusieurs rapports, d'explication, que telle étoit l'in-

fluence du comte sur l'esprit des naturels du pays, qu'il étoit parvenu à les armer, à gagner avec leur aide Angontzi, et à pouvoir commencer les hostilités contre les François en s'emparant de leurs magasins. Il s'ingéra même de construire une ville à la manière du pays, et envoya delà un détachement de cent hommes à Foul-Point, pour se rendre maîtres de la factorerie françoise; mais la vue d'une frégate qui étoit à l'ancre en cet endroit arrêta l'exécution de ce projet. Pour réprimer enfin ces mouvemens, le gouvernement de l'île de France envoya un vaisseau armé de soixante hommes de troupes réglées, qui abordèrent et attaquèrent le comte, le matin du 23 mai 1786. Il avoit construit une petite redoute, défendue par deux canons, dans laquelle il attendit, avec deux européens et trente naturels du pays, l'approche de l'ennemi. Les noirs prirent la fuite au premier feu, et Benyowsky, frappé d'une balle au sein droit, tomba derrière le parapet, d'où il fut tiré par les cheveux; et il expira dans l'espace de quelques minutes.

Ainsi mourut le comte de Benyowsky, homme d'un courage invincible, accoutumé aux calamités et à faire face aux plus grands dangers avec une fermeté presque sans exemple. A ces grandes qualités il joignoit une profonde connoissance du cœur humain. La nature, l'éducation et l'usage lui donnèrent au plus haut degré le talent de persuader, de commander aux hommes et de les réprimer ; et sa destinée lui fournit de nombreuses occasions de mettre ce talent en pratique. Les opinions sur son caractère sont singulièrement partagées, et les accusations intentées contre lui sont du genre le plus odieux. Ses ennemis l'ont représenté comme un tyran insensible, comme un brigand sans principes. --- Cependant on peut voir que dans le cours de sa vie il n'a manqué ni d'admirateurs zélés, ni d'amis chauds, prêts à se sacrifier pour le servir, en dépit de la calomnie. Si on me demandoit quelle est mon opinion particulière, je déclarerois que je n'ai vu contre lui aucune allégation qui ne soit susceptible d'une interprétation en sa faveur, ou qui, sans parler des contradictions, n'ait

été écrite par des hommes intéressés à le noircir. J'ai donc cru, et je crois toujours devoir suspendre mon jugement; et tel doit être, ce me semble, le sentiment de tous les honnêtes gens.

Fin du second et dernier tome.

TABLE
DU TOME SECOND.

VOYAGE maritime de la presqu'île du Kamchatka à Canton en Chine.

L'Ile des Eaux, ou de la Liqueur.

Descente au Japon.

Continuation du Voyage.

Les Iles d'Usmay-Ligon et Lequeio.

L'Ile de Formose.

Continuation du Voyage.

Préparatifs

Préparatifs concernant l'Expédition à Madagascar.

Détail circonstancié des Particularités relatives à l'Etablissement royal de Madagascar.

Le comte de Benyowsky proclamé Ampansacabe.

Fin de la Table du tome second.





